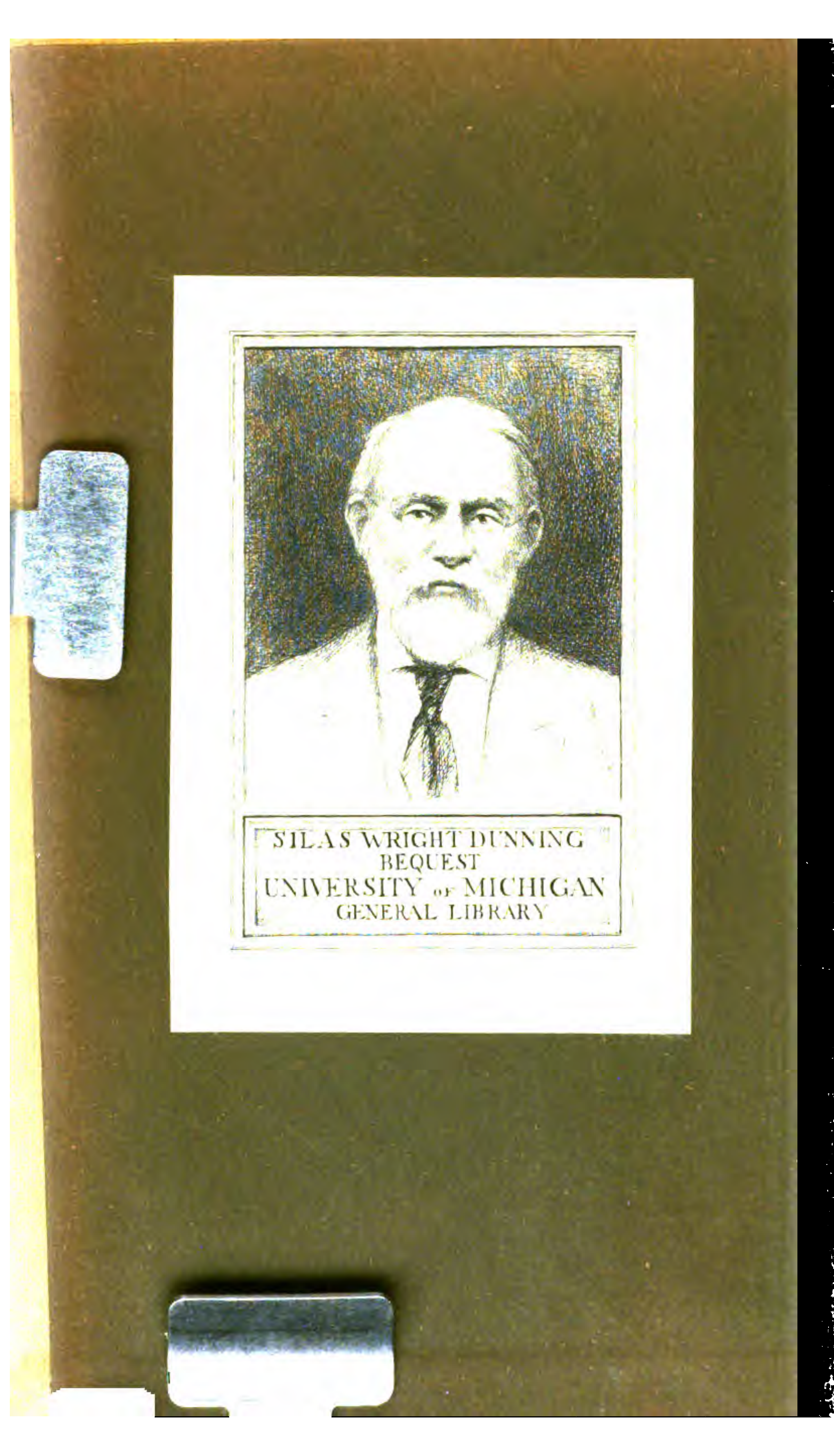
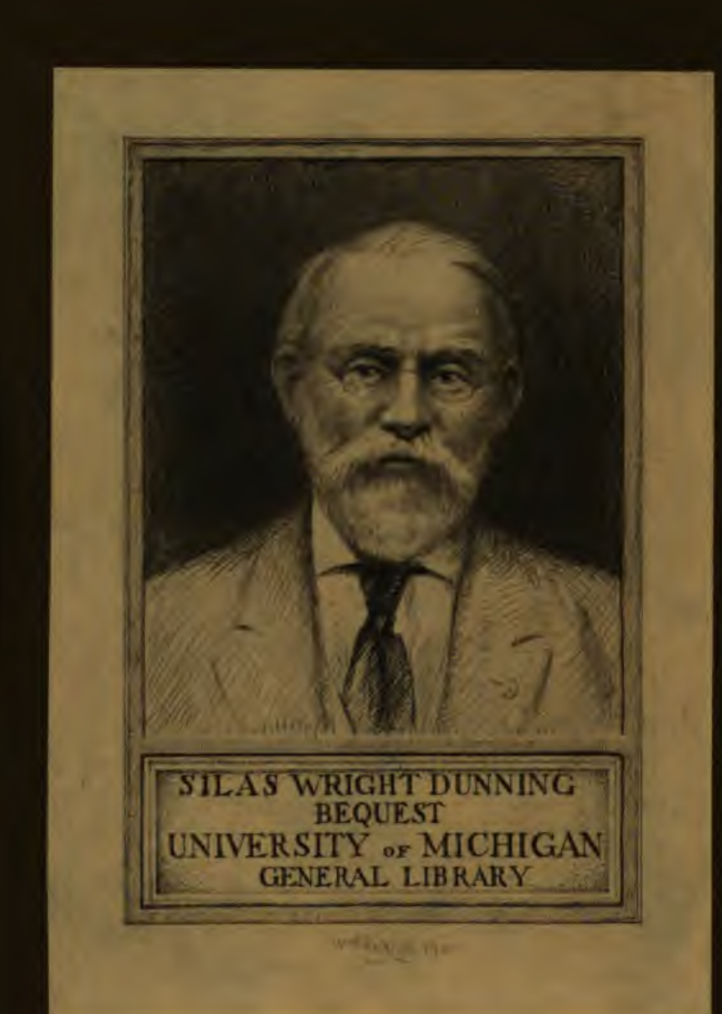


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ESSAI

SUR

LE SYSTÈME DÉFENSIF

DES ROMAINS



AUTUN, IMPRIMERIE DE MICHEL DEJUSSIEU.

ESSAI

SUR

LE SYSTÈME DÉFENSIF

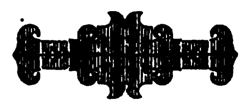
DES ROMAINS

DANS LE PAYS ÉDUEN

PAR J.-G. BULLIOT

Membre de plusieurs Sociétés archéologiques.

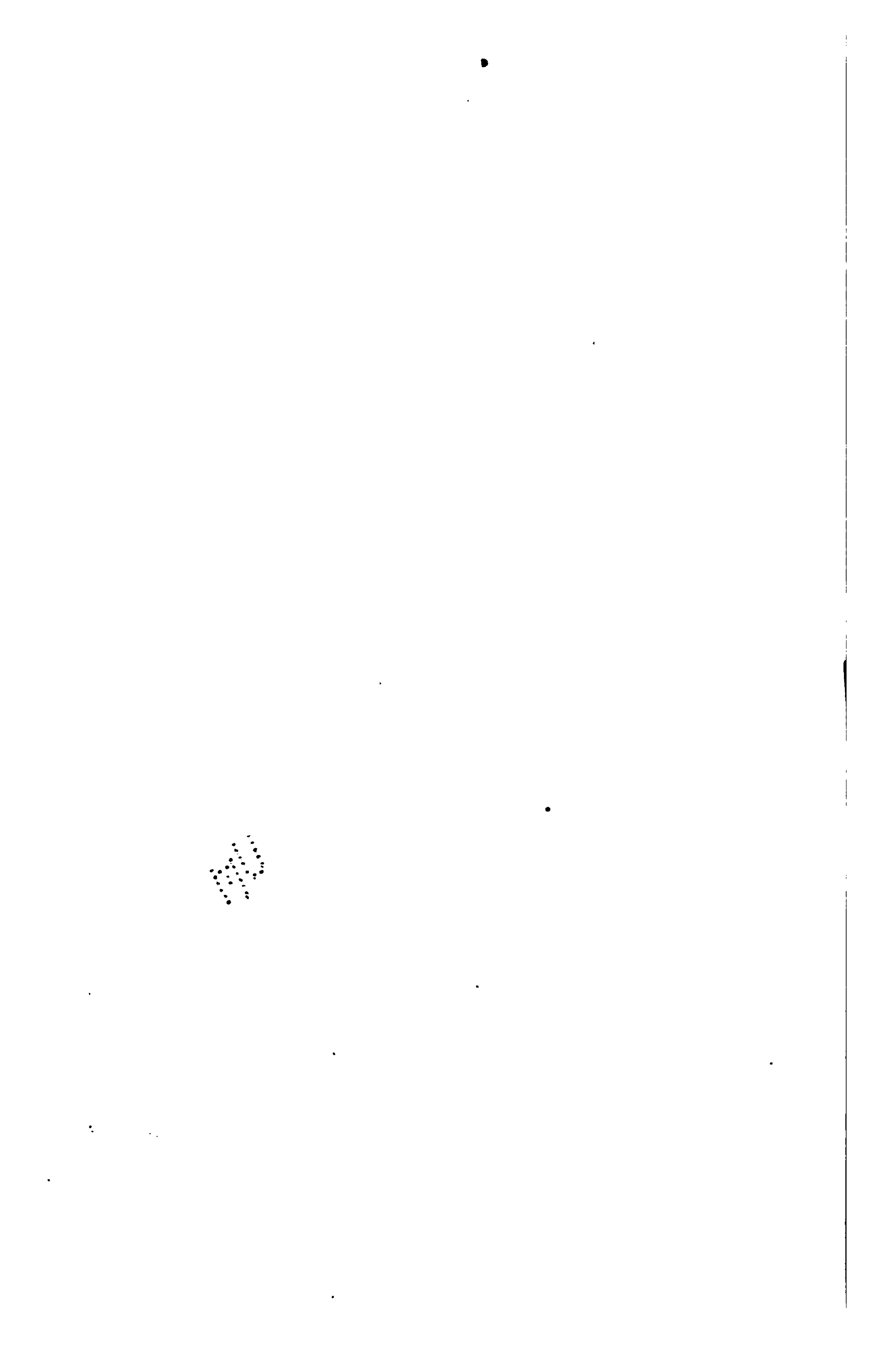
(Publication de la Société Éduenne.)



PARIS
DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

AUTUN
Mel DEJUSSIEU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1856

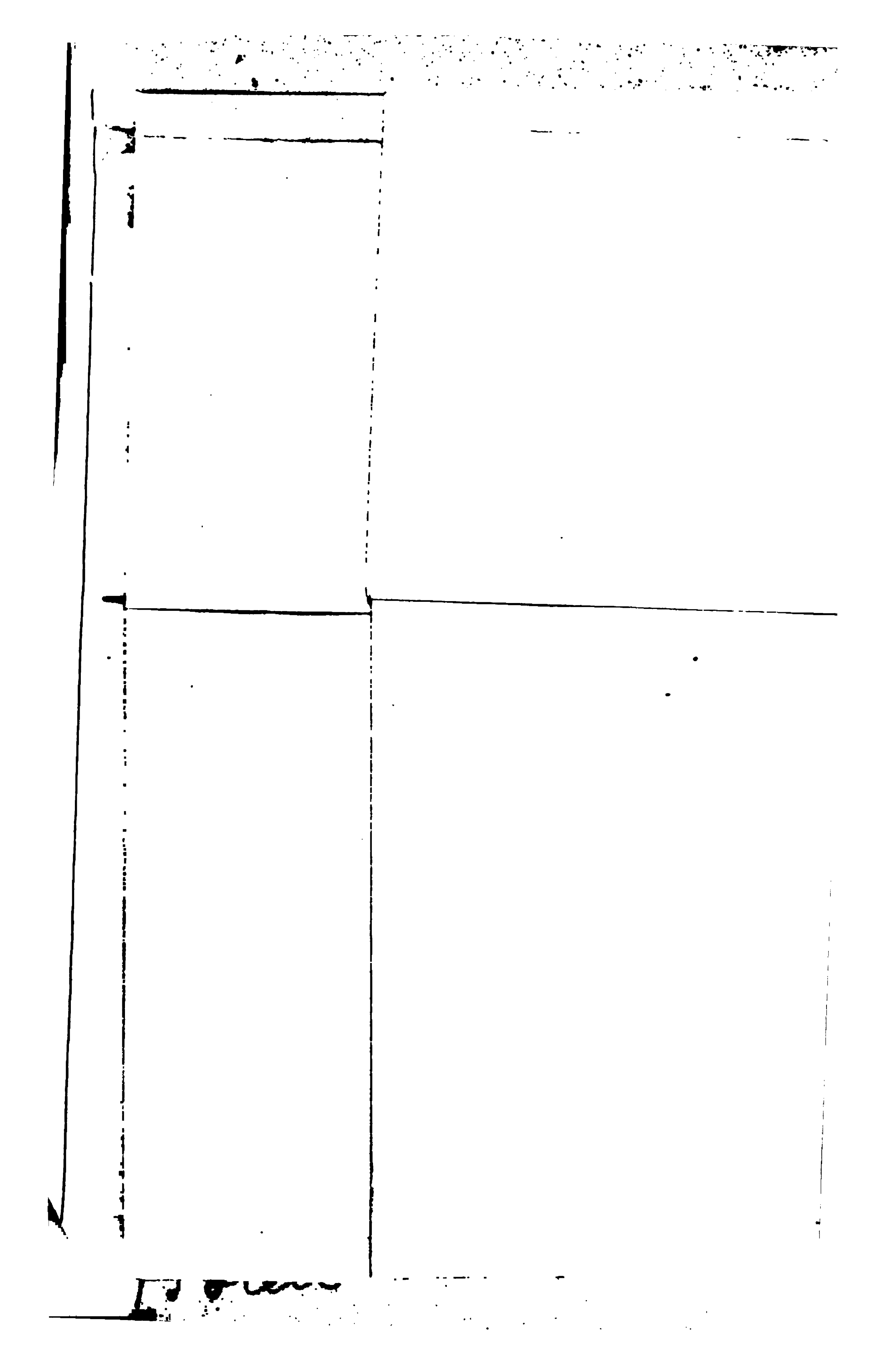


AVANT-PROPOS.

La thèse soutenue dans cet opuscule est à peu près nouvelle, aussi a-t-elle déjà soulevé des doutes, nous ne l'ignorons pas. Sans vouloir préjuger dès maintenant du fond d'une question dont la décision appartient au lecteur, nous croyons devoir l'avertir que l'examen de tous les postes fortifiés auxquels nous avons attribué quelque importance a été fait par nous sur les lieux mêmes. Cet examen a été commencé sans idées préconçues, et c'est seulement après une accumulation de preuves diverses qu'il a produit dans notre esprit une certitude complète. L'archéologie dégénère trop souvent, chez des esprits légers ou hasardeux, en une science conjecturale et hypothétique, pour que nous ne nous soyons pas sans cesse tenu en défiance contre nous-même.

Si nous nous étions trompé, ce serait avec la meilleure foi du monde, et nous ne demanderions pas mieux que de sortir de notre erreur.

Voilà pourquoi nous abandonnons de grand cœur ce travail à la critique, lui demandant avant tout de nous apporter, elle aussi, des éclaircissements sur une question restée jusqu'ici assez obscure malgré son importance pour l'histoire du déclin de l'empire romain et de la formation des Etats modernes.



lit garni de draps et d'un traversin; une table, un coffre, un siége, une lampe, une pelle, un pot, et quelques autres menus objets complétaient son mobilier.

La charité pourvoyait le plus souvent à sa subsistance et déposait ses aliments à portée de sa demeure.

Dans une autre formule du serment des lépreux, antérieure de vingt ans à celle que nous venons de citer, et conservée aux archives d'Autun, on trouve quelques clauses spéciales. Ils s'engageaient à obéir toute leur vie à l'évêque et au gouverneur de la *Maladière*; à respecter leur bien et leur honneur, ainsi que celui des échevins et habitants d'Autun; à faire cession de leur avoir à l'établissement.

On trouve encore à cette époque, relativement moderne, le souvenir de l'ancienne conspiration des lépreux, exemple frappant de la ténacité des terreurs populaires. Dans leur serment ils promettent d'avertir la justice s'ils apprennent « que quelqu'un veuille empoisonner les eaux vives » ou former des complots contre l'Etat.

Chaque malade donnait alors trois francs pour son admission, laissant, à sa mort, comme on l'a vu, ses biens à l'hospice.

Depuis cette époque, la lèpre a décliné en Europe jusqu'au moment où elle a disparu à peu près entièrement. La médecine n'en constate plus que de loin en loin quelques cas isolés. Cette disparition n'est pas un des moindres bienfaits de l'hygiène, de la salubrité croissante des villes, des habitations, et de cet ensemble de mesures économiques qui, étendant à peu près sur tous la protection publique, sont une partie de l'honneur des civilisations modernes.

BULLIOT,
Membre correspondant.

Y voir page 69 une inscription d'un [illegible] !
Boileau —

une main qui, si elle n'a pas tout créé, a du moins laissé une empreinte profondément marquée sur les œuvres qu'elle s'est appropriées.

C'est ainsi que M. Bulliot entre au cœur même de son sujet ; on sent dès les premières pages, non seulement qu'il l'aime comme une étude de choix, mais encore qu'il le possède et le domine. Placé, pour ainsi dire, en observation sur le mont Beuvray où se croisent plusieurs voies romaines, il embrasse d'un même coup d'œil tout le pays Eduen, il suit la marche des légions, les *tumultes* des barbares, mesure les attaques et la défense, et range, avec facilité, sous un plan systématique bien arrêté et parfois savamment combiné, cette série de camps retranchés, de terrassements, de chemins couverts, de parapets, de points d'observation, de fours et de signaux que les accidents du terrain, que l'âpreté du pays ont conservés à travers les siècles.

L'inspection de ces travaux militaires, quoiqu'à demi effacés, démontre qu'ils ne peuvent être dressés dans les étapes des légions romaines qui, en temps de paix, campaient ordinairement dans les plaines ; ils ne sont pas non plus le résultat des marches en temps de guerre, car l'enceinte de pareils camps eût été trop étroite et inabordable aux chariots ; les matériaux encore sur place annoncent des habitations permanentes. Ces postes étaient donc destinés à surveiller les plaines, à servir d'asile et de barrière dans les périls de l'invasion, ils avaient pour but la défense du sol.

La plupart de ces retranchements étaient peut-être ébauchés avant l'arrivée des Romains, car déjà le pays Eduen avait eu ses luttes contre les envahisseurs d'outre-Rhin ; c'étaient comme des *acropoles* barbares qui devinrent après la conquête chacune un *oppidum* ; remparts contre les attaques, refuges après la défaite.

Mais quelle fut la part des Gaulois et celle des Romains dans cette œuvre de défense? Question que M. Bulliot dé-

clare fort difficile à résoudre. Beaucoup de camps et de stations du pays éduen ont conservé la terminaison gauloise latinisée *Dunum*, mais la plus grande partie de ces points fortifiés, ont emprunté leur nom à l'idiome romain. Toutefois, ce ne serait qu'à la décadence de l'empire que les retranchements éduens auraient reçu leur dernier développement ; leur organisation définitive se rattacherait à cette période de désastres successifs qui commence au III[e] siècle et finit au V[e]. Parmi les médailles trouvées en ces lieux, on voit dominer les effigies de Gallien, de Dioclétien, de Constance, de Constantin, de Valentinien, de Gratien, etc. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici, que ce sont à peu près les mêmes types que nous voyons sur les médailles trouvées dans les ruines disséminées le long de la rive droite de l'Allier, et dont on a souvent entretenu la Société d'Emulation.

A défaut de documents écrits, d'édifices restés debout, M. Bulliot, en archéologue expérimenté, invoque comme preuve de ses démonstrations, non seulement les monnaies, les débris antiques, mais encore l'analogie des monuments qu'il rencontre sous ses pas avec ceux d'autres contrées et notamment des bords du Rhin, les légendes, la topographie ; les restes les plus vulgaires, une épingle de bronze, les ciments, les poteries, les cendres même et surtout ces tuiles à rebords, dont la durée accuse partout le passage des Romains.

L'observation et le caractère des ces matériaux fournissent à l'auteur des aperçus utiles à consulter pour nous tous, si nous voulons nous guider sûrement dans des recherches de cette nature; elles nous eussent été d'un grand secours lors des premières fouilles entreprises au nom de la Société d'Emulation.

On peut objecter à M. Bulliot, il ne se le dissimule pas, que plusieurs de ces camps, de ces travaux de défense qu'il a relevés et étudiés avec tant de soin, devraient peut-être

appartenir à l'époque qui a suivi la domination romaine, aux temps dits *mérovingiens*. Cette objection ne l'arrête pas; les barbares ont bien pu profiter de ces monuments, les restaurer même à leur manière; mais ils étaient incapables d'établir un système de défense général, combiné avec un tel art que les modernes se sont le plus souvent bornés à le suivre. Si la féodalité eût créé les buttes et les camps, elle ne se fût jamais astreinte à un plan d'ensemble et à des dimensions uniformes; tous les retranchements eussent été dispersés au hasard en plaine, à mi-côte, en montagne; chaque seigneur, bâtissant pour soi, se fût peu préoccupé de défendre un défilé ou une voie romaine, encore moins de se mettre à portée de son voisin; c'est ainsi du reste que se trouvaient placés les châteaux féodaux dans plusieurs des contrées de la France. Les camps éduens, au contraire, occupent *tous* les points culminants du pays; les buttes établissent des rapports entre eux en correspondant du fond des vallées avec les cîmes. Des découvertes viennent attester chaque jour le caractère romain des forts et des buttes, et démentir les archéologues qui ne voient dans ces ouvrages que des mottes féodales. M. Bulliot cite à l'appui les buttes qui se trouvent à la base occidentale des montagnes du Morvan, où l'on a trouvé en quantité des poteries et des médailles romaines, des meules de moulins à bras en pierre de Volvic, etc., absolument les mêmes débris antiques que nous avons reconnus près des buttes et des campements de la vallée de l'Allier.

Dans sa revue des retranchements éduens, M. Bulliot signale particulièrement ceux dont il ne reste plus que des ruines ou des vestiges menacés d'une destruction prochaine par les travaux bienfaisants de l'agriculture, et il n'indique qu'en passant les villes qui formaient les grands points de ralliement du système défensif; car l'histoire de chacune d'elles demanderait un travail spécial. Il faut espérer, pour l'honneur du pays éduen, que M. Bulliot trouvera encore

des loisirs pour se faire l'historien des plus intéressantes de ces antiques stations.

Les grands camps éduens n'ont point une régularité mathématique, leur forme n'est soumise à aucun type général et dépend du terrain de leur assiette. Ce caractère d'irrégularité est peut-être le plus fort argument de ceux qui ont voulu les rapporter à l'époque barbare, — très rarement carrés, quelquefois rectangulaires dans les plaines ou sur les plateaux unis, ils se rapprochent souvent, sur les sommets, de la forme ovale ; mais jamais ils n'offrent d'exemple du dessin triangulaire mentionné dans Végèce. Ils suivent ordinairement les contours des crêtes escarpées, et lorsque ces dernières sont d'un développement trop étendu, un fossé se creuse ou une muraille s'élève pour isoler le camp de la partie abordable du plateau; on s'est borné à tirer le meilleur parti possible des accidents du terrain. La circonférence de ces camps présente la même irrégularité que leur forme; elle varie à l'infini, de huit cents à trois cents mètres : celle des buttes est ordinairement de cent mètres environ.

La nature des matériaux a modifié celle des ouvrages. Les camps de la Dheune, petite rivière qui va se jeter dans la Saône près de Verdun, où la pierre abonde, ceux de l'Orbize, de Bully, de Rome-Château, étaient formés partie par d'énormes murailles à pierres sèches, partie par des rocs à pic qui présentaient un rempart naturel. Il en est de même dans l'Autunois, à Glenne, à Bar et à Thouleur.

Dans les montagnes du Morvan dont les pentes sont rarement inaccessibles, où les carrières sont d'une extraction difficile, les travaux des camps consistent presque toujours en terrassments défendus ou non par un *vallum* à leur base, selon que l'exige l'escarpement des lieux ; l'aire du camp est nivelée, les pentes des côtés sont régulières, un parapet en terre tient lieu de murailles ou du moins leur a survécu ; quelques ouvrages avancés protégeaient les portes. Dans la plupart, une butte placée quelquefois au centre, mais le plus souvent à

Rares dans les pays de hautes montagnes et de grandes vallées, les buttes sont multipliées dans les pays ondulés où les passages des vallons étaient nombreux ; c'est ainsi qu'on en a observé un très-grand nombre dans cette partie du territoire de la Nièvre qui a retenu la dénomination de *Vaux*.

Après avoir ainsi décrit le caractère des divers travaux militaires qu'embrassait le système de défense du pays éduen, M. Bulliot fait à larges traits la topographie générale de ce pays, qui dut, en grande partie, à sa configuration l'établissement et le maintien de sa nationalité ainsi que son importance politique.

Mais au moment où les tribus dévastatrices de la Germanie s'élancent sur la Gaule, la ville opulente d'*Augustodunum* attire leur cupidité ; de là le besoin d'un système complet de défense pour protéger à la fois le territoire et sa capitale. Ici se place tout naturellement un précis substantiel et plein d'une sobre mais solide érudition, des principales invasions qui ont tour à tour ravagé la contrée jusqu'à l'établissement de l'empire Franc. Cette revue rapide, l'auteur s'en sert pour démontrer la nécessité des constructions dont il nous a si habilement retracé le caractère.

Les chapitres qui suivent ces considérations générales, nous donnent la description complète des retranchements de la rive droite de la Saône, entre Châlon et Autun ; de ceux de l'Autunois, de la vallée inférieure de l'Arroux et du bassin de la Loire, depuis Digoin jusqu'à Decize.

Cette partie de l'ouvrage abonde en détails intéressants, plusieurs même nous touchent de très près puisque nous y trouvons décrites les traces de fortifications, de tours, etc., qui ont été reconnues dans celles de nos communes qui avoisinent la rive gauche de la Loire. Une carte bien dressée et d'une netteté irréprochable, indiquant la topographie, les voies romaines, les villes antiques, les camps, les châteaux, les tours, les colonies barbares, les sommets retranchés,

les ruines considérables, permet au lecteur d'accompagner M. Bulliot dans toutes ses scrupuleuses excursions ; à tous ces travaux, ajoutez les plans des retranchements les plus importants, relevés exactement sur les lieux, et vous n'aurez encore qu'une idée incomplète de l'ouvrage que j'ai entrepris de vous faire connaître. »

Mais ce n'était pas assez pour M. Bulliot d'avoir retrouvé et restauré ce système de défense des Romains dans le pays éduen, il a voulu encore nous faire connaître l'organisation militaire des armées appelées à occuper les places décrites dans son livre. Les inscriptions militaires trouvées dans le pays lui ont quelquefois servi de jalons, son érudition et sa sagacité ont fait le reste. Il y a là maintes pages à lire et à retenir en entier pour quiconque veut avoir une connaissance approfondie d'une civilisation qui imprima des traces si durables sur le sol de la Gaule.

Un appendice sur le Beuvray, cette montagne qui joua un rôle important aux époques celtique et romaine, où se pose plus d'un problème religieux et politique, où l'oratoire de St.-Martin détrôna le paganisme latin qui en avait chassé le druidisme, termine le volume et semble placé là pour reposer le lecteur de sa promenade scientifique, en l'initiant aux légendes et aux traditions encore vivantes dans ce pays d'âpres caractères mais de mœurs presque patriarcales.

Malgré tout le soin qu'il a pris de ne parler que sur des preuves acquises par l'examen, de tous les postes fortifiés auxquels il a attribué quelqu'importance, M. Bulliot ne se croit pas à l'abri de la critique ; mais ce qu'il demande, avant tout, à ses censeurs, c'est qu'ils lui apportent, eux aussi, des éclaircissements sur une question restée jusqu'ici assez obscure, quoiqu'elle fût d'une haute importance pour l'histoire du déclin de l'empire romain et de la formation des Etats modernes.

Notre intention, en entreprenant cette esquisse d'un tra-

treint ne permettait pas encore de saisir entre eux un rapport d'ensemble, ou d'y reconnaître la trace d'un système étendu de défense. Produits isolés d'évènements inconnus, de luttes oubliées par l'histoire, on n'y avait remarqué aucun signe qui rappelât la date de leur naissance, le souvenir des races qui les avaient élevés. L'archéologue, égaré par des indices incomplets et des restes incertains, pouvait hésiter entre les époques les plus reculées et les âges presque modernes. Les Gaulois, les Romains, le moyen-âge semblaient réclamer à bon droit leur part dans ces travaux où nul jalon apparent ne limitait la tâche de chacun.

C'était assez cependant pour provoquer des recherches plus exactes sur ces ouvrages défensifs qui se rapportent à l'histoire militaire du pays. En les examinant avec attention, nous avons été d'abord étonné de leur multiplicité. Leur distribution régulière ne tarda pas à nous convaincre que le hasard était étranger à leur existence. Enfin, nous acquîmes bientôt la certitude qu'une étude scrupuleuse des localités, qu'une appréciation mûrie des convenances stratégiques avaient déterminé le choix de leurs emplacements; en effet, ils enlacent le pays d'un réseau continu, d'une véritable enceinte de forts détachés.

Ce plan général, résultat de combinaisons topographiques les plus précises, dénote une civilisation avancée. La science a présidé évidemment à tous ses détails; les moindres dispositions sont prises avec une sûreté de vue qui atteste une longue pratique. Si tous ces ouvrages étaient épars, sans liaison entre eux, leur origine semblerait d'autant plus obscure, attendu qu'on en retrouve partout de semblables. Sur les rives du Mississipi, le voyageur étonné rencontre des camps carrés, rectangulaires, ovales, des tertres arrondis comme ceux de l'ancienne Gaule. Mais ce qui frappe avant tout dans ces derniers, ce qui indique l'unité de pensée,

c'est leur ensemble. En suivant leur trace continue, on sent un cachet de force et de génie dont les empreintes sont ineffaçables, une main qui, si elle n'a pas tout créé, a du moins profondément marqué de son sceau les œuvres qu'elle s'est appropriées.

La plus simple inspection des camps éduens démontre qu'ils ne purent être dressés dans les étapes des légions. Les soldats romains, en temps de paix, campaient ordinairement dans les plaines où les attiraient l'abondance de l'eau ainsi que la facilité du transport des vivres et des machines de guerre. Ils y trouvaient en outre l'avantage de donner à leurs retranchements la forme carrée ou rectangulaire consacrée par l'expérience, propre à assurer l'ordre des troupes et la distribution régulière des bagages. Ces camps ne sont pas non plus le résultat des marches en temps de guerre. L'enceinte de la plupart d'entre eux eût contenu un trop petit nombre de soldats; elle eût été inabordable aux charriots dans les mouvements rapides. Les vallées étroites qui entourent le plus grand nombre de ces camps eussent entravé les moindres évolutions; leurs pentes inaccessibles aux chevaux ne l'étaient guère moins à des hommes chargés : elles excluent toute idée de locomotion facile, tout caractère *agressif*. La présence de maçonneries et de tuiles de toiture dénote suffisamment, du reste, des habitations permanentes. Ces postes avaient donc une destination spéciale : ils surveillaient au loin les plaines, du haut des montagnes, servaient d'asile et de barrière dans les périls et l'invasion et avaient, avant tout, pour but la défense du sol.

La plupart étaient sans doute ébauchés à l'arrivée des Romains. Dès les premiers temps historiques de la Gaule, nous voyons les colonies grecques et phéniciennes y établir des comptoirs. Ils étaient situés sur des hauteurs et protégés par ces *acropoles* si nombreuses en Grèce et en Italie.

+ Fondateur de la — Nécrol. — M. J. J. Bullio :

Si le vénéré fond. de la Soc. É. n'appartint pas aux ... nous lui devons quand même un témoignage de respect et de sympathie, ~~c'était du reste~~ ~~l'un des membres de notre~~ il était ~~Société depuis l'année 1846~~ ... ~~depuis~~ ... d'un demi siècle il était membre de notre Société ~~depuis l'année~~ 1854 — ~~C'est~~ dans laquelle il est entré en 1854 —

Il semblait qu'il devait vivre toujours car ses 86 ans n'étaient pas un obstacle à son activité, et sa prodigieuse mémoire lui permettait de travailler, et c'est au travail que la mort l'a surpris —

L'Autunois lui doit son histoire et la bourgeoisie sa reconnaissance, il avait établi au faubourg de Bréard son camp ... chapelle St Martin qu'il a relevée ...

autre nécrologie.

M. J. G. Bulliot le fondateur de la
Société Eduenne vient de mourir à Autun
après une courte maladie

Bien qu'étant âgé de 81 - M. Bulliot ne
continuait pas moins ses travaux d'érudition
et d'histoire, [illegible] était devenu
l'historiographe [illegible] mais

C'est à l[ui] [illegible] Beuvray lui doit
d'avoir été [illegible] de Sarrant, la cité
Gauloise [illegible] habitée comme
Les [illegible] a l'énergie et à la fortune
de [illegible] mais cette cité n'a pas
encore [illegible] M. Déchelette neveu de
M. Bulliot continue les fouilles et les
traditions de son oncle, Bibracte donnera
tout ce qu'il possède encore

M. Bulliot était connu lors de tous les
archéologues par sa bonne humeur science et
son urbanité; et comme un roi triomphant
dans les États. il faisait lui même le
honneur de Bibracte et faisait une
fouille devant les visiteurs
toujours fructueuse car il connaissait
sa petite antiquité. les yeux de son

260 Bulliot (J. G.). Essai sur le sys-
tème défensif des Romains dans le
pays Eduen. Paris, Dumoulin, 1856,
gd in-8, br. couv. 18 fr.
Excellent ouvrage, fort rare.
Illustré de nomb. plans, cartes et plan-
ches, la plupart repliés.

La plus célèbre de ces places marchandes dans nos contrées, *Alesia*, occupait un plateau escarpé; peut-être devrait-on considérer comme sa sœur dans le pays Eduen l'*oppidum* du mont Bibracte (Beuvray), dont les travaux ne sont pas sans analogie avec ceux des villes grecques. La force de leur position ne préservait pas toujours ces villes marchandes contre la barbarie locale. On vit dans Alise le parti civilisateur des Tyriens, d'abord tout-puissant, débordé promptement par la race indigène [1]. Les Kimris, qui formaient la partie dominante de la population gauloise, avaient aussi, avant l'arrivée des Romains, l'habitude d'élever des retranchements. Tacite raconte que sur l'Elbe, dans les anciennes stations kimriques, on voyait de son temps des camps et de vastes enceintes qui témoignaient de la puissance passée de ces tribus. Quant aux autres races galliques, l'histoire mentionne à chaque pas leurs ouvrages défensifs. Préférant, comme tous les peuples demi-civilisés, le séjour en plein air à celui des villes, ces races vivaient d'ordinaire dans les champs et ne les quittaient qu'au signal du danger, pour gagner sur les hauteurs ces *oppidum* qui étaient entourés tantôt d'abattis d'arbres, tantôt de murailles formées par des blocs de pierre et des poutres entrelacées. Telles étaient Gergovie et Bibracte, tels étaient les postes dans lesquels le sénon Acco ordonna à la population des campagnes de se retirer à l'approche des Romains. [2]

Les incursions dont la Gaule fut le théâtre avant l'ère chrétienne; les querelles incessantes entre les petites nationalités dont les intérêts étaient divisés par une vallée ou par une rivière; les rivalités héréditaires entre les familles, rivalités soutenues par de grandes clientèles rurales atta-

[1] Diodore de Sicile.
[2] Cæsar., lib. IV. *Bell. Gall.*

chées à un chef influent, tels que Cotus et Convictolitan entre lesquels l'intervention de César avait arrêté l'effusion du sang [1]; ces causes et d'autres sans doute qui nous sont restées inconnues avaient, à une époque où les passions belliqueuses sommeillaient rarement, créé des remparts contre les attaques, des refuges après la défaite.

Les villes, les bourgs étaient donc bâtis sur les montagnes, entourés de retranchements naturels, dans une situation qui indiquait la défiance et l'absence de sécurité. La difficulté des abords était une qualité précieuse de leur position. Toutes les cités historiques se rassemblaient à cet égard; et plus d'un antique village perché comme un nid d'aigle sur nos sommets a oublié son origine gauloise.

La fédération éduenne, dans des vues plus générales, avait dû, pour sa conservation propre, se mettre en garde contre les Arvernes sur la Loire, contre les Séquanes sur le Doubs et la Saône, notamment dans la guerre funeste qui, vers l'an 63 avant Jésus-Christ, anéantit un instant sa prépondérance. Le pays Eduen fut redevable à la Loire, et peut-être aussi aux travaux défensifs dont les nombreux accidents de son sol facilitaient la construction, de rester à l'abri de la première invasion des Kimris à travers la Gaule centrale, lorsque ces peuples, chassés des bords du Danube vers 631 avant l'ère chrétienne, occupèrent la Celtique, du Liger à l'Océan. C'était mille ans d'avance le prélude des invasions qui mirent un terme à la domination romaine. Dès cette époque, sous l'empire des mêmes causes, dut exister en germe le système défensif développé plus tard par les empereurs. Les armes en silex, flèches, haches, couteaux, trouvés dans les tombeaux des camps escarpés de la Dheune,

[1] Cæsar., lib. VII. *Bell. Gall.*

annoncent sur ces hauteurs la présence d'une race antérieure aux Romains.

Quelle fut la part des Gaulois et celle des Romains dans cette œuvre de défense? On ne peut le demander qu'en tremblant aux étymologies, à défaut d'indications plus complètes. L'histoire ne mentionne guère pour sa part, dans nos pays, qu'*Alesia*, fondation des colonies phéniciennes. Mais un assez grand nombre de camps et de stations ont conservé des dénominations galliques; et la désinence *dunum*, qui exprime dans cette langue l'idée de hauteur et de forteresse, est un des signes caractéristiques de l'ère primitive, quoiqu'on la retrouve encore usitée sous Auguste. Tels sont l'antique *Sedunum*, Suin, dans le Charollais, les lieux divers du nom de Brandon, *Brenni dunum*, Dun-le-Roi, Dône près Beuvray dans l'Autunois, Brancion dans le Chalonnais. Peut-être devrait-on y joindre le mont Dardon, près Toulon-sur-Arroux, s'il n'était plus naturel de voir dans ce nom l'homonyme de *Montardon* (*mons arduus*), dénomination qui s'applique à plusieurs points retranchés de l'ancienne Gaule. Les noms de Glenne (*Glanum*), château sur une vallée, celui de Bar, obstacle, qui est porté par plusieurs camps éduens à la montagne de Bar-le-Régulier, aux Barres, près Rully, rappellent la même origine celtique.

Toutefois, la plus grande partie de ces points fortifiés a emprunté son nom à l'idiôme romain : château, châtelet (*castrum*, *castellum*), le Deffend (*defensio*), Arcis, Arcilly (du latin *arx*, forteresse), Camp-de-César, Rome-château. Quelques-uns enfin ont tiré leur dénomination des colonies de Boïens, de Sarmates, de Marcomans, qui les habitèrent au quatrième et au cinquième siècle. Tels sont *Bou* [1], près

[1] Cette dénomination se retrouve dans tous les pays occupés par les Boïens sur les bords de la Garonne et dans le pays Eduen. Il est le radical pur de leur nom, *Bou*, peur, *Boug*, les terribles. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 55.

Moulins-Engilbert, *Bou* sous Sermesse, Salmaise sur l'Oze, Sermesse au confluent du Doubs et de la Saône, Charmasse, Marmagne, etc. Le nom de *Camp de César*, conservé à plusieurs enceintes, n'offre pas une autorité suffisante pour les faire remonter au siècle de ce conquérant. La trace profonde laissée par lui dans l'histoire, trace qui a vécu longtemps dans les souvenirs populaires de la Gaule, lui fit attribuer par les générations postérieures une partie des ouvrages dus à ses successeurs.

Des médailles d'Auguste, trouvées dans quelques enceintes, témoignent de l'existence de ces dernières sous le règne de cet empereur. Plusieurs même se rattachaient au système des voies éduennes tracées par Auguste et par son gendre Agrippa. Leur haute prévoyance, éveillée par l'intervention des Germains dans la Séquanie, sous César, leur révélèrent-elles d'avance les futurs dangers qui menaçaient cette partie de la Gaule? On doit le croire en trouvant un assez grand nombre de leurs monnaies dans les camps, tandis que celles de leurs successeurs sont presque absentes.

Après une lacune de 260 ans, l'image impériale ne se retrouve qu'à Posthume, à Tétricus et aux premières invasions pour disparaître seulement à la chute de Rome. Proclamé empereur des Gaules en 261, Posthume, vainqueur des Germains, borda le Rhin de camps et de forteresses. Ses guerres avec les tribus transrhénanes, la longue lutte qu'il soutint, de 262 à 265, à travers la Gaule contre Gallien, l'engagèrent sans doute à fortifier de plus en plus l'accès des provinces centrales. Ses médailles sont nombreuses dans les camps de la Dheune.

Les retranchements éduens ne reçurent toutefois leur dernier développement qu'à la décadence de l'empire. Leur organisation définitive se rattache à cette période de désas-

tres successifs qui commence au troisième et finit au cinquième siècle. C'est alors seulement que le génie romain les coordonne avec soin, comble les lacunes, renforce les ouvrages et ferme les moindres passages, en établissant des buttes et des tours entre les camps : l'ennemi est partout. L'introduction en plus grand nombre des tribus germaniques, sous le nom de Gentiles, dans la culture et dans la défense du sol nécessita à la même époque la multiplication des postes fortifiés. Auxiliaires suspects d'un édifice croulant, ces Gentiles furent bientôt assaillies par de nouveaux ennemis dans ces remparts impuissants. Les médailles, les débris d'armes, les objets d'art romains trouvés dans les camps témoignent partout de leur passage. On y voit dominer l'effigie de Gallien, de Dioclétien, de Constance, de Constantin, des Valentinien, de Gratien, d'Honorius, depuis l'an 260 jusqu'à l'an 400.

Aujourd'hui que l'action du temps et le travail de tant de générations ont ajouté des destructions nouvelles aux destructions anciennes, n'y a-t-il pas témérité à vouloir restituer l'ensemble des forteresses romaines, à rechercher comme le géologue, sous les dernières formations, la piste des races éteintes? Quelle lumière pourra nous guider dans les ténèbres du passé? L'histoire locale se tait. César ni Eumène n'ont rien transmis sur ce sujet. Quelques médailles, quelques débris répondront parfois à l'incertitude. La comparaison de nos monuments avec les monuments analogues des autres contrées nous éclairera. A défaut de médailles, les légendes, la topographie, les restes les plus vulgaires, une épingle de bronze, les ciments, les poteries, les cendres même et surtout les tuiles à rebords, dont la durée accuse partout le passage des Romains, nous serviront de preuves.

Ces tuiles avaient été, jusqu'à nos jours, regardées comme le signe certain des habitations romaines [1], et les villageois eux-mêmes les signalent à ce titre aux investigateurs. Quelques archéologues ont avancé récemment que leur découverte ne prouve rien, et qu'elles ont été employées, dans certaines provinces, jusqu'au quinzième siècle. Il nous a été impossible de trouver un seul fait à l'appui de ces assertions. Dans le pays Eduen, dans l'Autunois en particulier, nous n'avons jamais observé la moindre trace d'un pareil emploi. Nous avons interrogé minutieusement les déblais qui environnent plusieurs églises et monastères du moyen-âge, sans jamais y rencontrer aucune de ces tuiles à rebords, à moins que ces édifices n'eussent été élevés sur des ruines romaines. Dans tous nos camps, au contraire, et sur les plus humbles buttes, on en retrouve des fragments homogènes qui accusent dans leur fabrication les mêmes procédés, la même origine, et conservent dans leurs formes caractéristiques ce lustre inaltérable et cette solidité à toute épreuve dont les ouvrages antiques les plus vulgaires portent le sceau. Cette conservation n'a rien, du reste, qui doive nous étonner; la fabrication des tuiles avait été jugée digne par les empereurs de garanties spéciales. Des règlements particuliers interdisaient aux potiers romains l'emploi de toute terre qui n'avait pas séjourné à l'air plus d'une année. L'importance attachée à la profession de potier lui avait mérité certains privilèges, et, dans une loi de Constantin, de 337, ces artisans figurent parmi les sculpteurs, ver-

[1] Les mêmes observations ont été faites dans une province voisine du sol éduen. M. Edouard Clerc, dans ses études sur la *Franche-Comté sous les Romains*, résultat de dix années d'observations, n'hésite pas à les noter partout sur la carte romaine de cette province.

riers, architectes, fondeurs, etc., au nombre des trente-cinq professions honorées des immunités impériales.[1]

C'est dans les trois principales phases de l'appareil tégulaire, à savoir : la tuile à rebords, la tuile creuse, la tuile plate, que l'on peut distinguer les occupations successives d'un point fortifié. Dans les ruines purement romaines qui furent délaissées après les invasions, telles que Beuvray, Rome-château, Chassey, la tuile à rebords, *tegula*, plus épaisse et plus durable que toute autre, a laissé les plus nombreux fragments. La tuile creuse (*imbrex*), plus mince, plus fragile, destinée seulement à relier la première, n'apparaît qu'accidentellement. Au contraire, dans les postes qui furent occupés jusqu'au treizième siècle, la tuile à rebords devient une véritable rareté; elle est enfouie sous les déblais, tandis que la tuile creuse couvre le sol dans une énorme proportion. D'où vient la prédominence de cette dernière? C'est que la fabrication de la tuile creuse avait remplacé complètement celle de la tuile à rebords. Enfin, lorsque le château a été habité jusqu'aux derniers siècles, la tuile creuse elle-même disparaît sous une couche plus récente, et la tuile plate qui est la plus moderne se montre seule au milieu des ruines. Il faut alors fouiller le sol, interroger les fossés, les sillons, les cavités, pour distinguer dans ce pêle-mêle le contingent de chaque époque.

La multitude des habitations romaines éparses dans les campagnes, la solidité et la durée de leur construction ont

[1] « On sait la perfection avec laquelle les anciens fabriquaient les ouvrages de terre. Toute leur science consistait à bien choisir leurs matériaux et à les faire cuire à point. Le gouvernement de Rome avait cela d'admirable qu'il faisait tout rentrer dans le cercle administratif et ne négligeait aucun détail. Il est certain qu'il surveilla avec soin la fabrication des tuiles et des briques.» *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et le moyen-âge*, par M. Batissier.

été pour les archéologues dont nous avons parlé une grande cause d'erreur. Le choix admirable de ces établissements militaires, civils, religieux, ruraux, avoisinés toujours par des sources, les défrichements exécutés autour d'eux, les matériaux fournis par leurs ruines y appelèrent nécessairement dans chaque siècle des colons. Les débris romains s'y rencontrent d'autant plus fréquents que les fondations postérieures sont plus anciennes. Quant aux établissements purement mérovingiens et carlovingiens, *authentiquement constatés* et susceptibles d'être confondus avec ceux de l'empire, nous n'en retrouvons aucun dans nos pays. En présence du nombre immense des restes romains, cette pénurie est frappante. Il faut admettre que les deux premières races ont peu construit, ou que leurs ouvrages n'ont pas duré; le résultat historique, dans les deux cas, est le même. La solidité des travaux romains leur a seule valu le privilège de la conservation. Lorsque l'on examine la pâte fine et compacte, la couleur uniforme, les lignes irréprochables de leurs tuiles qui semblent sortir de l'atelier, on peut légitimement leur refuser pour auteurs des artisans dont les maçonneries n'ont pas laissé de souvenirs.

Il en est de même sous les temps de la féodalité. Autour de plusieurs châteaux, on trouve fréquemment, il est vrai, la tuile à rebords; mais elle est accompagnée de médailles ou d'autres signes romains. C'est ainsi qu'aux flancs de la montagne de Montcenis, où existait un poste romain, cette tuile se rencontre sans difficulté, tandis que dans les déblais du sommet, qui fut couronné plus tard d'un château attribué aux ducs de la première race, il n'en existe plus aucune trace. Autour de la Cathédrale d'Autun, elle n'a paru nulle part dans des déblais de plusieurs mètres. Au château de Montaigu, près Chalon, qui a été rebâti cependant sur des fondements romains, et dont l'existence est constatée dès

1015, même résultat. En présence de ces faits multipliés à chaque pas, nous n'hésitons point à attribuer uniquement à l'ère romaine ou du moins à l'âge qui lui a immédiatement succédé nos débris de tuiles à rebords. Si leur fabrication eût persisté, comme on l'a prétendu, jusqu'au quinzième siècle, la dégénération des procédés les eût promptement anéanties ou les ferait reconnaître à des caractères spéciaux.

Une autre particularité remarquable dans la plupart des ouvrages militaires dont nous parlons vient confirmer d'une manière tout aussi évidente leur attribution à l'antiquité, c'est la présence des cendres mélangées d'ossements d'animaux. Ces cendres rappellent les consécrations usitées en Grèce, en Italie, dans les Gaules, à la fondation des villes, à l'établissement des camps, ainsi que les sacrifices expiatoires nommés *suovetaurilia*, qui avaient pour objet la lustration des terres, des cités, des armées, et qui étaient destinés à attirer sur elles la protection des dieux. Déjà en usage à la naissance de Rome, ces rites antiques se perpétuèrent jusqu'à l'extinction du paganisme. Les Romains, selon Denys d'Halicarnasse, y restèrent scrupuleusement fidèles. On creusait une fosse ronde dans laquelle on jetait les prémices de toutes les choses propres à la nourriture. On traçait ensuite l'enceinte de la ville, du camp, de la construction projetée. [1]

On versait dans le creux le sang de la victime, les restes du sacrifice, de l'encens, des grains, du miel, du vin auxquels on mettait le feu [2]. La consécration des monuments secondaires, des tombeaux, des simples bornes était accom-

[1] D. Martin, *La Religion des Gaulois*, t. II, liv. V. Plutarque, *in Romulo*.
[2] Consumptis dapibus, super calentes reliquias *lapides conlocabant*. P. Menestrier, *Dissert*. 3.

pagnée de cérémonies analogues. Les lustres des armées s'appelaient *armilustria*: il y en avait même de spéciaux pour chaque arme; ceux des trompettes se nommaient *tubilustria*. Dans les grands dangers, lorsque la frontière était menacée, les *lustres* étaient aussitôt annoncés et le jour indiqué. Ils consistaient ordinairement en une procession autour des retranchements ou des murailles accompagnée de chants, d'immolations et de festins. Tous les poètes latins les ont décrits; Lucain, au premier livre de son poème, définit par ces mots ceux des cités :

Et festo purgantes mœnia LVSTRO.

L'histoire a conservé le souvenir de plusieurs circonstances où les empereurs les pratiquèrent avant de marcher contre les barbares. On ne doit donc pas s'étonner de trouver aujourd'hui, à la base des divers ouvrages militaires, ces restes de lustrations, ces cendres, ces pierres, ces vases brisés, ces ossements calcinés d'animaux. Le renouvellement fréquent de ces cérémonies explique la masse compacte de cendres rencontrée dans la fosse de plusieurs camps. Le reste était semé le long de l'enceinte autour de laquelle on répétait de distance en distance les sacrifices, en marquant par des pierres les lieux où ils étaient offerts.

Ces traces lustrales se reconnaissent dans les vastes retranchements aussi bien que dans les moindres buttes, à Rome-Château, à Chassey, comme aux buttes de Grury, de la Chapelle-de-Barnaud, de Champblanc près Bourbon, etc. Par un singulier hasard qui donne plus de force à nos allégations, les deux points où nous les avons retrouvées le mieux conservées furent précisément occupés très tard dans le moyen-âge, et sont, par conséquent, de ceux dont l'origine romaine pourrait être plus facilement contestée; nous voulons parler des châteaux de Glenne et de Montécho, élevés au milieu d'anciennes circonvallations. La fosse du sacrifice

est placée à droite de leur porte d'entrée, dans la butte centrale. Les cendres forment, en ce lieu, une épaisseur d'un mètre; elles ne présentent plus, le long des murs, qu'une ligne superficielle. On y rencontre quelques défenses de sangliers, des os, des dents de porcs et de brebis, des poteries brisées pareilles à celles des déblais romains des environs. On a retrouvé de plus à Montécho, intact dans la terre, un très grand vase entouré d'une espèce de guirlande en relief. Dans les buttes de Grury et de Champblanc, les ossements n'ont pas été remarqués, mais seulement du charbon, de la cendre, des débris de poteries et quelques pierres. Lors même que les cendres n'existent dans certains tertres qu'en couche peu épaisse, on ne peut cependant les attribuer ni à un incendie ni à une sépulture; leur profondeur sous le sol et l'absence de signes funéraires excluent ces deux suppositions. L'exacte ressemblance de ces tertres avec ceux où les cendres abondent, avec ceux qui n'ont pas encore été fouillés, la présence des mêmes débris céramiques dans les uns et dans les autres ne peuvent laisser de doute sur leur parenté archéologique et sur leur date commune; ils font évidemment partie du même système.

Peut-être objectera-t-on qu'en attribuant à l'antiquité ces camps, ces circonvallations, ces buttes retranchées, nous déshéritons complètement les siècles postérieurs. C'est là un fait dont la vérité ressort pour nous d'un examen attentif. En suivant la connexion de ces camps étagés d'un sommet à l'autre, cette ligne ininterrompue de forts et de tours qui embrassent si étroitement toutes les issues du pays, dominent d'après un plan si uniforme les crêtes de montagnes, l'entrée des vallées, les voies, les rivières, on est frappé avant tout de l'unité du système, de l'ordonnance du même architecte. Cette unité est tellement harmonique,

pour ainsi dire, qu'une main étrangère n'aurait pu la modifier sans la dénaturer.

Les Francs, les Burgondes et leurs descendants, au lieu de recourir à des innovations dont la plupart du temps ils eussent été incapables, se contentèrent de recrépir grossièrement les abris des soldats gallo-romains et d'utiliser pour leur propre sûreté les travaux entrepris contre eux-mêmes. Cette imitation fut portée si loin que, jusqu'au quinzième siècle, la tour romaine servait de modèle aux donjons isolés.

En face de la supériorité de Rome, en face de ce système appliqué par ses généraux dans tout l'empire, sur le Rhin, le Necker, le Danube, en Italie, en Gaule, en Afrique, où nos soldats reprennent aujourd'hui les positions antiques, on ne peut admettre dans une bien forte proportion au partage les barbares chevelus des sixième et septième siècles, pas plus que les barbares du dixième qui attendaient dans la famine la fin de l'univers.

Indépendamment d'ailleurs de toutes autres preuves, n'est-il pas naturel de faire remonter ces retranchements à l'époque où leur nécessité se fit plus impérieusement sentir? Les Romains, à qui on pourrait presque reprocher le luxe et la multiplicité de leurs ouvrages publics, eussent-ils apporté moins de soins à la conservation d'une province importante qu'aux constructions les plus indifférentes? Peut-on raisonnablement supposer qu'en face des invasions continues et terribles des troisième, quatrième et cinquième siècles, ils n'aient pas pris avec les peuples intéressés toutes les mesures défensives propres à les couvrir? Leur expérience militaire, leur esprit conservateur autant que conquérant leur imposaient naturellement cette obligation. Ils la remplirent sans laisser à leurs successeurs la peine de faire mieux et plus. Ce système, une fois créé, répondait aux exigences des invasions à venir.

La guerre continua de se faire sous les Francs et les Burgondes de la même manière que sous les Romains et sur les voies romaines. Nulle nécessité dès-lors de modifier les travaux de résistance. Sous Charlemagne, les invasions n'atteignent pas le cœur de la Gaule, et, depuis l'établissement des Francs, les forteresses gallo-romaines n'avaient pu entièrement crouler. Les invasions normandes elles-mêmes trouvèrent dans les ouvrages romains des obstacles que le génie de Charlemagne ne put qu'imiter et rajeunir. Dès l'an 286, les pirates francs et saxons parcouraient les fleuves de la Gaule. Des forts, des tours s'élevèrent sur leur cours, à leurs confluents, à leur embouchure. Des flottilles y stationnèrent sous les ordres de leurs préfets. Quoique la Notice de l'Empire n'indique pas de flottes sur la Loire et la Garonne, on ne peut douter que ces fleuves qui étaient sujets aux mêmes incursions, attendu que les pirates portaient leurs ravages jusqu'en Espagne, ne fussent également défendus.

Du reste, l'absence de ces flottes n'eût rendu que plus nécessaires les postes fixes chargés de les suppléer. Aussi se rencontrent-ils à chaque pas dans les plaines qui bordent les grands fleuves. Leur nombre est hors de proportion avec ceux de l'intérieur du pays. Si le système romain reçut des additions, ce fut sans contredit dans ces grands espaces, au bord des eaux où le besoin de protection les multiplia avec la population. Mais partout ailleurs, en étudiant le caractère, la position, l'ensemble des retranchements éduens, on reconnaît la main de Rome : ces immenses précautions révèlent la crainte de Chrocus ou d'Attila; les causes secondaires de leur existence s'effacent.

Si la féodalité eût créé les buttes et les camps, elle ne se fût jamais astreinte à un plan d'ensemble et à des dimensions uniformes. Tous les retranchements eussent été dispersés au hasard en plaine, à mi-côte, en montagne, cha-

cun, bâtissant pour soi, se fût peu préoccupé de défendre un défilé ou une voie romaine, encore moins de se mettre à portée de son voisin. Nos camps, au contraire, occupent tous les points culminants du pays, selon les préceptes de Végèce. Les buttes établissent des rapports entre eux en correspondant du fond des vallées avec les cimes. Le moyen-âge était, sur ces deux points, assez indifférent. Pourvu que les hauteurs fussent hors de la portée du trait, il préférait les côtes peu élevées où l'on pouvait se procurer l'eau avec facilité. La simplicité des retranchements romains, leurs talus empruntés à la nature des lieux, leurs longues circonvallations, leurs fossés, l'étendue uniforme des buttes, tout dans ces antiques travaux contraste avec une époque de morcellement et d'individualité où l'on ne se croyait à l'abri que derrière de hautes murailles.

Le temps vient du reste chaque jour attester par des découvertes le caractère romain des forts et des buttes, et démentir les archéologues qui ne voient dans ces ouvrages que des mottes féodales. Ainsi, entre Moulins-Engilbert et Vandenesse existe une butte entamée chaque jour par la charrue et qui se rattache à une ligne de buttes analogues sur la base occidentale des montagnes du Morvan. Son origine bien évidemment romaine se trouve confirmée par une médaille en argent de Titus [1], par des tuiles, des poteries et des objets de métal qu'on y a trouvés. A deux lieues plus loin, à Cressy, sur la Canne, une autre butte, voisine de l'ancien château qui existait en ce lieu, fournit les mêmes démolitions et une quantité de médailles romaines dont la plus ancienne remontait à Domitien. Dans d'autres, ce sont de ces petites meules de moulins à bras en pierre de Vol-

[1] Cette médaille est entre les mains de M. Jaubert aîné, de Moulins-Engilbert.

vic si fréquentes dans les ruines romaines de nos pays; ailleurs, divers ustensiles de bronze. A Suin, à Beaubery dans le Charollais, à Glenne, à La Perrière dans l'Autunois, dans les camps de la Dheune, les mêmes objets accusent un même lien de famille.

Dans la rapide revue que nous allons essayer de faire des retranchements éduens, notre intention est de signaler particulièrement ceux dont il ne reste plus que des ruines ou des vestiges menacés d'une destruction prochaine. Chaque jour, en effet, la charrue attaque quelque terrassement, comble un fossé, abaisse un tertre. Les forêts seules conservent intact le dépôt caché sous leur ombre. Nous ne ferons qu'indiquer en passant les villes qui formaient les grands points de ralliement du système défensif. L'histoire de chacune d'elles demanderait un travail spécial. Les *Castrum* de *Matisco*, de *Cabillonum*, de *Noviodunum*, de *Dicetia*, dont les premiers souvenirs précèdent l'arrivée de César dans les Gaules, réclament des études au-dessus de nos forces qui sont déjà insuffisantes à relever convenablement les humbles tranchées et les burgs écroulés.

On chercherait vainement dans la construction de nos camps la régularité mathématique et les conditions normales de la stratégie romaine. Placés presque toujours en montagne, leur forme n'est soumise à aucun type général, et dépend du terrain de leur assiette. Très rarement carrés, quelquefois rectangulaires dans les plaines ou sur les plateaux unis, se rapprochant souvent, sur les sommets, de la forme ovale, ils n'offrent aucun exemple du dessin triangulaire mentionné dans Végèce. Ils suivent ordinairement les contours des crêtes escarpées, et lorsque ces dernières sont d'un développement trop étendu, un fossé se creuse ou une muraille s'élève pour isoler le camp de la partie abordable du plateau. Les nécessités imposées par les be-

soins de la défense et par la nature des lieux ne laissant point la liberté du choix des emplacements, on dut se borner à tirer le meilleur parti possible des accidents du terrain et mettre de côté les exigences des calculs militaires. Il fallut exploiter d'abord les ressources offertes par le hasard, les matériaux trouvés sur place, mettre à profit un sommet, une roche, un pli de rivière. La circonférence des camps de montagne présente la même irrégularité que leur forme; elle varie à l'infini, de huit cents à trois cents mètres; celle des buttes est ordinairement de cent mètres environ.

La nature des matériaux modifiait, comme on l'a dit, celle des ouvrages. Les camps de la Dheune, où les roches qui couvrent le sol permettent difficilement de creuser des fossés et fournissent abondamment la pierre, ceux de *Château-Beau* sur l'Orbize, de Rully, de Rome-Château étaient fermés partie par d'énormes murailles à sec, partie par des rocs dénudés et à pic qui présentaient un rempart naturel. Il en est de même dans l'Autunois, à Glenne, à Bar et à Thouleur. Dans les montagnes du Morvan, qui affectent rarement une perpendicularité inaccessible, où les carrières sont d'une extraction difficile, les travaux consistent presque toujours en terrassements défendus ou non par un *vallum* à leur base, selon que l'exige l'escarpement des lieux. L'aire du camp est nivelée; les pentes des côtés sont régulières; un parapet en terre tient lieu de murailles ou du moins leur a survécu. Ce parapet, lorsqu'il était dépourvu de murs, était recouvert de palissades, de branchages entrelacés, de haies vives et touffues. Quelques ouvrages avancés protégeaient les portes. Dans la plupart, une butte plus ou moins élevée, placée quelquefois au centre, mais le plus souvent à l'une des extrémités, dominait le camp et gardait spécialement l'entrée. Elle supportait une tour ou un castel du

haut desquels la vue embrassait les environs. Souvent un fossé profond entourait cette construction destinée à servir de refuge après la prise de l'enceinte.

Parmi ces camps, les uns renfermaient des habitations fixes, couvertes en tuiles, et présentant parfois les traces d'un certain luxe. D'autres, au contraire, n'offrent aucun débris céramique. Créés pour répondre à des exigences momentanées, ils n'ont contenu que des baraques provisoires qui furent abandonnées lorsque la nécessité de leur occupation cessa et lorsque leurs défenseurs purent retourner à la culture des champs. L'étendue de plusieurs camps, surtout à l'embouchure des grandes vallées qui étaient accessibles aux invasions, permettait aux peuplades voisines d'y chercher un abri. Tels étaient ceux de la vallée de la Dheune, Chamilly, Santenay, Rème, Rome-Château, etc. Au premier signal, hommes et troupeaux pouvaient s'y réfugier. Les traces de vastes clôtures en pierres restées çà et là sur ces chaumes remparées de rochers à pic, où paît encore le bétail d'alentour, remontent, selon toute probabilité, aux parcs du cinquième siècle assignés déjà à l'*usage commun* dès cette époque.

D'autres retranchements beaucoup moins étendus, jetés sur quelque crête aiguë, entourés d'un rempart ovale ou carré, étaient de véritables châteaux. Presque partout la féodalité les appropria à ses usages, en modifiant à peine leur caractère et en bâtissant sur les mêmes fondations. On peut citer Thouleur près La Roche-Millay, Glenne, le vieux château de Roussillon sur la vallée d'Anost, la Vieille-Montagne, Château-Chinon, Montécho près Semelay. Parfois même, comme dans les montagnes voisines de la Saône, le retranchement dominant un défilé consistait dans un simple enclos entouré d'un fossé. On doit peut-être alors y reconnaître les *clusuriæ* mentionnées par le code Théodosien

comme annexes des camps, et dont le nom est évidemment emprunté au mot *clusa*, signifiant dans la basse latinité un passage resserré. [1]

Une dernière catégorie comprenait les tours détachées dont on ne retrouve plus aujourd'hui que les terrassements amoncelés et les fossés circulaires. Nous nous attacherons spécialement à ce genre de retranchements, leurs échantillons étant plus nombreux et leur origine plus diversement expliquée. Répandues dans toutes les parties du monde ancien, chez les différentes races, ces buttes ont été souvent confondues avec les tertres funéraires; une particularité cependant distingue ordinairement ces derniers, c'est l'absence de fossé. Des fouilles nombreuses ne permettent pas, au contraire, de donner aux tertres entourés de fossés cette destination exclusive, vu d'ailleurs qu'ils offrent rarement des traces de sépultures. Les archéologues dont nous avons parlé ont cherché à nier leur antiquité, en les attribuant à la dernière période du moyen-âge; ils n'y reconnaissent que des *mottes féodales* ou même de simples tours de guet [2]. Cette opinion leur paraît justifiée par le voisinage fréquent des châteaux, et ils ont fait de ces tours une dépendance de ces derniers. Ils ont raison sur ce point, mais seulement ils ont vu la fin et non l'origine. Tous les châteaux construits sur les points stratégiques, c'est-à-dire au confluent et sur le cours des rivières, sur les vallées importantes, tous ces châteaux datent des derniers siècles de l'empire romain, ont continué d'être occupés, puis ont été re-

[1] Clusuriæ castris junguntur. *Comment. du code Théodosien,* De ambitu.

[2] Voir une dissertation intéressante sur les tertres ou *poypes* de la Bresse et des Dombes, par M. Jolibois, curé de Trévoux. Lyon, 1846. Le nom de *Poype* était peut-être le nom primitif de ces tertres. Le village contigu à celui de La Maison-de-Bourgogne, près Autun, est nommé *Poys* dans les chartes, aujourd'hui Poil; deux autres tours portent sur le sol Eduen le nom de *Poys-Fol* et *Poys-Fou*. En Champagne, d'autres portent le nom de *Poyen*.

construits par la féodalité. Les tertres sont la base des anciens burgs ou tours isolées, édifiées invariablement par les Romains aux abords de leurs camps et de leurs castels. Aussi sont-ils infiniment plus nombreux dans les plaines ou dans les pays légèrement accidentés et d'une surveillance difficile, que dans les montagnes d'où la vue embrasse de grands espaces. S'ils devaient leur origine à l'ère féodale, ils se rencontreraient indistinctement sur des hauteurs ou à mi-côte. La vérité de cette assertion ressortira, nous l'espérons, des preuves que nous allons développer. Sans avoir la prétention absolue d'assigner à tous ces ouvrages une source identique, nous croyons que le plus grand nombre se rattache au système des Romains ou n'en a été que le développement et la continuation sous les Karlovingiens.

Les buttes sont généralement ovales, quelquefois rondes, plus rarement carrées. Cette dernière forme cependant se rencontre sur les bords de la Loire, presque toujours dans des lieux aquatiques, et notamment aux environs de Bourbon. Telles sont, près de cette ville, les buttes du ruisseau des Thermes, Arcis, l'Engarde, l'Etang-Vieil. Elles étaient ordinairement entourées d'un étang qui occupait toute la largeur des petites vallées qu'elles défendent, et qui dissimulait leurs fossés sous le niveau de ses eaux. Les buttes ovales présentent à l'œil un tertre amoncelé de main d'homme, assez semblable aux *tumulus* avec lesquels on les a souvent confondues, comme nous l'avons dit plus haut. La force de leur position les fit choisir plus d'une fois pour mettre les corps à l'abri des profanations. L'habitude d'ouvrir les sépultures pour ravir les ornements des morts semble avoir été générale parmi les barbares : « N'as-tu pas violé de tombeaux ? » disait le prêtre chrétien au néophyte germain. D'autres fois aussi, d'anciens *tumulus* purent

être convertis en retranchements; mais leur distribution à des intervalles rapprochés, à proximité des voies romaines et sur les deux flancs des routes suffit pour éloigner la supposition d'une destination exclusivement funéraire. Les auteurs allemands qui les ont observés sur la ligne du Necker n'hésitent pas à reconnaître que ces tours sépulcrales servirent en même temps de points d'observation [1]. On en suit une trentaine à un quart de lieue les unes des autres.

Le fossé des buttes porte environ huit mètres de largeur sur quatre ou cinq de profondeur, en tenant compte des dégradations causées par les atterrissements. Quelquefois il est traversé par une petite chaussée assez étroite, comme pour ménager un accès de plain-pied; mais on doit, selon nous, attribuer cet accident, qui est rare du reste, à des déblais postérieurs : la jonction des deux bords s'opérait par un pont mobile. Une grande terrasse en forme de parallélogramme s'étend souvent à l'un des flancs, entourée de fossés et d'escarpements reliés à ceux de la butte. Le plan de ces constructions est presque invariable : c'était une tour massive, rectangulaire, couvrant tout le sommet du tertre. Cette forme, nous l'avons dit, resta celle des donjons jusqu'à la fin du quatorzième siècle, et ne semble pas, à l'exception des ouvertures, avoir été notablement modifiée. L'entrée, conformément à une disposition attribuée mal à propos à l'architecture féodale, était placée à une grande hauteur, souvent à dix mètres dans la muraille. Il en reste encore un exemple dans les tours romaines de Besigheim, au confluent du Necker et de l'Enz. On ne pouvait y pénétrer qu'avec une échelle.

[1] De Ring, *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube*, t. I, p. 291 et suivantes. Voir encore le *Danube*, brochure, par M. le comte de Galembert. Il signale sur le Bosphore ces tertres dont l'origine douteuse varie entre le tombeau et le retranchement.

Plusieurs de ces tours étaient entourées d'un ou deux murs circulaires ou ovales, pourvus eux-mêmes d'un fossé extérieur. Ce type était généralement observé entre le Rhin et le Danube, sur la limite de l'empire, où les ouvrages, plus menacés, réclamaient plus de force. Il se remarque aussi sur différents points du sol éduen, notamment à La Chapelle-de-Barnaud, sur la Somme, à trois lieues de Bourbon-Lancy.

D'autres buttes ne présentent plus aucune trace de construction et n'ont pour défense que leur fossé. Les pierres ont pu être enlevées depuis pour l'utilité du voisinage; mais il n'en résulte nullement que ces buttes n'aient pas été surmontées de tours en bois ou en terre battue, d'après le procédé gaulois, attendu qu'on y rencontre des tuiles à rebords servant aux toitures. Elles rappelleraient, dans ce cas, les postes improvisés et temporaires nécessités par des circonstances pressantes et mentionnés dans différentes lois d'Honorius et d'Arcadius. La majeure partie des tours offre des tuiles à rebords et des restes de fondations épaisses de quatre à cinq pieds.

Plus rapprochées de la plaine que les camps, les tours étaient disposées en sentinelles et en vedettes. Elles défendaient l'accès des voies, le passage des vallées et des cours d'eau secondaires; elles étaient construites à leurs extrémités, au milieu de leur parcours, au plus étroit des gorges. Si le vallon présentait quelque largeur, comme à Parpana sur l'Arroux, ou à Grury près de la Somme, on le coupait par deux tertres situés en face l'un de l'autre et se prêtant un mutuel appui. Correspondant aux camps de montagne, ils les garantissaient contre les surprises, en occupant les vallées qui y aboutissent. Ce système est frappant autour de la montagne de Mont près Bourbon-Lancy. Aussi les historiens latins signalent-ils ces tertres comme un accessoire

obligé des camps : « Castra extollens altius et castella, et *turres* per habiles locos et opportunos, » dit Ammien Marcellin, en parlant des ouvrages de Valentinien sur le Rhin. Lorsque ces buttes étaient très voisines d'un camp ou d'un château, elles servaient souvent à leur assurer la possession d'une source située en dehors de l'enceinte. Végèce recommandait, en ce cas, de les élever tout près de cette dernière pour y placer des balistes et des archers.

Outre le service de défense, les tours étaient encore affectées au *guet* et aux *gardes*, comme les *stationes agrariæ*[1] citées par Ammien. Leur élévation permettait de dominer la campagne et d'y découvrir ces marches furtives, particulières aux barbares, dont l'histoire de la décadence offre tant d'exemples. Ammien Marcellin, parlant de la hauteur donnée par Valentinien aux tours et aux châteaux du Rhin, affirme que c'était dans le but d'observer les mouvements de l'ennemi et de l'empêcher de se dérober à la vue : « Ne latere usquam hostis, ad nostra se proripiens, posset[2]. » Un autre écrivain, cité dans un Commentaire du code Théodosien, leur attribue la même destination vis-à-vis des maraudeurs : « Latronum caventur incursus si exploratores in muris, in turribus sint locati, ut desuper spectent plana regionum in quibus insidiæ latronum latere non possunt. » Lorsque les légions pannoniennes, près de Sirmium, tirèrent l'épée contre Probus, il se réfugia dans une *haute tour* destinée à *faire le guet*, appelée la *Tour ferrée*, *turris ferrata*, où il fut égorgé.

Ces postes d'observation étaient multipliés à l'infini sur les frontières. Stilicon, pour se ménager la domination de l'empire d'Occident, en avait couvert la côte orientale de la

[1] *Agrariæ*, gardes. V. du Cange.
[2] Ammien Marcellin, liv. XXX, c. 8.

Méditerranée. Il faisait surveiller par ce moyen les espions déguisés en marchands et avait interrompu l'échange des denrées par un système prohibitif que les empereurs employèrent de même contre les barbares. En 408, après sa mort, Honorius et Théodose supprimaient ces postes en prétextant qu'ils avaient été l'ouvrage de son ambition et qu'ils gênaient les relations des peuples. Mais deux ans après, en 410, l'invasion étant partout menaçante, les mêmes princes étaient obligés d'y recourir de nouveau, de rétablir la garde des rades, des falaises, des haures (ports), des défilés des provinces : « Abcessus provinciarum, abdita loca, etc. » « Cette mesure était nécessitée, disaient-ils, par la férocité des barbares et par la fureur des tyrans. Il fallait éviter que par force ou en secret, ouvertement ou clandestinement, personne pût se glisser dans les régions de l'empire. » [1]

En retrouvant aujourd'hui ces tours distribuées à des intervalles presque égaux; en constatant leur similitude avec les bas-reliefs de la colonne Trajane qui représentent des télégraphes, on ne peut douter qu'à leur destination de retranchement elles n'aient réuni celle de transmettre les signaux de feu entre les grands camps. Une ligne ininterrompue de ces tours part du Beuvray et se dirige par la Vieille-Montagne vers le cours de l'Aron jusqu'à Decize par Cercy-*la-Tour*, dont le nom fait foi. La plaine d'Autun en offre une autre semblable qui longe la chaîne des montagnes au nord-ouest, entre les camps de la vallée d'Arroux, au-dessus et au-dessous de la ville. Elle commence au coude de l'Arroux, sur la rive droite entre le Mont-Dru et La Perrière, et, fran-

[1] « Hoc enim et tyrannici furoris et barbaricæ feritatis occasio persuadet, ut nullus vel vi, vel clam, vel aperto, vel etiam occulto, nostri possit imperii regiones inrepere. » Code Théodosien, *De custodia littorum*.

chissant le bassin d'Autun, sur les points culminants de la plaine, va aboutir à la vallée de Barnay, en face du camp de la montagne de Bar, sans qu'aucune des tours qui en font partie se perde jamais de vue l'une l'autre. Le souvenir de leurs fanaux s'est conservé presque partout, soit dans leur nom, soit dans la tradition populaire. Le nom de Montigny, *Mons ignis*, *Mons ignitus*, est resté à plusieurs localités où les buttes se rencontrent [1]. La même destination est rappelée dans les récits villageois, en particulier sur les pics fortifiés voisins du Beuvray. A une époque reculée, dit la Légende, les châteaux de Dône et de Thouleur étaient habités par deux frères. Ils se transmettaient chaque soir un adieu en présentant à une ouverture de leur demeure un flambeau allumé. Cette tradition a passé d'un camp à l'autre. De Thouleur à La Vieille-Montagne, le flambeau allumé continue sa marche. On la suit, à travers les buttes, jusqu'à Montenoison et Montsabbo où des traces de castramétation romaine sont encore parfaitement visibles. Au *Castrum Caninum*, Château-Chinon, les mêmes récits se reproduisent. Sur la Saône, à quinze ou vingt lieues de distance, ils reparaissent dans les camps authentiques. De Rome-Château à Chassey, les villageois parlent des mêmes signaux. Sur ces deux sommets il existait, disent-ils, deux couvents [2]. Les moines, privés d'horloge, allumaient un grand feu pour se donner l'heure, de l'un à l'autre. A Suin, dans le Charollais, une wivre accomplissait le même office. Partie le soir de cette montagne, elle promenait sa tête flamboyante sur les sommets voisins, au pic d'Artus, à Dondin et ailleurs.

[1] Montigny en Morvan entre autres.

[2] M. Clerc remarque qu'en Franche-Comté les villageois désignent sous le nom de couvent la plupart des ruines romaines. E. Clerc, *La Franche-Comté sous les Romains*. p. 8.

Les récits de l'histoire confirment les souvenirs populaires. Dès l'entrée d'Annibal dans les Gaules, Hannon employa des signaux de feu pour lui annoncer qu'il avait passé le Rhône. Lorsque César (l'an 57 avant Jésus-Christ), après avoir battu les Nerviens, fut attaqué par les Aduatikes qui avaient simulé une soumission, les avant-postes romains donnèrent l'alarme au moyen de signaux de feu et les légions accoururent. L'usage de ces signaux fut surtout pratiqué dans les guerres contre les Germains. En 357, Julien envoya des embarcations dévaster les bords du Mein; l'ennemi épouvanté alluma ses fanaux pour avertir les tribus éloignées et leur donner rendez-vous sur la rive droite. En 376, avant la bataille de Salîces, à l'embouchure méridionale du Danube, Fritigern, chef des Wisigoths, rappela ses bandes répandues dans la plaine en *élevant des feux*. En 451, la ville d'Orléans, déjà envahie par les Huns, fut avertie par des feux de l'approche d'Aétius.

Quoiqu'on ne puisse douter que les buttes n'appartinssent au système défensif gallo-romain, il ne serait pas impossible que quelques-unes d'entre elles eussent en même temps un but de protection individuelle et que cette protection eût engagé à construire des habitations civiles dans leur voisinage. On rencontre assez fréquemment à leur proximité des villas importantes; elles servaient de demeure à des chefs militaires ou à des officiers fiscaux qui étaient assurés de trouver tout près de là un asile. Sur la vallée du Mesvrin, à la station des Sarmates de Mesvres, la villa romaine du *Magne* est rapprochée de l'ancienne tour connue sous le nom de la Motte du *Choul*. Un peu plus loin, à la station des Marcomans de *Mar-Magne* (*Marcomanica villa* dans les chartes), une autre villa avoisine le tertre retranché de Saint-Sulpice.

Ajoutons en passant que d'autres grandes villas rurales

renfermaient une tour au sommet de laquelle les anciens disposaient une salle à manger; mais rien n'indique que cette tour, destinée primitivement à donner à l'œil du maître la vue de sa propriété, ait été convertie plus tard en défense.

Dans les pays de hautes montagnes et de grandes vallées, les buttes sont rares. Elles étaient multipliées, au contraire, dans les pays ondulés où les passages des vallons étaient nombreux. En parcourant les *vaux*, dont le nom caractérise si exactement les innombrables plis du territoire de la Nièvre, où les grandes plaines et les grandes montagnes manquent également, on s'explique la prodigieuse quantité de ces tours dispersées. La seule commune de Remilly, près Luzy, en contient six ou sept.

Cette multiplicité fait penser que ces constructions ne datent pas toutes de la même époque. Leur nombre s'augmenta à chaque siècle et surtout au quatrième et au cinquième. Les plus anciennes doivent être celles d'où l'œil embrasse de plus grands espaces. D'autres s'élevèrent successivement sur les points secondaires, à mesure que les invasions devenaient plus fréquentes.

Les empereurs et les généraux qui se succédèrent sur le Rhin ne négligèrent jamais ces postes isolés. Ils les reconstruisaient, après chaque irruption, dans le voisinage des stations militaires. Aussi, n'est-il pas étonnant d'en retrouver aujourd'hui plusieurs qui sont encore intacts et servent de donjons à des châteaux dont les autres constructions appartiennent au moyen-âge. Drusus, dès les premières campagnes germaniques, en avait échelonné sur le fleuve et sur ses affluents [1]. Eumène, dans le Panégyrique de Constantin, loue cet empereur d'avoir assuré par des *tours fortes* la

[1] Florus, liv. IV.

défense des frontières. Julien, Valentinien, développèrent le même système. Les gouverneurs étaient tenus d'en faire élever, chaque année, un certain nombre par les *Limitanei* ou soldats des limites. Valentinien, en 364, recommande sévèrement ce devoir au duc de Dacie : « Elève *chaque année,* tant que durera ton administration, des tours aux lieux opportuns de ta frontière, et fais réparer les anciennes. Si tu négliges cet ordre, tu seras contraint, à l'expiration de tes fonctions, d'exécuter à tes frais les constructions que tu eusses dû faire à l'aide *des troupes et aux frais de l'Etat.* »

Cet ordre donné au commencement du règne de Valentinien, au moment où les barbares attaquaient l'empire de tous côtés, fut appliqué à la Gaule sujette aux mêmes ravages. Ammien Marcellin mentionne en plusieurs passages les retranchements construits à cette époque. Des frontières, la nécessité en généralisa l'usage au cœur des provinces. De là ces localités qui portent le nom de la TOUR, et dans les tables antiques celui de TVRRIS ou TVRRES. On le retrouve, dans la Nièvre, à Cercy-la-Tour et Fleury-la-Tour. De là tous ces *burgus* traduits improprement par le mot *bourg*, et dont la signification purement latine indique une simple tour. Procope, *De Ædificiis*, parlant de celles du Danube, dit que le *Burgus* consistait en une seule tour, et que pour cette raison on le nommait μονοπύργος (μόνος, seul, πύργος, tour). Végèce donne au mot *Burgus* le même sens [1], d'où les gardes des tours isolées s'appelaient *Burgarii* [2]. Derrière le rempart romain, entre le Rhin et le Danube, des tours semblables fermaient, comme on l'a vu, l'accès des

[1] Près des cités on élevait des tours d'observation, *φρυκτωρία*. De petits forts, *προτειχίσματα*, gardaient les lieux importants par leur position. Ils se composaient d'une tour isolée, *μονοπύργος*, ou d'une enceinte carrée, flanquée de tours aux angles. » (*Histoire de l'Art monumental*, Batissier.)

[2] Végèce, liv. IV.

vallées, celui des camps, et transmettaient les signaux. Si ces ouvrages existaient lorsque Rome était encore dans sa force, on peut conjecturer facilement combien ils durent se multiplier à son déclin, lorsque toutes les provinces eurent subi l'épreuve des invasions. L'empire en était couvert. Le *droit universel d'être armé* [1] et l'autorisation de *fortifier les habitations et les propriétés particulières* [2] marquaient le dernier acte de désespoir d'une société impuissante à soutenir plus longtemps la lutte. « Tout le moyen-âge était là, » dit Châteaubriand, signalant à sa source l'immense influence réservée aux institutions romaines sur celles des peuples germaniques.

Les observations qui précèdent, résultat d'une étude scrupuleuse de nos pays, n'ont jamais laissé aucun doute dans notre esprit. Nous sommes heureux toutefois d'en trouver la confirmation dans un ouvrage récent et justement apprécié. M. Maximilien de Ring, dans un Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, a reconnu, en Allemagne, le système que nous avons étudié sur le sol éduen. Seulement, en Allemagne ce système se complique de ces immenses fossés *des limites*, particuliers aux terres voisines des Allemannes : « L'apparition des barbares, dit cet historien, était aussi subite que formidable; et, comme en arrière de la plaine toute la contrée montagneuse était en majeure partie couverte d'impénétrables forêts, il était aussi difficile aux Romains de prévoir que de prévenir l'attaque de l'ennemi. A l'entrée de toutes les vallées principales, dont les défilés communiquaient avec l'intérieur du pays, furent donc, au troisième siècle, élevées de petites encein-

[1] Lois de 391 et de 440 : « Singulos universosque monemus ut, quibus potuerint armis, nostrasque provincias ac fortunas proprias fideli conspiratione et juncto umbone tueantur. »

[2] Châteaubriand, *Etudes historiques*.

tes fortifiées, là où la nature présentait à la fois une position avantageuse à la défense et à l'exploration. C'était pour la plupart du temps une simple tour que quelques bâtiments entouraient, placée sur une pile de rocs ou un cône avancé, et que cernait une double enceinte crènelée, défendue par un large et profond fossé. Tacite ne parle nulle part, dans ses *Annales*, de ces tours isolées, ce qui prouve que de son temps elles n'existaient point encore [1]. Mais elles sont au contraire fréquemment citées dans l'*Itinéraire* d'*Antonin*, et plus tard surtout par Marcellin qui même fait une distinction à part entre les camps, les châteaux-forts et les tours isolées ou tours d'observation. Ces divers castels ou tours fortes, trop petits pour contenir une imposante garnison, n'avaient pas pour objet, ainsi qu'on l'a trop souvent répété, d'empêcher le passage des armées ennemies qui auraient voulu déboucher par les vallées qu'ils dominaient, mais bien d'épier cette irruption, et alors, par les fanaux qu'on allumait sur la sommité de la tour, ou par tout autre signal, d'avertir du danger les garnisons intérieures des villes. Le rayon que la vue du haut de tous ces donjons embrassait sur les montagnes et les vallées est, en général, de peu d'étendue; il devait l'être moins encore du temps des Romains, alors que toutes ces montagnes étaient inhabitées, et que leurs forêts n'avaient point encore été élaguées. Du côté de la plaine, au contraire, ils dominaient toute la contrée jusqu'aux Vosges; la portée de toutes ces tours correspondait de l'une à l'autre, et du nord au midi les garnisons rhénanes pouvaient avec la plus grande rapidité être averties de la marche de l'ennemi. Les garnisons romaines répandues dans la plaine pouvaient aussi, en cas

[1] L'auteur reconnaît plus loin leur existence à cette époque.

de danger, trouver un refuge momentané dans ces forteresses, et ces petites garnisons pouvaient elles-mêmes devenir terribles à l'ennemi lorsque dans sa retraite il regagnait les vallées. »[1]

Une particularité, qui atteste le génie religieux des anciens peuples pour qui la guerre même était l'objet de consécrations spéciales, se remarque souvent dans nos camps. Nous voulons parler de leur dédicace à quelque divinité tutélaire dont le culte dominait dans le pays. On vénérait surtout dans ces camps les symboles du druidisme, les rochers, les fontaines, et il en est peu qui n'aient encore conservé aujourd'hui leur source sacrée. Il s'y tenait des assemblées où la religion, la politique, le plaisir même trouvaient leur part. Ces usages, enracinés parmi le peuple, ont survécu au changement des religions et des races. Etaient-ils établis sur ces montagnes avant qu'elles fussent retranchées? furent-ils le résultat de leur attribution à la défense nationale? On peut admettre l'une et l'autre hypothèse. Là où le culte des rochers et des eaux précéda l'établissement des camps, plus tard les dieux romains vinrent s'abriter. L'habitude de voir la sauvegarde du pays dans ces lieux à la fois militaires et sacrés dut aider puissamment au développement des superstitions; l'efficacité des retranchements accrédita celle de la protection des dieux. Les principaux camps des environs d'Autun sont encore aujourd'hui le siége de fêtes populaires.

Quoique le culte de Flore fût généralement répandu dans la Gaule, il semble avoir obtenu dans nos contrées une prédominance particulière. C'est ce qu'atteste le nombre multiplié des localités désignées sous le nom de Fleury, *Flo-*

[1] *Histoire des établissements du Rhin et du Danube*, p. 179, 180, t. I.

riacum, ainsi que les réunions usitées jusqu'à nos jours à la date des anciennes fêtes de cette divinité. Elles avaient trois centres importants dans l'Autunois. C'étaient les camps du mont Beuvray, du mont Dru, de l'Essertenue. Le christianisme chercha à transformer ces superstitions. Il éleva dans la plupart des camps, à Beuvray, à Glenne, à l'Essertenue, à Bar, à Dun-le-Roi, une antique chapelle à la place des oratoires païens. Il combattit les jouissances grossières et les symboles matériels honorés dans ces assemblées par la prière et par le culte de Dieu et des saints. Saint Martin, ce conquérant évangélique des Gaules, remplaça Flore et les fontaines au Beuvray; saint Laurent, par l'horreur de son martyre, effaça les désordres sensuels des fêtes de Cybèle et de Priape, au mont Dru; la Vierge Marie, type de la chasteté chrétienne, vit, sur l'Essertenue, son oratoire construit avec les débris qui avaient été les témoins de ces mystères équivoques où les jeunes filles venaient demander aux trois Maires l'obtention d'un époux. Dans presque tous les lieux de pèlerinages abandonnés où se retrouve le souvenir de quelque antique *chapelle*, on retrouve aussi la butte abandonnée de quelque tour ou les fossés d'un camp. [1]

Le pays Eduen dut en grande partie à sa configuration l'établissement et le maintien de sa nationalité; il lui dut aussi son importance politique. Placé au cœur de la Gaule, sur la route de la Méditerranée et de l'Italie, où se jouèrent tant de fois, avant et après Jésus-Christ, les destinées des races galliques, il fut de bonne heure en rapport avec les colonies civilisatrices qui s'implantèrent sur les côtes de la Gaule méridionale et s'y succédèrent, dans des phases diverses, jusqu'à l'absorption romaine. Dès les temps fabu-

[1] Chapelle de Barnaud, Chapelle-du-Mont-de-France, sur la Somme etc., où l'on trouve des retranchements.

leux, les barques marchandes de l'Orient et de la Grèce avaient remonté ses fleuves et laissé dans les souvenirs ces fictions embellies par l'imagination des peuples enfants. La légende de l'Hercule Tyrien personnifiait le rôle initiateur des colonies asiatiques dans nos pays; *Alesia*, bâtie chez les Eduens par des émigrés phéniciens, revendiquait ce héros pour fondateur. En même temps que les fleuves du pays Eduen étaient des véhicules de civilisation, ils servaient de rempart à ses limites. L'Arar à l'est, le Liger au couchant, l'entouraient d'un fossé profond. D'étroites vallées au nord rendaient ses accès difficiles; sa frontière méridionale s'appuyait sur la Loire et venait expirer à la barrière des Cévennes.

Entre les bassins des deux fleuves, le sol recouvert d'une agglomération de montagnes occupant un espace à peu près triangulaire, renflé au centre, à l'ouest d'Autun, et s'abaissant à ses extrémités, excepté à la pointe méridionale, trouvait dans cette disposition irrégulière une puissante garantie contre les peuples voisins. D'Avallon à Dijon, de Dijon à Trévoux, de Roanne à Nevers, la carte ne présente qu'une succession de groupes accidentés, coupés en tous sens par des vallées, des rivières et des ruisseaux.

Au milieu de ces mouvements de terrain, le bassin de l'Arroux se déroule dans une plaine longue de cent kilomètres, généralement étroite et réduite quelquefois à la simple largeur du cours d'eau. Ce bassin, confluent d'un grand nombre de vallées, était relié par des communications praticables aux passages importants du pays situés sur les rivières de l'Armançon, de l'Ouche, de la Dheune, de la Somme, de la Halène et autres. Avec cet instinct des convenances naturelles qui est presque aussi sûr que la science, les Gaulois avaient bâti au centre du pays, avant Augustodunum, l'oppidum de Bibracte qui était le point de rencon-

tre des lignes de communication entre les Séquanes et les Bituriges, les Lingons et les Arvernes. Bibracte était par sa position la tête de la confédération éduenne. La conquête romaine ne fit qu'ajouter à sa grandeur. Transplantée dans la plaine sous le nom d'Augustodunum, élevée au rang de colonie augustale par le successeur de César, elle conserva son influence sur la Gaule centrale par sa civilisation et ses écoles.

Son restaurateur multiplia autour d'elle les travaux et les routes. Du côté de la Saône, quelques trouées dans les montagnes offraient aux voies un tracé naturel. Au nord et à l'ouest d'Autun, la chaîne du Morvan, embrassant la moitié de l'horizon, leur opposait au contraire un obstacle difficile à vaincre. D'étroits vallons, des gorges creusées par les torrents ouvraient seulement çà et là des passages escarpés dans ce rempart de trente milles d'épaisseur, qui s'étend entre l'Autunois et le Nivernais d'une part, entre le Bourbonnais et l'Auxerrois de l'autre. Pour se rendre au bord de l'Océan par la chaussée d'Agrippa, pour gagner Bordeaux, Clermont, Bourges, Langres, Lutèce, il fallait franchir ces gorges dangereuses, couvertes de forêts, de landes stériles, de houx, de genévriers, de genêts, où les empereurs venaient au quatrième siècle chasser les bêtes fauves. Les voies, tantôt perdues au fond des ravins, tantôt côtoyant ou gravissant en ligne droite les montagnes, sous l'ombre des rochers de granit et des futaies, serpentaient péniblement sur ce sol ondulé comme les vagues de la mer. Dès que la main de l'homme retirait son travail, les forces destructives reprenaient leur empire. Sous Constantin, Eumène, peignant la détresse des Eduens, représentait leurs routes comme étant à peine viables pour un charriot à demi chargé [1]. Julien, se

[1] Eumène, *Pro gratiarum actione*, c. 7.

hâtant vers Lutèce, en 356, hésitait à s'engager dans ces solitudes ténébreuses et abruptes. Au sixième siècle, l'imagination populaire les peuplait des mauvais génies du druidisme et du polythéisme. Saint Germain de Paris, venant visiter Autun sa patrie, entendait ces démons courir à grand bruit à travers les montagnes et lui crier du fond des vallées : « Si tu nous chasses des lieux cultivés, laisse-nous » pour demeure la solitude des bois. Permets à des misérables d'errer en sûreté dans les déserts. »[1]

Dans les plaines de la Saône et de la Loire, dans les grasses prairies des Brannoviens et des Nivernes, les peuplades éduennes purent conserver quelque chose de la vie calme des pasteurs. Mais au sein des forêts du Morvan, les mœurs étaient toutes différentes. Des races courageuses adonnées à la chasse des bêtes fauves, des pâtres conduisant à la glandée des troupeaux de porcs demi-sauvages, aussi redoutables que des loups, dit Strabon, et dont la chair salée formait l'unique commerce du pays, des colons découragés par le fisc ou par l'ingratitude du sol, quelques débris de la vieille race celtique rêvant peut-être encore son indépendance, formaient dans ces montagnes une population à part qui était toujours prête à grossir les bandes des Bagaudes.

Au dehors, la Germanie ébranlée avait depuis longtemps appris les routes des Gaules. Ses nombreuses tribus attirées par l'espoir du butin ne pouvaient oublier cette ville opulente d'Augustodunum qu'attendait le châtiment des peuples riches et voluptueux. « Pecunia dites, voluptatibus opulentos, » a dit Tacite en parlant des Eduens.

[1] *Vita S. Germani apud Boll.* A Vauthot, près de l'entrée de la voie romaine qui se dirige d'Autun à St-honoré à travers les vallées du Morvan, les villageois craignent, le soir, de rencontrer le démon.

C'était dans de telles conditions, au milieu de ces populations suspectes à l'intérieur, hostiles au dehors, que quinze voies romaines prenaient leur essor. On comprend que si leurs chaussées eussent été dépourvues de protection, elles cessaient dès-lors d'être un bienfait et devenaient un danger. Pour défendre les vallées qui étaient la route naturelle des invasions, chaque montagne dut devenir un retranchement. Toutes les voies éduennes, à leur entrée et à leur sortie dans les gorges, furent garnies d'un poste fortifié. Quoique ces postes soient subordonnés, comme nous l'avons dit, à un plan régulier, on peut néanmoins les diviser en différents groupes distincts. En effet, tantôt ils sont agglomérés, tantôt isolés à de grandes distances. Leur réseau se resserre plus étroitement à la lisière des montagnes éduennes qui sont parallèles à la Saône, du côté de cette Germanie qui dévasta la Gaule pendant trois siècles avant de l'anéantir.

Le système défensif du pays Eduen était donc destiné, vers ses limites, à repousser les invasions par la Saône et la Loire, et, à l'intérieur, à fermer toute communication entre ces deux fleuves, par l'occupation des montagnes qui rayonnent autour du bassin d'Autun. La concentration des ouvrages derrière la Saône s'opposait au passage de ces bandes qui détruisirent tant de fois Augustodunum et qui presque toutes avaient pénétré par cette rivière dans nos contrées. Du temps de César, les Séquanes, habitants de l'autre rive, avaient réduit la confédération éduenne aux dernières extrémités, et l'établissement du germain Arioviste dans leur patrie n'était que l'avant-garde des hordes qui, cinq siècles plus tard, effacèrent dans le sang le nom des races gallo-romaines. Rien n'était donc mieux justifié que les précautions prises de ce côté. Elles n'étaient, du reste, comme on l'a vu, que la répétition du système adopté sur la ligne du Rhin, barrière principale de l'empire. Derrière ce premier

abri les provinces échelonnaient leurs moyens de résistance d'après leur disposition topographique ; mais toute hérissée de retranchements que fût la Gaule, il ne resta pas un seul pli de son territoire vierge des incursions. Leur histoire forme un enchaînement funèbre.

Sans parler des anciennes invasions kimriques, les luttes avec les Germains avaient commencé le jour où César et Arioviste s'étaient rencontrés dans la Séquanie. La sage prévoyance d'Auguste l'avait déterminé à envoyer Drusus combattre les peuples d'Outre-Rhin. Il protégea le cours du fleuve par cinquante châteaux et par l'établissement de huit légions qui y demeurèrent jusqu'aux derniers jours. Traçant la règle à ses successeurs, il fit le premier l'essai de ces colonisations qui prirent plus tard une si grande extension. Sur ses offres, quarante mille Suèves et Marcomans consentirent à cultiver et à défendre pour les empereurs la rive gauloise du Rhin. La défaite de Varus, les victoires de Germanicus, la proclamation de Vitellius par les légions de Germanie marquent l'importance croissante de cette frontière. Le sort de l'empire tendait à s'y attacher de plus en plus.

En 213, les Allemands se coalisent contre Caracalla. Battus une première fois sur le Mein, ils reviennent à la charge, attaquent les légions riveraines du Rhin, et se jettent en innombrable multitude sur les provinces gauloises. Alexandre Sévère, accouru d'Orient, termine avec eux par une paix équivoque une lutte douteuse. Gallien, Posthume, combattent tour-à-tour sur cette limite redoutable, d'où l'ennemi avait gagné l'Espagne en ravageant la Gaule. Posthume, resté maître du fleuve, construisit de nouveaux châteaux. Maximien brûla, dit-on, quarante mille villages allemands. Mais la destruction était impuissante contre cette *fabrique d'hommes*, où les races semblaient se renouveler comme au prin-

temps les feuilles des arbres. Sur la fin du règne d'Aurélien, les invasions recommencent; plusieurs villes sont pillées. A sa mort, les barbares étaient maîtres d'une partie de la Gaule et la ravagèrent durant deux ans en toute liberté. Probus, son successeur, reprit sur eux soixante-dix villes. Il répara les châteaux ruinés, et écrivit au sénat qu'il avait tué quatre cent mille ennemis.

En 287, Maximien Hercule, pendant son séjour à Trèves, vit une nuée de Burgondes et d'Allemands franchir le Rhin. Etant parvenu à leur couper les vivres, la famine et la peste les exterminèrent. En 296, sous Constance Chlore, ils inondent l'Alsace et se portent sur Langres. Constance, sorti au devant d'eux près de cette ville, fut forcé de plier. Comme il fermait la marche et protégeait la retraite, les portes de Langres se trouvèrent closes à son arrivée; il fallut le hisser le long du rempart dans une corbeille. Cinq heures après il sort de nouveau, tombe sur les barbares, en tue soixante mille, et est blessé dans le combat. Sa mort renouvela leurs tentatives. Au moment où Constantin succéda à son père, les Francs et les Allemands repassèrent le Rhin, en 306. Leurs chefs, Askaric et Rhadagaise, faits prisonniers, furent jetés aux bêtes. D'affreuses exterminations marquèrent la campagne suivante. Ces guerres incessantes forçaient les empereurs à résider à Trèves pour se rapprocher du danger. Constantin y séjourna longtemps. Il y établit, suivant Ausone, les magasins de vivres, d'armes et de vêtements les plus considérables de l'empire. La crainte inspirée par le voisinage des ennemis engagea les empereurs, vers la fin du quatrième siècle, à transporter de Metz à Autun la fabrique d'équipements et de cuirasses.[1]

[1] Loricaria Augustoduni translatum Metis. (*Notitia dignitatum Imperii.*)

A la faveur des troubles suscités par la conspiration de Magnence, proclamé empereur à Autun, en 350, les barbares repassèrent le Rhin. Constance, fils de Constantin, réintégré dans la Gaule par la chute de Magnence, en 354, s'arrêta à Valence pour y attendre des convois de l'Aquitaine, tandis que son armée s'assemblait à Chalon-sur-Saône. Les vivres venant à manquer, les soldats se soulevèrent contre Rufin, préfet du prétoire. En vain leur représenta-t-il que les pluies de la saison avaient seules causé ces retards, sans qu'il y eût de la faute des commissaires : il fut obligé de prendre la fuite. Un officier, arrivé à temps avec les vivres, distribua quelque argent au nom de l'empereur; la sédition fut apaisée et l'armée marcha sur le Rhin où les ennemis demandèrent la paix [355]. Constance était à peine retourné à Milan prendre ses quartiers d'hiver, que les mêmes ravages recommencèrent. « Une innombrable multitude de barbares, dit Julien dans une lettre au sénat d'Athènes, s'était répandue de toutes parts dans les Gaules; ils s'y étaient construit des habitations et s'étaient emparés de quarante-cinq cités, sans compter les bourgs et les châteaux. » Une de leurs routes favorites était celle de Saverne, appelée par Ammien Marcellin *Tres Tabernæ*, château-fort situé au pied des Vosges, à douze milles de Strasbourg, sur la voie de Metz. Ils ruinèrent ce *castrum* pour débarrasser leurs courses d'un obstacle importun [1]. Leur approche faisait déserter les villes et les villages; les Gaulois n'osaient plus mener paître leurs troupeaux.

Dans ces conjonctures, l'empereur Constance se décida à envoyer Julien dans les Gaules. Parti vers le solstice d'hiver,

[1] Conversus hic Julianus ad reparandas Tres Tabernas, munimentum ita cognominatum haud ita dudum obstinatione subversum hostili (quo ædificato constabat ad *intimum Galliarum, ut consueverant, adire,* Germanos arceri), et opus spe celerius consummavit. » *Ammien,* liv. XVI.

en 356, avec une escorte de trois cent soixante hommes, il passa à Vienne le reste de la saison rigoureuse. Là, parmi les bruits qui circulaient chaque jour, se répandit la nouvelle que les barbares s'étaient jetés brusquement sur Augustodunum. Le petit nombre de troupes dont Julien disposait suffisait à peine à la défense des villes restées fidèles. La faible garnison d'Autun était frappée d'effroi. Les murailles de l'antique cité, tombant de vétusté, au rapport d'Ammien Marcellin, leur circuit étendu [1] rendaient difficile une longue résistance. Des vétérans, dispersés sans doute dans le pays où ils avaient reçu des terres, accoururent en toute hâte et sauvèrent cette ville d'un désastre certain. Julien, n'ayant pris que le temps nécessaire aux préparatifs indispensables, y arriva lui-même le VIII des kalendes de juillet (24 juin), après une marche durant laquelle il se tint constamment en mesure de repousser les hordes qu'il était obligé de traverser. Il se rendit de là à Auxerre par Saulieu, puis à Troyes, chassa les ennemis répandus de toutes parts, les rejeta au-delà du Rhin et vint prendre ses quartiers d'hiver à Sens. Comme ses troupes étaient distribuées dans les villes voisines pour se procurer plus facilement des vivres, et qu'il n'avait conservé autour de lui qu'une garde peu nombreuse, les barbares, instruits de cette circonstance, vinrent subitement l'attaquer et le tinrent assiégé trente jours. Julien, avec sa garnison, les força de lever le siège, et opérant sa jonction avec les autres généraux, les poursuivit jusqu'au Rhin, dans l'intention de les envelopper; mais telle fut leur audace et leur sagacité, qu'une bande considérable traversa inaperçue les Vosges entre deux armées romaines campées, l'une à Augst, *Augusta Rauracorum*, près de Bâle, l'autre

[1] Civitatis antiquæ muros, spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos. *Ammien Marcellin*, liv XVI.

à Saverne. Elle descendit le bassin de la Saône, ravagea le Lyonnais, fut arrêtée devant la capitale de cette province et détruite en battant en retraite. Les autres corps furent refoulés au-delà du Rhin, et, pour fermer leur passage habituel, Julien releva Saverne, en 357, la fortifia avec soin et y établit un magasin de vivres. Ces dispositions étaient à peine prises que sept rois barbares, ayant à leur tête Chrodomar, célèbre par les ravages dont il affligeait la Gaule depuis 358 et par une victoire remportée sur Decentius, frère de Magnence, passèrent le Rhin, près d'Argentoratum (Strasbourg), en trois jours et trois nuits. Ils étaient à la tête de trente-cinq mille hommes; Julien n'en avait que treize avec lui. Confiant dans l'ardeur de ses troupes, il jugea la partie égale, et, malgré les stratagèmes de l'ennemi, malgré l'ébranlement momentané d'une partie des forces romaines, qui fut surprise à l'improviste, il resta vainqueur et fit Chrodomar prisonnier. Il traversa le Rhin, pilla et brûla le pays durant tout l'été, installa des postes sur la rive germanique du fleuve et accorda à grand'peine aux vaincus une trève de dix mois. Ses victoires assurèrent durant quelques années le repos de la Gaule. Le Rhin fut tranquille pendant tout le reste de son règne; mais sa mort donna le signal de nouveaux malheurs.

Quand Valentinien Ier parvint au trône, en 364, toutes les tribus allemandes étaient en armes et ravageaient la Germanie supérieure. L'année suivante elles passent le Rhin sur la glace, dans les premiers jours de janvier, se partagent en plusieurs bandes pour universaliser le pillage, battent et tuent Carietton, Franc d'origine, qui commandait l'une et l'autre Germanie, ainsi que le comte Severin accouru avec deux légions de Chalon-sur-Saône. Jovin, général de la cavalerie, put seul arrêter ces désastres. Il extermina l'ennemi en deux rencontres, à Scarpona, Charpeigne près

Pont-à-Mousson, sur la Moselle, où il les surprit se lavant sans défiance dans le fleuve, puis à Chalons-sur-Marne, où leur chef saisi par les soldats fut pendu par eux à un arbre. Ces luttes, continuées jusqu'en 369, attirèrent Valentinien au-delà du Rhin [1]. Pénétré de l'insuffisance des moyens défensifs employés jusqu'alors par Drusus, Posthume, Probus, Constantin, il augmenta considérablement le nombre des forts situés sur toute la rive droite du Rhin et sur le Necker. Des tours, des châteaux dominèrent ces fleuves de leur source à leur embouchure; des terrasses, des fortifications très élevées protégèrent les camps et les points de communication. Sur les passages qui aboutissent à la vallée du Rhin, à la source, sur le cours et à l'embouchure de ses affluents, ces travaux forment un plan d'ensemble analogue à celui dont on retrouve les traces dans le pays Eduen; mais ils surpassent ce dernier de toute l'importance de leur position. Un seul exemple en fera juger. A Obernheim, appelé dans la vie de sainte Odile *Altitona*, montagne élevée d'où l'on découvre toute l'Alsace et le cours du Rhin, un ancien rempart de pierres englobe la crête de la montagne et deux sommets adjacents. Il suit les sinuosités du terrain, comme les terrassements du mont Beuvray dans l'Autunois dont il reproduit assez exactement l'aspect. Ce mur d'enceinte de cinq à six pieds d'épaisseur, composé de blocs liés entre eux par des crampons de bois à queue d'aronde, garni d'angles et de tours, n'avait pas moins de trois à quatre lieues de circonférence. Le duc Athalric, père de sainte Odile, y bâtit un château avec ses débris vers la fin du septième siècle.

De 369 à 375, année de sa mort, Valentinien ne cessa de

[1] Rhenum omnem a Rhætiarum exordio adusque fretalem Oceanum, magnis molibus muniebat, castra extollens altius et castella turresque assiduas.

travailler à ces ouvrages et au recrutement, dans les provinces du Rhin, d'une milice spéciale destinée à résister aux invasions. Le remède était tardif, insuffisant, l'empire trop vieux, trop épuisé pour arrêter ce torrent qu'un historien contemporain dépeint par ce mot énergique : « Debacchantibus barbaris », et au sujet duquel un orateur s'écriait devant Théodose : « L'Italie et l'Espagne ont leurs maux, mais aussi des consolations : le mal public a un commencement et une fin; mais en Gaule, il est éternel et semble y avoir fixé son siège. »

En 373, quatre-vingts mille Burgondes, appelés comme alliés par Valentinien contre les Saxons avec lesquels ils avaient des intérêts rivaux au sujet de salines limitrophes de leurs territoires, effrayèrent par leur multitude les Romains occupés à la construction des forts sur le Rhin. Trompés par l'empereur dans leur espérance d'une ligue contre l'ennemi commun, ces alliés prétendus s'en dédommagèrent en commettant dans la Gaule d'affreux ravages. Après les Burgondes parurent les Lentiens, habitants des bords du Danube, qui, renouvelant le plan de campagne de 366, passèrent au nombre de soixante-dix mille le Rhin sur la glace, durant l'absence de Gratien retenu en Orient, et se divisant en plusieurs troupes se livrèrent à leurs dévastations habituelles. La bataille de Colmar, livrée en 398 par les généraux de Gratien, en détruisant trente mille hommes, calma la tempête qui continua d'être comprimée encore sous Théodose et sous les premières années d'Honorius; mais elle éclata bientôt plus terrible.

L'année 406 ouvre une ère mémorable parmi ces désastres. Des bandes innombrables de Vandales, d'Alains, de Goths, de Gètes, de Sarmates, de Saxons, entraînant à leur suite les Burgondes et d'autres peuplades, se ruèrent sur la Gaule et la parcoururent durant plusieurs années le fer et le feu

à la main. Ce fut en tous sens un flux de marches et de ravages. Les traces en sont partout restées sous l'épaisse couche de cendres dont le pays fut recouvert; l'archéologie les signale avec effroi sur tous les points du sol. Mayence, Worms, Strasbourg, Spire, Reims, Tournay, Cambrai, Arras, Amiens, Autun, furent emportés dans la même débâcle. L'intervention des légions de la Grande-Bretagne et d'un simple soldat élu par elles à l'empire, à cause de son nom de Constantin, aggrava ces maux en y joignant la guerre civile. Les rois barbares, prenant parti selon leur intérêt, multipliaient la ruine du nord au midi. Chrocus, chef des Vandales, dont plusieurs auteurs reportent l'expédition à cette époque, n'était arrêté que sous les murs d'Arles; les Goths s'emparaient de Narbonne en 413. On doit rattacher à ces envahissements la colonisation définitive des barbares dans la Gaule. L'empire impuissant à les repousser leur donna des terres en les chargeant de les défendre. Les Burgondes, les Francs s'établirent en corps de nation; les Suèves, les Marcomans, les Taïfales, les Sarmates furent disséminés sur toutes les parties du territoire où la Notice des dignités de l'empire, rédigée vers 437, a conservé le nom de leurs principaux cantonnements. Le pays Eduen, comme nous le verrons, reçut aussi son contingent. La suite du cinquième siècle ne fut qu'une agonie à laquelle Attila faillit mettre fin en 451. L'empire expirant dans ce dernier effort n'a plus d'histoire que celle des races qui lui succèdent, et dont plusieurs lui survivent à peine.

CHAPITRE II.

RETRANCHEMENTS DE LA RIVE DROITE DE LA SAONE,

ENTRE CHALON ET AUTUN.

SOMMAIRE.

Vallées de la Dheune, de l'Orbize, de la Couzane. — Camps de Chassey, Rully, Château-Beau, Rome-Château, Rème, etc.

De Strasbourg à Besançon, où le rapprochement des Vosges et du Jura forme comme un rempart naturel; de Besançon à Chalon et à la Méditerranée, la nature a tracé entre des chaînes de montagnes une large voie qui suit d'un côté le bassin du Rhin, de l'autre ceux du Doubs, de la Saône et du Rhône. C'était, nous l'avons dit, une des routes préférées des invasions. A la limite des Eduens et des Séquanes, sur la rive droite du Doubs et de la Saône, des points fortifiés, des *Castellum*, des *Burgs*, épars sur les éminences, fermaient la frontière. Le principal était, dès l'ère gauloise, le *castrum Virdunum*, Verdun, au confluent des deux rivières, position militaire recherchée avec soin par les anciens. Situé non loin d'un embranchement de la voie d'Autun à Besançon, Verdun formait avant-poste, et les débris antiques enfouis dans ses substructions témoignent de sa situation périlleuse. L'ancien *castrum* de

Surrugium, Seurre, en remontant l'Arar; Montardon (*mons Arduus*) au-dessus de Pontarlier, traversé par la voie de Langres à la Saône; *Assona*, Auxonne, indiquaient par la force de leurs retranchements des appréhensions trop certaines. L'expérience avait révélé la faiblesse des murailles et appelé en aide la nature elle-même.

La Saône une fois franchie, les invasions rencontraient un obstacle sérieux dans les montagnes calcaires parallèles à son cours, entre Dijon, Beaune et Chalon. Semblables à un rempart derrière un fossé, la raideur de leurs pentes, la coupe perpendiculaire des rochers dont elles sont parementées les rendent à peu près inaccessibles. La garde en est restreinte à un petit nombre de couloirs étroits, distribués de loin en loin dans la masse générale. Leur extrémité orientale s'appuie aux rives de la Saône, tandis qu'au nord elles se déroulent presque en ligne droite jusqu'à l'embouchure de la vallée de l'Ouche, près Dijon, à la séparation des bassins de la Seine et de la Saône. Des camps romains occupaient leurs sommets principaux. La chaîne du mont Afrique, l'une des plus importantes de ce groupe, se terminait par le *camp de César*, dont les retranchements se découpent encore sur le ciel. Des vues exclusivement militaires avaient déterminé l'emplacement des villes aux points d'interruption de cette chaussée gigantesque. Le *castrum* se révèle dans leur origine ou dans leur dernière appropriation. L'antique *Divio*, Dijon, refondu d'après les règles de la castramétation romaine, fermait la vallée actuelle du canal de Bourgogne qui conduit à Autun par Arnay, parallèlement à une voie romaine; il fermait en même temps la tête de ligne ouverte sur les vallées du *pagus* Alsensis, entrée septentrionale du pays Eduen. Le *castrum Belnense*, Beaune, couvrait les abords de la voie d'Autun à Besançon, et le passage des plateaux élevés qui vont

mourir aux sources de l'Arroux. Vers Meurseault, le mont *Milan* [1], enceinte de 500 mètres dominant à pic la gorge d'Auxey, présente encore les restes d'un fossé de 250 mètres de développement; l'autre moitié de l'esplanade se défendait par ses pentes et par des amas de pierres. Sur le flanc de la montagne, au-dessous du camp, une autre grande ligne pierreuse en protégeait l'abord. En coupant cette chaussée pour ouvrir un chemin, on y a découvert des débris nombreux d'armes antiques. Quelques postes isolés dans les principaux villages complétaient la défense de cette barrière. A l'extrémité opposée s'interposait, entre le bassin supérieur de la Saône et la route de Lyon, le *castrum Cabilonense*. Les crêtes voisines, telles que Russilly où l'on trouve des tuiles à rebords, Jully, Château-Beau, Châtel-Moron et d'autres camps auxquels nous reviendrons plus loin, continuaient le système. Quant au centre de la ligne, l'entassement des travaux indique assez qu'il était le point capital.

Le flot barbare, après avoir franchi la vallée du Rhin, le Jura, Besançon, traversait la Saône, en suivant sa course normale, et inondait sans obstacle la plaine de Dijon à Chalon. A la lisière de cette plaine, deux routes étroites se frayaient entre les montagnes éduennes un passage vers le bassin de la Loire. La plus commode et la plus courte se glissait dans la vallée actuelle du canal du Centre, et laissait Autun sur la droite. L'autre gagnait cette ville sur les pentes accidentées de la voie d'Agrippa, suivait dans la vallée de l'Arroux le tracé

[1] Ce nom formé de deux mots celtiques mi-lan milieu du pays, et traduit dans la géographie antique par *mediolanum* indique toujours un point central soit dans l'assiette du pays, soit pour les réunions politiques. Le camp du mont Milan occupe à peu près le milieu de la chaîne retranchée des monts éduens entre Dijon et Chalon; il passait pour un rendez-vous de sorciers. Le lundi de Pâques y était marqué autrefois par une réunion populaire.

romain d'Autun à Clermont, et se rencontrait avec la première sur la Loire à Digoin. Le but des expéditions barbares était moins la conquête que le butin. Les richesses d'Autun tentant leur cupidité valurent à cette ville une préférence funeste. L'importance de cette double communication, qui reliait deux extrémités du pays, aboutissait à des contrées fertiles et à des eaux navigables sur lesquelles débouchaient une foule de voies, avait nécessairement fixé l'attention des empereurs. Leurs efforts s'étaient réunis pour défendre cette porte du pays Eduen et de la Gaule centrale. L'entrée de la vallée du canal du Centre, au-dessous de Chagny, était, jusqu'à sa jonction avec la voie transversale d'Agrippa, bordée de camps, de côtes escarpées et menaçantes, sur une longueur de plusieurs milles. Les passages secondaires, les vallons resserrés et abruptes désignés sous le nom significatif de *Bas-Roches*, les trouées étroites comme celles d'Agneux, de Rully, de La Rochepot, des Quilles vers Nolay, les moindres vallées, telles que celles de Decize, de Créot, entre Rome-Château et Rème, furent couronnés d'un ou de plusieurs campements. Vu de Chagny, *Caniacum*, l'aspect de ces monts retranchés était formidable. Des crêtes pierreuses, offrant des armes innombrables dans les débris calcaires entassés sur leurs pentes, enserraient les vallons parallèles à la Dheune. A droite, la montagne de Santenay allongeait sa croupe ovale ceinte d'une muraille continue de rochers à pic. Elle enfermait sur son vaste plateau plusieurs éminences dont la principale, le mont de Seune ou des Trois-Croix, avait été amoncelée de main d'homme et supportait un *castellum*. Les ouvrages situés à son extrémité opposée s'étendaient jusqu'à la gorge de La Rochepot. Au second plan on découvrait trois camps en ligne, les Quilles près Nolay, Rème, Rome-Château. Appuyés d'un côté sur les roches inaccessibles de Vaux-Chinon, et séparés entre eux par des gorges



CAMP DE VAROT

…mmune de Rully

(Saône-et-Loire).

…nal de

Village d'Agneux

…rche

Rully

…de hauteur.

…her calcaire.

… de rochers calcaires offrant une hauteur

…es.

… ou l'on a trouvé un vase antique.

20

DEJUSSIEU ET VILLEDEY A AUTUN

étroites, ils réunissaient en faisceau sous leurs pieds toutes les petites vallées contiguës à la vallée-mère du Canal. Leur disposition se prêtait un mutuel appui, permettait de fermer toutes les issues et de couvrir plusieurs passages à la fois. Celui de La Rochepot, étranglé entre des collines aux flancs perpendiculaires, rencontrait à gauche les postes avancés du camp de Santenay; fermé à droite par les roches verticales qui dominent Nolay, il tombait sous le camp des Quilles, dans la gorge étroite où s'engage la route actuelle de Beaune à Autun. Les bandes arrêtées sur ce point se trouvaient rejetées par côté dans la vallée de Nolay à Couches, entre les deux camps de Rome-Château et de Rème. Le vallon de Sampigny n'était pas plus praticable. Bordé, dans une partie de son parcours, par des rocs bouleversés et par un ruisseau torrentueux, il avait à droite le revers du camp de Santenay, à gauche celui de Rome-Château.

Sur le flanc opposé, c'est-à-dire de Chagny à Chalon, en suivant l'inflexion de la chaîne, la défense était organisée de la même manière. Les deux ou trois passages qui aboutissent à l'est sur la voie de Chalon à Autun, vers Mercurey, n'étaient pas plus accessibles. Les vallons d'Aubigny, de Rully, des Bas-Roches, resserrés entre des crêtes pierreuses très élevées, se développent presque partout entre des rochers dont il suffisait de faire sauter quelques blocs pour obtenir une muraille régulière. La nature avait fait presque tous les frais des retranchements; il a suffi à l'homme de quelques coups de marteau. Ces remparts naturels forment une suite de camps aussi réguliers que s'ils eussent été construits entièrement par les procédés de l'art. Le génie militaire a du reste laissé son empreinte dans ces montagnes comme sur l'autre rive de la Dheune. Partout où la nécessité le réclamait, le travail artificiel n'a point fait défaut. Au-dessus du village de Rully, un camp entièrement

de main d'homme couvrait une gorge étroite communiquant avec la vallée des Bas-Roches. Celle des Vaux, sur un espace de quelques milles, de Montaigu à Châtel-Moron, présente trois ou quatre retranchements des plus curieux. Là s'arrêteront nos investigations sur la Saône; nous laissons aux archéologues chalonnais le soin de compléter ces notes beaucoup mieux que nous ne le ferions nous-même.

Quoique les anciens itinéraires, dont les tracés sont loin, comme on le sait, d'être complets, n'indiquent aucune voie par la vallée du canal du Centre, on peut légitimement supposer qu'une communication aussi facile et aussi importante n'avait pu rester négligée. Entre Saint-Léger et Santenay, les vignerons assurent avoir détruit, depuis cinquante ans, une antique chaussée parallèle au canal. Cette ligne, toutefois, ne fut jamais que secondaire. Aucune cité, aucun bourg important ne s'élevait sur son parcours, si l'on excepte *Perrecy*, *Patriciacum*, dont les ruines n'ont encore rien révélé. Sur les hauteurs s'élevaient quelques castels dont le plus important, le mont *Saint-Vincent*, n'a pas même conservé son nom romain; Gourdon, *Gurdunum*, mentionné au cinquième siècle; un fort sur la hauteur de Montcenis, un autre à Sanvignes, quelques tours isolées, dont l'une à la source de l'*Uldraca*, couvraient les deux côtés de cette grande vallée jusqu'à *Teionum*, Toulon, où elle rencontrait celle de l'Arroux.

Les fortifications de la vallée du Canal, sur la rive droite de la Dheune, commençaient à une longue colline qui s'appuie au village de Remigny, et qui élève insensiblement sa crête jusqu'au-dessus de Chamilly qu'elle domine complètement. Sur ce sommet nu on rencontre un chemin qui suit d'un bout à l'autre la montagne dans le sens de sa longueur. Çà et là, en *Plat-Mont*, plusieurs tombelles, recouvertes de rocailles ou d'une large pierre, cachent la sépul-

ture de quelques guerriers. Une d'elles forme dans le profil de la cime une éminence visible à une assez grande distance : elle a près de cent mètres de tour. Les flancs de la montagne présentent partout des escarpements de plus de 50 mètres; ils se prolongent jusqu'aux abords d'un camp qui est le plus considérable de la contrée. La partie nord de ce camp a plus de sept cents mètres de traversée, et forme une esplanade oblongue, carrée au nord, arrondie au sud. Ces deux extrémités, retranchées de main d'homme, élèvent leur parapet au-dessus du niveau général du terrain.

Le retranchement du nord, appelé le *Château*, amoncelé à quarante pieds de haut, se compose d'une muraille recouverte de terre de cent cinquante pas de développement en ligne droite. Les faces latérales plongent à perte de vue, d'un côté sur le canal, en regard des camps de Santenay et de Rome-Château; de l'autre sur une des vallées les plus pittoresques et les plus resserrées de ce pays accidenté, celle des Bas-Roches. Le retranchement du midi s'allonge, comme on l'a dit plus haut, en ovale; il se nomme dans le pays la *Redoute*, et est élevé de quinze à dix-huit mètres. Vers le milieu de ce camp, les tuiles romaines, dispersées partout, deviennent plus abondantes. Des substructions considérables, une salle pavée en béton, des cendres renfermant des ossements d'animaux, restes de sacrifices dédicatoires, des poteries brisées, des pierres taillées attestent l'emplacement des principales habitations. On a découvert, il y a quelques années, un taureau en bronze, un trépied de même métal[1], quelques figurines, un trousseau de clefs romaines enfilées dans une chaînette de cuivre, et des médailles, dont une d'Auguste. Viennent ensuite celles de Gallien, sous qui les

[1] Ces objets ont été recueillis par M. de Longuy, de Santenay, ainsi qu'une belle hache en pierre.

Allémans firent une invasion, et qui assiégea inutilement Autun soulevé par Posthume, celles de Claude II, de Tetricus, de Dioclétien, vainqueur des Bagaudes et des Germains, celles de Constance Chlore, de Constantin, de Valens, de Magnence, proclamé empereur à Autun, en 383, de Gratien, de Valentinien et de plusieurs autres du même siècle, au nombre de vingt-trois. La voie sortait du camp sur le flanc droit de la *Redoute*, et, suivant une pente légèrement ascendante, elle rencontre dans un bois sur le point culminant de la montagne une nouvelle fortification appelée *Château de Chamilly*, du nom d'un village situé à l'est. Quoique cette position ait été habitée au moyen-âge, il est à croire que les Romains durent y entretenir au moins un poste d'observation. On ne peut guère supposer qu'occupant le milieu du plateau ils aient négligé la cime.

Une première muraille épaisse de deux mètres, et dont les assises inférieures en pierre sèche sont encore en place, fait face sur une ligne de vingt mètres à la *Redoute* du camp de Chassey. A l'intérieur différents murs forment avec le premier des compartiments irréguliers. Derrière eux s'échelonnent en gradins deux terrasses superposées, comme au château de Glenne dans l'Autunois. La plus élevée, longue de cent mètres, se termine en une crête étroite comme celle du Mont-Dru, particularité observée dans plusieurs châteaux, notamment à la forteresse antique de Vergy, et recherchée sans doute parce qu'elle permettait de lancer les traits sur tous les points. Chaque terrasse était garnie d'une muraille en larges laves ou pierres tégulaires, d'une épaisseur de deux mètres. Celle du gradin inférieur se retrouve sans interruption, à l'ouest, sur une longueur de deux cents mètres. Elle contourne la terrasse centrale dont la base appuyée sur des roches est encore défendue par un rempart de cent mètres de long. Du côté de la vallée du Canal, à

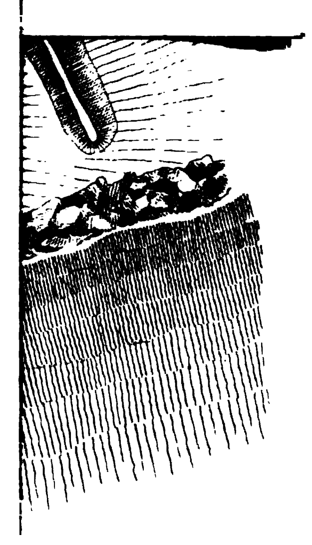
l'ouest, le terrassement a trois étages; au sud, l'escarpement des pentes a rendu cette précaution inutile.

Le voisinage du camp de Chassey, presque contigu à celui de Chamilly, ne peut permettre d'isoler ces deux ouvrages l'un de l'autre. On est frappé de ne rencontrer dans celui de Chamilly aucune espèce de tuiles, tandis que celui de Chassey en est couvert. Ses toitures, conformément à un usage usité encore il y a peu d'années, étaient peut-être, en dernier lieu, formées de pierre tégulaire. Les terrassements inférieurs ressemblent seuls aux travaux de même genre observés ailleurs.

Un des passages les plus importants des montagnes voisines de la vallée du Canal était celui de Rully, *Rulliacum*, *Romiliacum*, village gallo-romain situé, à cette époque, à mi-côte, d'où les destructions l'ont fait plus tard descendre dans la vallée. Des voûtes, des pavés, des cendres, des médailles du Haut-Empire, des tombeaux de grès, une inscription ont attesté son ancien emplacement. Deux bas-reliefs représentant des divinités topiques [1], dont les images se retrouvent encore dans les paroisses voisines, peuvent jeter quelque jour sur le culte païen de cette contrée. Etroit et escarpé comme les autres vallons du voisinage, celui de Rully semble avoir été défendu à gauche par un *castellum* romain dont on a reconnu les fondations autour du château actuel; à droite, par un ouvrage exceptionnel dont cette contrée n'offre que deux exemples. La chaîne, comme une muraille continue depuis Chagny, s'interrompt brusquement par une coupure insolite, au hameau d'Agneux. Les Romains, disent les gens du pays, ont taillé de main

[1] Voir une intéressante notice sur Rully, par M. Péquegnot, curé (Mémoires de la Société archéologique de Chalon), t, II. Un des bas-reliefs est conservé à la cure; l'autre dans le mur de la chapelle d'Agneux.

d'homme dans le rocher cette trouée appelée *Barre* ou Grand'Gueule, afin de communiquer avec les Bas-Roches. De chaque côté elle est dominée, à une forte hauteur, par des ròchers à pic percés de quelques cavernes. Dans l'une d'elles, Courtépée crut voir un bloc en forme d'autel. Une découverte plus certaine est celle d'un vase antique en terre grossière, haut de dix centimètres, conservé au musée de Chalon. De la plate-forme escarpée du camp de Rully, on domine tout le Châlonnais; on est en communication avec le camp de Chassey; on plonge sur les vallées voisines; on peut écraser tout ce qui tenterait de forcer l'unique issue. Ce poste était occupé par un camp d'environ trois cents mètres de tour. Sa configuration, sans être parfaitement régulière, se rapproche d'un carré arrondi aux angles, selon l'usage romain. Le tiers environ de la circonférence est défendu par les rochers dont l'élévation dispensait de tout autre retranchement; les deux autres tiers sont fermés par une muraille en pierre sèche, large de trois mètres environ. Sur la droite, un espace adjacent est clos par une autre muraille moins forte que la première; peut-être servait-il de parc aux animaux ou aux bagages. Les habitants s'y réunissent le lundi de Pâques dans une sorte de fête. Un peu plus haut, la vallée se bifurquait. Une branche, gagnant Aubigny où l'on a trouvé une inscription romaine, traversait, sous la hauteur d'Aluze, la voie de Chalon à Autun, longeait la côte inaccessible de Mont-Abbon, par Blaisy, pour se perdre dans les *Vaux* sur l'Orbize; l'autre branche, tendant à Mercurey sous des côtes escarpées, venait mourir sur la même voie. Ces deux bifurcations, en allant rejoindre la vallée de l'Orbize, laissaient entre elles un vaste plateau qui domine à pic cette dernière au Nord. Les deux extrémités de ce rempart naturel étaient défendues chacune par des ouvrages d'un caractère bien différent. Un monticule en terrasse, où l'on a



ZE

...n à l'intér. et de 3m 50 à l'ext.
...haut de 1m.50c. à l'intér.

...terre et en pierre.
...es intérieures
...ent une muraille naturelle.
...moyenne de 12m 50c.

...ent raide

50

...IEJ ET VILLEDEY A AUTUN

trouvé une médaille d'Auguste parmi d'autres têtes impériales, commandait la partie inférieure. Son élévation, son isolement de la montagne dont il fait partie et à laquelle il ne se rattache que par une langue de terre, l'avaient fait choisir, selon toute apparence, pour y bâtir un *castellum* contre les barbares, au bord de la plaine de la Saône. Ce château, devenu plus tard, sous le nom de château de Montaigu, entre les mains d'une branche puînée des ducs de Bourgogne, un des fiefs importants du pays, joua un rôle dans les guerres de la province. Ses ruines offrent à l'antiquaire, sous leur reconstruction du moyen-âge, le plan intact des tours fortes romaines, c'est-à-dire d'une tour centrale avec deux enceintes.

De Montaigu, pour atteindre la partie supérieure du plateau parallèle à l'Orbize, on suit de vastes chaumes planes où des restes de chaussées ont laissé quelques traces, et près desquelles ont été trouvées des médailles d'Auguste [1]. On arrive ainsi à l'embranchement de Blaisy, au-dessus de Saint-Jean-de-Vaux. Le point d'intersection de la vallée de Blaisy avec celle de l'Orbize était occupé par un vaste camp que ces deux vallées entourent sur deux faces, comme d'un fossé. Placé à la pointe du plateau dont Montaigu occupe la partie inférieure, ce camp porte le nom de *Châtelet* ou *Château-Beau*. Les rochers sur lesquels il repose, ses murailles grises, rappellent le camp de Rully, qu'il dépasse en étendue. Ses retranchements sont formés, au midi et à l'ouest, par des rochers à pic; au nord et à l'est, par des chaussées énormes en pierre sèche. En arrivant, du côté de la vallée, par un étroit sentier sur cette esplanade déserte, au milieu des ruines, on est saisi d'étonnement comme au

[1] Médailles de la colonie de Nîmes. Auguste et Agrippa.

lendemain d'une invasion. Les pierres rongées par les siècles, blanchies par la pluie, les murs renversés dont l'écroulement a formé une masse compacte de treize mètres de large sur trois de hauteur, la nudité du sol d'alentour, sont comme une image vivante de la destruction. Ce camp, d'une forme elliptique assez régulière, possédait deux enceintes qui suppléaient le rocher sur les points où il fait défaut. L'enceinte intérieure porte cent trente-quatre mètres de diamètre sur cent mètres; le rocher occupe environ moitié du pourtour. L'enceinte extérieure ne forme point, comme à Rully, un simple compartiment adjacent; elle enveloppe presque entièrement la première dans un hémicycle de trois cent treize mètres. On reconnaît à l'intérieur du camp plusieurs divisions et cases affectant une certaine régularité et séparées par des murs de deux mètres d'épaisseur, dont les assises sont encore visibles. Sur le sol gisent quelques pierres propres à la taille, tirées de carrières voisines. L'emplacement des portes, tournées à l'est, est marqué par une interruption dans les enceintes. Elles se correspondent dans chacune d'elles et sont reliées sur la gauche par une muraille courant d'une circonvallation à l'autre. La voie qui les traverse prend la direction de Montaigu. Une entrée de moindre importance existe au nord dans la grande enceinte. On se réunissait autrefois dans ce lieu le lundi de Pâques, dans une sorte de fête.

En face de *Château-Beau*, la rive droite de l'Orbize était bordée par la montagne des *Teux-Blancs*, qui renfermait un grand nombre de tombeaux. Les uns se composaient d'auges en grès amenées de loin, d'autres de simples cases fermées par des pierres [1]. Au pied du versant opposé, vers

[1] Mémoires de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.

Givry; à la croix de Saint-Germain, des sépultures analogues ont été découvertes. L'une d'elles contenait un vase en verre représentant le symbole chrétien du poisson.

En face de Montaigu, sur le cours de l'Orbize, au point où ce ruisseau contourne la montagne des *Teux-Blancs*, était bâti Mellecey, *Melciacum*, où l'on a reconnu les restes d'un temple antique dédié à Mercure. C'était autrefois une *villa* du fisc, mentionnée par les chroniques sous Pépin [1]. Des médailles romaines ont été trouvées dans les démolitions d'une ancienne tour appelée la *maison forte*, que les habitants du pays prétendaient communiquer par un passage souterrain avec le *castel* de Montaigu. Ils prétendent aussi que la vallée de l'Orbize était suivie par une voie romaine, du nord à l'est, et ils montrent ses tronçons sous le nom de *Chemin des Saints*. Les tuiles à rebords sont fréquentes dans son voisinage.

Une chaîne élevée sépare les eaux de l'Orbize de celles de la Dheune et de la vallée du Canal. Le point culminant de cette chaîne était occupé par un dernier *castellum*, Châtel-Moron, appelé dans une charte du dixième siècle *castrum Moroni*. Des médailles romaines, une pierre tumulaire représentant deux personnages, des substructions et des terrassements antiques éclairent suffisamment son origine. Cette contrée est du reste pleine de souvenirs romains. De ces sommets à la Saône, le seul passage important était la vallée de la Grosne, en avant de laquelle était situé le *castrum Cabilonense*. Quelques retranchements secondaires, dispersés autour de Buxy, interceptaient les communications étroites ménagées par la nature entre ces montagnes; Jully, sur une éminence arrondie, offrait un camp; la *Tour*, où

[1] Continuateurs de Frédégaire, pars IV, anno DCC LXI.

l'on rencontre des tuiles romaines, rappelle probablement un ancien *burg*.

En remontant la rive gauche de la Dheune, à partir de Chagny, dont les débris romains n'indiquent pas avec certitude une forteresse, la défense s'appuyait principalement sur Santenay. La position du château actuel à mi-côte rappelle encore les usages romains; des médailles de Constantin trouvées, il y a cent ans, dans ses fondations, le rattacheraient au règne de cet empereur, qui fut spécialement fécond en ces sortes de travaux. Ce n'était du reste qu'un de ces forts détachés, situés souvent dans les vallées, au-dessous des grands camps avec lesquels la tradition populaire les fait presque toujours communiquer au moyen de passages souterrains. Des retranchements bien autrement considérables couvraient les hauteurs inaccessibles sous lesquelles s'abrite le village de Santenay, lieux de refuge où les Gaulois, à une époque inconnue, avaient déjà cherché un abri. Ces retranchements se composent de vastes plateaux escarpés, bordés presque partout de rochers perpendiculaires comme des murailles, et élevés sur des pentes d'une excessive raideur. La régularité de l'escarpement, peut faire supposer qu'en plusieurs places le roc a été touché par la main de l'homme; il rappelle ceux de Rully, de Château-Beau, de Rome-Château. Trois tertres principaux, échelonnés sur le plateau de Santenay, à d'assez fortes distances, jusqu'aux abords de Nolay, paraissent avoir servi de points d'observation entre la vallée du Canal et celles de Sampigny et de La Rochepot. Le premier tertre, le mont *De Seune* ou Sène, a pris le nom de Calvaire, des trois croix dont il est surmonté. Les deux autres s'appellent *Juliar* et *Chantaillon*. Du plus élevé, celui des trois croix, l'œil embrasse le Chalonnais, la plaine de Beaune à Dijon, une partie de l'Autunois. L'exhaussement naturel de sa base,

semblant insuffisant, fut encore porté plus haut par un amas considérable de terre et de rocailles, sur lequel on édifia un *castellum*. Des fouilles récentes ont mis à jour ses substructions parementées, comme les murailles d'Autun, en petit appareil régulier, d'un travail toutefois plus grossier. Les médailles trouvées dans la tranchée dataient toutes de la décadence de l'empire. Quoique l'étymologie, la régularité, la disposition des deux autres buttes ne permettent guère de leur refuser une attribution analogue, aucun vestige positif n'indique aujourd'hui leur antique destination. Quelques lignes pierreuses, quelques escarpements peuvent seuls faire supposer sur celle de Chantaillon d'anciens retranchements. Sur le plateau dominé par ces grandes buttes, on aperçoit çà et là quelques renflements entourés de pierres amoncelées, comme aux abords d'une carrière. Le centre de ces renflements est couvert d'une lourde table calcaire que l'on croirait sortie accidentellement du sol et qui indique un tombeau. Au travers des ossements et des poteries brisées, car ces tombeaux ont déjà été fouillés, on rencontre des coquillages troués servant de pendants d'oreilles et d'ornements, des grains de colliers en terre cuite, des alènes, des aiguilles d'os, des haches de pierre, des couteaux et des dards de flèche en silex aiguisé [1]. Le métal ne s'y découvre jamais. D'autres sépultures plus modestes renfermées entre des pierres tégulaires appelées dans le pays *laves*, et apparaissant à peine sous le gazon, sont dispersées sur plusieurs points. Au pied du tertre des Trois Croix, elles affectent un arrangement symétrique. On a extrait d'un tombeau isolé, sous les roches du camp, un très long collier composé de rondelles en pierre, séparées à inter-

[1] Des objets exactement semblables ont été trouvés en Danemarck et gravés au XVIII[e] volume du *Bulletin monumental*, p. 219.

valles par des coquillages. A mi-côte, dans le climat dit de la *Roche*, deux charmantes statuettes de Bacchus et Mercure, dont le culte était populaire dans ces contrées, ont été exhumées. Une troisième, d'un travail beaucoup plus grossier, représentait probablement Hercule [1]. Le petit vallon de Sampigny séparait le camp de Santenay d'une seconde ligne de retranchements composée des camps de Rome-Château et de Rème; tous deux commandaient quelques vallées transversales, appuyées au sud sur la voie d'Agrippa, de Chalon à Autun, et au nord sur la vallée de La Rochepot, en deçà Nolay. Le plus rapproché de la voie était Rome-Château.

Ce camp, situé au-dessus de Saint-Sernin-du-Plain, appelé au dixième siècle *Lollus* (lieu élevé en celtique), occupe un grand sommet escarpé. Sa ligne la plus longue est de cinq à six cents pas. Cette crête ardue, nivelée assez régulièrement, est découpée dans le corps de la montagne. La nature pierreuse de sa formation, maintenant les divers matériaux de l'escarpement, a conservé la verticalité d'une muraille. D'affreux rochers, taillés à pic, dont les formes et les brisures accusent d'anciens cataclysmes, présentent au dehors, du sud à l'ouest, un rempart dont la hauteur peut quelquefois atteindre vingt mètres. On reconnaît la trace du *vallum* aux endroits faibles, entre autres au nord sur un assez long parcours. Ce camp est en communication avec ceux de l'Autunois et de la Saône. Des lignes de pierres parallèles à l'escarpement semblent indiquer sur le plateau des restes de clôture. On y a rencontré fréquemment de nombreuses médailles dont aucune malheureusement n'a été conservée. Au-dessous des rochers existent au midi les

[1] Ces bronzes, ainsi que les curieux objets trouvés dans les tombeaux, ont été recueillis par M. Charles Delonguy, archéologue à Santenay.

débris d'un établissement romain [1]. On y a mis à jour des tuiles à rebords, des fragments d'inscriptions, une voûte antique, des restes de muraille, des lampes de terre, des lacrymatoires, un vase plein de cendres, des ossements humains, une couche épaisse d'ossements d'animaux mélangés de cendre et de charbons, des pierres ornées de moulures, différents ustensiles tranchants, des outils de maçon. Pour suppléer à l'insuffisance des sources de la montagne, on avait creusé en ce lieu un puits dont la forme étroite est évidemment romaine. Un passage resserré entre deux rochers, pour un seul homme, y conduisait de l'intérieur du camp. Des cavités, taillées dans le roc et destinées à recevoir des poutres, ainsi que de nombreux débris de tuiles, indiquent que ce passage était couvert et solidement fermé. La montagne de Rème séparée seulement par une étroite vallée de celle de Rome-Château, en se rapprochant de Nolay, reproduit la forme, les travaux, la physionomie de sa sœur; elle rétrécissait au sud, comme le fait celle de Vaux-Chinon au nord, le passage de *Noviliacum* (Nolay), le seul qui fût praticable entre ces pentes rocheuses. A ses pieds, des sépultures antiques rappelaient celles de Santenay. Quelques-unes étaient muraillées en pierre sèche, recouvertes de dalles et accompagnées d'une inscription dont les débris sont perdus. Tous les alentours étaient romains. A Saint-Gervais, plusieurs pierres tumulaires et un groupe en calcaire blanc représentant Bacchus et Ino; à Change, des médailles et des bas-reliefs de divinités topiques déposées aujourd'hui au musée d'Autun, différents restes de constructions, témoignent d'une occupation romaine.

[1] Auprès de plusieurs autres camps, notamment à Suin *(Sedunum)* dans le Charollais, des habitations assez somptueuses se rencontrent au pied même des retranchements.

Parmi ces restes, on doit en distinguer un dont l'attribution militaire est suffisamment indiquée par le nom de *châtelet* qu'il a conservé. Placé à pic sur un mur de rochers qui borde à droite le cours de la Cousane au pied de Rème, il rappelle ces castels que l'on rencontre fréquemment dans les vallées, sous les grands camps. Ses constructions occupaient un angle retranché naturellement, à la jonction de deux vallons. Des ruines d'une certaine richesse, des mosaïques, des monceaux de tuiles à rebords et de débris d'amphores les signalaient aux recherches. Malheureusement tout a disparu. Un bel anneau avec une pierre gravée a été vendu; un grand vase funéraire rempli d'objets en fer, brisé; on y a trouvé récemment encore une grande hache de pierre. Les nombreuses sépultures environnantes ont été bouleversées sans que personne dans le pays en ait rien gardé.

Enfin, un dernier camp, celui des Quilles, occupait le sommet le plus élevé appartenant à la ligne de séparation des eaux de l'Arroux et de la Saône, entre la Drée et la Couzane. Il se compose d'un grand espace retranché, couvrant à pic une gorge donnant à peine passage à la route d'Autun à Beaune. Le seul côté abordable au nord, par le plateau dont il occupe la pointe méridionale, était défendu par une double enceinte de fossés près desquels sont enfouies quelques tuiles à rebords.

Au-delà de la voie d'Agrippa, en tirant au sud, la vallée du Canal était dominée par d'autres ouvrages. Outre Châtel-Moron et les postes du Chalonnais, elle était couverte, au point culminant du pays, par le mont Saint-Vincent dont les terrassements et les ruines prouvent l'antiquité, et par la montagne de Gourdon, *Gurdunum*, devenue célèbre par la découverte d'un millier de médailles d'or des empereurs Anastase et Justin, et d'autres objets précieux. Sur la droite,

Montcenis, et la ligne défensive de la rive gauche de l'Arroux, Uchon, L'Essertenue, Dettey, séparaient la vallée du Canal de celle de l'Arroux. Elle traverse encore à Perrecy, *Patriciacum*, bourg romain à la source de l'Oudrache, *Uldraca*, d'immenses ruines ensevelies sous l'ancien étang, et se rencontre avec l'Arroux à Digoin.

CHAPITRE III.

RETRANCHEMENTS DE L'AUTUNOIS.

SOMMAIRE.

Plateau de Couches. — Pierre-Luzière. — Bassin d'Autun. — Vallée supérieure de l'Arroux. — Morvan. — Charollais.

De toutes les routes traversant la muraille hérissée des monts éduens, la plus importante s'ouvrait une issue au cœur même des ouvrages dont nous venons de parler. C'était la grande voie d'Agrippa, construite sous Auguste, de Lyon à Boulogne-sur-Mer, et mentionnée dans les itinéraires antiques. En sortant de Chalon, elle traversait le plateau du Bourgneuf, où les agents des ponts-et-chaussées détruisent chaque jour ses restes magnifiques avec une ferveur de Vandales [1]. Elle s'engageait dans la vallée du canal du Centre, près de Dennevy, *Dwinæ vicus*. A l'est de ce village, une éminence appelée *la Motte*, autour de laquelle apparaissent encore d'anciens murs rasés, dominait la gorge étroite que traverse la voie et formait un point retranché

[1] On ne peut s'expliquer cette destruction dans un pays où la pierre se trouve partout.

destiné à la défense et aux signaux. Les champs des environs sont remplis de tuiles à rebords et de débris romains que le récit populaire désigne comme les restes d'une ancienne ville détruite depuis longtemps. Un tombeau renfermait avec des os une médaille de Constantin et des morceaux d'un vase de pierre. Un autre tombeau, taillé dans un bloc de calcaire blanc, présente au-dessous d'un personnage en bas-relief ces mots encore lisibles :

M. SACRI
VOCCILI
O V M. [1]

La droite de la chaussée était couverte par une ancienne ruine appelée *Château de Chamilly*, dont les constructions rudimentaires occupaient, comme nous l'avons vu, sur la hauteur l'extrémité méridionale du camp de Chassey. Le chemin d'Agrippa traversait la Dheune à quelques pas de là et gravissait, entre des vallons secondaires, sur des pentes rapides, le plateau de Couches.

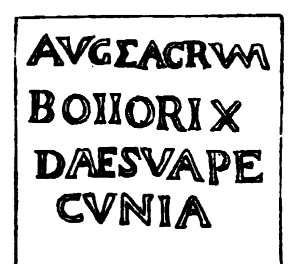
Ses abords, avant d'atteindre ce plateau éloigné de la Dheune de sept à huit kilomètres, étaient soigneusement défendus. C'était surtout à droite, vers les trouées septentrionales, route ordinaire des invasions, que se groupaient les positions retranchées. Au village de Nion, à la naissance des pentes du plateau, se présentait une grande butte dont quelques terrassements et fossés existent encore [2]. Nous ne citerons qu'en passant l'opinion qui attribue sa création à un siége du château de Couches durant les guerres de religion. On s'expliquerait difficilement qu'on eût placé l'artillerie à une si longue portée, au fond d'une vallée, du côté

[1] Il est en la possession de M. Simonnot, propriétaire à Dennevy.
[2] Au lieu dit les Battées de Sar, on a trouvé un grand nombre de tombeaux formés de pierres plates.

où le château assiégé était inabordable, tandis que de tous les autres côtés il est dominé par des hauteurs à de courtes distances. Quelques archéologues qui ont visité ces terrassements avant les dernières dégradations n'hésitaient pas à y reconnaître un poste antique.

En avançant au nord-est, les trois vallées que la voie coupait dans sa marche étaient couronnées, à leur point culminant, par des castels. C'étaient, à gauche, le château et le bourg antique de Couches, *Colchæ;* à droite, les *castellum* de Bouhy et de Dracy, où des traces romaines nombreuses préexistent aux transformations du moyen-âge. Au-dessus du plateau de Couches, barrière naturelle entre les versants de la Méditerranée et de l'Océan, le même système se continuait. Au nord, la vallée de la Drée, partant du château de Digoine pour aller rejoindre l'Arroux au-dessus d'Autun, présentait, à la tête de ses affluents, plusieurs ouvrages défensifs. Malgré des explorations incomplètes, on peut signaler le vieux château de Tintry, *Tentoriacum*, à la base duquel on a retrouvé des tuiles romaines, et la butte de Villars située dans une position identique, cime d'une petite vallée qui débouche sur celle de la Drée. Les fouilles pratiquées dans cette butte par M. le comte de Musy ont fait reconnaître une muraille de 1 mètre 50 centimètres d'épaisseur, et le mélange de charbons, d'ossements d'animaux, de défenses de sangliers, observé tant de fois. Laissant à gauche le bourg de Couches et les sept *men-hir* d'Epogny, aujourd'hui renversés, et plus loin, à la source du Mesvrin, le point retranché de *Brandon, Brenni-dunum*, dont l'étymologie celtique peut se passer de commentaires, la chaussée d'Agrippa traversait Saint-Emiland, autrefois Saint-Jean-de-Luze. C'est là qu'on place communément la défaite des Eduens et de Sacrovir, sous Tibère, l'an 21 de Jésus-Christ, et postérieurement, en 725, un épisode de l'invasion des

Sarrasins, avant la prise d'Autun. Quelques pierres funéraires sculptées, et un très grand nombre d'auges sépulcrales enfouies autour de l'église et aux environs, dans l'une desquelles on trouva une large épée, confirment l'antiquité attribuée à cette localité. A deux milles de là, au hameau de Charbonnière, s'élevait, le long de la voie, un *sacellum* consacré à Auguste par un chef boïen. On découvrit, il y a trente ans, dans ses ruines un autel formé d'une pierre allongée, grossièrement équarrie, percée à sa partie supérieure d'une excavation. Cette niche, grillée par quelques broches de fer, renfermait un petit taureau de bronze, à trois cornes, dont le piédestal portait cette inscription gravée par une main barbare en lettres grecques et romaines : [1]



La forêt de *Pierre-Luzière,* dont le nom rappelle sans doute quelque pierre druidique, n'est séparée de ce lieu que par un vallon escarpé en forme de fossé. Un vaste établissement romain, appelé dans le pays *Château de Pierre-Luzière,* a laissé d'immenses ruines et des monceaux de tuiles à rebords. Des médailles du siècle des Antonins, des fûts de colonnes, des instruments en fer, des poteries marquent ce lieu comme un point curieux d'exploration. Une construction carrée, aux fondations en blocs de taille, aux murs épais, isolée du reste des habitations, rappelle vrai-

[1] Voyez *Autun archéologique,* p. 260.

semblablement un *burg* écroulé, dans une position d'où l'on découvre les camps de la Dheune.

Avant de descendre dans la *Creuse* d'Auxy, une vaste esplanade située à gauche de la route occupait le point de jonction des deux vallées de ce nom. Elle fermait l'accès de la plaine d'Autun. A l'est, s'élevait un beau *men-hir* [1] détruit récemment. Aux environs, plusieurs villas, entre autres celle de La Coudre, s'abritaient près de ces retranchements; sur un sommet voisin qui dominait les gorges, dans une admirable situation, on reconnaît les ruines d'une construction indécise. Sa position culminante peut faire supposer qu'elle transmettait au camp les signaux de la plaine. La charrue a profondément altéré les traces du camp d'Auxy, et il n'est plus possible de déterminer ses limites au nord-est et à l'est. Au nord, les deux étages superposés des retranchements sont parfaitement visibles; ils suivent à l'ouest une vallée qui forme un fossé naturel. Une masse de tuiles à rebords est éparse à cet angle du plateau. Elles abondent dans les *murgets*, pierres amoncelées par les cultivateurs pour nettoyer leurs champs.

Le *castrum* d'Auxy, ou du moins la villa qui s'y rattachait, possède des titres historiques dès l'origine de la monarchie. Après la mort de Brunehilde et le triomphe des leudes Burgondes, les évêques et les monastères sur l'influence desquels cette malheureuse princesse s'était appuyée eurent particulièrement à souffrir. Warnahaire, ancien maire du palais, se fit, après l'avoir trahie, l'instrument d'une réaction dans laquelle son avarice et son orgueil trouvaient leur satisfaction. La vie de saint Austré-

[1] Haut de 5 mètres sans y comprendre 1 mètre enfoui en terre; il sortait d'une carrière assez éloignée.

gisile [1], évêque de Bourges, rapporte que le maire du palais arrivant de cette ville à Autun, pour renverser l'évêque, que l'on croit être saint Auspice, alla s'établir à la villa *d'Aulxy* [2], *non loin de la cité.*

En s'engageant sur les pentes de la *Creuse*, la voie passait sous une antique forêt sacrée dédiée, ainsi qu'une belle source, aux fées ou aux maires. Exorcisée par le christianisme, cette *coille* [3] celtique devint la *coille du démon.* Son nom a été défiguré par le peuple en celui de *Coiffe au Diable*. Le *ruisseau de la Fée* qui en descend a conservé son nom intact. En entrant à Augustodunum par la porte de Rome, la route laissait à droite, sous le rempart même de la ville, le *Campus putridus*, dénomination qui semble rappeler quelque sanglante mêlée [4]. On sait que la plaine d'*Aquæ sextiæ*, Aix, où Marius, l'an 102 avant Jésus-Christ, laissa pourrir sans sépulture les corps des Ambro-Teutons, porte de même le nom de *Champs-pourris*, *Campi putridi.*

La ville d'Augustodunum était, comme on l'a vu, assise en amphithéâtre au bord de l'Arroux, sur un mamelon rattaché aux montagnes qui ferment l'horizon au midi. Le bassin de la rivière forme du côté du nord-ouest une plaine de

[1] *Vita S. Austregisili apud Boll.*, xx maii. A la mort de saint Syagrius, en 600, et surtout à celle de Brunehilde, 615, l'Eglise d'Autun n'a plus d'histoire; on connaît à peine le nom des deux premiers successeurs de Syagrius.

[2] Warnarius ex palatio regis Theodorici, homo sævissimus, turpis lucri cupidus, superbiæ nimis deditus... Sua malitia exarsus, ad Ecclesiam Augustodunensem voluit festinanter (a Biturigis) properare, ut episcopum loci illius destrueret et condemnaret. Et pergens mansit non *longe ab urbe*, villa *Alaciaco. Vita S. Austregisili apud Boll.* Cette villa est encore nommée dans une charte de l'évêque Jonas (859) : « Et per idem privilegium confirmavit cum *Aulaciaco villa* quæ olim a Modoino collata fuerat. — Gagnare pense qu'il s'agit d'*Aloxe*, mais ce dernier lieu porte dans une charte de l'évêque Adalgaire le nom d'*Alossa*.

[3] Coille, en celtique, forêt.

[4] C'est aujourd'hui le cimetière dont l'établissement date du siècle dernier. Bien avant cette époque, dans un titre du XIIIe siècle, cet emplacement est désigné sous le nom de *Champ-pourri*.

quinze kilomètres de diamètre, ceinte de tous côtés par des chaînes qui sont coupées par intervalles de vallons étroits et escarpés. Au sud-ouest de la ville, au-dessous du Mont-Dru, l'Arroux s'est ouvert un passage comme s'il avait rompu la chaussée naturelle d'un ancien lac. L'œil, au-delà de cette surface plane, ne rencontre plus à l'horizon que des lignes entrecoupées, des collines étagées en gradins. Au bassin d'Autun aboutissent directement ou se rattachent un grand nombre de vallées qui se ramifient dans toutes les directions vers les grandes plaines dont le pays Eduen est entouré de l'ouest au nord-est.

Quoique ses frontières fussent défendues avec un soin particulier, les entrées du bassin d'Autun étaient néanmoins soigneusement closes; une seconde barrière moins étendue, mais aussi forte que la première, se hérissait de tous côtés aux approches de la cité. C'était, du côté de la Saône, le camp d'Auxy; du côté de l'Auxois, ceux de Bar, du Tronçois, du Deffend, près Ivry; sur les sommets du Morvan, Glenne, le Deffend, près Roussillon, et surtout le Beuvray qui domine de son ombre toute la défense du pays. Le Mont-Dru couvrait la rive gauche dé l'Arroux. Quelques castels, tels que Vauthot, l'ancien Roussillon, jetés au bord des voies, dans le pli ou au sommet d'une vallée, complétaient les détails du système; des buttes reliaient les tronçons isolés. Elles rétablissaient entre le cours inférieur de l'Arroux et la partie supérieure du pays les rapports visuels interrompus par les montagnes de l'ouest. Elles suivaient la base des montagnes du Morvan entre deux coudes de l'Arroux, au-dessous et au-dessus de la ville. Situées sur de légères éminences d'où la vue embrasse d'assez vastes espaces, distribuées entre les voies romaines ou jetées sur leurs bords, leur position les rattache évidemment les unes aux autres.

La première à gauche, *celle de Chevannes*, en face du Mont-Dru, dont elle est séparée par l'Arroux, commandait, sur la rive droite, les voies de Decize et de Bourbon. Sur la gauche, elle communiquait avec le *castellum* de la Perrière élevé au-dessus de la voie de Clermont, au point même où la rivière, appuyant au sud-ouest, s'ouvre pour ainsi dire une nouvelle vallée étrangère au bassin d'Autun. Rattachée d'un côté à cette vallée, la butte de Chevannes correspondait au nord avec celle du *château des Mottes*, près les Buissonniers, d'où l'on découvre Autun et le cours supérieur de l'Arroux. Cette dernière se compose, comme la précédente, d'un tertre tronqué, entouré d'un large fossé. Une dépression sensible sur son sommet fait ressortir les bords en forme de parapet. Nulle trace de construction n'indique qu'elle ait été habitée. La voie d'Agrippa la laisse à gauche, dans la commune de Saint-Forgeot. Quant à la troisième, située dans la même commune, à droite de la même voie, elle forme une ellipse de 140 mètres de tour environnée d'un vallum de six à sept de largeur, dont les talus étaient muraillés. Le sommet qui est littéralement couvert de tuiles romaines portait des habitations dont on a retrouvé les carrelages. Une quatrième butte était nécessaire pour continuer les communications à la partie supérieure de la vallée de l'Arroux; elle existe dans les bois de Voudenay. Là, en face de la vallée de Barnay qui court au nord avec la voie romaine, cette butte apportait aux camps de Bar et du Tronçois, séparés de la Perrière par la chaîne de l'Archevaux et par d'autres montagnes, les signaux de la vallée inférieure.

En se rapprochant de la voie de Besançon, entre Champcigny et Vergoncey, on reconnaît encore dans un défrichement, au milieu des bois de Savigny-le-Vieux, les restes d'une butte que la charrue aura avant peu effacés. Cette

butte occupe une éminence couverte de tuiles à rebords dans une plaine que l'œil embrasse sur un assez grand espace. A quelque distance fut trouvé, il y a trois ans, un vase grossier renfermant divers objets antiques. C'étaient deux petites faucilles en bronze, deux couteaux, des dards, plusieurs paires de bracelets de même métal, quelques menus ornements d'argent, dont le plus grand nombre se composait d'une multitude de petits cercles évidés paraissant avoir été attachés autrefois à un *sagum* ou à une armure.

Au milieu de ces retranchements de toute nature, il en est un qui frappe par sa singularité. Il est connu sous le nom de *Redoutes de Saint-Martin*, à cause de sa proximité de l'ancienne abbaye de ce nom, et est situé à trois kilomètres d'Autun, au domaine des Brosses, à droite de la route actuelle d'Arnay. Il se compose d'une levée en terre, large d'environ 17 mètres, haute quelquefois de 10, qui coupait la voie perpendiculairement, et se prolongeait, selon toute apparence, jusqu'à la rivière dont elle est séparée par un court espace. A son extrémité supérieure, elle se rattache à un terrain marécageux, à des bois, et ferme de ce côté, qui est peu élevé du reste, le passage du bassin d'Autun. Cet énorme amas de terres, parfaitement régulier, se prolonge pendant plus d'un kilomètre. Il est coupé, à intervalles presque égaux et assez rapprochés, par sept ou huit tranchées étroites qui indiquent des portes ou des passages. Sur son flanc droit, l'élévation du sol, à 10 ou 15 mètres, laisserait supposer les traces d'un large fossé comblé à peu près aujourd'hui. Ce travail sans analogue, et qui contraste avec les formes romaines, a été diversement expliqué. Quelques-uns l'ont rattaché au siège d'Autun par le maréchal d'Aumont, durant la Ligue; mais on sait que ses positions n'étaient point aussi éloignées, et on ne peut comprendre qu'avec une poignée d'hommes il eût accompli en peu de

jours un ouvrage aussi considérable. S'il n'est pas romain, peut-être devrait-on l'attribuer à l'un des grands évènements, tels que le siège d'Autun par Klother et Childebert, en 534, qui signalèrent dans notre pays l'ère Mérovingienne. Il est évident, du reste, qu'il était destiné à défendre l'accès de la ville ou à retrancher des forces imposantes à ses abords.

Les autres trouées des montagnes éduennes reproduisent uniformément les mêmes dispositions. Comme nous n'avons pu suivre les voies jusqu'à leur sortie du pays, nous nous bornerons à citer sur leur tracé les camps les plus rapprochés d'Autun. La voie de Besançon, quittant Augustodunum par la porte romaine de Langres (Saint-André), passait, près de la colonne de Cussy, sous un ancien camp, le *Deffend*, dénomination fréquemment appliquée aux retranchements antiques. Celle d'Arnay-le-Duc, dans la commune de Magnien, à 25 kilomètres d'Autun, longeait le château de Chasson, aujourd'hui détruit, qui remplaçait un fort romain dont les débris et les tuiles à rebords constataient l'origine. Celle d'Alise, à 15 kilomètres d'Autun, rencontrait le camp de Bar-le-Régulier, sur la montagne de ce nom.

Ces voies se rattachaient à la vallée supérieure de l'Arroux, dont l'importance doit nous arrêter un instant. L'Arroux, sortant des pentes qui divisent le bassin de la Seine de celui de la Loire, à la frontière nord du pays Eduen, établissait entre ces bassins une communication directe. Touchant d'un côté aux montagnes qui le séparent de la Brenne et de l'Armançon, sur le versant séquanique, il aboutissait de l'autre au cours même de la Loire, en suivant une longue vallée par Arnay, Autun, Toulon et Digoin. Les nombreuses forteresses élevées sur les monts de l'Auxois et à l'embouchure des rivières qui les traversent le couvraient au nord; à l'est, la chaîne fortifiée des monts éduens,

parallèle à la Saône, le garantissait à l'intérieur en l'entourant d'une ceinture de défenses. Les grands travaux devenaient ainsi inutiles à ses abords, et l'on ne rencontre guère sur son cours supérieur que des castels et des tours de signaux qui, des plateaux du *pagus Alsensis*, s'étageaient jusqu'à la Loire. Au lieu de suivre les sinuosités de la vallée, ces postes occupaient les points élevés de ses flancs, et quelquefois l'épine dorsale des grandes plates-formes qui se déroulent entre l'Arroux et ses affluents, particulièrement celui de la Canche; ils dominaient ainsi, outre les vallées, la voie romaine d'Autun à Alise par Arnay-le-Duc. Quelques-uns d'entre eux, par suite de leur construction primitive ou par l'effet de l'altération résultant de la culture, ne présentent plus de fossés. Plusieurs ont cependant une forme exactement semblable à celle des tours et occupent un espace circulaire de vingt à trente mètres de diamètre. La régularité avec laquelle ils sont distancés, le soin avec lequel ils sont placés sur les crêtes ne peuvent laisser de doute sur leur correspondance. Le plus reculé, Géverolles, où l'on a trouvé des médailles romaines, est situé sur un petit plateau dominant une des sources de l'Arroux. De là, par Antigny-le-Château, la ligne, en se rapprochant de la Canche, passe à *Baraudin* et au *pasquier du Buisson des Closaux*, où un tertre arrondi et proéminent est couvert de tuiles à rebords de toute espèce revêtues de marques romaines non équivoques. A un kilomètre et demi sur le même plateau, dans la commune de Maligny, deux buttes contiguës, appelées la Bruyère, sont assises sur un point culminant, en face du camp de Bar, fort principal de la contrée, et en vue de Beuvray, Mont-Dru, Dône, etc. Au-dessous de ces buttes, le terrain incliné à l'ouest est couvert de ruines romaines et de tuiles à rebords dont quelques-unes portent des sigles de potiers. Au lieu appelé les *Charrières*, on a trouvé un

énorme mors de bride; un peu plus bas, à la *Cabine* ou *Pêcher*, un grand réservoir à gradins, en pierre de taille, des tuiles à rebords, des hypocaustes, une mosaïque. Deux grandes lignes de murailles parallèles, au sud-ouest, enveloppaient une grande chaume, dans la direction du château de Vellerot, commune de Saint-Pierre-en-Vaux. La disposition parallèle de ces murailles, dont les débris sont parsemés de tuiles à rebords, ne permet guère de leur refuser une destination militaire. Elles s'appuient sur une vallée abrupte, formant à l'ouest un fossé naturel. Sur le versant opposé de cette vallée, entre le bois de Morey et l'étang des Blanchots, on a découvert des tombeaux en forme d'auges, des lampes en terre noire et autres objets; près de Vellerot, une tombe à niche avec un personnage tenant le *poculum;* une autre près d'une fontaine, aux Granges-de-Maligny, sur la vallée de la Canche. Des buttes de la Bruyère à cette vallée, une nouvelle muraille se prolongeant sur deux kilomètres vient aboutir à pic au-dessus de Saint-Pierre-en-Vaux, à travers un bois appelé la Revenue de Saint-Pierre. La direction de ces diverses murailles sur les retranchements naturels les plus escarpés laisse croire que les habitants romains du plateau qui sépare la Canche de l'Arroux cherchèrent un abri dans ces grands enclos.

A deux kilomètres à droite, au midi d'Arnay, en se rapprochant de la voie romaine, existent les traces d'un reste de fossé dépendant jadis du *château du Souhait ou du Chouet* entièrement anéanti, dont les dames furent changées par une transformation miraculeuse, dit la *légende*, en chouettes, l'oiseau de la sagesse! En appuyant encore dans la même direction, à une courte distance, d'autres fossés indiquent également le château de *Chasson*, ruiné de même, sur l'emplacement duquel se rencontrent encore des tuiles à rebords ainsi qu'on l'a vu.

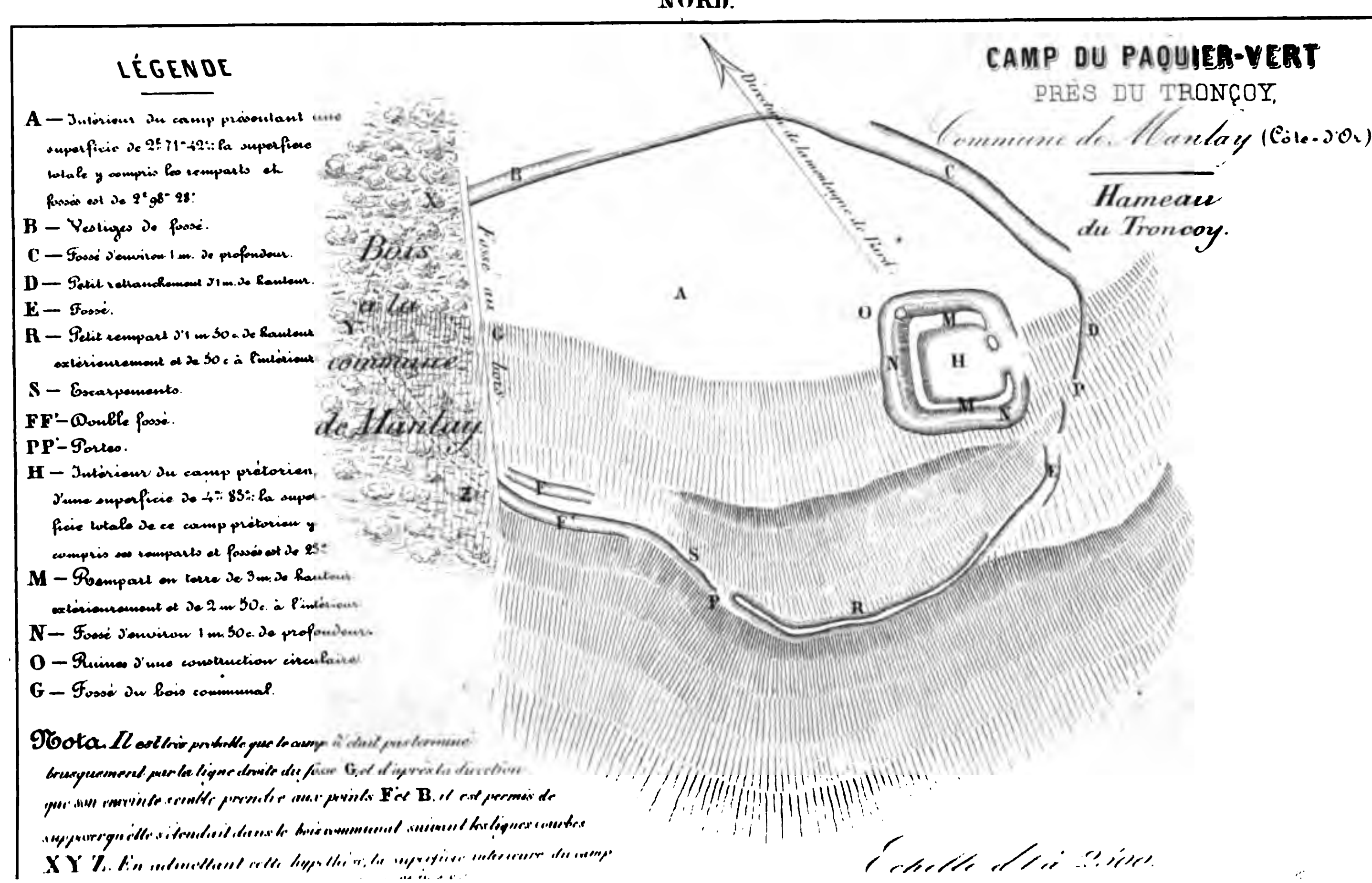
Sur le cours de la Canche, affluent de l'Arroux, qui descend de Thaumirey à Cordesse, on voit dans les bois, au-dessous de Vellerot, une tour ruinée connue sous le nom de château d'Osserein. Des légendes merveilleuses se rattachent à ses débris; des armes et divers objets y ont été recueillis. [1]

Le camp de Bar-le-Régulier était le point capital de cette contrée. Ce camp, rattaché à celui du Tronçois occupant l'extrémité d'un col plus rapproché de la rivière, couvrait les issues de la vallée supérieure de l'Arroux. La montagne de Bar [2], point culminant de cette partie du territoire, était le poste le plus important au nord. Elle formait le gradin le plus élevé de la ligne d'intersection entre la vallée de l'Arroux, suivie par la voie d'Alise, et la vallée du Trévoux, affluent de l'Arroux qu'il rencontre à Igornay (*Igornacum*) [3], village dont l'étymologie celtique et de nombreux débris romains prouvent assez l'antiquité. La vallée du Trévoux était suivie par la voie de Lutèce; les deux camps de Bar et du Tronçois se partageaient la défense. Le premier, d'une forme elliptique, entouré de fossés, du côté où les pentes n'étaient pas suffisantes, découvrait au midi, sur la Dheune, Rome-Château et Santenay; au nord, Châtellenot, dont l'éminence arrondie domine la route d'Arnay à Dijon, Mont-Saint-Jean, le point féodal le plus important de l'Auxois; et au couchant, le Beuvray. La chaîne de l'Archevaux inter-

[1] Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. le capitaine Loydreau, qui a été pour nos courses un guide sûr et éclairé.

[2] Le nom de Bar se trouve appliqué dans plusieurs parties du territoire éduen à des camps situés sur des passages difficiles.

[3] Igornay. Le mot Gor, racine d'Igornay, est le nom d'un ruisseau qui tombe dans l'Arroux, à ce village. Il est à remarquer que les principales dénominations des hameaux du pays sont empruntées à celles des ruisseaux et des montagnes. Bar-nay sous le camp de Bar; Ar-nay sur l'Arroux; Dra-cy sur la Drée *(Draca)* : la désinence ay ou ac n'ayant qu'un sens général.


NORD.
CAMP DU PAQUIER-VERT
PRÈS DU TRONÇOY,
Commune de Manlay (Côte-d'Or)
Hameau du Tronçoy.
Direction de la montagne de Bard
Fossé au bois
Bois de la commune de Manlay
A
B
C
D
E
F
F'
G
H
M
N
O
P
P'
R
S
X
Y
Z
LÉGENDE
A — Intérieur du camp présentant une superficie de 2h. 71a. 42c.; la superficie totale y compris les remparts et fossés est de 2h. 98a. 28c.
B — Vestiges de fossé.
C — Fossé d'environ 1 m. de profondeur.
D — Petit retranchement d'1 m. de hauteur.
E — Fossé.
R — Petit rempart d'1 m 50 c. de hauteur extérieurement et de 50 c à l'intérieur.
S — Escarpements.
FF' — Double fossé.
PP' — Portes.
H — Intérieur du camp prétorien, d'une superficie de 4a. 83c.; la superficie totale de ce camp prétorien y compris ses remparts et fossés est de 25a.
M — Rempart en terre de 3 m. de hauteur extérieurement et de 2 m 50 c. à l'intérieur.
N — Fossé d'environ 1 m. 50 c. de profondeur.
O — Ruines d'une construction circulaire.
G — Fossé du bois communal.
Nota. Il est très probable que le camp n'était pas terminé brusquement par la ligne droite du fossé G, et d'après la direction que son enceinte semble prendre aux points F et B, il est permis de supposer qu'elle s'étendait dans le bois communal suivant les lignes courbes XYZ. En admettant cette hypothèse, la superficie intérieure du camp
Échelle d'1 à 2000.

ceptait la vue sur le cours inférieur de l'Arroux. Le second, se rapprochant de cette rivière sur un simple contrefort, offrait une grande circonvallation détachée du plateau qu'il occupe par un fossé continu. Une butte rectangulaire en terre se remarque à l'un des angles, assez semblable à celle de Nion sur la Dheune. Les entrées se reconnaissent encore sur les faces.

La voie d'Agrippa, d'Autun à Lutèce, par Savilly, Liernais et Saulieu, présentait un petit nombre de retranchements. Peut-être quelques-uns des châteaux dont elle touche la base ne sont-ils que les successeurs de ceux des Romains. Sa direction, du reste, constamment fixée sur les hauteurs, dès sa sortie d'Autun, diminuait la nécessité de ce travail; on ne fortifiait que les abords des plateaux élevés. Au milieu de l'espace qui la sépare de celle d'Orléans, dans la paroisse de Moux, près Saulieu, un retranchement, appelé au quinzième siècle *Champ des Gaulois*, dominait une des sources de la Cure; il est connu aujourd'hui sous le nom de *camp des Montelles*. On n'y reconnaît plus qu'un grand vallum dont la disposition ne ressemble à aucun des autres travaux romains de nos contrées. Entre Saulieu et Avallon, au sud-ouest de La Roche-en-Brenil, la voie traversait une bruyère appelée *plaine de Valère*, où étaient éparses des ruines nombreuses et des restes de castramétation.

L'absence de protection sur ces voies s'explique naturellement. L'accès en était fermé au nord par les montagnes et par de fortes places. Entre Avallon et Dijon, les vallées du Cousin, du Serain, de la Brenne, de l'Armançon, passages naturels pour envahir l'Autunois, étaient défendues par leurs gorges accidentées et par des ouvrages artificiels. Le *castrum Aballonense*, Avallon, sur le Cousin; le *castrum Senemurense*, Semur, sur l'Armançon, presqu'île entourée de vallées profondes; le *castrum Eposium*, sur la vallée d'E-

poisses, habité par les rois de la première race [1]; *Flaviniacum Æduorum*, sur une voie romaine, autre *castrum* orné de monuments antiques, dominant d'une pointe élevée le cours de l'Ozerain, rappelaient presque tous par leur position abrupte les villes gauloises. Les forts, les postes escarpés dont cette frontière [2] était hérissée, accusaient ses dangers. *Nuceriæ*, Noyers, sur le Serain; Montbard et le *castrum Grinionis*, Grignon, sur la Brenne, vaste castramétation parsemée de médailles des Antonins, et faisant face à Alise, servaient à celle-ci d'avant-garde au nord. Enfin cette capitale des Mandubiens sur l'Oze et l'Ozerain, l'Alesia des *Commentaires*, entourée de souvenirs celtiques et romains, sillonnée par quatre voies antiques, formait du mont Auxois, même après César, le boulevard du pays Eduen. Sur ce sol fertile étaient accumulés une foule de villages aux noms galliques et romains, pleins des traces des temples païens, et presque tous pourvus d'ouvrages défensifs. Dans leurs montagnes, dans les fondations de leurs nombreux châteaux et de leurs maisons-fortes percent à chaque pas les débris de l'ère impériale.

En appuyant au nord-ouest, la défense des voies éduennes reprenait progressivement son importance. A l'entrée de la vallée de La Celle, près Autun, où s'embranchent les deux lignes, d'Orléans, par Saint-Révérien, et d'Auxerre, par Lormes, un retranchement considérable domine le point de jonction des deux voies. Il occupe le sommet d'une montagne appelée le *Deffend*, dont la crête nivelée se détache à l'horizon d'Autun. La voie d'Orléans gagne de là Château-

[1] *Epoisses* est nommé dans la vie de saint Colomban. Voir *Acta SS. ord. Bened.*

[2] Fain-lès-Montbard, Fain-lès-Moutier-Saint-Jean, sur une voie romaine, sont appelés *Fines Æduorum*.

Chinon, *castrum Caninum*, et plusieurs autres points fortifiés du Nivernais; celle d'Auxerre passe sous un vieux camp, au milieu des bois, près de Lormes [1], d'où elle allait rejoindre, dans la direction de Vézelay, la voie d'Agrippa sur Auxerre.

Une des plus importantes de ces voies était celle qui, traversant la chaîne du Morvan dans les vallées à la droite du mont Beuvray, se dirigeait, par l'établissement thermal de Saint-Honoré, à Decize, et peut-être à Nevers par un second embranchement.

A son entrée dans les montagnes, elle rencontrait près d'une villa romaine, où des fouilles intéressantes ont été commencées, le *castellum* de Vauthot, dont la tour pittoresque est encore enfermée dans un vallum antique et dont les décombres n'ont pas enseveli toutes les tuiles à rebords. A quelques pas de là, du haut de son nid d'aigle, le camp de Glenne, *Glanum, castrum de Glana* (château sur une vallée), dont le nom celtique indique la situation escarpée, surveillait les lignes tortueuses de cette voie jusqu'au Beuvray. Dominant des gorges sauvages aux flancs hérissés de rocs, appuyant son enceinte sur des blocs quartzeux dont les pointes blanches percent au milieu des arbres comme des *men-hir*, le *castrum* de Glenne présente un aspect druidique. A son entrée, un amas épais de cendres et d'ossements d'animaux rappelle la consécration et les sacrifices. De fortes murailles couronnèrent dès l'époque romaine ses assises inébranlables marquées des traces de l'incendie. Il est

[1] *Castrum Elebromense* seu *Maternense*, d'après la Vie de saint Eptade. — Ce *castrum* était à 6 *milles* de *Cervidunum* et à 50 milles d'Autun. Ainsi, lorsque l'on mesure l'espace de ce *castrum* à Cervon avec un compas, et que l'on répète 8 fois cette mesure de *Lormes* à *Autun*, on tombe juste sur la capitale des Eduens.

jonché de débris de tuiles à rebords et de poterie noire [1]. Un seul pan est resté debout, comme le gardien de ces ruines. La maçonnerie, excepté dans les revêtements, se compose de moëllon noyé dans le mortier. L'enceinte des murs se suit partout sur l'arête des rochers. Elle décrivait une ligne à peu près ovale, renfermant deux étroites terrasses superposées en gradins et couvertes de fortifications. Une chapelle du moyen-âge y a laissé quelques vestiges. Au nord et au sud-ouest, un énorme vallum, large généralement de 20 mètres, et dont les déblais ne permettent plus de sonder exactement la profondeur, entourait la butte principale sur les deux tiers de sa circonférence, 215 mètres. Le surplus assis sur un roc, à 50 mètres au-dessus des pentes rapides de la montagne, bravait toute attaque. Une seconde circonvallation, à quelque distance, englobait à côté de la première et avec elle un vaste terre-plain et un second îlot de rochers fortifiés. Au nord et à l'ouest, on montre dans ce vallum, comme à Beuvray, les *grandes portes* défendues à leur entrée par différents travaux. Au nord, les terrassements, les ruines des murs en pierre sèche ferment tous les accès. Le chemin du puits est longé par une forte chaussée, et l'on s'explique toutes ces précautions par la difficulté de se procurer de l'eau sur ce pic aride. La principale sortie du camp semble avoir été ménagée entre les rochers de la grande enceinte, sur l'arête de la montagne, en face de Beuvray. Une voie tirée en ligne droite mettait ces deux sommets en rapport, disent les vieillards. Cette direction est encore parfaitement visible. On en suit la trace sur une longueur de 100 mètres; la chaussée partout saillante et empierrée porte près de 15 mètres de largeur. Une quantité considé-

[1] On y a trouvé une médaille d'argent de Balbin.

rable de ruines à fleur du sol, au sud-ouest, indiquent d'autres fortifications ou des habitations abritées sous la protection du château. Au milieu du camp, entre les deux groupes de rochers, existait un oratoire antique converti en une chapelle différente de celle dont on a parlé plus haut. Celle-ci est entièrement détruite. Les villageois, pour simuler aujourd'hui sa voûte écroulée, courbent sur son emplacement et attachent par leurs extrémités les branches des arbustes. Ils viennent, à la Chandeleur, déposer quelque monnaie et des œufs sur les débris pour faire prospérer les abeilles. Une fontaine voisine est également l'objet d'un culte superstitieux. A la naissance d'un enfant, on y jette une poupée ou tout autre simulacre du même genre. La vie est attachée à ce chiffon. S'il surnage, le nouveau-né parcourra une longue carrière; sa submersion au contraire est un arrêt de mort. Le même usage existait à la fontaine de Fleury, près d'Autun. Enfin, dans un pays voisin dont les mœurs se lient étroitement à celles du nôtre, à Saint-Germain-des-Bois, près Tannay, vers l'Yonne, les femmes plongent aussi dans une fontaine les vêtements destinés à leur enfant futur. La longueur de sa vie doit dépendre du degré de propreté du linge au sortir de l'eau. [1]

Au-delà de Glenne, la voie côtoyait le pied du Beuvray, sur lequel se détachait un embranchement. Elle serpentait dans d'étroites vallées dont la déclivité appartient et aboutit au bassin de la Loire; elle rencontrait, vers le hameau de Sanglier, une petite station militaire dont on croit avoir retrouvé les ruines. Laissant à gauche les postes de Thouleur et de la Vieille-Montagne, elle traversait l'établissement thermal de Saint-Honoré, à la lisière du Morvan, jetait deux

[1] Album du Nivernais.

embranchements dans la direction de Semelay et du fort de Montécho auquel nous reviendrons, et, descendant vers la Loire, gagnait Decize sur la ligne indiquée par Cassini.

Un autre tracé conduisait d'Autun à la Loire sur deux points différents. Il sortait de la ville par la porte d'Arroux, passait au temple de Janus, au polyandre du Bois-Saint-Jean, sous le tertre retranché de Chevannes, sous celui de Poil, et se divisait entre les camps de Beuvray et de Dône, en deux bras dont l'un gagnait Bourbon par le *castrum* de Luzy, et l'autre Decize par Apponay. Protégé par le Beuvray, ce dernier embranchement côtoyait le retranchement de *la Garde* où diverses substructions romaines se reconnaissent encore, et dont le nom, commun à un grand nombre de camps, a transmis jusqu'à nous, dans le *Guarda* des chartes, le mot celtique *Ward*, dont la signification est identique. [1]

Les voies de l'est d'Autun étaient dans des conditions analogues. Celle de Mâcon passait auprès du Mont-Saint-Vincent, ancien point retranché, auprès de la montagne de Gourdon, *Gurdunum*, qui domine la gauche de la vallée du canal tendant de la Saône à la Loire. La droite était couverte par le château de Montcenis, où il est impossible de ne pas voir un poste romain, ainsi qu'à Sanvignes un peu plus loin, où divers objets antiques ont été trouvés. Une autre ligne, traversant le parc de Montjeu et les bois de Montcenis, se dirigeait vers la montagne celtique de Suin, *Sedunum*, dans le Charollais.

Au point culminant du pays, entre les bassins de la Saône et de la Loire, regardant d'un côté la Guye et la Grosne, de l'autre l'Arconce et le Sornin, Suin, rendez-vous de plusieurs

[1] L'embranchement de Bourbon passait de même à la montagne de l'*Engarde* où l'on reconnaît quelques retranchements.

voies romaines, était un des camps les plus importants de la contrée. Son sommet aplani est dominé par une butte considérable dont les terrassements artificiels, du côté de l'ouest, rappellent ceux de Dardon. Sa surface, de forme rectangulaire, est longue d'environ 70 mètres sur 35. On y reconnaît encore les traces indestructibles d'une enceinte de pierre qui s'ouvrait à plusieurs entrées communiquant avec le plateau inférieur, au nord et à l'ouest. Selon une disposition fréquente, l'une d'elles est ménagée entre deux rochers. Placé au centre de plusieurs vallées, Suin était entouré de postes romains. De là, l'œil découvre au nord le Mont-Saint-Vincent, dont on est séparé par une large vallée; à l'ouest, la corne d'Artus et Beaubery; à l'est, le château de Dondin, *Dunum Duni*, où se tenait autrefois une foire comme au Beuvray et au Mont-Saint-Vincent; au sud-ouest, Dun-le-Roi, au-dessus de La Clayette, dans une position analogue à celle de Suin, et qui rappelle les forteresses celtiques, comme la fête populaire tenue auprès de sa chapelle romane rappelle les usages du polythéisme gaulois.

Les habitations antiques occupaient le plateau où est construite aujourd'hui l'église de Suin, au pied de la butte retranchée. On voit dans un mur de clôture deux fragments d'inscriptions malheureusement frustes. Sur l'un, on lit les lettres suivantes :

....TO
DONA...

Elles rappellent la formule : VOTO DONAVI, fréquente dans l'épigraphie antique. Trois ou quatre cents médailles gauloises et romaines très belles ont été retirées récemment du cimetière et des terres voisines. A plusieurs époques, on a découvert de nombreuses antiquités et des monnaies de Tibère, Néron, Domitien, Vespasien, Aurélien, Dioclétien. Des verroteries, un fût de colonne avec inscription, une

urne, une agrafe antique, des tombeaux de grès, des ossements, un coutelas, un bas-relief représentant deux guerriers, attestent que cette station fut occupée avant les Romains, et qu'elle fut plus tard embellie par eux. Une mosaïque, exhumée il y a vingt ans, fut brisée par le pasteur peu soucieux d'archéologie [1]. Les habitants prétendent que leur principale voie romaine se rendait à Autun et à Roanne par Beaubery. Une autre branche semblait se diriger, d'après leur témoignage, sur Anse et Lyon.

Les masses de rochers que perce la pointe des hauteurs de Suin ou qui sont dispersées sur leurs flancs ont conservé à ce pays une physionomie primitive. L'ancien culte ne pouvait manquer d'y laisser des traces. Sur un énorme bloc granitique, à mi-côte, quelques empreintes grossières creusées par les eaux portent le nom de *pitre au bon Dieu* (pas du bon Dieu). Au-dessous de ce rocher, sur un monticule attenant au groupe principal, en face du camp, une pierre croulante d'un volume considérable attire l'attention. Composée d'une vaste table portée sur deux supports, sa cavité intérieure lui donne l'apparence d'un *dolmen*. Le poids d'un homme qui se balance la met en mouvement. Suin continua d'être occupé sans interruption sous la féodalité. Son château devint le siège d'une des cinq anciennes châtellenies du Charollais.

De Suin à la Loire, d'autres postes s'étageaient sur les vallées de l'Arconce et du Sornin. Celui d'Artus, au sommet d'un rocher qui couronne une montagne conique, rappelle Thouleur près Beuvray. La tour élevée sur la pointe n'a pas plus de dix pieds de face intérieure. Peut-être ce pic doit-il

[1] Les débris ont été recueillis par M. Ocher, de Cluny. — Le nom celtique de *Sedunum* se trouve encore appliqué dans le pays Eduen à Blesmur (v. la chronique de Hugues de Flavigny), et à la petite ville de Sion dans le Valais.

son nom aux roches entassées à l'entour; l'imagination populaire ayant baptisé souvent du nom du roi Arthus, en Bretagne et ailleurs, les anciennes pierres consacrées au druidisme. Une tête antique en marbre blanc et une médaille en argent de Dioclétien ont été trouvées auprès. Courcheval, entre l'Oudrache et la Bourbince, Beaubery, *Balberiacum*, sur la voie de Roanne, continuaient la ligne. Un monticule artificiel, dans ce dernier lieu, portait, d'après les terriers de l'abbaye de Cluny, le nom de *camp de César*. Il a également fourni des antiquités romaines. A droite, était situé Charolles, *Kadrella, castrum* sur l'Arconce et la Semence où des médailles antiques ont été recueillies à différentes époques; plus bas, Anzy, au coude de l'Arconce, sur un point où cette rivière, changeant brusquement sa direction du nord au sud, gagne à l'ouest la Loire qu'elle rejoint un peu au-dessus de Digoin.

Différents débris, quelques marbres utilisés dans la crypte de l'église accusent à Anzy les traces de l'une de ces villas assez rares dans le Charollais. Le *castellum* se transforma sous les deux premières races et servit de château.

Le cours de l'Arconce offre ailleurs d'autres ouvrages dont le principal, au point culminant du plateau qui sépare cette rivière de la vallée de la Loire, était Busseuil, *Bussolium*, dont il ne reste plus que les circonvallations profondes. A cinquante mètres du château, en inclinant vers l'Arconce, une magnifique butte, haute de dix mètres, entourée d'un fossé circulaire, présente à son sommet une plate-forme de trente mètres de diamètre. L'emplacement de la tour centrale est marqué par une forte dépression. Sur le versant de la Loire, une autre butte, à une lieue de là, se reconnaît encore aux *Brosses de Saint-Yan*. Busseuil correspond avec Artus dans le Charollais, et de l'autre côté avec le cours de la Loire, et Dardon sur l'Arroux. Le voisinage d'une *villa*

Sarmatica, Sermesse, autorise à croire qu'il fut occupé par un détachement de Lètes sarmates que l'on retrouve encore près de Charolles.

En remontant le cours de la Loire, le *castrum* de Semur, *Senemurum*, au-dessus d'une vallée profonde, entre l'Arconce et le Sornin, était un des boulevards de la frontière éduenne, et le fort principal des anciens *Brannovii*. Son nom celtique *sène mor* (le grand sène) n'était autre que celui de l'assemblée civile et religieuse des Gaulois. La tenue de cette assemblée sur un point limitrophe n'a rien de contraire aux habitudes de ces peuples. Elle n'était nullement fixée au chef-lieu de la cité et variait fréquemment. César raconte que rentrant dans le pays Eduen, il trouva le Grand Sène réuni dans une île de la Loire, à *Dicetia*. On pense que le *Senemurum* celtique et romain fut détruit dans une invasion barbare vers le cinquième siècle. Il devint, au moyen-âge, une châtellenie dont le dernier vestige est un donjon massif à demi détruit couronnant admirablement la crête qui lui sert de base.

Une autre dénomination celtique s'attachait au dernier retranchement que nous signalerons dans cette contrée. C'était le *castrum Duni*, Dun, cité plus haut. Situé sur un tertre escarpé au sommet d'une très haute montagne, dans une position exclusivement militaire, le château subsista dit-on jusqu'à Philippe-Auguste. Le hameau groupé autrefois sous ses remparts est depuis longtemps abandonné. Il n'y reste plus qu'une antique chapelle dédiée à la sainte Vierge, et digne par son architecture d'être réparée. Elle

[1] Au nord-ouest, sur l'Arconce, près d'un ancien établissement de frères hospitaliers, une terre importante portait le nom de *Petit Sène*, par opposition au *Grand Sène*. Ce nom se retrouve encore à l'un des points militaires les plus importants de la vallée de la Dheune.

tombera bientôt comme celle de Saint-Jean et de Saint-Denis, qui autrefois en étaient voisines. Il s'y tient pour la fête de ce dernier saint une réunion semblable à celle de Beuvray. De Dun, l'œil découvre un des plus vastes panoramas entre la Saône et la Loire. Cette montagne, comme celle de Suin, possède ses roches merveilleuses, ses sources sacrées, ses légendes. On montre sur ses flancs une pierre ronde fixée sur trois supports, connue sous le nom de *Pierre tournante*. Durant la nuit de Noël, elle s'ébranle et s'agite en tournant. Un villageois trop curieux, désirant s'assurer du prodige, vint passer auprès d'elle la nuit durant laquelle le Sauveur est né. Son fils était assis sur un rocher voisin dans lequel existait une légère fissure. A minuit, la pierre tournante accomplit son prodige, mais en même temps le rocher se fendit, engloutit l'enfant, et se referma sur lui. On conseilla au père désolé de répandre du lait sur la pierre pour nourrir son fils. Chaque jour il renouvela son offrande, et l'année suivante, à la nuit de Noël, l'abîme s'ouvrit de nouveau et lui rendit son enfant [1]. La fontaine de Saint-Jean guérit l'épilepsie; celle de Saint-Denis entretient la santé. Un puits portant le nom biblique de Jacob était si profond qu'on entendait, en se penchant à son orifice, *converser les habitants des enfers*. Des paysans de Saint-Racho, paroisse à laquelle Dun appartient, ayant vu de loin briller en plein jour des trésors sur la montagne, s'y rendirent en toute hâte et n'y trouvèrent que des feuilles sèches. Ils pensèrent que le diable seul avait pu opérer cette transmutation.

Nous ne pousserons pas plus loin nos investigations dans le Charollais. Cette contrée, dont les gorges et les montagnes séparent la Saône de la Loire dans leur plus grand rappro-

[1] Une légende analogue se retrouve dans le Morvan. V. Baudian, *le Morvan*, t. 1, p. 45.

chement, était hérissée de forteresses. Pour reconnaître aujourd'hui celles qui se rattachent à l'ère romaine, une exploration longue et minutieuse serait nécessaire. Elle ne peut être suivie que par un habitant du pays. Malheureusement ce pays est le seul de l'ancienne Bourgogne où, par une exception singulière, personne se soit jamais occupé d'archéologie locale. Aussi pourrait-on croire, à raison de cet oubli, que cette terre de pasteurs a échappé à la civilisation italique. Mais les tronçons épars des voies romaines, les découvertes de Suin, de Chauffailles, et surtout la multitude des anciens châteaux indiquent qu'elle était féconde, elle aussi, en travaux civils et militaires. Le territoire mouvementé compris entre Roanne et Villefranche, entre Charolles et Mâcon, entre la vallée d'Azergue et celles de la Grosne et de la Guye, etc., nous offriraient certainement de sérieux sujets d'étude. L'impossibilité de tout embrasser diminue nos regrets en pensant que cette tâche sera remplie par de plus habiles. [1]

[1] Depuis plusieurs années, M. l'abbé Cucherat, auteur de *Cluny au onzième siècle,* réunit des notes sur les établissements du Brionnais au moyen-âge. Espérons qu'il ne restreindra point ses travaux à cette époque et que les restes romains de cette intéressante portion du pays Eduen trouveront enfin un historien.

CHAPITRE IV.

VALLÉE INFÉRIEURE DE L'ARROUX.

SOMMAIRE.

Mont-Dru. — La Perrière. — Vallée du Mesvrin. — L'Essertenue. — Toulon. Dardon. — La Motte. — Vallée de la Somme. — Mont. — Buttes des environs de Bourbon-Lancy.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les forteresses du nord, de l'est et du sud du pays Eduen, il resterait à suivre la grande barrière de l'ouest, sur la rive droite de la Loire, depuis Digoin jusqu'à Nevers. Cependant le bassin d'Autun n'est pas complètement épuisé. La vallée de l'Arroux entre Autun et Digoin doit être rattachée aux voies du Charollais dont elle forme la limite. Ses ramifications par la vallée de la Somme nous obligeront d'y joindre les retranchements de cette dernière vallée, frontière de la Loire nivernaise, et d'embrasser ainsi le triangle compris entre Toulon-sur-Arroux, Digoin et Bourbon.

L'Arroux continue son cours au-dessous d'Autun dans une vallée resserrée à son embouchure entre des hauteurs. Plus loin cette vallée s'élargit. Tantôt ses rives sont bordées par deux lignes de montagnes rapprochées, tantôt un des bords seulement est dominé, tandis que l'autre fait partie du niveau d'une plaine peu étendue. L'Arroux arrive

ainsi, par des détours accidentés, jusqu'à Toulon; puis à Digoin où il perd son nom dans la Loire. Une voie romaine sortant d'Autun par une porte antique dont une tour est encore debout, à l'abbaye Saint-Andoche, suivait la rive gauche de l'Arroux jusqu'au Liger. Elle gagnait Clermont par la station d'*Aquæ Calidæ*, aujourd'hui Vichy. Cette route formait la communication la plus courte et la plus fréquentée avec l'Arvernie. Elle descendait sans obstacles jusqu'au fleuve, sans avoir à franchir, comme celle de Bourbon, les hauteurs qui dominent la Halène et la Somme. Les inondations barbares refluaient, en la parcourant, du bassin de la Loire à celui de l'Arroux, et réciproquement. Depuis la chute de l'empire elle resta une des principales voies militaires. Les Sarrasins peut-être la suivirent, s'il est vrai qu'ils n'eussent point remonté la Saône. Ce fut par elle qu'en 765, Pépin, vainqueur des Arvernes, rentra dans l'Autunois. Le long de son parcours des vallons secondaires ouvraient des communications dans l'intérieur du pays. Ils rejoignaient d'autres chaussées romaines et d'autres vallées importantes au sud et à l'ouest. Les Romains n'avaient rien négligé pour défendre cette voie. Les camps, les forts, les simples postes se succédaient sans interruption à ses abords. A deux milles d'Autun, elle s'engageait sur une côte abrupte, dans un frais vallon consacré à Flore par le paganisme, avec ce sentiment profond de la nature dont l'antiquité offre tant d'exemples. Des montagnes boisées, des prés, des ruisseaux, l'*Arus* coulant près de là, avaient, dès l'ère celtique, mérité à ce lieu le nom de jardin, *Ornée* [1], nom re-

[1] Horn, jardin. Chez les Grecs, *Ornée* était un lieu célèbre consacré au *Dieu des jardins*. Au dixième siècle, le jardin de l'évêque d'Autun était encore situé à *Ornée*. « Hortum similiter ad villam *Orneias* pertinentem. » *Gall. Christ.*, t. IV, p. 69, inter inst.

produit par les Romains dans celui de *Floriacum*, aujourd'hui Fleury. La montagne sacrée couvrait sur la rive gauche le défilé suivi par la voie à sa sortie d'Autun. L'Arroux, repoussé aujourd'hui un peu plus bas dans la plaine, baignait alors sa base et l'entourait au nord d'un fossé formé par le cours régulier des eaux ou par une dérivation artificielle [1]. Un retranchement assez élevé, parallèle à la rivière, est taillé sur une longueur de près d'un kilomètre dans le flanc de la montagne et rend son accès impraticable. A mi-côte se rencontrent quelques ruines. Plus haut, un *vallum*, large de huit mètres, parfaitement conservé, avec son parapet, se développait sur une longueur d'un kilomètre. Près de la vallée qui le sépare du Pignon-Blanc, ses vestiges ont disparu, soit que la culture les ait effacés, soit que les pentes rapides de la montagne aient rendu tout ouvrage inutile sur ce point. Le plateau est régulièrement escarpé au nord et à l'est, mais au sud-ouest l'humidité de l'exposition, la pluie et la charrue ont presque détruit les travaux. Les tuiles romaines indiquent toutefois sur cette pente la trace des anciennes habitations. Le sommet se compose d'une esplanade carrée terminée à ses deux flancs par une crête étroite, couverte de pierres, où la main de l'homme et celle de la nature semblent s'être réunies. Çà et là, l'amoncellement des pierres et des tuiles à rebords indiquent des constructions. Elles deviennent plus nombreuses au midi, autour de l'oratoire païen dont la position sur une éminence pittoresque rappelle les paysages antiques. Dépendance du temple de Cybèle, cet oratoire, après la chute du paganisme, passa à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, bâtie elle-même sur la demeure de la mère des dieux. Il fut remplacé par

[1] L'étude du terrain et des souvenirs assez récents en font foi.

une chapelle célèbre au moyen-âge et dédiée à saint Laurent. Longue de douze mètres, large de quatre mètres, avec son apside tournée à l'est, elle n'est plus qu'une ruine dont les murs moussus, épais d'un mètre et garnis de deux contreforts grossiers, n'atteignent pas la hauteur des ronces qui les recouvrent. Les gens du voisinage se réunissaient quatre fois par an, de temps immémorial, sur cette montagne, pour y célébrer la fête du *Mont-Dru* : « A la fin de l'hiver, époque des *hilaries* instituées en l'honneur de Cybèle, mère des dieux; au 1[er] mai, pour les fêtes de Flore; vers le milieu d'août, pour celles de Priape, dieu des jardins; et au mois de décembre, pour les *saturnales*, c'est-à-dire au commencement des quatre saisons, personnifiées dans Cybèle [1].» La superstition populaire a conservé au Mont-Dru le souvenir des mauvais génies païens en y fixant le siège d'un sabbat. Elle voit dans certaines pierres noircies les traces du démon.

Sur le flanc gauche de la voie, les ruines de plusieurs fabriques de poterie commune se montrent au niveau du sol; les tuiles à rebords sont éparses des deux côtés. Cette voie passe sous le camp même au sud-ouest, resserrée à gauche et isolée par un vallum considérable avec sa levée, parfaitement intact, large de vingt mètres et profond de quinze. Ce vallum se prolonge parallèlement à la voie jusqu'au Mont-Dru, sur une longueur de deux cents mètres. Il s'interrompt tout-à-coup, et s'il n'est pas resté inachevé, il faut supposer que ses autres faces étaient défendues par des ouvrages provisoires ou par des abattis d'arbres. Au nord, sur la rive droite de l'Arroux, le tertre de Chevannes, retranché par un fossé, faisait face au camp et était destiné, selon toute ap-

[1] Edme Thomas, 2[e] édition, p. 158. Notes.

parence, à communiquer les signaux de la Perrière. L'absence de constructions en pierre sur cette butte laisse croire que si elle supporta quelque habitation, elle dut être en bois ou en matériaux légers. A son sommet, on rencontre encore sous une couche de terre peu épaisse du charbon conservé.

La voie descendait ensuite par Brion, où existait une tour, à Laizy, où des ruines occupent sur la gauche de l'Arroux un parcours de deux kilomètres, et sont les restes probables de la grande villa donnée au sixième siècle par saint Syagrius à l'Eglise d'Autun. Elle gagnait ensuite Etang, *Stagnum, Lacus,* où divers ustensiles, une belle statuette de bronze, des médailles, des poteries de tout genre attestent le séjour des Romains. Etroitement serrée à ce point, entre les montagnes et la rivière, elle se frayait un passage au pied de la butte de la Perrière.

Courtépée [1], signalant, dans la Bresse chalonnaise, une butte appelée aussi *la Perrière*, fait dériver ce nom de la grande quantité de pierres provenant d'un monument celtique ou romain bâti à son sommet. La butte d'Etang est de même famille. Les domaines environnants sont construits avec ses débris, et les matériaux romains s'y reconnaissent sans peine. Cette butte portait un *castellum* important qui était maître de la voie. Ses fortes assises se retrouvent encore sous les déblais et sous le soc de la charrue; le piton était occupé par une de ces constructions rectangulaires souvent reproduites, dont les divisions intérieures ont disparu. Deux circonvallations étagées, d'une grandeur extraordinaire, en fermaient les abords. Le plus élevé de ces *vallum* n'a pas moins de dix-huit mètres de large et deux cent quinze de

[1] T. III, p. 444.

développement [1]. La féodalité occupa la Perrière dès une époque reculée, et les tombes de ses seigneurs, du treizième siècle, pavent encore quelques fermes de Mesvres. Ses ruines, jonchées de poteries noires et de tuiles à rebords, de médailles romaines parmi lesquelles on a trouvé une clef en fer d'une forme fréquente dans les ruines d'Autun, ne peuvent laisser de doute sur son origine antique.

Au-dessous de la Perrière, la vallée du Mesvrin ouvrait une communication entre celle de l'Arroux et les côtes montagneuses qui s'élèvent au sud d'Autun. Prenant sa source au-dessous du poste antique de *Bran-o-dunum*, Brandon, elle se rattachait à divers débouchés de la vallée du Canal, autour du *castrum* de Montcenis, et méritait ainsi une certaine sollicitude. Des tours, des buttes dispersées à propos venaient en aide à ces passages difficiles et étroits. Près de la *tour du Bos*, point culminant de ces vallées entre l'Arroux et le Canal, l'abondance des tuiles romaines indique suffisamment des établissements antiques. Une butte s'élève près de Torcy, à la source de la Bourbince. La grande barrière militaire se renforçait toutefois au débouché même du Mesvrin, dans la vallée de l'Arroux, au-dessous de Mesvres. Ce lieu, désigné dans les titres sous le nom celtique [2] de *Magabrum*, *Magaverum*, *Mag-o-brium*, était une importante villa, à en juger par son étymologie, ou un bourg gaulois des plus anciennement civilisés du pays. Des conduites d'eau en terre cuite, des colonnes de marbre de grande dimension, deux magnifiques chapiteaux corinthiens en marbre blanc, des tombeaux gallo-romains accusent son ancienne richesse. Au milieu de ses ruines s'éleva au cinquième siècle, au plus

[1] Le terre-plain entre les deux porte quatorze mètres de large; le vallum inférieur quatre cent quinze mètres de développement.

[2] *Mag* en celtique signifie plaine.

tard, un prieuré qui fut une de nos premières fondations monastiques. Des colonies barbares avaient été fixées tout près de là pour veiller à la sûreté de cette villa et à celle des camps qui défendaient les défilés voisins. Les terres dont le produit leur tenait lieu de solde ont conservé leur nom. Des Sarmates occupaient la *villa Sarmatica* de Charmasse où abondent les tuiles romaines; des Marcomans, la *villa Marcomanica* de Marmagne [1]. Deux petites vallées dans le voisinage étaient placées chacune sous la protection d'une butte retranchée. La première, dans la direction d'Autun et de la voie romaine de Mâcon par Montjeu, était fermée, non loin du Mesvrin, par la *motte du Choul* [2], ancienne tour dont les épaisses murailles furent détruites pour bâtir les fermes d'alentour. Ses ruines, entourées d'un vallum de vingt mètres de large, ont produit des pierres tumulaires, des tuiles à rebords et d'hypocaustes, des médailles gauloises et romaines. Dans le bois du *Magne* [3], à une courte distance, sont les restes d'une villa dont on peut suivre le plan à la surface du sol. La seconde butte, celle de Saint-Sulpice, assise un peu plus haut sur le ruisseau, dans une position analogue, entre la voie romaine d'Autun à Tournus et le Mesvrin, offrait les mêmes ouvrages; elle possédait de même dans son voisinage une villa dont les ruines abandonnées portent dans le pays le nom de *château de Paudoye*. Des talus réguliers quoique peu élevés, des murs écroulés permettent de suivre son ancien plan. Une tranchée opérée dans le corps du tertre de Saint-Sulpice laisse voir les fondations d'une muraille. Quelques tuiles à rebords, un poignard en fer, une meule de moulin à bras sont les

[1] Les chartes désignent ainsi ces antiques localités.
[2] Le tertre qu'elle occupe présente un rectangle de trente-cinq mètres sur vingt-cinq.
[3] Magne, Magny, de *manere*.

seuls restes découverts dans ses flancs. Le village de Marmagne, en descendant la vallée, était de même occupé sous les Romains. Plusieurs bas-reliefs tumulaires assez curieux, d'un travail barbare, sont conservés au presbytère. Plus haut, dans la chaîne inaccessible qui sépare la vallée du Canal de celle de l'Arroux, le château d'Uchon, au milieu d'un paysage druidique, cachait des substructions en petit appareil régulier comme les murailles d'Autun.

Le poste le plus important de cette contrée était sans contredit celui de l'Essertenue, au point culminant d'une chaîne de montagnes, à l'embouchure d'une gorge traversée par le Mesvrin. Ce sommet, l'un des plus élevés de l'Autunois, communiquait avec Beuvray, Dône, Dardon, et dominait le débouché de la vallée de Mesvres sur celle de l'Arroux; il surveillait en même temps celles de Broye et de Grisi. Une muraille, dont on suit encore la trace sous les haies, fermait de tous côtés son enceinte ovale et parfaitement aplanie. Cette forme avait fait substituér à son nom celtique celui de *Certiniacum*, qui exprime dans la basse latinité l'idée d'un lieu clos, enfermé [1]; on le trouve mentionné au neuvième siècle [2] dans une charte de l'Eglise d'Autun. Ce camp fut sans doute occupé par les Sarmates dont la station existait à ses pieds à Charmasse, ainsi qu'on l'a dit. Un oratoire autrefois célèbre surmontait, à la lisière du camp, un tertre entouré jadis d'un fossé. De temps immémorial, les jeunes filles des environs viennent y passer la nuit du lundi de la Pentecôte; elles y chantent des cantiques, avec la ferme croyance d'être mariées dans l'année. Cet oratoire est aujourd'hui converti en une petite chapelle dédiée à N. D. Dans ses murs sont enchâssées deux pierres tumulaires

[1] Ducange. *Sertare*.
[2] Charte de 843. *Monasterium S. Martini de Magavero, sive Certiniaco.*

gallo-romaines recouvertes récemment par un enduit. Des solitaires s'y fixèrent-ils à l'origine du christianisme dans nos pays avec le désir de sanctifier ce lieu consacré à des fêtes licencieuses et d'y déraciner le paganisme ? On est porté à le croire en rencontrant dans un ancien titre le nom de montagne des Sept Reclus donné à l'Essertenue. Peut-être aussi cette dénomination est-elle le résultat de quelque légende. Le peuple, pour s'expliquer son appellation primitive, en a fait les *Sept Retenus*.

Les souvenirs superstitieux n'ont laissé nulle part une empreinte plus profonde qu'à l'Essertenue. Cette montagne sévère, qui domine de sa crête dénudée les futaies et les rocailles amoncelées sur ses flancs, est encore aujourd'hui l'objet d'un respect superstitieux. Ses pierres et ses fontaines sont restées sacrées comme au temps des druides. Sur un rocher noyé sous la mousse, on aperçoit, comme sur un drap funéraire, une large croix grossièrement fouillée. Le caractère barbare de cette figure, la mystérieuse obscurité qui l'environne ont frappé l'imagination des villageois. Ils ne s'approchent qu'en tremblant du roc redouté et l'évitent même avec soin, croyant y voir l'empreinte du pied de la *Dame*. Sur une autre roche sillonnée de plusieurs fissures, ils montrent les plis de la robe de Notre Seigneur qui s'y assit en venant en pèlerinage à la montagne. A quelques pas de là une source sort d'une fondrière. La légende raconte qu'un bouvier amenant un jour sur sa charrette une cloche destinée à la chapelle s'y trouva embourbé. Irrité de ce contre-temps, il piqua ses bœufs, et les ayant dégagés par une vive secousse, il s'écria en jurant : « Que Dieu veuille ou non, je suis hors d'accident. » Mais à ces mots la cloche sautant du char s'enfonça d'elle-même dans la vase. En vain on employa pelles et pioches pour l'en tirer, elle s'enfonça toujours davantage et finit par disparaître. Aux

avents de Noël, elle sonne sous la terre; mais pour l'entendre, il faut être en état de grâce. On appelle ce lieu le *creux de l'abîme*. A une courte distance du camp et de la chapelle, une magnifique fontaine coule dans un réservoir formé de quelques blocs de granit. Sur l'un d'eux, la *Sainte* a laissé l'empreinte de son talon. Les malades viennent puiser un verre d'eau à cette source et y laissent une menue monnaie. Ils portent cette eau au pied de la sainte dont ils rapent légèrement le pied; ils recueillent cette poussière dans leur verre, boivent et guérissent.

En examinant attentivement les superstitions de l'Essertenue, on se convainc que le culte primitif en usage sur cette montagne était celui des déesses *Maires, matrones* ou *dames, Mairæ, matræ, matronæ, heræ*. Elles correspondaient, chez les Gaulois, aux trois Parques, et présidaient dans le paganisme romain à la génération, à la naissance, dispensaient l'abondance et les richesses. Aussi, pour la fête des *Matronales*, les femmes leur offraient-elles des pommes, des cornes d'abondance, et même ces images immondes que le polythéisme mêlait sans scrupule aux actes religieux. Les bas-reliefs antiques les représentent assises, avec ces attributs parmi lesquels figure quelquefois le lit des accouchées. Comme elles passaient pour se rendre visibles aux hommes et pour entrer en contact avec eux, leur culte, plus populaire que celui des grandes divinités, s'est conservé jusqu'à nous sous le nom des *dames* et des *fées*, et a laissé de nombreux vestiges. On leur consacrait certains quartiers des villes; fixée au mur des maisons, leur image [1] devait y attirer le bonheur. Des inscriptions trouvées à Metz font allusion à cette croyance. A Autun, la représentation de ces divinités, réunies ou isolées, se rencontre à

[1] D. Martin, *Religion des Gaulois*. t. II, *passim*.

chaque pas. Un tronçon de colonne, exhumé récemment dans la Cité [1], les montre toutes trois assises, portant dans leurs mains leurs attributs ordinaires, la pomme et la corne d'abondance. Cette colonne placée dans un carrefour indiquait la consécration d'une rue ou d'une partie de la cité. Elles prenaient alors, selon leur nombre, le nom de *biviæ* ou *triviæ*.

« Les *dames* de l'Essertenue, disent les villageois, étaient aussi au nombre de trois. Lorsqu'on découvrit leurs statues, l'une fut descendue à Mesvres et elle ne voulut point *s'y tenir;* il fallut la remonter sur la montagne et lui bâtir une chapelle où elle possède le don de guérir de la fièvre. La seconde fut portée un peu plus loin à Maison-Dru [2], où elle donne du lait aux nourrices qui l'invoquent. La troisième fut emmenée à La Comelle, où elle guérit le mal d'yeux [3]. » Ce nombre de *trois*, appliqué aux dames de l'Essertenue, serait à lui seul une preuve de leur origine. Mais, lorsque l'on voit les jeunes filles venir leur demander des époux et les nourrices du lait, il est impossible de ne pas les reconnaître pour les descendantes des divinités qui présidaient à la naissance et aux accouchements.

La voie de la Loire, quittant la Perrière, laissant à gauche le camp de *Certiniacum*, longeait les montagnes parallèles à la rive gauche de l'Arroux. Elle passait au pied de la montagne de Dettey, dont le village occupe, dans une position excentrique, un sommet escarpé, à l'instar d'un *oppidum* gaulois. Aplani et retranché comme tous ses semblables, ce

[1] Près le pont Saint-Andoche. Un autre groupe a été trouvé au *castrum*, dans les fondations de la prison actuelle.

[2] On sait que le mot *dru*, qui est d'origine celtique, a toujours signifié robuste, alerte, bien portant. Il n'est donc pas étonnant de le retrouver appliqué aux lieux consacrés aux déesses maires qui donnaient la force et la santé.

[3] Une belle source des environs porte le nom de Fontaine de la Maire, près de ru nes enfouies sous le sol.

plateau renfermait des constructions dont l'existence est constatée par des débris de tuiles romaines, des ciments, des amas de pierres inusités. Une roche célèbre dans le pays, ayant la forme d'un demi dol-men, porte le nom de *Griffe-au-Diable*. Il existe près de là une ancienne source sacrée, dédiée aujourd'hui à Saint-Martin, et dans laquelle les habitants du pays viennent chercher la guérison de certaines maladies.

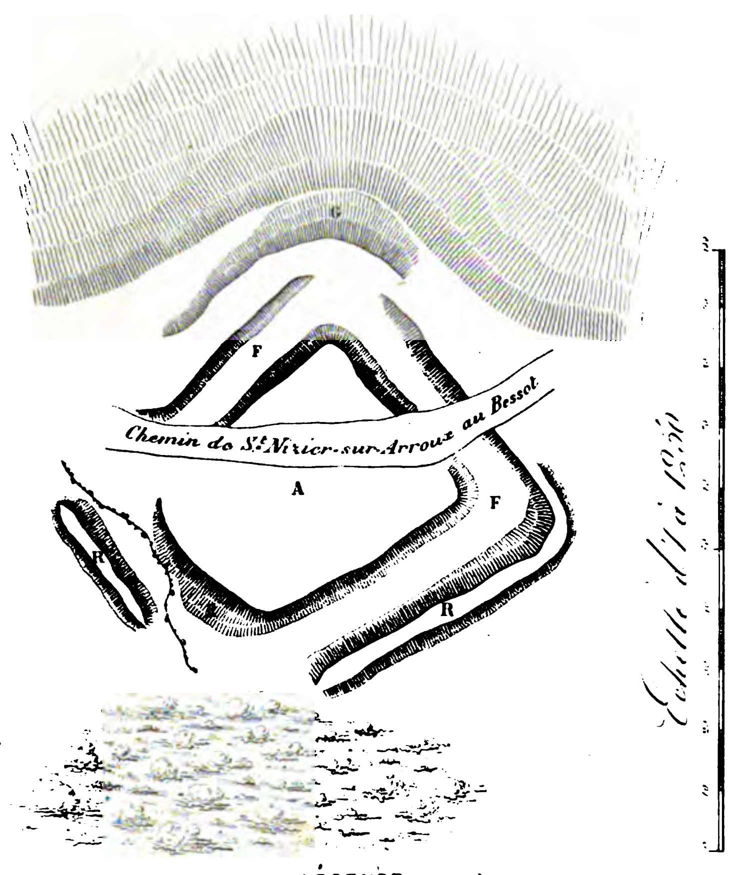
La vallée, en s'élargissant, ouvrait entre Dône et Detley, sur les deux rives de l'Arroux, une communication facile et plane dont l'accès avait dû être mis à l'abri. Deux tours, sur la rive gauche, placées en face l'une de l'autre, surveillaient cet élargissement qu'elles divisaient de manière à ne laisser le passage libre que sur un espace resserré entre les deux lignes de montagnes de l'est et de l'ouest. La première tour, à un kilomètre de l'Arroux et du village de Saint-Nizier, connue sous le nom de *Tour du bois des Mouilles*, se composait d'un rectangle de trente mètres de long sur vingt de large, entouré partout d'un fossé large encore de cinq mètres. Les pierres dont elle était construite ont servi pendant longtemps aux besoins du voisinage; les dernières ont empierré le chemin vicinal qui la traverse aujourd'hui. Il ne reste plus que des fossés, des tuiles à rebords, des poteries romaines en abondance. A l'est, en s'éloignant de l'Arroux, sur la même ligne que la *tour des Mouilles*, la butte de *Parpana*, entourée jadis par l'eau d'un étang, s'est maintenue dans un état de conservation plus satisfaisant. Elle est de forme presque ronde, porte cent quarante pas de tour et environ cinq mètres de haut. Son sommet, entièrement aplani, était couvert de constructions écroulées aujourd'hui et parsemées de nombreux débris de tuiles creuses et à rebords. L'accès, au sud-ouest, était défendu par une forte levée et par un fossé profond, à cinquante pas en

NORD

TOUR DU BOIS DES MOUILLES

Commune de St Nizier-sur-Arroux

(Saône et Loire).



LÉGENDE

A — Plate-forme de la butte offrant une superficie de 12 ares 82 cent.
E — Escarpement de la butte offrant une hauteur moyenne de 2m 50c
F — Fossé
R — Rempart formé par le rejet des terres du fossé.
G — Glacis du rempart.

Nota. *La superficie totale de la butte avec ses remparts, fossés, &c est de 12a 18c*

Dejussieu & Villedey à Autun



avant du tertre. Du côté opposé tout a disparu, soit que la levée ait été employée à la chaussée de l'étang, soit que l'eau, dès l'antiquité, lui eût servi de rempart, comme tout semble l'indiquer, et comme la défense l'exigeait. La vallée se trouvait ainsi naturellement fermée, et le passage était obligé près des deux tours. Dans les environs, comme sur toute la vallée de l'Arroux, les tuiles à rebords abondent. A cent mètres au nord de Parpana, un petit espace circulaire en est couvert; on en remarque des fragments d'une épaisseur inusitée.

Ces tours se correspondaient, en suivant l'Arroux, de la Perrière à Toulon. A trois kilomètres en deçà de cette ville, on voit encore les traces de l'une d'elles; c'était la dernière avant le *castrum*. La rivière, resserrée entre des rochers, forme en ce lieu un chenal étroit. Les montagnes viennent expirer à ses bords. Ce point est le seul, sur le cours supérieur de l'Arroux, d'où l'œil puisse communiquer avec Toulon. C'est sur cette passe qui ferme l'entrée du bassin de Toulon, directement en face de la vieille tour plus militaire que religieuse de l'église, que s'élevait le *burgus*. La butte, sur un rocher dominant l'Arroux, était entourée de fossés creusés au-dessous du niveau de l'eau et constamment pleins. Les restes d'une tour ronde s'y reconnaissent; c'est la *Tour Bazot*. Nous ne fixons aucune date aux ruines qu'elle conserve, mais sa position, sa forme, son rapprochement des monuments analogues du cours de l'Arroux ne nous permettent pas de lui refuser une origine romaine. Deux autres lieux voisins portent le nom de Tour-du-Jour et de Tour-du-Soir.

A quelques pas plus loin, la station antique de *Teionum* ou *Telonum,* Toulon, mentionnée dans la table théodosienne, s'élevait sur un mamelon au bord même de l'Arroux. Son nom latin, qui signifie péage, fait supposer qu'il existait

autrefois des droits sur la rivière ou sur la voie qui la traversaient toutes deux. On a découvert dans son enceinte entourée d'une muraille des médailles, une belle pierre gravée, des armes et d'autres objets.

De Toulon à Digoin, on retrouvait la continuation des mêmes burgs. Près de Gueugnon, à Vandenesse, *Vindonissa*, une tour, élevée sur un promontoire, au confluent de deux ruisseaux près des rives de l'Arroux, est devenue le castel récemment détruit de Rochefort. Dans ses fondations étaient enfouies de belles tuiles à rebords, une meule de moulin à bras et quelques boucles de bronze. Plus bas, la tour d'*Essanlé*, également ruinée, a conservé son tertre primitif et les mêmes traces antiques. Cette dernière, au sommet d'une montagne en promontoire, domine la jonction de la vallée de l'Arroux avec une autre petite vallée, *la Valette*, communiquant aux sources de la Somme. Une chapelle très ancienne, objet d'un culte populaire, l'avoisinait. Nous la notons comme indiquant presque toujours un oratoire païen. Enfin, près de Digoin, le *castellum* de la *Motte*, élevé à pic au confluent de la Loire et de l'Arroux, couvrait l'entrée de la vallée à laquelle cette dernière rivière donne son nom. Cette disposition générale dans le système romain est observée de même à quelques lieues plus bas sur le cours de la Loire à la Motte de Champblanc, au confluent de la Somme, près Bourbon. Les vicissitudes du château de la Motte, durant tout le moyen-âge, ont rendu son aspect romain méconnaissable; mais les anses d'amphores et les tuiles à rebords roulées dans ses déblais attestent ce que sa situation garantit suffisamment.

Malgré la position importante du *castrum* de Toulon sur la voie romaine d'Autun à Clermont, à la dernière étape de la Loire, d'autres postes voisins partageaient avec lui la défense, et parmi eux figurait en première ligne le camp du

mont Dardon. Sa situation exceptionnelle au milieu des hauteurs qui séparent la vallée de l'Arroux de celle de la Somme et qui atteignent la rive droite de la Loire, entre Digoin et Bourbon, faisait de son sommet le centre des ondulations de cette région tourmentée. La vue plongeait au loin dans toutes les directions, principalement dans les petites vallées qui de Beuvray et de Dône tendent par Etang à la vallée de l'Arroux, et dans cette dernière jusqu'à son extrémité méridionale. Sur sa droite, d'étroites vallées, resserrées le plus souvent entre des collines pierreuses, sont arrosées par quelques cours d'eau qui se fraient un passage dans les sinuosités du sol et vont rejoindre la Somme jusqu'à sa perte dans la Loire, au-dessous de Bourbon. Cette disposition uniforme du sol en monticules presque égaux est interrompue à six kilomètres de Bourbon-Lancy par une montagne oblongue élevée, celle de Mont. Elle intercepte la communication visuelle entre cette ville et Dardon et forme avec ce dernier une des deux extrémités de l'épine dorsale de la chaîne qui divise les eaux entre la vallée de la Somme à droite, et celles de l'Arroux et de Saint-Aubin à gauche.

A la lisière et au cœur de ce pâté montagneux, trois voies romaines tendaient à la Loire. Celle de gauche, mentionnée dans la table Théodosienne, partait de Toulon, dans la vallée de l'Arroux, et passait par *Vorogium*, Vouroux, et *Aquæ Calidæ*, Vichy. Celle de droite, que nous appellerons *voie de la Somme*, et qui a été peu étudiée jusqu'à ce jour, se séparait en deçà Luzy de la voie d'Orléans par Decize. Elle se reconnaît entre Montarmin et Luzy, au-dessus des Planches, commune d'Issy-l'Evêque, passe au domaine des Oudot où elle est conservée sur une assez grande longueur, et tend en ligne droite au bois de Barnaud, commune de Tazilly. Elle traverse ensuite, parfaite-

ment intacte, le domaine Rhéty, le hameau du Creux, les bois du Sauzet où l'on rencontre sur ses bords des traces d'anciennes forges, le domaine de la Grange, commune de Cressy, Ginat, le Bois-Perraud, et de là, coupant entre l'église Saint-Nazaire-sous-Bourbon et la Somme, passe la Loire au Fourneau. La troisième formait une communication intermédiaire et directe entre Toulon et Bourbon, en côtoyant le pied même de Dardon. Marquée sur la carte de Cassini sous le nom de *chemin Montpalais*, elle est connue aujourd'hui sous celui de *chemin des Maçons*. Peut-être devrait-on noter une quatrième ligne de Luzy à Bourbon-Lancy, plus courte que les autres, mais plus accidentée, passant par Valence, commune de Cressy, et restée dans le souvenir du pays comme une route militaire très fréquentée. Nous ne ferons que l'indiquer, aucune étude n'ayant jusqu'ici éclairé son origine. Ces voies nombreuses, les communications multipliées par les vallées débouchant sur la Somme et adossées à la vallée de l'Arroux, rendaient donc d'une importance majeure l'occupation de l'arête de montagnes qui les séparent. Cette occupation seule pouvait permettre de surveiller les deux chemins les plus accessibles aux invasions et d'intercepter les passages. Il y avait là une nécessité trop évidente pour n'avoir pas été prévue, et nulle part la défense ne fut établie dans un rapport plus complet avec la topographie; nulle part n'est mis plus en relief l'appui mutuel des camps, des châteaux et des buttes.

La tête de ces ouvrages était, comme on l'a vu, le mont Dardon. Elevé à cinq cent neuf mètres au-dessus du niveau de la mer, dominant un hameau dont le nom antique *Uxellum* [1] (Uxeau) se rattache à l'ère celtique, le camp de Dar-

[1] Cette racine se retrouve dans d'autres noms de villes gauloises, telles que l'*Uxellodunum* de César.

don occupait une plate-forme ovale retranchée par des terrassements et par des pentes à pic. Il est entouré d'un fossé de trois cent quatre-vingt-dix mètres de développement. Une butte couronnée d'une antique forteresse s'élevait à l'intérieur. Quelques substructions, des tuiles à rebords, des débris d'amphores, des poteries rouges et noires sont parsemés çà et là. En face de la Loire, le tertre était défendu par un double fossé interrompu sur les autres points. Un chemin couvert conduisait à l'entrée de la circonvallation du nord, en face de Montperroux. Celle de la butte était presque parallèle à la première. De son sommet conique on découvre Beuvray, la Vieille-Montagne, Thouleur, Dône, Dun et Suin dans le Charollais, et toute la ligne de tours développée jusqu'à Bourbon. A trois cents mètres de sa base, du côté de Toulon, au bord du chemin Montpalais, un amas de tuiles à rebords, entassé sur un étroit renflement du sol [1], autorise à supposer l'existence de l'une de ces tours, dont ce pays a conservé particulièrement les traces. D'autres tertres de même genre se reconnaissent encore sur plusieurs des vallons qui serpentent au pied de la montagne, de même qu'on les retrouve plus loin autour de celle de Mont.

De Dardon à Bourbon, la vallée la plus importante, puisqu'elle communique directement à la Loire, était celle de la Somme. Elle appuie sa tête au pied même de Dardon sur la voie de Toulon à Bourbon, et est suivie en grande partie par un autre tracé que nous avons décrit précédemment. A la source du ruisseau qui porte son nom, entre Dardon et Issy-l'Evêque, à trois kilomètres environ de chacune de ces localités, on voit à l'entrée de la vallée un grand camp de quatre à cinq cents mètres de tour, occupant une éminence

[1] Ce lieu est appelé le Grand-Champ, commune de Sainte-Radegonde.

sur la rive droite. Ses terrassements entourés d'un fossé, conservés au nord et à l'ouest, ont encore plusieurs mètres de haut. Les levées de l'angle sud-ouest sont en bon état. Au milieu de la plate-forme, une butte plus élevée est couverte de ruines, de débris de mosaïques et de tuiles à rebords; d'autres ruines se reconnaissent sur toute l'étendue. Les limites du camp, à l'est, ont été détruites par la culture; mais dans toute la partie boisée elles sont parfaitement conservées. Ce lieu s'appelle *Bois des Bussières*, du nom des buis qui y croissent en abondance; une voie spéciale sortait de l'enceinte, dans la direction de Toulon. On rencontrait ensuite *Issiacum* (Issy-l'Evêque), bourg antique plein de substructions romaines et défendu par un château qui fut de temps immémorial la propriété des évêques d'Autun.

A quelque distance, au sortir de la vallée du Pont-de-Vaux, près du point de jonction avec la voie romaine, la Somme décrit brusquement un coude pour se diriger en ligne droite vers la Loire. Elle passe au pied d'une butte considérable appelée dans le pays la *Chapelle de Barnaud*, commune de Tazilly. Des murs de deux mètres d'épaisseur, préservés jusqu'à ce jour par leur solidité à toute épreuve, sont les derniers restes d'un *castellum* qui était en communication avec le mont Dardon et barrait la vallée. Une enceinte continue, des divisions intérieures au niveau du sol, un puits dans la butte même s'y reconnaissent encore. Quelques tuiles à rebords, un dépôt de cendres et de charbons mélangés d'ossements calcinés d'animaux, quelques objets, un anneau, une chaînette la rattachent au système romain. A trois lieues plus loin, avant de perdre son nom dans la Loire, la Somme laissait à gauche la butte d'Arcis (arx, arcis) transformée en château au moyen-âge, et à laquelle nous reviendrons. Enfin, près de son confluent, elle

était dominée, ainsi que la voie romaine, par la butte de Champ-Blanc, dont les fossés et le monticule auront disparu avant peu d'années sous la culture. Située à deux kilomètres au-dessous de Bourbon, cette butte de forme oblongue, haute de cinq mètres, porte vingt mètres sur vingt-cinq de diamètre; ses fossés ont neuf mètres de large. Des cendres en bloc ou dispersées, quelques vases grossiers entourés de pierres étaient enfermés dans son sein. Les tuiles à rebords, les poteries noires et rouges se rencontrent à sa surface [1]. Elle s'élève sur le point culminant de la plaine de Bourbon à la Loire, et servit sans doute à transmettre les signaux des camps du Morvan que l'on ne pouvait apercevoir de Bourbon. De là l'œil découvre en effet Beuvray, Thouleur, la Vieille-Montagne, Dône; et plus loin la Loire, le Bourbonnais, la montagne du Puy. Une autre butte, vers Gannat, appelée la Redoute, devait communiquer avec celle de Champ-Blanc. D'autres encore sont signalées sur le cours de la Loire, notamment celles de Lesmes, etc.

Sur la montagne qui domine Issy-l'Evêque, entre les vallées de la Somme et de Montperroux, les dispositions défensives se continuent sur un plan analogue. Les châteaux couronnent les hauteurs, les buttes occupent les vallées. Le fort de Montperroux, *Mons Petrosus*, élevé sur un mamelon détaché par des fissures profondes de la chaîne environnante, occupait une des positions les plus apparentes de la contrée; il était visible non-seulement des camps voisins, mais des environs de Nevers et de Moulins-sur-Allier. Reconstruit par la féodalité, on admirait sa haute tour du

[1] A côté de cette butte a été trouvé récemment un anneau d'or dont le chaton, en forme de losange, renferme un camée représentant deux aigles séparés par un globe.

phare, dernier souvenir peut-être des signaux de feu, épaisse de dix pieds, revêtue de pierres de taille au-dedans et au-dehors. Le seizième siècle fit de Montperroux un chef-d'œuvre de la Renaissance; le dix-neuvième a mis en carrière ses ouvrages militaires. A l'extrémité nord du prolongement des mêmes crêtes, Courtépée signale des ruines sur la montagne de Tofrein. Cette allégation, qui n'est justifiée par aucun reste apparent, est sans doute le résultat d'une erreur. De l'autre côté de la vallée, en face de Montperroux, et dans une position correspondante, l'enceinte ruinée du château de Folin continue la ligne. Les dernières démolitions presque contemporaines ont enseveli sous un épais amas de décombres les preuves de son antiquité; on trouve toutefois un assez grand nombre de poteries romaines dans ses débris récents. A ses pieds, un champ, appelé aujourd'hui *chez le Baron*, est couvert de tuiles à rebords et de substructions qui s'altèrent chaque jour davantage. La voie de Toulon à Bourbon passait à un kilomètre au sud de Folin. Non loin prend naissance le ruisseau de Montperroux qui tombe dans la Somme, à Maltat, et dont le cours suit la vallée entre les deux châteaux.

Au fond de cette vallée s'abrite, sur une éminence, dans une situation analogue à celle d'Issy-l'Evêque, le village de Grury, parsemé de tuiles romaines. A cinquante mètres, sur une autre éminence, à égale distance de Montperroux et de Folin, deux buttes voisines l'une de l'autre occupent parallèlement le cœur du vallon. Près d'elles, dit-on, existaient les traces d'un camp; on n'y reconnaît aujourd'hui que quelques talus et beaucoup de tuiles à rebords. La butte du haut, plus voisine de Montperroux, offre à son sommet une dépression sensible, comme celle du château des Mottes, près Autun; de telle sorte que son contour présente à l'œil un parapet. Cet accident n'est peut-être que le résultat de

l'écroulement d'une voûte appartenant aux ouvrages qui ont dû la couvrir, si l'on en juge par les tuiles à rebords amassées dans les fossés. Ces buttes, de forme ovale, de trente mètres de diamètre sur vingt-cinq, entourées chacune d'un fossé profond large de quinze mètres, offrent par leur hauteur et par leur belle conservation un intérêt particulier. Des fouilles pratiquées dans l'une d'elles [1], et restées malheureusement incomplètes, ont mis à jour une couche de charbon, quelques débris de poteries, des clous, et une certaine quantité de piérres qui font supposer l'existence d'une voûte. La masse homogène du remblai pris dans les fossés, son épaisseur, sa nature, sont conformes aux ouvrages romains du même genre.

A la partie supérieure de la troisième vallée, celle de Saint-Syagre, un espace rectangulaire, assis sur le rocher, offre des tuiles à rebords et des poteries. Au bord inférieur de cette plate-forme, une antique chapelle réunissait jadis dans une fête populaire les villages voisins. Une source coulant au pied fournit aux besoins d'un hameau considérable autrefois, presque désert aujourd'hui. A quelques pas plus bas, une butte de vingt-cinq mètres sur trente de diamètre, comme celles de Grury, s'élève au bord du ruisseau. Quelques menues poteries attestent son occupation. L'absence de toute espèce de tuiles ne peut être que le résultat d'un déblai; elle porte le nom de tour de Saint-Syagre dans de vieux titres. Au bord extérieur du fossé, on aperçoit des fondements apparents; on remarque de même l'absence de tuiles. A quinze cents mètres, en descendant le cours du même ruisseau, d'autres ruines plus importantes [2], parsemées

[1] Par M. Robert, archéologue à Bourbon-Lancy.

[2] Ce lieu s'appelle Bois des Foultains, domaine de Creusevaux, commune de Grury.

de tuiles à rebords et de poteries, occupent, sur une berge, une longueur de cent mètres. Les eaux du ruisseau baignent ensuite un petit carré de maçonnerie appelé *Moulin Casserat*, au-dessous d'un bief dont l'exiguité ne permet pas de supposer qu'il ait été approprié aux usages modernes. Peut-être serait-on autorisé à voir dans cet ouvrage un de ces moulins à eau presque aussi faibles que ceux à bras, dont les anciens ont connu l'emploi. Sa position au pied des ruines justifierait cette assertion.

Placée en avant de Montperroux et de Grury, sous la pente d'une vallée bornée à une courte distance par les collines, la butte de Saint-Syagre était perdue comme une vedette sans communication avec les postes du voisinage, non loin de la voie de Toulon à Bourbon qu'elle découvre sur la hauteur. La ligne de forts par Dardon, Montperroux et Folin, en se rapprochant de Bourbon, se continuait de sommets en sommets par le grand tertre de Brion [1], butte analogue aux précédentes, entourée d'un vaste fossé dans les remblais duquel perce la tuile romaine. Elle occupait, entre deux vallées, un point culminant d'où l'on aperçoit Beuvray et les camps voisins. Rattachée à un des fiefs importants de la Loire, la butte de Brion a conservé du moyen-âge un donjon carré dont les murs massifs et élevés correspondent aux ruines de Folin et au château de Montperroux, qui couronnent les crêtes voisines.

Entre Brion et Bourbon, à dix kilomètres de cette ville, la vue est interceptée par la montagne de Mont, à l'extrémité occidentale de la ligne de séparation des vallées de l'Arroux et de la Somme. Sa crête domine la Loire et forme le sommet le plus élevé sur ses bords. Elle compte au-dessus du

[1] Ce nom, d'origine celtique, se retrouve dans l'Autunois à *Mag-o-brium*, aujourd'hui Mesvres, et à la *Tour de Brion* près Laisy.

niveau de la mer quatre cent soixante-douze mètres et se compose d'un grand plateau divisé en trois buttes naturelles. La première en face de la Somme, connue sous le nom de *Theurot des Peloux*, était habitée autrefois, selon les gens du pays, par des sauvages de ce nom. C'est une arête étroite, régulière, plane, oblongue, comme celle du Mont-Dru à Autun, et retranchée par sa position même. La seconde, le *Theurot de Mont*, point de triangulation de la carte de Cassini et de l'état-major, est un cône qui regarde Dardon, Beuvray, Bourbon, la Loire, et d'où l'on découvre au loin les ondulations multipliées du sol. La troisième, le *Theurot des grosses pierres*, occupe un petit plateau régulier de nature rocheuse, superposé lui-même à un plateau plus étendu coupé dans la montagne et retranché comme un camp par la nature. De là l'œil embrasse un immense horizon. La disposition de ces divers sommets dispensait de construire des terrassements artificiels, et rien n'indique d'une manière certaine qu'il en ait existé. On ne peut douter qu'ils aïent reçu des sentinelles. La continuité des signaux entre Dardon et Bourbon, la nécessité de commander la vallée de Saint-Aubin, un des anciens passages de la Loire, les tours dispersées aux abords de Mont rendaient indispensable son occupation. C'était en outre une prise d'eau considérable pour Bourbon. Un très bel aqueduc réunissait les sources abondantes de la montagne et les dirigeait sur la ville. La construction irrégulière de cet aqueduc, partie en béton et partie en pierre, atteste des restaurations partielles. On le suit sur un parcours de trois cents mètres au domaine appelé Chez Pilaut.

Autour de Mont, plusieurs vallons prennent racine et serpentent dans toutes les directions; les uns aboutissent à la Somme, les autres à la Loire. La tête de chacun d'eux était défendue par des buttes retranchées qui s'échelonnent au-

tour des assises inférieures de la montagne, comme autant de satellites. Celles de Brion et de Saint-Syagre au levant, celle d'Arcis à l'ouest, de l'Engarde au nord, de l'*Etang-Vieil* au midi, surveillaient les passages et assuraient la possession d'un point stratégique dont l'occupation était aussi indispensable que celle de Bourbon même.

L'une d'elles, aux *Fossés-Moutiaux*, près de la côte de l'Engarde, est placée sur une petite vallée marécageuse communiquant de la Somme à Mont par Sangy. Taillée en forme de trapèze, elle a sur trois faces environ trente-sept mètres, et trente sur la quatrième. Ses terrassements, son aire régulièrement aplanie, son élévation au-dessus du sol, ses fossés visibles, quoique comblés en partie par les attérissements et noyés jadis dans un réservoir de même largeur que la vallée, lui ont conservé tout son caractère. Les gens du voisinage disent qu'elle était autrefois occupée par un château. L'épaisseur des broussailles ne permet pas d'y chercher des traces de constructions. Au pied du versant opposé de Mont, en face de Chalmoux, dans un passage resserré, sur le ruisseau du Moulin-Foulot, qui descend à la Loire par la vallée de Saint-Aubin, une butte de même forme s'élevait au milieu de l'*Etang-Vieil*, aujourd'hui desséché comme le précédent. Elle était moins élevée au-dessus du sol, un peu moins grande (trente mètres sur vingt-cinq); ses fossés sont d'une conservation parfaite. Des tuiles à rebords et la poterie noire sortent de ses flancs sous la charrue. A quelques pas plus haut, on montre la pierre de la Wivre où s'arrêtait, d'après la légende, le *serpent de feu* qui voltigeait autrefois sur ces marécages, et que les vieillards seuls se rappellent avoir vu. Le dernier burg était celui d'Arcis, dont le nom romain nous est déjà connu et caractérise une famille. Il est placé dans un bois de même dénomination, à égale distance des vallées de la Somme et de Saint-Aubin,

entre les voies antiques de Bourbon à Toulon et d'Autun à Clermont par le Fourneau. Les dimensions de sa butte rectangulaire sont, comme d'habitude, de trente mètres sur trente-cinq, avec fossés de huit mètres. On y reconnaît encore les fondations de la tour, épaisses de deux mètres et dures comme le roc. Des débris de tuiles à rebords s'y rencontrent au milieu d'une masse de tuiles creuses; une médaille romaine d'argent en est sortie. Cette tour fut habitée durant tout le moyen-âge. Au nord de la butte, un second espace trapéziforme, retranché, de dimension et de niveau semblables, entouré aussi de fossés, se rattachait à elle comme défense ou comme desserte. Aucun caractère authentique ne signale son âge. Ses rapports avec la terrasse de Montécho et avec d'autres doivent toutefois le rattacher au travail primitif.

D'Arcis, on découvre le cours de la Loire, Beuvray, la Vieille-Montagne, quelques autres points élevés et la butte de Champ-Blanc, au confluent du fleuve et de la Somme. A quelques kilomètres de là, les murs du *castrum Borvonis* dominaient cette enceinte de forts disséminés. Ce castrum était entouré de quelques autres forts qui se rattachent spécialement à ses environs. Nous ne citerons que celui du *Champ-Guériot*, à l'ouest, au-dessous des étangs des Forges, où il est possible de reconnaître encore d'autres traces. Cette butte rectangulaire, avec fossés, domine la vallée où coule le ruisseau des Thermes de Bourbon et protège ses abords à une courte distance de la Loire.

Peut-être nous sommes-nous arrêté avec trop de scrupule et sans égard pour des répétitions inévitables et d'arides descriptions sur cette partie de nos recherches. La conservation et l'accumulation des points fortifiés de cette ligne doit nous servir de justification. Nous avons cru devoir en faire ressortir la suite et l'ensemble; représenter ce cours

de la Somme et de ses affluents couverts d'échelons militaires de l'embouchure à la source; indiquer la corrélation des voies romaines avec les vallées; montrer les unes et les autres placées sous la même protection. La combinaison d'un pareil système est trop régulière pour ne pas être frappante. La science qu'il révèle, les voies sur lesquelles il s'appuie, les traces romaines rares quelquefois, mais constantes, qui ont été reconnues dans les déblais, doivent dissiper le doute dans l'esprit des investigateurs attentifs. On est confirmé dans cette conviction par les observations de même genre faites sur les points les plus opposés du pays, et dans les autres provinces soumises aux mêmes conditions topographiques et politiques. Une certitude plus complète résultera des recherches et des découvertes de l'avenir.

CHAPITRE V.

BASSIN DE LA LOIRE.

SOMMAIRE.

Invasions des pirates. — Mariccus. — Bagaudes. — Forts des affluents de la Loire. — Bibracte. — Vallée de la Halène. — Montécho. — Saint-Honoré. — Buttes diverses. — Rive gauche de la Loire. — Allier.

Le bassin de la Loire était défendu, comme celui de la Saône, par des retranchements qui semblent toutefois avoir été moins considérables. Eloignés des grandes voies italiques, des Vosges, des Alpes, du Rhône, où se pressaient les légions et le commerce, ils étaient échelonnés sur le cours du fleuve, à de plus courtes distances, et paraissent avoir été spécialement destinés à la défense intérieure. Les craintes de ce côté étaient moins pressantes. Les populations des deux rives, liées entre elles par de continuels rapports, avaient moins à redouter ces invasions terribles et imprévues qui, des forêts des Vosges, se précipitaient comme l'avalanche sur l'est du pays Eduen. Les différends des Eduens avec les Arvernes et avec les Bituriges, peuplades réduites à leurs propres forces, n'avaient jamais présenté les mêmes dangers qu'avec les Séquanes derrière lesquels toute la Germanie était debout. La nature elle-même, appropriée aux exigences diverses de ces deux positions différentes, avait remplacé par des plaines, sur les rives de la

Loire, la chaîne escarpée qui se dresse comme un rempart derrière la Saône. La défense se concentrait seulement aux abords des montagnes médianes et des vallées qui conduisaient au bassin d'Autun. De loin en loin, des *castrum*, tels que *Condate*, *Nevirnum*, *Dicetia*, *castrum Borvonis*, devenus des villes sous les noms de Cosne, Nevers, Decize, Bourbon, commandaient le cours du fleuve. Des *castellum*, des buttes de terre entourées de fossés, surmontées d'une simple tour, mettaient à l'abri les voies, les villages, les riches habitations; distribués souvent à moins d'un mille de distance, ces forts échangeaient sur le fleuve ou à l'intérieur des terres les signaux de feu. Des castramétations peu étendues occupaient les principaux passages, les plateaux importants et les rivières. On n'y rencontre pas ces vastes camps de refuge ou de garnisons qui sont si fréquents sur la Dheune, au nord-est d'Autun. La protection était plus individuelle. L'absence de montagnes élevées, le nombre plus considérable des vallons et des communications secondaires avaient nécessité la multiplicité des forts, tout en diminuant l'importance de chacun d'eux. Tandis que sur la Saône, où s'abattaient les barbares comme une nuée d'oiseaux sauvages, on trouve une agglomération de grands camps autour de l'unique ouverture de Chagny, on ne voyait derrière la Loire que des castels, des burgs isolés ou réunis sur les issues d'un sol ridé de toutes parts. Aucun passage n'étant obligé, aucune vallée ne réunissant en faisceau d'affluents épars, les camps eussent perdu leur opportunité. Il ne faut donc pas s'étonner de n'y rencontrer aucune inscription militaire, aucun monument relatif aux légions. La Notice de l'empire qui mentionne à Chalon un préfet de la flotte Ararique; à Mâcon une fabrique de traits; à Autun une fabrique de cuirasses et une préfecture de Sarmates *Gentiles*, n'indique rien de semblable sur le cours

de la Loire éduenne. Nevers n'y est pas même nommé. Des garnisons peu nombreuses, selon toute probabilité, insuffisantes contre les soulèvements intérieurs, tenaient lieu dans les *castrum* de ces forces considérables ramassées aux abords du Rhin, du Doubs, de la Saône. Des tuiles au chiffre de la huitième légion, trouvées dans les ruines de Néris, sont les seules qui attestent le séjour d'une garnison sur l'Allier. Lorsque Mariccus s'insurgea entre cette rivière et la Loire, le pays était dépourvu de troupes; il fallut attendre l'arrivée de la jeunesse d'Augustodunum et des cohortes de la Saône.

Toutefois, cette contrée, qui fut si maltraitée plus tard dans les invasions sarrasines, normandes, anglaises, et dans les guerres civiles, n'était point dès-lors complètement à l'abri des invasions du Rhin. Dans les coups de main ordinaires, la route de la Séquanie suffisait aux barbares; mais dans les grandes expéditions, ses vallées étaient trop étroites pour des masses nombreuses, et ils adoptaient alors un nouveau chemin par les pays découverts et les plaines. C'est ce qui eut lieu dans l'invasion générale de 406, sous Honorius et Stilicon, où la Gaule fut littéralement inondée, et Autun fut frappé comme d'habitude. Telle fut aussi celle de Chrocus et des Vandales qui ravagèrent d'abord la Gaule septentrionale et descendirent en Arvernie où ils ruinèrent le temple célèbre de *Vasso*, génie de la mort et de la destruction, dont ils eussent dû respecter l'image. Telle fut enfin l'invasion d'Attila, en 451. La défaite du Burgonde Gondicaire sur les frontières de l'Helvétie, les éclaireurs hunniques lancés jusqu'à Besançon, le projet annoncé par Attila d'aller chercher les Wisigoths en Aquitaine, semblaient indiquer que le Fléau de Dieu avait dessein de prendre la route ordinaire de Besançon à Chalon et de la Loire par Autun. Mais il savait qu'une armée de cinq cent mille hom-

mes, dont la majeure partie en cavalerie, eût étouffé dans les étroits bassins de ces contrées, et il marcha droit par la Champagne à Orléans, sur la Loire, pour en remonter le cours. Sans la résistance de cette ville, qui permit à Aëtius de rassembler ses forces, le pays Eduen eût été envahi du côté de l'ouest, et une destruction complète eût anéanti une fois de plus nos villes si souvent ruinées. [1]

Un autre genre d'irruptions les menaçait encore, c'étaient celles des pirates du Nord. Dès le second siècle de l'ère chrétienne, sous Valérien, des Francs et des Saxons, parcourant l'Océan sur des embarcations d'osier recouvertes de peaux, avaient ravagé les côtes de l'Armorique et enlevé un grand nombre de captifs. Tantôt errant de place en place, tantôt s'établissant à l'embouchure des grands fleuves, ils se jetaient sur les pays mal défendus, disparaissaient à la première poursuite, et se montraient plus cruels que tout autre ennemi. Chassés de la Gaule, ils se rejetèrent sur l'Espagne, la traversèrent dans toute sa largeur, parvinrent à s'y maintenir douze ans et se portèrent en Afrique. En 366, le comte de la région armoricaine, secondé par le maître de l'infanterie Sévérus, détruisit une flotte de pirates saxons qui avait remonté par les rivières jusqu'au cœur de la Gaule. Leurs ravages continuels sur les côtes de la Bretagne avaient nécessité des armements propres à les repousser. Des flottilles commandées par des préfets spéciaux stationnaient sur le Rhin et la Seine. Au cinquième siècle, un dignitaire, désigné sous le nom de *comte du rivage saxon*, veillait sur le littoral menacé.

Si le bassin de la Loire fut moins exposé aux invasions germaniques, il ne garantit point toutefois le pays Eduen

[1] Les historiens modernes ont démontré, contrairement à des traditions anciennes mais erronées, qu'Attila n'a jamais pénétré dans nos pays.

contre les soulèvements intérieurs, contre les ravages de bandits et les guerres intestines. Dans les luttes imprévues où les légions de chaque province se proclamaient un empereur, aucune mesure ne pouvait prévenir les révoltes locales qui, éclatant à la faveur des dissensions civiles, créaient au sein de la société gallo-romaine un parti auxiliaire des barbares. Ce fut sur les bords de la Loire que ces nouveaux éléments de destruction paraissent avoir sévi avec plus de force. La commodité et la promptitude des communications sur le courant de ces « chemins qui marchent », la facilité de se retrancher derrière ces grands fossés naturels, favorisèrent les mêmes déprédations du temps des Bagaudes comme du temps des guerres de Religion. Les premières révoltes furent promptement réprimées, mais elles se renouvelèrent avec l'expansion contagieuse du mal, et le jour vint où les murailles d'Augustodunum se trouvèrent en défaut.

Les troubles éclatèrent d'abord parmi ces Boïens, appelés par les Eduens à la défense de la Loire contre les Arvernes, après la défaite des Helvètes par César. Colonisés en grande partie dans des terres situées entre l'Allier et la Loire, ils avaient été admis aux franchises de la cité. Durant les luttes qui accompagnèrent la proclamation simultanée à l'empire d'Othon et de Vitellius, un boïen audacieux, imposteur ou patriote exalté, souleva la foule sur ses pas en se donnant pour dieu et pour sauveur de la Gaule. Tacite a tracé de cette révolte un tableau où perce l'indignation blessée de l'orgueil romain. « Au moment, dit-il, où s'agitait le sort des plus illustres têtes, un certain Mariccus, boïen de la lie du peuple, osa (j'ai honte de le dire) se mêler aux jeux de la fortune et provoquer au nom du ciel les armes romaines. Déjà ce libérateur des Gaules, ce prétendu dieu (c'est le nom qu'il s'arrogeait) avait rassemblé huit mille hommes, et entraî-

nait les cantons des Eduens le plus à sa portée, lorsque cette cité fidèle, avec l'élite de sa jeunesse et les cohortes ajoutées par Vitellius, dispersa cette multitude fanatique. Pris dans le combat, Mariccus fut exposé aux bêtes. Comme elles tardaient à le dévorer, le stupide vulgaire le croyait invulnérable; Vitellius le fit tuer sous ses yeux [1]. » Plusieurs historiens ont écrit que Mariccus avait été livré aux bêtes dans l'amphithéâtre d'Autun. Rien dans Tacite ne justifie cette assertion. Vitellius, d'après le récit dont nous venons de citer une partie, descendit du Rhin, prit la Saône jusqu'à Lyon, et y fit égorger Mariccus sous ses yeux. L'histoire d'Autun peut sans regrets sacrifier ce souvenir; il y eut plus d'honneur à sa défaite qu'à son supplice. Il n'est même pas certain que l'intervention des habitants d'Autun ait été volontaire. Pendant que Vitellius marchait sur l'Italie, Valens, un de ses généraux, quitta Langres pour se rendre chez les Eduens. Les légionnaires ne désiraient qu'un prétexte pour piller leur territoire et leur opulente capitale; tout motif semblable leur fut enlevé par une soumission intéressée, par des offres d'argent, d'armes et de vivres. [2]

La conspiration de Sacrovir ayant été exclusivement politique et le fait des classes éclairées, le soulèvement de Mariccus fut le premier soulèvement qui porta un caractère populaire; il trouva des imitateurs. En 181, sous Commode, un bandit nommé Maternus, conduisant une troupe de déserteurs et de brigands, désola les Gaules et pilla les campagnes. Séditieux par goût et par profession, fomentant des troubles au camp ou à la ville, il disait que le vin lui semblait bon seulement les jours où il voyait couler le sang humain. Expulsé de l'Italie, il réunit en quatre mois trente

[1] Tacite, *Histoires*, liv. II, trad. Burnouf.
[2] Thierry, t. III, p. 397.

mille hommes de pied, dix mille chevaux, recrutés parmi les criminels dont il ouvrait les prisons; il spoliait les temples, mettait à sac les villes, brûlait les moissons, se livrait sur les personnes à tous les excès. Les Romains comparaient ses dévastations à celles d'Annibal. Pendant plusieurs années, il échappa par force ou par ruse à toutes les poursuites. Ses ravages prirent de telles proportions qu'il fallut envoyer contre lui une armée; il était alors à Tarragone en Espagne. Par un procédé renouvelé dans les émeutes modernes, Maternus disperse subitement ses troupes qui cachent ou jettent leurs armes, et conviennent en secret d'un rendez-vous à Rome pour les fêtes de Bérécinthe. Leur projet était d'assassiner l'empereur et de piller la ville. Il eût réussi sans les révélations d'un conspirateur. Maternus, trahi par les siens, fut arrêté et tué sur place en même temps que ses complices étaient pendus, brûlés, écartelés. [1]

Quinze ans plus tard (196), au moment où Sévère s'apprêtait à marcher dans la Gaule contre Albin, son compétiteur, des bandes d'aventuriers, altérées par le désir du pillage, s'organisaient de tous côtés. L'un d'eux, Numérianus, grammairien à Rome, quitta brusquement son innocente profession, leva une troupe de partisans qui grossit promptement par ses succès, rançonna les villes gauloises, versant fidèlement entre les mains de Sévère le produit de ses exactions, et battit en plusieurs rencontres de forts détachements d'Albin. La guerre finie, il reprit ses études et ne voulut accepter qu'une modique pension pour vivre à la campagne. La Gaule, généralement dévouée à Albin, eut à souffrir cruellement après sa défaite [2]. Les populations qui

[1] Plutarque, *In Commodo*.
[2] On sait qu'Albin fut battu et tué sur les bords de la Saône. Thierry, — *Hist. de la Gaule*, t. I, p. 405.

avaient embrassé son parti, préférant une lutte sans espoir aux vengeances du vainqueur, se réunirent aux débris de son armée. Les exécutions, les confiscations ne s'arrêtèrent que lorsque la résistance fut anéantie.

En 257, l'empire des Gaules était proclamé, dans la personne de Posthume; de 262 à 266, la guerre traîna en longueur entre Posthume et Gallien, avec des succès divers. Aux ravages de l'intérieur correspondent ceux du dehors. Aurélien, effrayé des proportions menaçantes des invasions, construisit, près de l'antique *Genabum*, la ville forte d'*Aurelianum* destinée à couvrir la partie méridionale de la vallée de la Loire et les routes de Tours et de Bourges qui se croisaient sous ses murs. A l'est des monts éduens, il agrandit le *castrum Divionense* pour couvrir la Séquanie et le Rhin : « Les camps permanents, les murailles palissadées, les châteaux, les flottes de guerre ne suffisaient plus [1]. » La proclamation de Proculus, ancien bandit ligurien, datée de Lyon, attira sur nos contrées les troupes de Probus. L'usurpateur, chassé de proche en proche jusqu'au Rhin, se retira chez les Francs qui le livrèrent. La Gaule regorge d'aventuriers et d'affamés. En 371, au rapport d'Ammien Marcellin [2], la *rage des brigandages* la couvrait de crimes et de meurtres; les grandes routes étaient infestées de malfaiteurs. Ils osèrent attaquer et assassinèrent Constantianus, tribun des écuries, beau-frère de l'empereur.

La détresse toujours croissante, les exigences du fisc dont les besoins augmentaient avec la ruine publique; le luxe, la sensualité, irrités par la misère, la perversité des consciences, formaient dans la Gaule un parti social, une bagaudie qui se recrutait parmi les mécontents de toutes

[1] Thierry, t. II, p. 429.
[2] Ammien, XXVIII, 2.

conditions et de toutes races, parmi les esclaves fugitifs, les colons barbares, les paysans gallo-romains, les hommes perdus de dettes. Elle fut grossie, selon toute apparence, par les derniers fidèles du druidisme, par les partisans de l'antique indépendance gauloise, et même par des chrétiens persécutés. Ses ramifications s'étendirent dans la Gaule et dans l'Espagne qu'elle troubla jusqu'à la fin de l'empire. Elle fut pour ces contrées ce qu'étaient alors les pasteurs pour l'Italie, ce que furent les pastoureaux au moyen-âge. On est fondé à croire qu'elle entretenait des intelligences avec les barbares, en voyant, en 451, le médecin Eudoxe, un de ses chefs, se réfugier auprès d'Attila, au moment où ce dernier passait le Rhin.

L'invasion la plus redoutable pour le pays Eduen, par le chemin de la Loire, fut celle de Tétricus, proclamé empereur à Bordeaux, en 268. Les Eduens ayant engagé Claude, surnommé le Gothique, à reconquérir la Gaule, cette démarche attira sur eux la colère de Tétricus. D'un côté, on vit accourir à Autun les légions du Rhin dévouées à la cause de cet empereur; de l'autre, par la voie romaine de Bordeaux, les bandes révoltées qu'Eumène désigne sous le nom de *Gallicani rebelles* [1]. Les traces de cette insurrection sont restées écrites sur les bords de la Loire, à Dornes, dans la contrée soulevée une première fois par Mariccus, à Notre-Dame-de-l'Orme, près de Nevers. On a trouvé dans ces deux localités plusieurs milliers de médailles de Tétricus; à Saint-Sauveur en Puysaie, on a découvert un coin à son effigie. Une partie de ces Gaulois rebelles traversa les gorges du Morvan. Autun, coupable d'être la *sœur de Rome* et d'être riche, fut épuisé par une affreuse famine durant un siége de

[1] « Gallicanis rebellibus portas reliquerunt cum fessi servare non possent », dit Eumène, en parlant des assiégés.

sept mois que l'orateur Eumène rappelait avec orgueil devant Constantin, en 310. La ville fut saccagée avec fureur; ses citoyens furent proscrits. Cæcilius Argilius, un des principaux d'entre eux, se réfugia à Tarbes, vers les Pyrénées, où il épousa une jeune fille, Æmilia, qui mit au monde Ausonius, médecin célèbre, père du poète de Bordeaux. Après la soumission de Tétricus à Aurélien, la métropole éduenne rentra sous le pouvoir impérial. Les Bagaudes dispersés, mais non détruits, rassemblèrent leurs tronçons disjoints. Deux chefs courageux, Ælianus et Amandus, se mirent à leur tête et furent proclamés empereurs en 285. Le départ de Carinus avec les légions gauloises, pour la Mœsie où il alla combattre Dioclétien, leur livra la Gaule sans défense. Déjà maîtres des villes et des provinces centrales, on ne peut douter qu'Autun fût tombé en leur pouvoir lorsque Maximien Hercule marcha contre eux. Peut-être doit-on, avec M. Thierry, appliquer à ce siège d'Autun, et non à celui de Tétricus, le passage du discours *Pro restaurandis Scholis* où Eumène fait mention des Bagaudes et d'une destruction complète d'Augustodunum. Maximien, entrant dans les Gaules par les Alpes, inaugura sa campagne par le massacre de la légion Thébéenne dans le Valais. Prenant ensuite la route du Jura, il gagna, selon toute vraisemblance, l'Autunois par la voie de Besançon. Les Bagaudes, sans discipline et mal armés, soutinrent avec héroïsme une lutte inégale contre des légions aguerries. Chassés de retraite en retraite, battus en trois rencontres, ils se réfugièrent dans un ancien *castrum* bâti par César au confluent de la Seine et de la Marne, aujourd'hui Saint-Maur-lès-Fossés [1]. Là, les derniers d'entre eux, épuisés par la faim, repoussèrent toute capitulation et

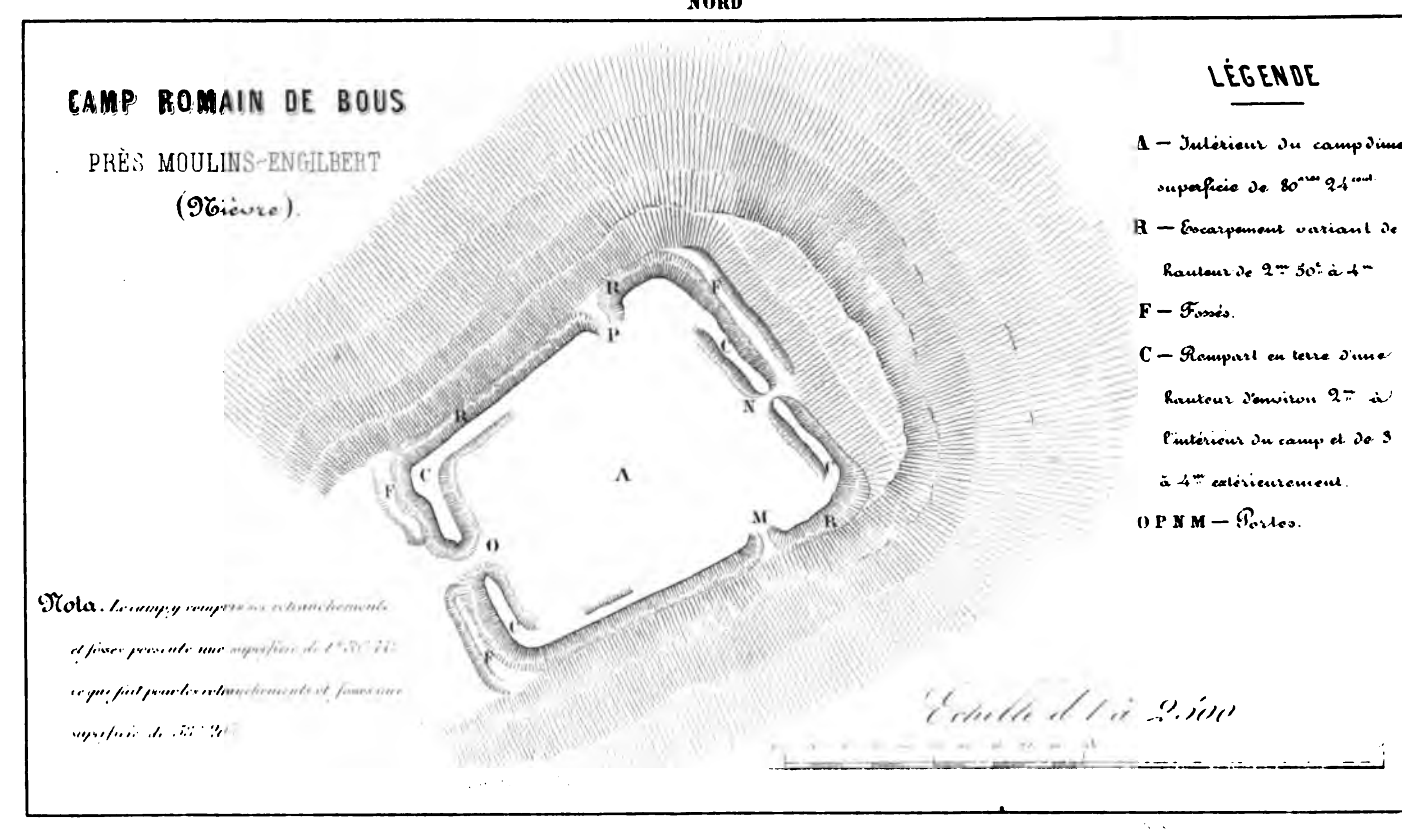
[1] Au huitième siècle, la tradition populaire le nommait encore *castrum Bagaudarum*.

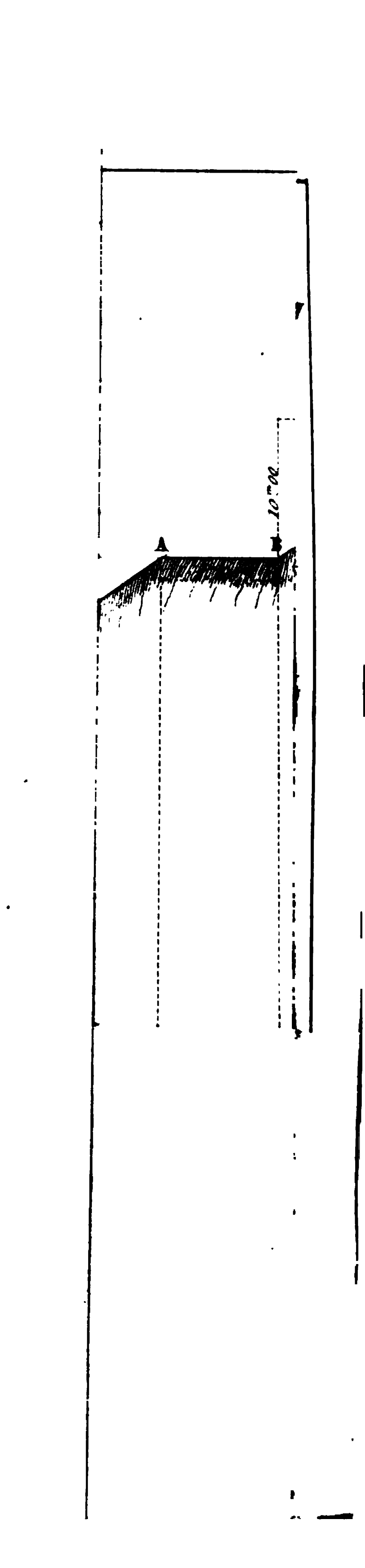
se firent égorger avec un courage digne des anciens Gaulois. Mais les destructions étaient impuissantes; ils renaissaient de leurs défaites et se renouvelaient avec l'accroissement de la misère publique. Leurs ravages, pendant la première moitié du cinquième siècle, comblent les lacunes restées entre chaque invasion. On retrouve des traces nombreuses d'incendie et de destruction, on rencontre des villes, des bourgs anéantis, dans la Nièvre, dans l'Yonne, à l'ouest du pays Eduen, contrées que l'éloignement du pouvoir central et des légions livrait à la merci de ces socialistes du quatrième siècle.

Derrière la ligne de la Loire, quelques forts, échelonnés sur le cours de la Nièvre et sur la voie romaine d'Autun à Entrains, se rattachaient aux postes nombreux accolés aux grandes routes militaires de l'Auxerrois. Près de la source de la Canne, Fleury-la-Tour, avec un *tumulus* où l'on a trouvé des bracelets de bronze, rappelait le double souvenir d'un burgus antique et du culte de Flore. Entre Huez et Bona, la voie d'Autun à Nevers rencontrait une butte retranchée. Sur un plateau central, intermédiaire entre les sources du Beuvron, de la Canne et les vallées qui aboutissent aux deux points opposés de Clamecy et de Decize, le camp de la Vieille-Ville, qui domine Saint-Saulge au couchant, occupait sur la voie d'Entrains un passage important. Ses dimensions ne pouvaient contenir une garnison nombreuse. Son aire d'environ cent mètres de face [1], retranchée derrière des fossés, rappelle Bous, près Moulins-Engilbert, et la terrasse de Montécho. A deux kilomètres de Châtillon, dans la forêt de Dely, près Franoy, un retranchement analogue offre encore quelques fossés.

[1] Face du nord et de l'ouest, cent quatre mètres; midi, quatre-vingt-seize; est, cent dix-sept avec fossés. (M. Barrat.)

Ce n'était qu'en se rapprochant des montagnes du Morvan, derrière le cours de l'Yonne où Montsabo (*Mons Abbonis*) et Metz-le-Comte (*Metæ*) offraient chacun un *castellum*; ce n'était que derrière le cours de l'Aron et sur celui de la Halène que les retranchements romains reprenaient une importance marquée. L'accès des vallées, comme à l'est du sol Eduen, était placé sous leur protection. D'Avallon à Bourbon, ils occupent du nord au sud une ligne presque perpendiculaire. En face du *castrum Aballonense*, mentionné dans les itinéraires antiques, et dont la position escarpée formait une des clefs du pays, on rencontrait le camp des *Alleux*, au-delà du Cousin. Plus haut, le *castellum* de Chastellux dominait la vallée de la Cure et la communication avec Lormes, ville située à l'extrémité occidentale du plateau du Morvan, et désignée dans la Vie de saint Eptade, au cinquième siècle, sous le nom de *castrum Maternense* ou *Elebromense*. Dans ses environs, un autre petit camp avoisinait la voie romaine d'Autun à Lormes, point d'arrivée d'où elle rayonnait dans différentes directions. En suivant au sud la base des montagnes, deux nouveaux camps fermaient leur accès. L'un, celui de Moulins-Engilbert, resté un château durant le moyen-âge, couvrait, au confluent du Guignon et du Gara, plusieurs passages, entre autres la vallée suivie aujourd'hui par la route d'Autun, et qui aboutit au pied de Beuvray. L'autre, sur un plateau élevé, près du domaine de *Bous*, à deux kilomètres nord-ouest de Moulins, dominait cette ville et le chemin de Limanton. Posé à un demi-kilomètre de la voie d'Entrains à Saint-Honoré, et rapproché d'une autre voie venant d'Onlay, dont la direction ultérieure est inconnue, il se trouvait en rapport avec la Vieille-Montagne, Beuvray et Château-Chinon. Ce camp est rectangulaire, long de cent cinq mètres, large de soixante-dix. Ses quatre entrées encore visibles sont parallèles. L'enceinte est formée


NORD
CAMP ROMAIN DE BOUS
PRÈS MOULINS-ENGILBERT
(Nièvre).
LÉGENDE
A — Intérieur du camp d'une superficie de 80ares 24cent.
R — Escarpement variant de hauteur de 2m 50c à 4m
F — Fossés.
C — Rempart en terre d'une hauteur d'environ 2m à l'intérieur du camp et de 3 à 4m extérieurement.
O P N M — Portes.
A
R
P
F
C
N
R
M
O
Nota. Le camp y compris ses retranchements et fossés présente une superficie de
ce qui fait pour les retranchements et fossés une superficie de
Echelle de 1 à 2,500


A
B
10m00

d'une levée de terre entourée d'un fossé en partie comblé. La charrue aura avant peu nivelé le reste. On y a autrefois trouvé des conduites d'eau et des poteries. Non loin de ces deux camps existait une *villa Sarmatica*, aujourd'hui Sermage. Au sommet de la chaîne du Morvan, sur la voie romaine d'Autun à Entrains, le *castrum Caninum*, Château-Chinon, couvrait un des accès les moins abordables. Il resta par sa position même un point militaire inévitable, et ses débris ont conservé dans leur ensemble la disposition des anciens camps. Une butte supportait une forteresse séparée par un large fossé d'un grand rectangle retranché. Le moyen-âge a successivement modifié les maçonneries; mais aujourd'hui qu'une destruction commune a effacé leur empreinte, le *castrum Caninum* a repris sa physionomie antique. De là au Beuvray, les montagnes étaient impraticables; les vallées qui contournaient ses vastes flancs étaient toutes défendues. Les camps de l'Arroux, Dône, Dardon, La Motte-Saint-Jean atteignaient la Loire en droite ligne; Bourbon, posté en avant sur le fleuve, formait sentinelle.

Ces points de défense isolés, éloignés entre eux de plusieurs milles, ne contenant souvent qu'un petit nombre de gardiens, n'eussent pu suffire à des exigences pressantes. Il était nécessaire de leur créer un appui efficace dans un centre commun. Les Gaulois découvrirent ce centre et l'occupèrent. La stratégie romaine se l'appropria. C'était le mont Bibracte, aujourd'hui Beuvray.

De toutes les parties du territoire d'Augustodunum, l'œil s'arrête sur cette montagne aux larges flancs, à la crête brumeuse, située au centre même de la contrée, à huit cent dix mètres au-dessus du niveau de la mer. Egalement distante de la Loire et de la Saône, elle domine le Nivernais et l'Autunois jusqu'aux dernières limites de leur horizon. Deux autres sommets seulement dans la chaîne supérieure du

Morvan, Pruneley et les Bois-du-Roi, surpassent sa hauteur. Mais leur position engagée dans les montagnes les fit négliger, et rien n'indique qu'ils aient jamais compté dans le système militaire du pays. Quant aux autres monts qui environnent Beuvray comme des satellites et qui sont couronnés comme lui d'ouvrages défensifs, Thouleur, un des plus élevés, atteint à peine six cents mètres; Uchon, six cent trente-quatre; les autres varient entre quatre cent quatre-vingt-un, comme la Vieille-Montagne, et cinq cent quarante-deux, comme Glenne. Sur les deux versants du Beuvray, au nord et au sud-ouest, la chaîne du Morvan s'abaisse et va se perdre en déclinant au nord jusqu'à l'Yonne, à l'ouest jusqu'à la Loire. La position dominante du Beuvray le fit occuper comme *oppidum* par les Gaulois. De vagues souvenirs ont conservé chez les populations incultes qui vivent à ses pieds la mémoire d'une ville forte détruite. Le paysan montre l'emplacement des *grandes portes* « qu'on entendait, de Nevers, à vingt lieues de distance, crier sur leurs gonds. » Les villageois attardés, les bergers craintifs croient entendre, durant la nuit, quand le vent souffle dans les hêtres, des bruits inusités. La trompette éclate, une voix sonore commande les manœuvres, les chars s'ébranlent, les troupes courent à grand bruit sur les retranchements. Une quantité considérable de tuiles à rebords et de débris d'amphores, dispersés par toute la montagne, indiquent l'existence, à une époque inconnue, d'un très grand nombre d'habitations. Quelques ruines, dont l'absence de fouilles ne permet pas de constater le caractère, révèlent çà et là des fondations. Plusieurs médailles gauloises et romaines, deux ou trois figurines en bronze, dont une représente un sanglier, ont été recueillies.

Appuyés sur ces traces non équivoques d'antiquité et sur le texte de Strabon, qui désigne la capitale des Eduens

sous le nom de place forte [1], φρούριον Βιβράκτα, plusieurs archéologues du siècle passé ont essayé d'identifier Beuvray avec l'ancienne Bibracte. La similitude frappante des deux noms prête à leur conjecture une grande vraisemblance. Il est bien difficile de ne pas reconnaître dans le *Biffractum* des chartes la dénomination légèrement altérée de Bibracte. D'autres considérations viennent prêter leur appui à l'étymologie. Indépendamment de l'absence de traces gauloises dans l'enceinte d'Augustodunum, on voit sous Auguste plusieurs cités celtiques descendre de leurs sommets escarpés dans les plaines ou sur des pentes plus abordables. Ces transplantations présentaient moins de difficultés qu'on ne serait tenté de le supposer d'abord. Les maisons gauloises, bâties grossièrement en bois et en terre, couvertes en chaume, pouvaient être abandonnées sans grave préjudice. Les constructions des campagnes et même celles des villes n'offraient pas un plus grand luxe. Du temps de Vitruve, la riche colonie de Marseille était ainsi bâtie. Cet art grossier avait reçu le nom de *mos Gallicus*. Des changements dans l'emplacement des villes purent donc être facilement le résultat de la volonté impériale; ils furent suffisamment motivés par la prospérité, le calme, les habitudes nouvelles que procurèrent au pays, sous Auguste, la création des écoles, des voies militaires et commerciales, les encouragements donnés aux cités pour reconstruire leurs monuments à l'instar de ceux de la métropole de l'empire. Pour ne citer qu'un seul exemple, Clermont qui portait, comme Autun, le nom d'Auguste, par suite probable d'une reconstruction, se trouve aujourd'hui situé à six kilomètres du plateau celtique de l'ancienne Gergovie, sans qu'aucun historien ait mentionné

[1] Strabon, liv. IV.

la cause et l'époque de ce transport. Si l'Augustodunum romain n'a point été descendu du sommet du mont Bibracte et si deux villes ont existé simultanément, l'une sur cette montagne, l'autre sur l'emplacement actuel d'Autun, il est évident qu'elles se complétaient mutuellement. Cette connexité put les faire confondre sous une dénomination unique. La position d'Augustodunum sur un simple mamelon, au cœur du bassin de l'Arroux, était au point de vue de la politique et des communications un admirable choix. Au point de vue militaire, le Beuvray, dominant les voies, les vallées, et défendu par des pentes escarpées, rappelait ces campements gaulois qui avaient servi longtemps de refuge. Si les forêts couvrant aujourd'hui ses retranchements venaient à disparaître, on serait étonné de la ressemblance de son plateau avec ceux de Gergovie et d'Alise.

Il y a peut-être quelque témérité à soulever aujourd'hui une question qui est passée, pour ainsi dire, à l'état de chose jugée et qui a pour elle l'autorité de d'Anville et de la plupart des géographes et des historiens modernes. Cependant les érudits du seizième siècle, ainsi qu'Adrien de Valois, étaient d'un avis différent, et quand on étudie attentivement les lieux, le doute est au moins permis. Des officiers du génie, visitant il y a peu d'années les fortifications du Beuvray, affirmaient qu'elles avaient défendu une ville et non un camp. Un voyageur revenu d'Orient nous attestait récemment leur ressemblance frappante avec les enceintes pélasgiques, notamment avec celle d'Ithôme dans le Péloponèse. Quel pouvait donc être cet *oppidum, aussi grand qu'Augustodunum*, entouré d'énormes retranchements sans analogues dans le pays, qui contournent les sinuosités du terrain, selon l'usage des premiers peuples, et occupent, d'après la même règle, le sommet principal de la contrée? Par quel singulier hasard a-t-il conservé le nom de Bibracte? (Les

Cordeliers qui possédaient, dès le treizième siècle, un couvent sur cette hauteur l'appelaient *monasterium Bibractense.*) Les villageois persistent en dépit de toutes observations à assurer « qu'Autun était jadis à cette place », et, malgré l'absence d'habitations, ils continuent de temps immémorial de s'y rendre à l'assemblée de mai. Sur le plateau de Bibracte comme sur celui de Gergovie les ruines sont peu abondantes. On y trouve des tuiles, des clous, restes des constructions de bois et des maçonneries devenues rares, soit que les pierres aient été enlevées, soit qu'on en ait peu employé dans les constructions primitives. Jetez au contraire les yeux sur le plan d'*Augustodunum.* C'est une cité neuve, créée d'un seul jet. Sa forme carrée, ses voies coupées à angle droit, la correspondance de ses portes, sa situation au bord d'une rivière, sur une côte doucement inclinée, tout indique une ville d'aisance, de luxe, de commerce, qui offre un parfait contraste avec les habitudes gauloises, et nullement une ville militaire, nullement une citadelle, nullement le φρούριον (arx) de Strabon. Il est donc impossible d'appliquer à Augustodunum ce passage du géographe grec : « Entre le Doubs (plutôt la Loire) et la Saône, habite la nation des Aiduens, ayant une ville, Chalon sur la Saône, et une *place retranchée,* Bibracte [1]. » La position de Chalon et d'Autun, situées toutes deux au bord d'une rivière, sur un mamelon, ne présentait pas une dissemblance assez prononcée pour que la même expression, πόλις, ne pût leur être appliquée, d'autant mieux que Strabon s'en est servi pour désigner des villes autrement fortes qu'Autun, telles par exemple que Gergovie et Alise. En supposant

[1] Μεταξὺ μὲν οὖν τοῦ Δούβιος καὶ τοῦ Ἄραρος οἰκεῖ τὸ τῶν Ἐδούων ἔθνος, πόλιν ἔχον Καβυλλῖνον ἐπὶ τῷ Ἄραρι, καὶ φρούριον Βίβρακτα.

au contraire Bibracte placée au sommet de la plus haute montagne du pays Eduen, entourée de retranchements gigantesques, de terrassements énormes, il n'était plus permis de la mettre sur la même ligne que Chalon. Aussi Strabon désigne-t-il Bibracte par une expression exceptionnelle, φρούριον, que ses traducteurs n'ont cru pouvoir rendre que par une locution exprimant deux fois une idée militaire : *oppidum munitum* [1]. Peut-on raisonnablement supposer que six ou huit siècles avant Jésus-Christ, les Gaulois aient sans motif placé en plaine la capitale des Eduens, tandis que l'usage était alors de rechercher les montagnes?

Strabon est le dernier écrivain de l'ère ancienne qui prononce le nom de Bibracte. Né cinquante ans avant Jésus-Christ et mort vers les dernières années de Tibère, avant l'an trente-sept, il recueillit ses documents sur la Gaule sous le règne d'Auguste, avant qu'Augustodunum eût été créé; avant du moins qu'il eût anéanti Bibracte. *La ville d'Auguste*, éclose sous le souffle de la volonté impériale et de l'administration romaine, remplaça promptement sa rivale déchue. Dès l'an 22, celle-ci était abandonnée comme Gergovie, et pour la première fois Augustodunum apparaît dans les pages de Tacite comme une ville assez importante et assez peuplée pour devenir le centre de l'insurrection de Sacrovir. Quatre siècles après Strabon, le nom de Bibracte ressuscite dans un passage d'Eumène sur lequel les commentateurs ne seront jamais d'accord. Les souvenirs vagues et incertains auxquels le rhéteur éduen fait allusion n'apportent avec eux aucune preuve dans la balance. Il était dans la convenance de son discours comme dans la politique des

[1] Inter Dubim et Ararim Ædui incolunt, urbem habentes Arari impositam Cabillonum, et oppidum munitum Bibracta. — Strabon, édition Migne.

empereurs de négliger les origines celtiques et de rendre la Bibracte gauloise solidaire de l'Augustodunum romain. On ne pensait pas que la transplantation du chef-lieu de la cité à quelques milles de distance en eût détruit l'identité.

Les raisons tendant à faire confondre en une seule et même ville Augustodunum et Bibracte avaient paru si improbables aux historiens autunois, dès le seizième siècle, qu'ils n'avaient rien trouvé de mieux pour expliquer cette double dénomination que d'imaginer un incendie de Bibracte par les légions de César, à la suite duquel Auguste l'avait rebâtie. Auguste ne rebâtit rien; il bâtit une ville neuve et lui donna son nom. Il faisait la guerre aux places fortes aussi bien qu'aux souvenirs des Gaulois, et sa politique n'aurait pu consentir à laisser entre leurs mains une forteresse inabordable comme le mont Bibracte. « Il choisit, dit M. Thierry [1], pour les dépouiller de leurs vieux noms, celles des villes qui se recommandaient le plus aux respects de la Gaule par la double illustration d'une grande existence avant la conquête et d'un noble rôle pendant la lutte. Quand le rôle avait été trop hostile contre Rome et rappelait des souvenirs trop glorieux, la ville, frappée d'une sorte de proscription, *privée de ses prérogatives, ruinée dans son commerce, était condamnée à disparaître*. Ainsi Gergovie, cette héroïque capitale des Arvernes, sous les murs de laquelle César avait été vaincu, se vit enlever son rang de capitale, qui fut transféré à *Nemetum*. *Augusto-Nemetum,* comme on l'appela dès-lors, grandit rapidement et devint une ville considérable; *Gergovie fut abandonnée et oubliée*. Un sort pareil frappa *Bratus-Pantium,* ancienne capitale des Bellovakes, dont la prééminence avait été transportée à la ville nouvelle

[1] *Histoire des Gaulois*, t. IV, p. 282.

de *Cæsaromagus* (Beauvais). *Noviodunum*, capitale des Suessions, se déguisa sous le nom d'*Augusta* (Soissons) ; ce même nom fut imposé à la capitale des Véromandues (Saint-Quentin); à celle des Tricasses (Troyes); *Augustobona* à celle des Raurakes; Augst à celle des Auskes, Auch, qui dominaient toute l'ancienne Aquitaine; à celle des braves et malheureux Trévires, Trèves; le chef-lieu des Turons, Tours, se transforma en *Cæsaro-dunum;* celui des Lemovikes, Limoges, en *Augustoritum*. Les Edues eux-mêmes virent substituer le nom d'*Augustodunum* à ce nom célèbre qui remplissait les fastes de la Gaule; mais la rivale de Bibracte, *Duro-cortorum*, des Rèmes, conserva le sien qui n'était point cher au pays et ne réveillait que l'idée d'un dévouement servile et absolu aux conquérants. »

La citation qui précède justifie suffisamment la thèse que nous avons émise. Selon nous, la ville d'*Auguste* ne s'éleva point sur l'emplacement de la patrie de *Divitiac*. La ville du mont *Bibracte*, comme celle du mont de *Gergovie*, fut du nombre des cités *condamnées à disparaître*. Attirée par la civilisation et le commerce, sa population prit la route d'Augustodunum. L'agonie de Bibracte fut de courte durée et sa décadence rapide [1]. La ville gauloise avec ses masures fut bientôt éclipsée par les somptueuses constructions de sa rivale. Abandonnée aux populations incultes du Morvan, hantée sans doute par les druides proscrits, elle a conservé jusqu'à nous le culte de ses fontaines et de ses rochers. Il resta jusqu'au siècle dernier un noyau d'habitations sur la montagne. Les peuplades voisines continuèrent de fréquen-

[1] On a cité comme un argument en faveur de l'identité de Bibracte et d'Augustodunum les inscriptions à la déesse Bibracte trouvées à Autun. Ces inscriptions prouvent seulement que des Gaulois, fidèles au culte de leur cité, ont continué d'honorer à Augustodunum le génie de Bibracte, après avoir quitté cette dernière ville.

ter le siège de leur antique cité, et leurs transactions importantes s'y réglaient encore au moyen-âge comme au temps des druides. Il y a quelques siècles à peine, les baux et les fermages s'acquittaient aux assemblées populaires usitées dans ses vieux retranchements. Aujourd'hui que la dernière habitation a disparu du Beuvray, les Morvandeaux fidèles au rendez-vous séculaire gravissent encore au commencement de mai la montagne de leurs ancêtres, et consacrent par cette opiniâtre coutume le souvenir de leur nationalité.

Après son abandon comme ville, le mont Bibracte resta ce que la nature l'avait fait, une position militaire exceptionnelle préposée à la garde de la nouvelle métropole et de ses avenues. Un poste de légions continua de l'habiter, et c'est à elles qu'est dû sans nul doute le camp intérieur connu sous le nom de Terrasse, dont nous parlerons plus loin. Les vastes retranchements de ses flancs avaient déjà abrité des soldats romains sous César, lorsqu'après le siège d'Alise il passa les quartiers rigoureux à Bibracte, et lorsque, la huitième année de la guerre des Gaules, Fabius vint avec quatre légions hiverner chez les Eduens.

Le Beuvray résume les grandes phases historiques des Eduens. Le culte des rochers et des fontaines s'y était établi sous le druidisme, ainsi que nous l'avons dit, avec une ténacité qui n'a pas encore disparu. Au mois de mai, il était le principal théâtre des fêtes de Flore et de l'assemblée politique du printemps. Il vit sous Dumnorix et Divitiac, sous Cotus et Convictolitan, les premières luttes du parti gaulois et du parti romain. Il vit César et ses légions prendre leurs quartiers d'hiver. Au quatrième siècle les traditions font monter sur son plateau le grand apôtre des Gaules, saint Martin, qui, évangélisant des païens endurcis au pied d'une roche druidique, faillit être tué. Les villageois, qui apprennent peu mais n'oublient rien, montrent

la place où fut poursuivi l'intrépide missionnaire, ainsi que l'humble trace de l'âne qu'il montait. Le nom de saint Martin est resté attaché à une fontaine dédiée primitivement aux déesses Maires que les nourrices invoquent pour obtenir du lait en venant s'y laver le sein. Un oratoire dédié au grand évêque remplaça de bonne heure, sur le sommet, le temple des idoles.

Du Beuvray l'œil embrasse presque toute la confédération éduenne. Les vallées du bassin de l'Arroux tendant à celui de la Loire serpentent autour de sa base; les voies romaines rayonnaient avec elles dans toutes les directions. On pouvait de là se porter, au premier signal, sur le cours de la Loire, à Decize, par la vallée de la Halène; à Nevers, par celles de Moulins ou de Saint-Honoré; à Bourbon, par celle de la Somme; à Digoin, par celle de l'Arroux. La voie de Clermont sur la rive gauche de cette dernière rivière, celles de Bourbon et Decize sur la droite, rattachées à la première par une traverse près d'Etang, passaient à l'ouest. Les voies de Decize, Bordeaux, Nevers par Saint-Honoré, se divisaient à peu de distance en des embranchements dont plusieurs ne sont pas encore complètement explorés. Des tronçons spéciaux, partant du sommet même du Beuvray, se reliaient à ces grandes routes et assuraient la possession de toutes les issues de la montagne.

Les fortifications du Beuvray ont un caractère tranché parmi les ouvrages de même genre. Leur étendue est sans analogue, leur mode de retranchement est unique. Elles offrent un des plus curieux échantillons de la science gauloise combinée avec les influences grecque et romaine. La barrière naturelle de l'escarpement avait suffi peut-être aux premiers Gaulois, comme elle eût suffi aux légions dégénérées dont Végèce déplorait la négligence au déclin de l'empire; mais elle n'avait point tardé cependant à recevoir les

perfectionnements de l'art. On avait employé toutes les ressources pour rendre les retranchements inaccessibles et pour en faciliter la défense par des postes peu nombreux.

Deux grandes lignes parallèles, hautes chacune de dix à quinze mètres, englobant dans un pourtour de cinq mille mètres égal à l'enceinte romaine d'Autun une superficie de cent vingt-deux hectares, suivaient régulièrement les contours saillants ou rentrants du sommet. Au-dessous de ces deux lignes, un ou plusieurs tronçons de même nature [1] existaient partout où l'escarpement naturel était insuffisant. Cette combinaison de terrassements superposés qui descendent en certains endroits jusqu'au pied de la montagne se remarquait principalement aux abords des chemins et dans les vallées formées par les cours d'eau. Entre les deux grandes lignes supérieures, un terre-plain parfaitement nivelé, large de dix mètres, s'assouplissait aux mouvements des travaux. Il offrait l'aspect d'une route taillée dans le corps de la montagne. Des chemins obliques, ménagés en pente douce sur les talus, mettaient en rapport, de distance en distance, les étages des deux lignes. Aux points de jonction de ces chemins semblent avoir existé de petites esplanades ou places d'armes destinées aux postes chargés de défendre leur entrée.

Les retranchements étaient en terre. On croit apercevoir à leur base une traînée de pierres indiquant un mur de soutènement. A l'arête extérieure du terre-plain on retrouve de même sur d'assez longs espaces la trace d'une muraille continue. Elle bordait cette esplanade circulaire désignée dans les chartes comme aujourd'hui sous le nom de *fossés*. Si ces murailles étaient formées, selon l'usage

[1] La longueur du travail n'a pas permis de les relever sur le plan.

gaulois, de pierres et de bois mélangés, il n'y a pas lieu de s'étonner de leur destruction complète.

La configuration de cette vaste enceinte étant subordonnée aux irrégularités de la montagne; son aire intérieure se composait de plusieurs plateaux différant d'étendue et de hauteur. La difficulté de les embrasser tous simultanément avait fait établir sur chacun d'eux des retranchements partiels et en rapport tout à la fois avec le système général et les convenances du sol. L'espèce de redoute élevée aux abords de ces plateaux était disposée de manière à laisser plonger la vue sur les vallées ouvertes dans les flancs du Beuvray et sur les voies qui conduisaient à son sommet. Ainsi le tertre de la *Roche-Salvée*, à l'ouest, dominait la vallée de l'Ecluse et celle de la Goutte-Dampierre (*Domni Petri*) où coule le ruisseau de la fontaine Saint-Pierre. Au nord, en face du village de Glux, au-dessus d'une vallée profonde suivie par la voie de Decize, un autre monticule correspondait à la Terrasse ou esplanade située à l'extrémité méridionale dont nous parlerons plus bas. Défendu par des retranchements et des escarpements de dix à quinze mètres de haut, il commandait la *Pierre de la Wivre*, la vallée de l'Ecluse et celle beaucoup plus large de la Come-Chaudron. Ses talus superposés et d'une hauteur décroissante venaient expirer à cette vallée, sur le chemin du *Rebours* qui traversait la porte d'arrière de l'enceinte et était ainsi nommé par opposition aux *grandes Portes*. La Pierre de la Wivre, célèbre dans les légendes du Beuvray, est un grand rocher de dix à douze mètres de longueur sur trois à quatre de hauteur et d'épaisseur. Le sol est garni tout autour, dans un rayon de dix à quinze mètres, d'un rocher semblable rasé de main d'homme à fleur de terre. Ce déchaussement lui a donné une ressemblance frappante avec la *Pierre-Salvée*. Exploité pour subvenir aux empierrements des voies

et aux constructions, le travail dont il fut l'objet accrédita sans doute la fable du trésor enfoui à sa base.

La Come-Chaudron, à l'est de la montagne, était fortement défendue sur sa droite par des terrassements superposés qui prenaient naissance au pied d'une construction antique, remplacée depuis par un couvent de Cordeliers auprès duquel on a trouvé des amphores. Ils descendaient jusqu'à la grande circonvallation et correspondaient à l'ouest au retranchement du *Theurot de la Roche*. Au-dessus de la Come-Chaudron, le plateau de la Chaume, regardant Autun, s'allongeait vers la partie orientale. Semblable à une large chaussée, il paraît occuper le point le plus élevé du Beuvray, quoique la vue, comme ailleurs, y soit incomplète.

Le dernier ouvrage et le mieux conservé était ce qu'on appelle aujourd'hui la *Terrasse*, à l'extrémité méridionale. La régularité du nivellement, la précision des travaux doivent y faire reconnaître un travail exclusivement romain. Lorsque Bibracte fut transportée à Augustodunum, le Beuvray n'ayant pas cessé d'être occupé militairement, le campement fut restreint à cette partie, faute de pouvoir embrasser toute l'ancienne enceinte. En tenant compte de certaines altérations qui existent dans ses retranchements, on peut conjecturer que la Terrasse scrupuleusement orientée présentait une surface plane coupée en ligne droite au couchant et légèrement arrondie sur le reste de son pourtour qu'on peut évaluer à un carré d'environ quatre-vingts mètres de face. Diverses substructions et une levée sensible à l'œil autorisent à croire qu'elle était séparée au nord par une muraille du plateau de la Chaume. Cette disposition assez fréquente se reconnaît également au camp de Dône, voisin de Beuvray. Au sud et à l'ouest, elle était entourée d'une forte levée de terre formant parapet et défendue par un fossé profond. Au-dessous du fossé, trois lignes concen-

triques de terrassements étagés descendaient jusqu'à la circonvallation générale au midi. La coupe étudiée de ces travaux ne serait pas désavouée du génie moderne. Ils ont résisté, sur quelques points, au labourage et aux pluies torrentielles d'un climat qui peut passer pour rigoureux même dans le Morvan.

Cette enceinte privilégiée renfermait le sanctuaire des dieux. Ce sanctuaire, consacré aux divinités de la guerre, aux Maires, à Flore, la déesse du Beuvray, remontait déjà à une haute antiquité lorsqu'il reçut le nom de l'évêque de Tours venu pour le renverser. Transformé en un lieu de pèlerinage, il subsista jusqu'au dix-septième siècle. La vénération populaire a survécu à sa ruine. La Société Française pour la conservation des monuments historiques, s'associant à ces souvenirs, a voté, au congrès de Nevers, 1849, les fonds nécessaires pour élever la croix monumentale qu'on voit aujourd'hui.

On retrouve sur d'autres parties de la montagne quelques petites buttes, autrefois couvertes de constructions en pierre, quelques murailles à sec, quelques tronçons altérés de terrassements qui servaient à relier entre eux, selon toute probabilité, les principaux ouvrages dont nous venons de parler. Il serait imprudent toutefois de hasarder sur leur destination aucune conjecture, tant que des fouilles habilement dirigées ne nous auront pas procuré de nouvelles lumières.

Plusieurs grandes voies facilitaient le service militaire, l'approvisionnement et les sorties. Elles avaient, la plupart, leur entrée à une courte distance de la Terrasse qu'elles côtoyaient sous la protection de ses retranchements. La plus importante, venant dans la direction de La Roche-Millay, traversait du sud au nord l'enceinte qu'elle partageait en deux portions à peu près égales. Large d'environ dix mètres,

elle longeait la Terrasse sous quelques ouvrages défensifs, laissant à droite l'oratoire et la croix de Saint-Martin. Une ruine de forme circulaire, dont la muraille a deux mètres d'épaisseur, la couvrait de ce côté. Arrivée aux trois quarts de son parcours, en face de la butte retranchée du nord, cette voie se divisait en deux branches qui se dirigeaient à droite et à gauche de cette butte. Celle de droite, descendant à la croix du Rebours, se rattachait dans la vallée à la voie d'Autun à Decize, vers le hameau de Glux. Celle de gauche, sous le nom de chemin de Lécheneau, suivait la vallée de l'Ecluse et aboutissait un peu plus loin, par une pente abrupte, sur la même voie. Cette bifurcation avait son analogue à l'extrémité opposée du Beuvray. Un chemin transversal à la grande voie coupait les retranchements de l'est à l'ouest, en venant de Saint-Léger. Il passait, avant d'entrer au camp, sous la fontaine Saint-Martin, et sortait au sud après avoir contourné les retranchements de la Terrasse. Il ne semble néanmoins qu'un accessoire. Une autre voie bien plus importante sur la gauche, et qui se reliait à celle de la fontaine Saint-Martin, gravissait à l'est une des vallées les plus profondes de Beuvray, celle de Petiton, dont le ruisseau est un des affluents de la Halène. Cette voie, qui établissait la communication la plus facile entre la Loire et le Beuvray, aboutissait à la principale entrée de la montagne. La brèche par où elle traversait les retranchements est désignée encore aujourd'hui sous le nom de *Grandes Portes*.

Les précautions prises aux abords de celles-ci, les mouvements de terrain dont elles étaient précédées indiquaient leur importance. La grande ligne extérieure des retranchements s'arrondissait des deux côtés de leur entrée pour ne pas présenter des angles saillants plus faciles à entamer. La voie les abordait en ligne oblique et passait sous les terrassements, afin d'obliger l'ennemi à offrir le flanc.

Toute la face occidentale du Beuvray, entourée par une vallée profonde et par des pentes presque verticales, était dépourvue d'ouvertures sur un parcours de quinze cents mètres, entre les Grandes Portes et le bras gauche de la grande voie dans la vallée de l'Ecluse. Cette face avait extérieurement la forme d'un arc. Elle a pris le nom de la Pierre-Salvée, rocher élevé sur la cime du plateau, à deux cents mètres de la fontaine Saint-Pierre. Ce côté qui regarde la Loire devait être fermé avec le plus grand soin, malgré ses difficultés naturelles. La face de l'est, au contraire, tournée vers Autun et vers le bassin de l'Arroux, était percée de nombreuses trouées. Indépendamment de celle de La Roche-Millay, de celles de la fontaine Saint-Martin et de la croix du Rebours, une quatrième existait à la fontaine Grenouillat, sous le grand retranchement intérieur, du côté de la Come-Chaudron.

L'abondance et l'admirable qualité des sources du Beuvray ne durent pas être sans influence sur le développement de ses établissements. Quoique l'abbé Germain et d'autres archéologues l'aient jugé inhabitable faute d'eau, on doit plutôt s'étonner de la rencontrer partout en aussi grande quantité. Les cinq sources du sommet deviennent presque toutes des ruisseaux assez forts avant d'atteindre la base de la montagne. Celle de la fontaine Saint-Pierre, près de la Terrasse, suffirait seule à de nombreux besoins. L'espace circulaire de sa coupe laisserait supposer l'existence d'un ancien réservoir. A peu de distance, elle devient un torrent, malgré l'excessive rapidité des pentes. La vallée qu'elle a creusée dans les flancs de la montagne est couverte jusqu'au pied de terrassements en gradins, propres à défendre les abords ou bien à favoriser la création et l'accès de bassins superposés. La même disposition se reproduit à huit cent soixante-dix mètres plus loin, à la fontaine de

l'Ecluse où les terrassements sont également multipliés. Un pré au-dessus du retranchement a conservé le nom de *Pré de l'Ecluse*. Il est cotoyé par la voie romaine dite chemin de Lécheneau, après un parcours de deux mille trois cent trente-six mètres dans l'intérieur de l'enceinte. Plus bas sont les restes d'un barrage écroulé, formé jadis par de très grosses pierres. La fontaine, assez abondante pour produire immédiatement un ruisseau, s'appelle *Fontaine du Moulin*. Près de là, des fragments de meules ont été récemment sortis de terre. Quoique l'usage des moulins à bras fût général chez les anciens, ils en employaient cependant qui étaient mus par l'eau. Leurs traces ont été plusieurs fois reconnues, et les ouvrages des architectes les mentionnent. Ils étaient beaucoup moins grands que les nôtres, et plus en rapport avec la faiblesse de la mécanique de ce temps. Nous voyons même que la construction d'un moulin à eau par un Latin lui donnait droit de cité romaine.

Le ruisseau de la Come-Chaudron, qui prend sa source à l'intérieur des retranchements et suit la pente d'une large vallée, se trouvait également dans des conditions admirables pour former un vaste réservoir. Les monceaux de pierres dont son cours est obstrué ont pu fournir les matériaux d'un barrage s'ils n'en sont les débris.

Cette statistique de géomètre et d'archéologue paraîtra sans doute entachée d'aridité; mais le Beuvray, plus qu'aucun autre point du sol Eduen, appelait une description minutieuse. Ceux qui l'ont visité compléteront le tableau dans leur esprit, en se rappelant la fraîcheur de ses hêtres, la solitude primitive de ses plateaux, l'immense panorama des ondulations boisées du Morvan, les plaines du bassin de la Loire, et l'antique Augustodunum qui semble regarder de loin les retranchements abandonnés où se jouèrent ses destinées. Nous avons voulu avant tout rendre ce récit positif

en écartant ce qui n'était pas le résultat acquis du compas ou des ruines. Cette tâche nous a été rendue facile par les investigations consciencieuses des géomètres qui ont apporté à la levée du plan plus que de l'exactitude, nous pouvons dire du talent.[1]

C'était autour du mont Beuvray, à la source des cours d'eau qui s'écoulent vers la Loire, que le système défensif du pays Eduen se manifestait avec le plus d'ensemble. Du pied de cette puissante montagne, les vallées rayonnent dans toutes les directions avec les voies romaines; rien donc ne s'explique mieux que le choix de son emplacement comme centre de la défense. Aussitôt le signal de feu allumé, on pouvait se porter sur tous les points de la Loire, depuis Digoin jusqu'à Nevers. Ce système se rattachait à celui de la vallée de l'Arroux, à celui de la Loire supérieure par les camps du Charollais jusqu'à Roanne, à celui de la Loire inférieure par Bourbon, Decize, Nevers et Cosne.

Le point intermédiaire entre la vallée de l'Arroux et le bassin nord de la Loire était la chaîne de Dône, dont la crête la plus élevée était occupée par un camp. Cette crête se composait d'un grand plateau oblong, escarpé de tous côtés, désigné encore aujourd'hui sous le nom de *Châtelet*. Son extrémité occidentale était garnie d'un fort et séparée par une muraille du reste de ce plateau. Il ne reste plus qu'une forte levée de cent mètres de long, dans laquelle l'emplacement de la porte est toujours visible. Les autres faces semblent n'avoir été protégées que par l'escarpement à pic de la montagne et par l'amoncellement des rocs parmi lesquels on a cru voir un dol-men. Le mont Dardon, à la gauche, établissait une communication avec Digoin.

[1] MM. Bérieux et Roidot.



o

Une large ouverture, qui sépare Beuvray et Dône, formait le débouché de la plaine d'Autun vers le nord-ouest de la Loire. Entre ces deux camps, et sous leur protection, se bifurquait la grande voie Ligérienne dont une branche atteignait Decize par Apponay, l'autre Bourbon par Luzy et Maltat. Le tracé de Decize était naturellement indiqué par la vallée de la Halène, dont l'importance n'avait pas échappé aux Romains. Un grand nombre de retranchements s'y remarquaient.

La Halène prend sa source au pied même de Dône. Ses eaux déjà augmentées de volume baignaient le pied du *castrum* de Luzy, où se découvrent fréquemment des objets romains. Fortifiée à sa source et sur son cours, cette rivière descendait par une longue pente jusqu'à la plaine, au-dessous du village de Semelay, jonché aussi de substructions antiques dans le voisinage des Thermes de Saint-Honoré. A la sortie des montagnes du Morvan, un troisième fort couronnait ses rives et fermait, à son issue dans la plaine, l'entrée d'une vallée à laquelle sa sonorité semble avoir mérité le nom de *Montécho*. Ce fort dominait une campagne vaste et boisée qui va mourir à la Loire. Pourvu d'un retranchement unique de dix mètres de hauteur, il surplombait de cent mètres au-dessus du ruisseau. Au nord, deux étages de terrassements forment ensemble une élévation de quarante mètres. La plate-forme présente une surface rectangulaire de cent mètres de long sur quatre-vingt-dix de large; elle est fermée à ses deux extrémités par un fossé de neuf mètres de largeur, et qui s'ouvre passage dans les retranchements comme un chemin couvert. Une butte ovale, haute de vingt mètres, s'élève derrière le fossé de l'est qui environnait sa base de tous côtés. Elle était surmontée par une fortification rectangulaire, longue de trente mètres, large de vingt, parallèle au camp dans sa largeur.

On retrouve partout les poteries noires, les tuiles à rebords, et à l'entrée l'amas ordinaire de cendres et d'ossements; au nord de la butte, cet amas n'a pas moins de deux mètres d'épaisseur. Il se compose principalement d'os et de défenses de sangliers, de porcs, de chèvres, de brebis et de bœufs. Son volume diminue considérablement en suivant le contour des murs. Un très beau vase en terre noire, de grande dimension, à deux anses, orné d'une torsade en relief, a été brisé dans l'extraction, ainsi qu'un vase plus petit, d'une poterie recherchée. Une découverte faite récemment près d'Autun a levé tous les doutes sur leur origine antique; un grand vase de même forme, de même composition, de même ornementation que les précédents, trouvé à Savigny-le-Vieux, commune de Curgy, renfermait divers ustensiles gaulois ou romains parmi lesquels figuraient six bracelets et deux petites faucilles de bronze, des ornements d'habits ou d'armures et divers autres objets. Occupées assez tard dans le moyen-âge [1], carrière ouverte à tout le voisinage, les murailles de Montécho, épaisses de deux mètres, n'offrent plus que des blocs renversés et maintenus par leur indestructible cohésion. Près du fossé, un puits large de trois mètres est rempli d'eau jusqu'à son orifice, quoique placé à une énorme hauteur au-dessus du niveau de la rivière. Une seconde esplanade, exactement conforme à la première, mais moins escarpée, semble avoir existé à l'est de la butte. Le fort eût ainsi occupé le centre entre les deux terrasses. Celle de l'ouest, conservée jusqu'à nos jours par l'absence de culture, présente des arêtes aussi vives et aussi intactes que si elle sortait des mains des pionniers gallo-romains.

En face de Montécho s'élevait une petite butte, à l'extré-

[1] Médailles des comtes de Nevers du treizième siècle, anneau du quinzième, trouvés à la surface.

mité de la côte escarpée qui domine la rive gauche de la Halène. L'entrée étroite de la vallée se trouvait ainsi commandée sur les deux rives. Cette butte faisait partie d'un système qui se poursuit dans les petites vallées comprises entre le cours de la Halène et celui de la Somme, et même sur celui de la Loire par Grury jusqu'à Digoin.

La voie de Decize par Saint-Honoré, passant à un mille de Montécho, derrière le Plessis, était reliée au camp par un embranchement de six à sept mètres de largeur. Un second embranchement, presque parallèle, partant de Saint-Honoré, s'arrête à un demi-kilomètre de la butte. Là se rencontrent, sous les prés, des ruines nombreuses dignes d'être fouillées; des tuiles, des poteries brisées jonchent le voisinage.

D'autres vallées transversales s'ouvrent sur la rive droite de la Halène. La plus accusée part du pied même de Beuvray; c'est celle de La Roche-Millay, suivie, selon toute apparence, par un des embranchements qui descendaient de la montagne. Sa gauche était dominée par le rocher fortifié où s'élève aujourd'hui le château de La Roche; sa droite était couverte par le sommet conique de Thouleur qui est surmonté des retranchements les plus pittoresques. Ces deux points formaient comme les avant-postes du Beuvray. On gravit Thouleur par une pente à pic, entre deux files de rochers, longues, régulières, en forme de murailles. Sur les points où le roc fait défaut, il est remplacé par des chaussées en pierre sèche d'une forte épaisseur. L'esplanade, longue de vingt mètres, large de douze, est entièrement occupée par une construction rectangulaire semblable à celle de Montécho. Sur le versant occidental, redescendent les lignes de rochers qui forment une espèce de cour fermée par des chaussées de même nature que les précédentes et assez semblables à celles de Rully et de Château-Beau. L'enceinte est escar-

pée de tous côtés. Les chartes sont à peu près muettes sur ce donjon. Les gens du pays disent qu'il était autrefois le séjour des seigneurs de La Roche, ce qui est d'autant moins probable que La Roche-Millay est romain. On a trouvé à Thouleur des cuillères antiques [1]. A peine reconnaît-on la trace de quelques ouvertures dans les murailles presque détruites. La tradition fait de ce point, comme on l'a vu plus haut, un télégraphe igné. Jusqu'à quel siécle le moyen-âge a-t-il occupé cette aire inaccessible? on l'ignore. Quelques boulets trouvés dans les décombres accusent une époque relativement moderne. L'histoire est à ce sujet aussi muette que les ruines.

Au-dessous de Montécho, le cours de la Halène, rejoint par la voie de Decize, s'échappe des gorges du Morvan. Les pentes s'affaissent insensiblement en avançant vers la Loire; l'horizon s'élargit; le sol est entrecoupé de gerçures plutôt que de vallées. La défense aussi prend un caractère différent. Comme il n'était plus possible d'établir de grands camps, les buttes les remplacent sur les petits passages qui sillonnent le terrain en tout sens. Elles s'échelonnent autour de la vallée de la Halène, sur son cours, sur ses affluents, et ne sont distantes souvent entre elles que d'un ou deux milles. Elles forment une ligne continue entre la vallée de la Somme au sud et celle de l'Aron au nord. On en compte jusqu'à quatre ou cinq, au point de départ, dans un rayon d'une lieue, toutes à portée de quelques tronçons de voies romaines qui s'embranchaient à la grande route d'Autun à Orléans par Decize. D'autres buttes suivaient une nouvelle ligne jusqu'à l'Yonne par Moulins et Montigny-en-Morvan.

Sur la rive droite de la Halène, une première butte encore

[1] *Album* du Nivernais.

pourvue de fossés existe entre Semelay et Remilly. Sur la rive gauche, à cinquante pas de l'église de ce dernier village, une seconde butte de grande dimension, aussi avec fossés, dominait une berge escarpée. On y a trouvé des poteries noires et les vestiges d'une large muraille dont les fondations semblent défier la destruction. La troisième butte occupe, à droite de Remilly, entre ce village et le Charnay, un point culminant en face de Fours. Sa forme ovale, ses fossés, ses tuiles romaines, des traces de ruines dans le voisinage la signalent encore à la vue, malgré les altérations produites par la charrue. Entre cette butte et celle du Brouillat passe la voie romaine à une courte distance de chacune. La butte du Brouillat, qui est la quatrième à gauche, regarde l'antique châtellenie de Savigny-Poil-Fol. Située à mi-côte sur le ruisseau *Diou*, affluent du Bulvin qui se perd un peu plus bas dans la Halène, elle a fourni des tuiles romaines, des poteries rouges et noires, un fragment en bronze percé de trous, dont la destination est difficile à déterminer. Les établissements romains ont laissé différentes traces dans les environs; les tuiles abondent au *Champ de la Prêle* et ailleurs. Il resterait à explorer la suite de ces buttes, de Savigny à La Chapelle-de-Barnaud où la Somme, décrivant un coude prononcé, tourne brusquement du nord à l'ouest.

En descendant le cours de la Halène, un autre tertre profondément altéré se reconnaît au confluent de cette rivière et du Bulvin, en face de la Vieille-Montagne et de Montécho. Plus bas, auprès de Montreuil, on en rencontre deux petits qui partagent la distance de Lanty à Fours. Celui de Fours, à six ou sept kilomètres plus bas, est parfaitement conservé. On y trouve des tuiles à rebords.

A gauche existe la butte de Maulaix, près de la Cressonne. A un ou deux kilomètres du confluent de l'Aron et de la Halène, plusieurs autres couvraient les deux rives. L'une

d'elles, appelée les *Murailles*, sur la rive droite de la Halène et sur la voie romaine, dépasse ses voisines par ses proportions inusitées. Elle a quarante mètres de diamètre et deux fossés continus. Celles de la rive gauche, qui sont plus petites, se nomment les *Ronglures*. Au confluent de la Halène et de l'Aron, Cercy-la-Tour formait une fortification avancée du côté de la Loire.

Au point culminant de la contrée, un *castellum*, celui de *Lantiacum*, Lanty, dominait par sa position et son importance les buttes situées entre la Halène et la Somme. Il est en vue de la Vieille-Montagne, de Beuvray, de Thouleur, de Mont, près Bourbon, et découvre jusqu'à la Loire. Les superstitions attachées à la fontaine qui coule à ses pieds rappellent le culte des Maires, comme à l'Essertenue. L'église du hameau est aussi dédiée à la Bonne-Dame dont le nom emprunté au paganisme n'était nullement indifférent aux peuples nouvellement convertis. On attribue à la source de Lanty la puissance qui appartenait à ses antiques patronnes, les *trois Dames* protectrices du mariage et de la naissance; les villageoises viennent demander à ses eaux la fécondité et du lait pour leurs mamelles.

En face de Lanty, par-delà une autre vallée, à droite de la Halène, on découvre la *Vieille-Montagne* qui domine la voie de Decize. La tradition indique à son sommet, visible de tous les camps des bassins voisins, l'usage des signaux de feu. Couvert aujourd'hui par les ruines d'un antique castel dont les fondations ont révélé des traces romaines, il occupe le point le plus apparent de la lisière extérieure du Morvan, en avant du Beuvray qui s'efface parfois derrière le rideau des monts. On aperçoit depuis les vallées du Guignon, de l'Aron, de la Halène, de la Canne, de la Somme, de l'Arroux, la touffe de grands arbres dont est couronnée la Vieille-Montagne. Elle formait ainsi un des points de signaux

les plus importants. A sa base, au fond de la vallée, s'élevait l'établissement thermal où l'on croit reconnaître l'*Aquæ Nisinæi* de la carte de Peutinger, aujourd'hui Saint-Honoré. Les Romains, en prenant possession du pays Eduen, avaient entouré ces thermes de travaux considérables. Des restes de bassins en marbre, des bétons indestructibles, des tronçons de voies marquent encore leur passage. Suivant un usage conservé dans les superstitions du Morvan, les malades guéris par les eaux jetaient, en signe de reconnaissance, dans la source principale une pièce de monnaie. Ces pièces, extraites récemment dans les travaux de restauration exécutés par M. le marquis d'Espeuilles, forment une collection assez considérable. Les premières en date, celles de Germanicus, prouvent que ces eaux étaient fréquentées sous Tibère. Elles subirent les destructions communes à tous les établissements de la Gaule, et l'on remarque dans la série de leurs monnaies l'absence des empereurs dont le règne fut marqué par les principales invasions, tels que Caracalla, Aurélien, Probus. Les Bagaudes les dévastèrent à leur tour au troisième siècle sous Carinus et Dioclétien. De Tétricus, mort en 275, à Constantin, proclamé empereur en 306, elles étaient abandonnées; aucune médaille ne s'est rencontrée entre ces deux princes. On retrouve celles des successeurs de Constantin jusqu'à Valentinien Ier mort en 375, sous qui la Gaule subit deux invasions; la première, en 365, au commencement de son règne; la seconde, en 373, à la fin de sa vie. C'est à cette dernière que devrait se rapporter la destruction finale de Saint-Honoré [1]. S'il échappa à ce désastre, il ne

[1] **Médailles de Saint-Honoré :**
Germanicus, Claude, Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Antonin, Faustine, Hadrien, Sabine, Aélius César, Marc Aurèle, Lucius Vérus, Lucille, Commode, Albin, Alexandre Sévère, Gordien, Philippe, Claude-le-Gothique, Gallien, Salonine, Tétricus Ier, Tétricus fils, Constantin-le-Grand, Constantin II, Constans Ier, Constans II, Julien-l'Apostat, Magnence, Valentinien Ier.

put éviter l'irruption générale de 406 qui couvrit la Gaule d'affreux ravages.

Autour de la Vieille-Montagne s'échelonnent un grand nombre de retranchements moins étendus, dont la situation se justifie au double point de vue de la défense et des communications télégraphiques. On continue d'y rencontrer des buttes multipliées au pied des grandes montagnes et dans les plaines ondulées. Les unes, en côtoyant la chaîne du Morvan, du sud au nord, semblent prendre la direction d'Avallon par Lormes; les autres, distancées de quatre à cinq kilomètres, sur les sinuosités du soubassement des mêmes montagnes, gagnent le cours de l'Aron et celui de la Canne, sur les deux flancs de la vallée du canal du Nivernais. Elles redescendent, par Cercy-la-Tour, en suivant l'Aron jusqu'à Decize. La première de ces buttes est située à quelques kilomètres de la Vieille-Montagne, près de l'ancienne *communauté des Gariot*. Connue dans le pays sous le nom de Château des *Puits du bois d'Arcis*, les domaines du voisinage lui ont enlevé sa dernière assise. Une petite meule de moulin à bras trouvée sur ses flancs garnit le foyer d'une ferme des environs. Deux excavations pratiquées à son sommet présentent l'apparence d'anciens puits auxquels elle devrait son nom. Un ouvrage plus authentique, du même genre, est creusé à quelques pas en dehors du fossé. Il est étroit comme les puits romains, et l'appareil intérieur de ses murailles ne laisse aucun doute sur son origine. Rappelons en passant que ce nom d'*Arcis*, emprunté à la langue latine, désigne fréquemment des lieux retranchés. Près de Bourbon, on rencontre un *château des bois d'Arcis*, et la butte correspondant à celle qui vient d'être décrite se nomme Arcilly.

A une distance à peu près équivalente est la butte de Marry. A gauche de cette dernière, et séparé de la Vieille-Mon-

tagne par celle des *Puits-d'Arcis*, un autre tertre, celui d'Arcilly, continuant les communications, s'élève au point culminant du plateau, entre Moulins-Engilbert et Vandenesse. Un amas de cendres mêlées d'ossements calcinés d'animaux, une médaille de Titus en argent, un clou d'armure parfaitement doré, un anneau de bronze, des poteries noires, rouges, de diverses sortes, des fragments d'un *stratum* d'une composition très dure, des tuiles à rebords rappellent sur sa plate-forme d'anciennes constructions. Les villageois racontent qu'elle était occupée par un château détruit depuis longtemps [1]. Le poste le plus voisin de la même ligne est celui de *Sozay*, sur la rive droite de l'Aron; il se relie sur celle de la Canne à Montigny, dont le nom latin, *Mons Ignitus*, confirme nos assertions sur la télégraphie antique. En redescendant le cours de l'Aron, depuis Sozay jusqu'à Cercy, quelques autres buttes divisaient la distance. Celle de Baudin [2], adossée à une hauteur et entourée d'un fossé de dix mètres de large sur les trois quarts de son pourtour, dépassait les dimensions ordinaires. De forme à peu près ronde, elle porte quarante mètres de diamètre. A celle de Saint-Gratien, quelques objets antiques, dont une pince épilatoire en bronze, ont été recueillis. Plus bas, Cercy-la-Tour, riche en débris romains, dominait le confluent de la Canne et de l'Aron, dont les eaux réunies tombaient à quelques lieues de là dans la Loire, sous les murs du *castrum* de *Dicetia*. A deux lieues de cette ville, au Creuset, commune de Champvert, une butte avoisinait le confluent de l'Aron et de la rivière du Donjon qui sort de l'étang de Briffaut. Plusieurs autres se reconnaissent au sud-

[1] Le champ de la butte, à côté de la ferme d'Arcilly, s'appelle Champ-Gonin. Il longe la droite de la route de Moulins à Vandenesse.

[2] Lieu appelé le Domaine-Brûlé.

est sur la rive gauche du fleuve, à Lamenay, canton de Dornes, à dix kilomètres de Decize.

Dans la commune de La Machine, à trois lieues au nord de Decize, un retranchement plus considérable attire l'attention par ses vastes dimensions et par son nom caractéristique. C'est la *Cité de Barbarie.* De quelle époque datent ces terrassements? ont-ils fourni un refuge aux Bagaudes cachés dans cette vallée marécageuse? ont-ils été occupés dans les invasions par quelque poste barbare? Aucune trouvaille jusqu'à ce jour n'a éclairé leur origine. Leur position cependant, sur une trouée offrant un passage, semble jeter quelque jour sur leur destination et les rattacher au système général de la défense des rives de la Loire. Là, comme sur les autres points, des *Gentiles* furent sans doute cantonnés; le lieu de leur résidence resta pour les gens du pays la *Cité des Barbares.*

La cité de Barbarie occupe une sorte de bassin dans une vallée qui aboutit, à une courte distance, à la Loire. Elle forme une grande terrasse de plus de cinq cents pas de long, comme un îlot. Des terrassements réguliers superposés aux entrées, des talus, des traces de murs à la base sont les seuls restes qui soient apparents aujourd'hui sous un épais taillis. Il était facile, d'après la disposition des lieux, d'inonder ce bassin, de le transformer en étang, et de fermer par là tous les abords de la *Cité.* L'usage d'inonder les retranchements, employé si fréquemment par la féodalité, était pratiqué non-seulement par les Romains, mais encore par les Gaulois. Ces derniers construisaient même des habitations sur pilotis au milieu des eaux, et l'archéologue les retrouve aujourd'hui dans tous les lacs de l'Helvétie. A droite de *la Cité,* sur le bord de l'eau, de très grands fossés, d'énormes mouvements de terrain, des amoncellements de pierres considérables marquent la place d'un

ancien fort séparé de l'îlot par un court espace. Les terrains environnants, taillés à pic, semblent façonnés de main d'homme; mais aucun signe archéologique ne s'y est révélé jusqu'ici. On ne rencontre pas même de débris céramiques à la surface du sol.

Les indications que nous avons données plus haut nous semblent former un faisceau de preuves; on pourrait les multiplier encore en poussant sur les territoires voisins les mêmes recherches. Dans le bassin de la Loire éduenne, où les invasions ont accumulé tant de ruines ignorées, où la population est en général peu en rapport avec l'étendue du sol, les bois et les friches offrent à l'explorateur une multitude de ces retranchements obscurs dont le nombre suppléait mal les retranchements naturels des montagnes. Entre le grand fleuve et l'Allier, à droite du *castrum Borvonis* et de la voie romaine qui de la vallée de la Somme se continuait à travers le Bourbonnais, ils se succédaient sans interruption et promenaient sur le fleuve et la vaste plaine qu'il arrose des regards inquiets. C'étaient des castels, le plus souvent des burgs; c'étaient de loin en loin des camps assez vastes qui formaient le point de départ ou d'arrivée des signaux des tours. Dans ces terres basses assises au niveau des eaux, les moindres ondulations étaient mises à profit pour étendre la vue et reculer l'horizon. Les constructions dont elles étaient surmontées permettaient d'embrasser de grands espaces et de communiquer avec les *castrum* et avec les points stratégiques du Morvan. Pour ne citer qu'un exemple, on rencontrait, près de la rive gauche de la Loire, entre Beaulon et Gannay, sur une ligne de trois à quatre lieues, six à sept ouvrages retranchés. Ils suivent alternativement les deux bords du Canal latéral, à des intervalles presque égaux, la disposition du sol gênant peu le choix des emplacements. Le premier est la butte du *Bois*

de Mont, de dix mètres au moins de hauteur, avec des fossés très profonds. Non loin de Gannat est l'ancien château des *Carcousset*, avec des tertres ronds et rectangulaires, entourés de fossés. A gauche du Canal, en un lieu élevé appelé du nom significatif de *Mònt-igny*, on a détruit une butte. A droite, on retrouve celle des *Guenin*, dont les fossés sont comblés. En regagnant la gauche du Canal, au milieu d'une ancienne futaie appartenant à M. de Tracy, est la butte de Beauwely; plus bas, le *château* des *Positots* et enfin le grand camp des *Maître-Jean*.

Ce camp est dans un emplacement magnifique. Quoiqu'il soit assis sur un léger renflement du sol, la vue embrasse un horizon aussi étendu que du sommet d'une haute montagne. Il surveille le cours du fleuve depuis Bourbon jusqu'à la hauteur de Decize. Toute la chaîne du Morvan se déroule comme un rideau au-delà du fleuve. Tous les camps, toutes les tours sont à nu, depuis la montagne de Mont, le *castrum Borvonis*, Beuvray, Thouleur, la Vieille-Montagne, jusqu'au cours de l'Aron. Les terres enlevées sur un des côtés du camp des Maître-Jean ne permettent plus de mesurer d'une manière rigoureuse ses vastes dimensions. On y reconnaît toutefois un rectangle fortement retranché, offrant quatre-vingts mètres au midi sur trois cent soixante-douze à l'ouest où il semble à peu près intact. Les parapets existent sur plusieurs points. De très grands fossés entouraient de tous côtés cette terrasse. A l'intérieur s'élève, à quinze mètres au moins de hauteur, une des plus grandes buttes des bords de la Loire. Elle est défendue par un fossé de quinze mètres d'évasement, dont elle couvre l'entrée, et qui servit, selon toute apparence, de chemin couvert pour pénétrer dans le camp. La même disposition se remarque à Montécho avec lequel ce retranchement présente une grande analogie, quoiqu'il le surpasse par ses dimensions. On ne ren-

contre aux *Maître-Jean* aucune trace de constructions en pierres. La rareté de ces matériaux dans le pays peut faire supposer qu'on se contentait de bois et de terre battue, comme on le fait encore aujourd'hui, et comme l'avaient fait les Gaulois. Un seul petit cube de grès parfaitement taillé, d'après l'usage romain, trouvé dans le fossé, suffirait-il pour faire supposer des maçonneries importantes? Tout près de là, à la *Chapelle aux Chasses*, existent deux *tumulus* où l'on a trouvé quelques objets en fer. [1]

Sur les bords de l'Allier et de ses affluents, les mêmes dispositions se répètent. « A trois lieues de Moulins, une ligne de tertres se poursuit presque sans interruption depuis Villeneuve jusqu'à Varennes, à huit lieues plus loin, sur la limite du département de la Nièvre. Près de Moulins, une butte très considérable, entourée de deux enceintes, avec tuiles et poteries, annonce une origine antique. Dans les plaines du pays on en rencontre un grand nombre, celle de la Ronde, celle des Bois de la Brosse, une autre sur la route de Moulins à Decize, à une demi ou trois quarts de lieue. A trois cents mètres du confluent de la Bèbre et de la Loire, on reconnaît des traces de retranchement, en face du donjon de Chambonnet, sur le territoire de Dompierre. Dans cette dernière localité, placée sur la croupe arrondie d'une colline qui s'avance en forme de *promontoire* dans la vallée, on a trouvé un puits construit avec des débris de marbres, de grès, de calcaires venus de pays différents et très éloignés, et des restes de poterie romaine qui ont été recueillis au musée de Moulins. La Bèbre, depuis son embouchure jusqu'à sa source, est bordée de châteaux et de forteresses

[1] Nous devons l'indication des retranchements de la rive gauche de la Loire à l'obligeance de M. le baron de La Brousse.

très rapprochés et presque toujours en face l'un de l'autre. » [1]

Un emprunt que nous ferons au Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier terminera cette nomenclature qu'il est impossible d'épuiser. « A la limite nord du département, un camp occupait sur l'extrémité méridionale d'un large plateau une sorte de *promontoire* au confluent de la Bièdre et de l'Allier. Il présidait au passage de cette rivière avec un poste correspondant de l'autre rive, placé sur la voie romaine d'Autun à Bourges par Decize. Château-sur-Allier est bâti à l'angle sud-ouest de ce camp.

» On trouve dans la même commune des espaces carrés ou circulaires de peu d'étendue; ils sont entourés d'un large fossé dont les terres forment une espèce de rempart. Les parapets sont à demi effacés et les fossés à demi comblés. Il en existe un *à droite* de la chaussée romaine, en allant à Sancoins, et un autre *à gauche*, près du château de Saint-Augustin, l'un et l'autre à quatre cents toises de la chaussée. Dans le fossé de l'un d'eux on trouva, en 1824, une hache en pierre verte. » [2]

Cette hache antique, cette distance égale des tertres à droite et à gauche de la voie romaine doivent suffire, ce nous semble, pour dissiper toutes incertitudes sur l'origine de ces ouvrages. La comparaison ne permet pas de leur assigner une date postérieure à l'occupation romaine.

[1] Notes communiquées par M. Albert de Bure, président de la Société d'Emulation de l'Allier.
[2] Bulletin de la Société d'Emulation. Janvier 1854, p. 296 et suivantes.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION MILITAIRE.

SOMMAIRE.

Inscriptions militaires du pays Eduen. — Castellani. — Burgarii. — Terres militaires. — Vétérans. — Gentiles. — Colonies militaires du pays Eduen : Boïens, Chamaves, Marcomans, Sarmates, Suèves.

Si l'histoire dont nous ébauchons quelques lignes n'était celle de la destruction des monuments et des races, il resterait à se demander quelles légions habitèrent ces remparts et ces sommets témoins de tant de drames inconnus. Aux Gaulois armés de haches de pierre et de flèches de silex, parés de bracelets et de colliers en verroteries, succédèrent pendant cinq siècles les soldats romains. Leurs vestiges sont rares et les temps incertains. Quelques inscriptions funéraires seulement ont été découvertes dans les *castrum*. La suivante a été trouvée à Laizé, dans le Mâconnais :

HIC. IACET. MILES CANDIDATVS LEGIONIS. OCTAVAE
CAESARIS. AVGVSTI.

Une seconde au *castrum Divionense* mentionne la huitième légion Augustale. Une troisième au *castrum Cabilonense* signale, avec le nom d'un Gaulois du pays Remois,

un corps de cavalerie, l'aile Augustale Longinienne qui marcha avec la première légion Minervienne cantonnée à Beaune.

SAMORIX REMVS LIAMARI F EQ.
ALA LONGINIANA.
AN. XXXI. STIPEN. XII.

« Samorix, rémois, fils de Liamarus, cavalier de l'aile Longinienne: »

Une autre inscription, celle d'Albanus de l'aile des Astures, trouvée à Chalon, représentant un cavalier dans son équipement complet, autorise, avec d'autres monuments, à croire que cette ville était le séjour ordinaire d'une troupe de cavalerie.

ALBANVS EXCINSI F. EQVES, ALÆ ASTVRVM
NATIONE VBIVS. STIP XII. AN. XXXII.

« Albanus, ubien, fils d'Excinsus, cavalier de l'aile des Astures. »

L'épitaphe d'une femme romaine rappelle le séjour, près du même *castrum*, de la cinquième légion VICTRIX, ANTONIENNE :

D. M.
ET MEMORIAE. VEGETINIAE. ROMANAE.
MEMMIVS. RVSTICVS.
MILES. LEG. V. VICTRICIS. ANTONIA. CONIVGI
INNOCEN
TISSIMAE. LOCO. PEREGRINO. DEFVNCT.
P. C.
ET. SVB. ASCIA. D.

« Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de Vegetinia, romaine, Memmius Rusticus, soldat de la cinquième légion Victrix, Antonienne, a élevé ce monument à sa très innocente épouse morte sur la terre étrangère. »

Ces débris, dont on ne saurait nier l'intérêt, n'ont toutefois pour le pays qu'une importance secondaire. Promenées sans cesse de l'orient à l'occident, du nord au midi, les légions n'ont mêlé qu'en passant leur histoire à la nôtre. Le sol qu'elles défendaient momentanément leur restait étranger. Elles étaient avant tout gardiennes de l'unité romaine. D'autres milices plus humbles, perdues dans les champs des frontières, dans des replis ignorés, sur des sommets déserts, quittant leurs retranchements pour le labourage, tour-à-tour colons et soldats, étaient attachées à la patrie Eduenne par des liens plus solides, par la fixité, le travail, la défense de leurs propres intérêts.

Leurs noms étaient pris dans leurs attributions mêmes. Les *Limitanei* formaient à la frontière une garde permanente chargée de l'entretien et de la défense des retranchements. Les *Castriciani* occupaient les camps disséminés sur les points stratégiques les plus importants. Les *Castellani* veillaient dans les châteaux. Enfin, au dernier échelon de cette organisation militaire, les *Burgarii* habitaient les innombrables tours isolées, construites primitivement aux frontières, puis étendues, à dater des invasions barbares, à l'empire tout entier. On les signale en Afrique, en Espagne, dans la Gaule, où leurs stations existent partout. Une loi de Justinien les appelle *Custodes burgorum, gardiens des tours*. Le Code théodosien, en leur appliquant les mêmes dispositions qu'aux *Muliones,* muletiers des *mutations* impériales, leur applique aussi, comme à ces derniers, le titre de *servi publici,* esclaves publics [1]. Cloués à leur rempart comme le serf à la glèbe, ils ne pouvaient quitter leur demeure ou plutôt leur prison; ils étaient obligés de suffire

[1] Code théodosien, *De Burgariis.*

à tous leurs besoins, de récolter leur grain et de le broyer eux-mêmes dans des moulins à bras dont les meules brisées se retrouvent dans les ruines de leurs retranchements. On les poursuivait dans leur fuite comme on le faisait des esclaves. Quiconque les détournait ou les recelait payait dix livres d'argent par tête. Les juges qui prenaient sur eux de les déclarer exempts du service public, comme infirmes et incapables de travail, étaient passibles d'une amende d'une livre d'or. En 400, époque où l'état misérable de la Gaule poussait chacun hors de sa condition, où le plus simple changement de situation semblait promettre une amélioration, les Burgarii, à l'instar des Curiales et des membres des collèges, cherchaient à épouser clandestinement des filles de colons et même de serfs pour partager leur sort et se réfugier avec elles dans la vie des champs. Mais la loi leur refusait même la liberté d'embrasser l'esclavage; elle les poursuivait, les saisissait partout : « Ubicumque terrarum sint reperti, seu quorumcumque coloni vel inquilini facti fuerint. » Cette recommandation, adressée par Honorius au préfet du Prétoire des Gaules, atteste suffisamment l'état misérable de la contrée.

Avant les Burgarii, et peut-être conjointement avec eux, une autre milice, celle des *Stationarii*, était consacrée à la police. Fondée par Auguste, on la retrouve encore existante en 409. Ces *Stationarii*, distribués à travers les provinces dans des stations militaires, veillaient au maintien de l'ordre et à la répression des brigandages [1]. Ce sont eux, au rapport d'Ammien Marcellin [2], qui arrêtèrent l'envoyé du

[1] Latronibus vestigandis per provincias militaris statio sortitur. Tertullien, *Apologétique*.
[2] Capto a militibus *Stationariis* notario, quem miserat ad Constantium scrutatoque, si quid portaret, epistola ejus reperta est. Ammien, liv. XXI.

chef barbare Vadomaire chargé de dénoncer Julien à l'empereur Constance.

Une sorte de service féodal liait, sous les peines les plus graves, ces corps au sol qu'ils protégeaient : « Si quelqu'un, dit une loi de Constantin de 323, quitte un château ou une limite, s'il facilite le pillage aux ennemis, ou s'il partage avec eux, qu'il soit brûlé. » Distinctes des légions par la nature de leur service, ces milices permanentes ne recevaient point comme elles de solde en argent ou en nature. Les terres voisines des camps, des châteaux, des tours, leur étaient concédées héréditairement pour subvenir à leurs besoins. Elles les cultivaient avec exemption de toutes charges. Elles devaient en même temps prêter leurs bras à la construction et à la réparation de leurs postes. Valentinien écrivait, comme on l'a vu, en 364, au duc de Dacie : « Elève chaque année à ta limite, dans les lieux opportuns, des tours, outre celles qui ont besoin d'être réparées. Si tu négliges d'obéir à cet ordre, tu seras révoqué de tes fonctions et contraint, à la fin de ton administration, de faire à tes frais les constructions que tu eusses dû exécuter avec *le secours des troupes.* »

Nul ne pouvait posséder les terres militaires sans être soldat. Plusieurs de ces fiefs étant tombés en des mains civiles, les empereurs en ordonnèrent la recherche minutieuse afin de les rendre à leur destination. La disposition la plus remarquable à ce sujet est une loi de Théodose et d'Honorius, promulguée en 409, après la grande invasion qui fut fomentée, dit-on, par Stilicon. Cette loi, rappelant que la prévoyance des anciens empereurs a concédé ces terres aux *Gentiles* chargés de la défense et de la construction des retranchements, se plaint de les voir détenues par de simples particuliers au profit de leur avarice et de leur ambition. « Ces terres, dit-elle, imposent à quiconque les occupe

un service aussi pénible et aussi sévère qu'aux anciens défenseurs. » Elle ordonne de les restituer à des *Gentiles*, ou à leur défaut à des vétérans, afin que partout les limites soient à l'abri *d'un soupçon de crainte.* [1]

A mesure que la crise suprême de l'empire se précipitait, cette législation augmenta de sévérité. Une loi de 423 condamnait à la peine capitale et à la confiscation des biens tout individu qui, sans être *soldat châtelain* (castellanus miles), se trouvait détenteur de terres de châteaux, à quel titre que ce fût. [2]

Cette féodalisation militaire, généralisée par suite des périls de la décadence, n'innovait rien dans les habitudes romaines; Alexandre Sévère, selon Lampridius, l'avait depuis longtemps établie. Il donna aux chefs et aux soldats des frontières le sol conquis sur l'ennemi. Leurs descendants succédaient à la *propriété* et au *service militaire.* L'empereur disait qu'ils combattraient avec plus d'ardeur en défendant leurs propres champs. Il leur distribua des esclaves et des animaux, de peur que la vieillesse et le manque de bras ne rendissent les terres à la barbarie. Probus imita cet exemple en faveur des vétérans internés par lui dans les gorges de l'Isaurie. Il obligea leurs fils à servir dès l'âge de 18 ans, « afin qu'ils apprissent le métier de soldat avant celui de voleur. »

[1] Terrarum spatia, quæ Gentilibus propter curam munitionemque limitis atque fossati, antiquorum humana fuerant provisione concessa, quoniam comperimus aliquos (alios quam Gentiles) retinere, si eorum cupiditate vel desiderio retinentur, circa curam fossati tuitionemque limitis studio vel labore noverint *serviendum,* ut illi quos huic operi antiquitas deputarat : alioquin sciant hæc spatia, vel ad Gentiles, si potuerint inveniri, vel certe ad veteranos esse non immerito transferenda ; ut hac provisione servata, fossati limitisque, *nulla in parte, timoris esse possit suspicio.* Code théodosien, *De terris Limitaneis,* liv. VII, tit. XV.

[2] Terre *militaire* ou terre *féodale* sont absolument identiques. Le mot *féod,* dans la langue des Germains, signifie guerre. La terre féodale était celle qui entraînait le service militaire chez les Romains comme chez les Germains.

Ces milices du sol, *Castriciani, Castellani, Burgarii,* décimées par l'âge et par le fer, se recrutaient à deux grandes sources, les Vétérans et les Gentiles. Les débris des armées, usés par la vieillesse et les fatigues, obtenaient rarement un repos complet. Placés dans des postes où la vie militaire était moins active, ils étaient employés aux ouvrages publics ou veillaient à la défense des villes en l'absence des légions. En 356, Autun, assiégée par les bandes d'Allemands, dont Cologne et Besançon venaient d'éprouver la fureur, fut sauvée de la destruction par les vétérans de Julien. Quand, par suite des guerres, des cités étaient détruites, on laissait dans leurs murs démantelés des vétérans former le noyau d'une population nouvelle. Au *castrum Divionense*, une inscription mentionne des vétérans de la douzième légion; ceux de la première légion Minervienne occupèrent Beaune et Autun. On peut conjecturer que leur séjour dans la première de ces deux villes fut le résultat d'une ruine, en la voyant perdre son nom primitif pour leur emprunter celui de MINERVIA. A Autun, dans le polyandre *du Champ des Urnes* qui bordait la voie de Rome, on lisait sur un cippe antique provenant de la même légion :

D. M
C. A. ÆMILI
VICTORIS
VETERANI
LEG. P. M. P. F. [1]
HÆREDES
POSVERV
NT

Pour mettre les vétérans à l'abri de la misère et de l'in-

[1] Legionis Primæ. Minerviæ, Piæ, Fidelis.

subordination, on les forçait, en quittant les aigles, à opter entre l'agriculture et le commerce. Dans le premier cas, ils recevaient l'argent nécessaire à l'acquisition d'instruments aratoires; on leur donnait des animaux et cinquante ou cent mesures de graines diverses. Les terres qui leur étaient cédées restaient franches à perpétuité, à moins qu'elles ne fussent déjà assujéties à l'impôt. Cette sujétion produisait souvent des conflits entre les vétérans qui refusaient de payer et le fisc toujours jaloux de ses droits. « Nous avons appris, dit Honorius, en 400, que des vétérans se sont attribué des terres obligées au cens et refusent de l'acquitter. Tous ceux qui seront reconnus tenir des terres semblables seront contraints de se soumettre au tribut. » Hors ce cas, les vétérans étaient exempts, eux et leurs femmes, de toutes prestations et impôts. Ils n'acquittaient pas même au temps de la moisson le tribut foncier appelé *agraticum*. S'ils choisissaient le commerce, ils jouissaient, eux et leurs fils, du droit d'acheter et de vendre avec l'immunité la plus complète. Ils ne payaient sur les marchés aucun droit de place. Exonérés des charges civiles si lourdes aux curiales, exempts du logement des soldats, de la réparation des chemins et des édifices publics, ils possédaient encore le privilège de voyager à cheval, privilège réservé aux sénateurs, aux décurions et à certaines professions d'élite. Une espèce de charte était le signe de leurs franchises. Préposés quelquefois aux stations, aux ports, aux chemins, on leur réservait diverses missions sans importance mais lucratives; ils étaient délégués pour porter aux villes la nouvelle des victoires, à l'empereur les couronnes d'or et les dons volontaires des cités, aux condamnés les amnisties du prince. Ils accompagnaient les inspecteurs chargés de remettre les propriétaires chassés par l'ennemi en possession de leurs terres et, sur leur refus, de les transférer à d'autres.

Une troisième carrière s'ouvrait aux vétérans. Elle consistait à entrer dans les corps fixes des Limitanei et des Castellani, en recevant des terres militaires. L'habitude d'une vie errante et les mœurs guerrières semblent leur avoir rendu le travail pénible et l'existence sédentaire odieuse. Souvent la misère, souvent aussi le besoin d'aventures naturel aux hommes accoutumés aux périls, les arrachaient aux champs pour les jeter dans les rangs des bandits. Bon nombre grossirent les émeutes des Bagaudes et se mêlèrent à l'ennemi dans les invasions barbares, afin de prendre leur part dans des dépouilles qu'ils n'avaient su sauver. Une loi de 406, contemporaine de la grande irruption, prononce des peines sévères contre les *déserteurs des camps adonnés au pillage et au vol.*

D'autres citoyens enviaient ces privilèges dédaignés des vétérans. De simples curiales, des soldats à peine entrés sous les aigles cherchaient, par brigue et par protection, à se faire inscrire, d'après des déclarations frauduleuses, parmi les vétérans, afin de se soustraire à la vie rude de la milice.

Héritiers des franchises paternelles, les fils des vétérans héritaient en même temps du métier des armes, *soldats par naissance,* dit la loi romaine. C'est à ce titre que saint Martin fut « enrôlé dès sa jeunesse et qu'il combattit dans les ailes de Scholaires, sous l'empereur Constance et le césar Julien [1]. » Vers la chute de l'empire, on vit les fils de vétérans chercher à décliner leur périlleuse mission. Les règlements qui se succèdent sans interruption à leur sujet dénotent la terreur qu'inspiraient les barbares. En 365, les vétérans, qui ne venaient pas d'eux-mêmes offrir leurs fils

[1] Sulpice Sévère.

à l'enrôlement, sont punis. En 379, les receleurs de déserteurs sont condamnés au feu. En 398, ordre est envoyé à Stilicon, maître des deux milices dans la Gaule, d'empêcher les fils de vétérans de suivre une autre carrière que celle des armes. En 400, on procède à une recherche générale des déserteurs et des fils de vétérans qui s'étaient cachés pour se soustraire au service militaire.

Enfin, les *Gentiles* ou *Lœti* fournissaient le contingent le plus nombreux et le plus valide de la milice féodale de l'empire. « C'était, dit Ammien Marcellin, des soldats de toute nation qui, abandonnant volontairement leurs foyers, passaient sous l'étendard romain, et s'attachaient à sa fortune [1]. » On les divisait en deux classes. Les *Fœderati*, n'ayant pris conseil que d'eux-mêmes pour se lier librement aux Romains, étaient de véritables auxiliaires. Ils quittaient avec joie, au rapport d'Ammien Marcellin, l'autre côté du Rhin, ne croyant pas changer de patrie en entrant dans la Gaule. Ils mettaient souvent pour condition à leur enrôlement « qu'on ne les conduirait pas au-delà des Alpes. » Les *Dedititii*, au contraire, ennemis vaincus, ne s'étaient rendus que contraints par la force. Auguste avait, le premier, compris quel parti on pouvait tirer de ces races aguerries. Ce prince en avait colonisé quarante mille sur la rive gauche du Rhin pour en barrer le passage. Ses successeurs, afin de réparer les vides des légions, les attachèrent à la défense du sol par des cessions de terrain et repeuplèrent avec eux les parties de l'empire abandonnées. Devenus la force principale des armées, les *Gentiles* donnèrent plusieurs empereurs à Rome. En 356, Julien, assailli subitement dans les murs de Sens par les barbares, avait à sa suite ces sol-

[1] Ammien Marcellin, liv. XV et XX.

dats d'Outre-Rhin, cantonnés dans les municipes voisins [1] : « Barbari, monentibus profugis, didicerant nec scutarios adesse, nec Gentiles per municipia distributos, ut commodius vescerentur. » A la bataille des champs Catalauniques, ils furent les soutiens d'Aétius et prolongèrent de quelques années l'agonie de l'empire. Leur jeunesse, leur bravoure, leur endurcissement à la fatigue, les rendant plus aptes aux travaux réservés aux Limitanei et aux Castriciani, on leur donnait la préférence sur les vétérans. Les fiefs impériaux n'étaient remis à ces derniers qu'à leur défaut. « Si un Gentilis refuse ou abandonne son service, on l'offrira à un autre, et si on n'en trouve pas, à un vétéran. » Les chefs de ces barbares finirent par être pris dans leurs propres rangs. Ammien Marcellin déplorait cette innovation dont les conséquences fâcheuses étaient faciles à prévoir. Ces chefs, nommés *rectores* [2] ou *præfecti*, étaient chargés de défendre, avec des détachements échelonnés le long des voies et des rivières, les différentes marches ou limites du pays. La Notice de l'empire cite un préfet de Sarmates dont l'autorité s'étendait de Chora, près Auxerre, jusqu'à Paris. Elle mentionne également des corps de Taïfales, de Suèves, d'Alains, et les *scholæ Gentilium*. Les Gentiles prêtaient serment à leur chef direct, dès l'âge de onze ans, d'après le Code théodosien, comme le vassal à son suzerain.

Tous les préfets de Gentiles de la Gaule, au nombre de dix-huit, relevaient d'un chef suprême, du maître des *milices præsentales* [3], qui avait également sous ses ordres les préfets des flottes du Rhône, de la Saône, de la Seine, etc. Seul, le préfet de la flotte Sambrique dépendait du duc de la seconde Belgique.

[1] Ammien, liv. XVII.
[2] Ammien cite Malaric, *rector gentilium in Gallia*.
[3] Notitia præpositura magistri militum præsentalium. (Notice de l'empire).

Plusieurs auteurs ont pensé que le nom de *Gentiles* ne signifiait rien autre chose qu'*étrangers, barbares*. Mais en considérant la nature du service, l'aggrégation en corps homogène des milices auxquelles ce nom s'applique, on est porté à lui attribuer le sens qu'il a reçu dans le droit féodal, c'est-à-dire celui de membres d'une famille, d'une gens, d'un clan, d'un fief. Il rappellerait dans ce cas le souvenir des associations guerrières usitées chez les Gaulois et les Germains. Ces anciens *Fœderati*, qui passaient en corps de nation sous les aigles à titre d'auxiliaires, y apportèrent sans doute une organisation spéciale et se vouèrent à l'empire au même titre qu'ils s'étaient voués à leur chef d'Outre-Rhin. Un fait digne de remarque, c'est qu'aux quatrième et cinquième siècles, ces barbares étant devenus tout-puissants dans les armées, leurs chefs les organisèrent eux-mêmes en fiefs militaires dans leurs préfectures. N'y a-t-il pas là comme un souvenir de leur association primitive? Du reste, complètement étrangers à la civilisation de l'empire, on ne peut supposer qu'en y arrivant ils aient renoncé subitement à leurs coutumes nationales; on les voit au contraire vivre ensemble dans une hiérarchie qui semble n'avoir rien d'opposé à leurs habitudes primitives.

Aussi la Notice de l'empire semble-t-elle attacher au mot *Gentiles* un sens tout spécial et différent de celui de *Læti*. Elle désigne dans un même passage des *Lètes* bataves et des *Gentiles* suèves, et un peu plus bas des Suèves tout à la fois *Lètes* et *Gentiles*. Ce dernier cas nous semble venir à l'appui des indications que nous avons données, et spécifie assez clairement, selon nous, chez ces *Lètes* une organisation féodale.

Le nom de ces colons variait selon leurs attributions. Les uns, dispersés par petites troupes dans les *pagi* d'une cité, comme cela eut lieu dans le pays Eduen, étaient appelés *pa-*

genses. Les autres, sous le nom de *Casati*, mot qui est resté dans le *casamentum* des chartes, lequel signifie un fief, occupaient des cantonnements qui paraissent avoir été sans relation entre eux. Un corps de *Casati* était ordinairement fixé auprès de chaque cité, à la disposition du comte. D'autres enfin, installés dans les villes, les camps, les châteaux, les tours, gardaient, comme on l'a dit, les points stratégiques, et sous le nom de *Lœti* cultivaient les terres appelées *Terræ Lœticæ.* [1]

La loi créait à ces soldats une position subalterne. Des édits leur interdisaient le mariage dans les familles romaines, sous peine de mort [2], à moins qu'ils ne fussent autorisés par un rescrit impérial. Constantin en excepta les Francs parmi lesquels il était né, et qu'il jugeait dignes peut-être par leur bravoure de cette distinction. Mais à mesure que les barbares devinrent plus nécessaires, la sévérité sur ce point diminua singulièrement. A la fin de l'empire, et surtout en Orient, il n'en était plus question. Synésius, député à Arcadius pour lui offrir la couronne d'or des Cyrénéens, se plaint dans sa harangue que les familles sont remplies de Scythes, que les barbares obtiennent, au détriment des indigènes, les premiers postes de l'armée, les premières dignités civiles. Il voit dans cette prédominance la ruine prochaine de l'empire. [3]

Les titres historiques de ces hôtes étrangers ont péri la plupart avec la civilisation qui leur payait le prix de leur

[1] Erant autem hi Gentiles per varias civitates et castra dispersi, circa curam fossati et tuitionem occupati, ideoque quædam terrarum spatia, seu quidam terrarum modus his administrandus et colendus concedebantur. (*Comment. du Code théodosien.*)

[2] Loi de Valens et Valentinien, 370.

[3] « Quod Barbari passim ad militiam et dignitates, et quidem spretis indigenis adsciscerentur, sic quidem ut exinde ruinam imperio minitetur, ejusque præludia jam observare se de proximo. » (Synesius, *Oratio de Regno.*)

sang. Maximien, Constance Chlore en avaient parsemé le pays Eduen. Eumène, dans ses Panégyriques, représente les Chamaves et les Frisons cultivant les terres, payant l'impôt et se soumettant avec joie au service militaire [1]. Des Boïens, des Suèves, des Marcomans, des Sarmates se succédèrent ou vécurent simultanément dans nos contrées. Le souvenir de plusieurs de leurs stations a été sauvé de l'oubli. L'épigraphie, les chartes, la géographie ont fourni chacune quelque renseignement. Les Suèves et les Marcomans n'ont laissé que des empreintes légères; ils forment dans l'occupation éduenne un simple accident, ainsi que les Frisons et les Chamaves dont Eumène dans son panégyrique cité ci-dessus rappelle la colonisation. Ils semblent avoir été répartis dans le pays Eduen par petites troupes, dans quelques-uns des *pagi*; ce sont eux qui ont apporté les noms de lieu qui se terminent en *inge*, altération de *angen*, tels que Eringes dans la vallée de la Brenne, aux abords d'Alise, Palinges sur la Bourbince, dans le Charollais, et un peu plus bas, chez les Ségusiens, Emeringes, près de Villefranche, et Sevelinges, près de Roanne.

C'est surtout dans la Séquanie que les Chamaves ont laissé des traces nombreuses. Un *pagus* considérable de *Séquanes* porte le nom de *pagus Chamavus*, d'où l'on a fait *Amaous*. Il comprenait partie des bailliages de Gray, d'Auxonne, de Seurre, de Chalon, de Poligny, d'Arbois, de Salins et de Dôle. Le *pagus Scodingue*, de *Schild-ingen*, en était voisin. Il contenait une partie de la terre de Saint-Claude, les bailliages d'Orgelet et de Lons-le-Saulnier, et

[1] Eumène, *Panégyrique de Constance.*
Vopiscus in Probo. « Omnes jam barbaris vobis arant, vobis jam serunt et contra interiores gentes militant. » On retrouve ces colons barbares dans les terres du fisc romain qui formèrent plus tard la dotation des églises et monastères.

partie de ceux de Poligny, d'Arbois et de Salins. Ce sont ces *Chamaves* qui y ont répandu les terminaisons de noms de lieux en *ans*, *ange*, *inge* qui y sont plus fréquentes que partout ailleurs.

Certaines races semblent porter dans leur sein des éléments de perpétuité. Les qualités physiques et surtout les qualités morales, la sobriété, le travail, une activité persévérante leur assurent la prépondérance et la durée au milieu du déclin des nations vieillies par les siècles ou par les vices. Les révolutions se succèdent autour de ces races, le sol qu'elles foulent change de maîtres; elles seules ne changent pas, ou se modifient avec une lenteur qui prolonge leur jeunesse. Les Boïens furent une de ces races durables. Sorties à plusieurs siècles de distance de leurs forêts situées sur les bords du Daunube, leurs troupes errantes, promenées par le hasard des guerres, s'implantèrent sur différents points de la Gaule, et s'y sont généralement conservées avec une longévité dont une preuve frappante subsiste encore aujourd'hui. Six cents ans avant l'ère chrétienne, dans la grande invasion des Cimbres à travers la Gaule, les Boïens qui formaient une de leurs tribus passèrent la Garonne et s'établirent dans le pays de *Bouch*[1] auquel ils ont laissé leur nom, non loin d'une ancienne voie conduisant à Bordeaux, qui s'appelle aussi *chemin des Boïens*. Ils y transplantèrent de leur pays l'exploitation de la résine pratiquée par eux dans les forêts de pins qui bordent le Danube. Dix siècles plus tard, leurs mœurs n'avaient pas changé; saint Paulin les mentionnait en ces termes dans une lettre au poëte Ausone :

... Et malis piceos describere Boïos.

[1] Deux localités du pays Eduen, à côté d'anciens camps, ont conservé un nom pareil.

Aujourd'hui encore ces *résiniers*, voués de temps immémorial à leur dangereux et solitaire travail, conservent leur frugalité d'autrefois et leur individualité inaltérable au milieu des populations voisines. Au commencement de la guerre des Gaules, sous César, les Boïens, par un de ces mouvements de migration fréquents chez les peuples primitifs, s'associèrent à la marche aventureuse des Helvètes, leurs voisins, qui venaient chercher au cœur de la Gaule un climat plus doux et des terres plus fertiles. Après la défaite des Helvètes, les Eduens frappés du courage des Boïens les réclamèrent de la générosité du vainqueur et les colonisèrent sur leurs terres, en les disséminant dans les lieux où la prudence et la nécessité l'exigeaient. Ils étaient au nombre de vingt-trois mille. Un principal cantonnement leur fut assigné près du confluent de l'Allier et de la Loire; une ville considérable, *Gergovia Boïorum*, portait leur nom. On croit le retrouver aujourd'hui dans la dénomination antique d'*Arx-en-Bouis*. Des divisions secondaires furent préposées à la garde des voies et des camps. Admis bientôt aux franchises de la cité, ces colons perdirent leur caractère d'étrangers, mais on peut croire qu'ils furent lents à se fondre avec les Eduens, car leur nom est resté invariablement attaché à la plupart de leurs stations. Plusieurs, telles que *Bouhy*, *Buy*, *Bous*, *Boyer*, *Boiiacum*, l'ont gardé dans sa pureté primitive. Toutefois, le plus grand nombre de ces stations se reconnaît encore à la dénomination de Vandenesse conservée à chaque pas dans nos pays. Les chartes, fidèles au texte de la Carte théodosienne et des auteurs latins, traduisent partout Vandenesse par Vindonissa. Chassés d'Italie par Scipion, cent quatre-vingt-onze ans avant l'ère chrétienne, les Boïens s'étaient retirés d'abord entre la Save et le Danube, vers le

[1] *Histoire des Origines et des Institutions de la Gaule armoricaine*, de Courson, p. 4, 1843.

temps de César, une seconde émigration les divisa en deux bandes dont l'une gagna le Norique, l'autre, le nord de l'Helvétie. Cette dernière occupa dans le voisinage des Tulinges, qui firent comme elle partie de l'invasion dans la Gaule, la ville de Vindonissa. Les Boïens emportèrent ce nom avec eux dans leur nouvelle patrie, selon « l'usage commun aux tribus émigrantes [1]. » Vindonissa, à la lisière de l'Helvétie, brûlée sans doute lors de leur départ pour la Gaule, et devenue par sa reconstruction sous les Romains une place importante, disparut dans les ravages d'Attila.

Les postes de Boïens se rencontrent principalement sur les limites éduennes. Au nord, ils occupaient *Bou-sous-Sermaisey* et *Vandenesse-lès-Châteauneuf*, près Pouilly, entre les sources de l'Ouche et de l'Armançon. Près de la voie d'Agrippa, au pied du camp de Rome-Château, entre Autun et Chalon, une station existait au village de Bouhy, où des débris et des tuiles antiques sont parsemés dans les vignes à l'est du hameau. Son ancien *castellum*, qui domine un des vallons aboutissant à la voie, devint au moyen-âge une maison forte. Les tuiles à rebords sont enfouies en masse autour de son enceinte. Une découverte récente confirme son origine romaine. Des restes de mosaïque d'une belle exécution et une médaille de Trajan ont été trouvés sous les murailles. Deux auges sépulcrales plus étroites que celles d'Autun, et qui avaient déjà été remuées, renfermaient encore des ossements. Quelques objets romains en bronze, une médaille en argent de César, fournissent une date de plus. Lorsque le christianisme pénétra dans ces contrées, les Boïens de Bouhy empruntèrent à leurs anciens frères les Helvètes un saint national. Ils donnèrent pour patron à leur antique chapelle le chef des martyrs d'Agaune, saint Maurice. Bouhy, d'après l'obituaire de Saint-Andoche, s'appelait, au treizième siècle, *Boiers*. Ce nom est le même que

celui de Boyer, près Chalon, traduit dans les chartes les plus anciennes par *Boiiacum*.

Non loin de Bouhy, sur la même voie, près de Saint-Emiland, un autel élevé à Auguste rappelait le même peuple. L'inscription qu'il portait,

AVG. SACRVM
BOIIORIX, [1]

autoriserait à supposer dans ce dernier mot plutôt un titre de commandement qu'un nom propre. La même dénomination avait été portée par un autre chef boïen, lors de l'invasion des Cimbres. A *Bouhy*, entre Saint-Amand et Entrains (Nièvre), on a découvert récemment une inscription qui renferme, à l'instar de celle Boïorix, une consécration à Auguste :

AVG SACR.
MARTI BOLV
INNO. ET DvNA
C. DOMIT. VIRI
LIS. DECVRIO PRo
SALVT. SVA ET IVL
THALLI. VIRILLI
ANI : FILI ET AVI
TILLAE. AVITI FIL
VXORIS. V. S. L. M.

Il est possible que ces dédicaces aient eu un caractère politique et officiel chez les Boïens, au moment même où Auguste s'élevait des autels parmi les peuples gaulois. Le Mars Bolvinnus, réuni sur ce monument à l'empereur, était

[1] Chef de Boïens. — La pierre était surmontée d'un taureau à trois cornes en bronze. Les Cimbres, parmi lesquels figuraient les Boïens, à la bataille d'Aix, adoraient un taureau d'airain.

peut-être la divinité topique de Bouhy. Dans le Chalonnais, Boyer; dans le Charollais, Vandenesse sur la Semence; dans l'Autunois, Vandenesse-sur-Arroux, près Toulon, au pied de montagnes parsemées de camps et de tertres romains, rappellent la même race et les mêmes postes militaires. Le Nivernais en offre un grand nombre.

Par une particularité remarquable et fréquemment reproduite, les stations de Sarmates sont presque partout accolées à celles des Boïens, et installées sur le même territoire. En voyant ces derniers, dont l'arrivée précédait de quatre cents ans celle des Sarmates, colonisés près des châteaux et sur les vallées, d'après un système analogue à celui qui fut pratiqué à la fin de l'empire, il faut de toute nécessité admettre, sous la république éduenne, l'existence de terres militaires. Pendant la longue paix qui suivit l'avènement d'Auguste, les Boïens, profitant du droit de cité éduenne qui leur avait été donné dès le principe, entrèrent dans la vie civile, s'incorporèrent plus intimement à leur patrie adoptive, et perdirent leurs attributions guerrières. Lorsque, au quatrième siècle, les empereurs furent obligés de reconstituer la défense des provinces, ils reprirent possession des terres militaires qui avaient été occupées par les Boïens. Mais de nouveaux colons remplacèrent ces derniers ou partagèrent le sol avec eux, car aujourd'hui il est difficile de déterminer si la présence des Boïens et des Sarmates dans un même poste fut simultanée ou successive.

Les patientes recherches de M. l'abbé Devoucoux ont signalé quinze de ces colonies sarmatiques dans le pays Eduen. Un pareil fait pourrait provoquer le doute, si la Notice des dignités de l'empire, les monuments militaires, les chartes n'en établissaient la démonstration.

Quelque habituée que fût la Gaule, depuis un siècle, aux visages barbares, elle ne dut pas voir sans étonnement

apparaître dans ses camps ces cavaliers sauvages, petits, trapus, au teint cuivré, aux pommettes saillantes, aux yeux enfoncés et vifs, couverts, eux et leurs montures, de plaques de corne taillée en écailles; leur courage avait plus d'une fois fait pâlir les légions. « Nous avons tué mille Francs, mille Sarmates, nous braverons des millions de Perses [1], » chantaient les soldats d'Aurélien, enorgueillis d'une faible victoire sur ces ennemis redoutés.

La date précise de leur première transplantation dans le pays Eduen est inconnue. Eumène, qui parle des Frisons et des Chamaves, ne dit rien des Sarmates, quoique Dioclétien, vers 289, en eût déjà introduit dans les provinces. Leur principale colonisation doit être rapportée à l'an 334, d'après la Chronique d'Idace et Henri de Valois. « Dieu, dit Eusèbe, jeta lui-même les Sarmates aux pieds de Constantin et lui soumit ces hommes gonflés de l'orgueil barbare. Les Scythes leur ayant déclaré la guerre, les Sarmates armèrent leurs esclaves pour se défendre. Ceux-ci, après la victoire, tournèrent leurs armes contre leurs maîtres et les chassèrent de leurs foyers. Les Sarmates sans asile n'eurent d'autre port de salut que Constantin. Il les recueillit, enrôla ceux qui pouvaient porter les armes, et céda aux autres les terres nécessaires à leur subsistance. Ils avouèrent depuis que leur bonheur était né de leur infortune, lorsqu'ils avaient échangé la vie sauvage contre la liberté romaine. Dieu ajouta ainsi plusieurs nations barbares à l'empire de Constantin. » [2]

[1] Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus.
Mille, mille, mille, mille Persas quærimus.

[2] « At Sarmatas Deus ipse Constantini pedibus substravit, et homines barbarico fastu intumescentes hoc subegit modo : nam cum Scythæ bellum eis intulissent, Sarmatæ servos suos, ut hostibus resisterent, armaverant. Servi, parata de hostibus victoria, arma in dominos vertere cœperunt, cunctosque patriis sedibus expulerunt. Hi vero nullum alium salutis portum quam Constantinum reperere. Qui servare homines assuetus, universos intra fines im-

Les historiens fixent à trois cent mille le nombre de ces émigrants. La plupart furent colonisés en deçà du Danube ou en Italie. Quoiqu'il ne soit pas fait mention de la Gaule, elle ne reçut pas moins son contingent, soit dans cette première répartition, soit dans celles qui suivirent. Au commencement du cinquième siècle, elle était couverte de Sarmates. Les dévastations des Bagaudes et des Germains dont Autun en particulier eut tant à souffrir nécessitaient un renouvellement continuel d'habitants et de défenseurs.

Sous les successeurs de Constantin, ces colonies de Sarmates continuèrent d'occuper différentes provinces. Gratien en importa de nouvelles dans nos pays. Plusieurs de ces barbares, trouvant plus de profit à piller qu'à combattre, abandonnaient leurs postes. En 400, Stilicon, *maître des deux milices des Gaules,* recevait l'ordre de rechercher les *Lètes allemannes* et les *Sarmates fugitifs,* pour les renvoyer aux exercices des camps[1]. La sévérité n'obtenait que des résultats momentanés. Dans la grande invasion de 406, ces Sarmates se joignirent aux tribus germaniques qui désolèrent la Gaule. Les empereurs, pour se délivrer d'eux en les utilisant à la défense, les distribuèrent par bandes considérables dans les camps et les châteaux. Après Honorius, la Gaule comptait cinq préfectures de Sarmates placées principalement au centre et au nord de cette province, non

perii romani recepit. Et eos quidem qui idonei essent, militaribus copiis adscripsit : reliquis, ad necessaria vitæ subsidia, agros colendos assignavit. Adeo ut feliciter sibi cessisse calamitatem suam ipsi faterentur ; quippe qui barbaricam feritatem romana libertate mutassent. Hac ratione Deus plurimas barbarorum gentes ejus adjunxit imperio. » (Eusèbe, *De vita Constantini,* liv. IV, chap. VI.)

[1] Quisquis igitur Lætus Alemannus, Sarmata vagus, vel filius veterani aut cujuslibet corporis delectibus obnoxius et legionibus inserendus, testimonialem ex protectoribus vel cujuslibet dignitatis obtinuit, *tirociniis castrensibus* imbuatur. (Loi d'Honorius et Arcadius.)

compris les détachements isolés, tels que celui de Poitiers. Autun, Chora, Langres, Reims étaient leurs principales résidences.

IN GALLIA.

PRÆFECTUS SARMATARUM GENTILIUM A CHORA PARISIOS USQUE.

PRÆFECTUS SARMATARUM GENTILIUM INTER REMOS ET AMBIANOS PROVINCIÆ BELGICÆ SECUNDÆ.

PRÆFECTUS SARMATARUM GENTILIUM PER TRACTUM SEGAULONORUM.

PRÆFECTUS SARMATARUM GENTILIUM LINGONAS.

PRÆFECTUS SARMATARUM GENTILIUM AVGVSTODVNVM.

(Notitia dignitatum imperii.)

Leurs cantonnements sur les vallées et dans les prairies du pays Eduen donnent à croire qu'ils avaient conservé l'habitude de combattre à cheval. Leur nombre, leur organisation régulière et permanente, leur installation dans des terres abandonnées leur ont valu sans doute de laisser, comme les Boïens, un souvenir durable. Tandis que les Suèves, les Marcomans et autres barbares ne sont connus dans nos pays que par de rares monuments, l'archéologue peut suivre facilement la trace des Sarmates jusqu'à nos jours. Leurs forteresses, appelées dans les chartes *Sarmacum, Sarmatia, Sarmatiense castrum*, sont restées des châteaux sous la féodalité. Les terres cultivées par eux ont conservé dans les chartes les noms de *villa Sarmatica*. Partout où l'on retrouve aujourd'hui les dénominations de Sarmace, Chermesse, Chermoyé, Charmasse, Sermage, on peut à coup sûr chercher un fort ou un camp romain dans le lieu même ou dans les environs.

En tenant compte de certaines lacunes inévitables, particulièrement sur le cours de la Loire et dans les lieux où les noms de saints succédèrent aux appellations antiques, on

peut s'assurer que les Sarmates occupaient principalement les frontières éduennes au nord et à l'est. Des corps spéciaux, dispersés dans chaque *pagus*, étaient destinés peut-être à remplir l'office des *Casati* qui, dans chaque cité et même aussi dans ses divisions principales, étaient à la disposition du comte et de ses vicaires. Les Sarmates formaient partout avant-garde. On les voit cantonnés dans les forts qui étaient exposés aux premiers chocs, près du confluent et de la source des rivières, base constante des opérations militaires. Une seconde ligne de ces colonies, mais qui paraît avoir été moins régulière que celle des frontières, existait à l'intérieur et se rapprochait d'Autun, résidence de leur préfet. Cette ville, ou la villa de Mesvres, dont l'importance stratégique entre les deux vallées capitales de l'Arroux et du Canal est suffisammept indiquée par les camps nombreux du voisinage, et la *villa Sarmatica* de Charmasse paraissent avoir été pour eux un point central. De ce point aux principaux campements de la frontière, le compas rencontre, par un singulier hasard, une distance presque uniforme de quarante-cinq milles romains ou trente lieues gauloises.

Le poste le plus avancé des Sarmates éduens, du côté du nord, et le seuil pour ainsi dire de leurs établissements, était *Sarmisolium*, Sermiselles, bourg fortifié sur la Cure, et abrité par une éminence qui couvre la voie romaine d'Autun à Sens, au-delà d'Avallon. A six milles plus loin, Chora [1], mentionné dans les itinéraires antiques, formait le premier échelon d'un nouveau corps de Sarmates dont les divisions soumises à un autre préfet s'échelonnaient dans les camps jusqu'à Lutèce : « A Chora parisios usque præ-

[1] Voir, sur l'exact emplacement de Chora, Pasumot, *Mémoires géographiques sur quelques antiquités des Gaules*. 1765, in-12.

fectus Sarmatarum Gentilium [1]. » La défense des vallées et des passages, à l'est d'Avallon, était généralement confiée à la garde des premiers détachements dont nous venons de parler. A trois lieues du *castrum Flaviniacense*, Flavigny, le *castrum Sarmacum*, Salmaise sur l'Oze, dominait, d'une hauteur défendue par des vallons escarpés, la voie antique d'Alise à Sombernon. Dans une charte de 1035, Salmaise [2] est appelé *Sarmatiense castrum* et *Sarmatia*. Près du *castrum Senemurense*, Semur-en-Auxois, on rencontrait également *Sarmaise*, non loin d'une ancienne colonie de Boïens, Vandenesse.

Les mêmes traces reparaissent sur les limites de la Séquanie : à Verdun, près du confluent du Doubs et de la Saône, les Sarmates occupaient, comme à Avallon, une forteresse d'avant-garde, *Sermesse* [3], anciennement *Sarmace*, sur une hauteur, au bord d'un embranchement de la voie romaine de Chalon à Verdun. Le Chalonnais renfermait un grand nombre de leurs stations. Ce sol, illustré par l'apparition du *Labarum*, semble avoir particulièrement conservé dans sa géographie les souvenirs du siècle de Constantin. Son voisinage avec les routes militaires et nautiques du Rhin, ses fabriques, ses communications avec Lyon et l'Italie, sa position et ses flottes marchandes et militaires sur la Saône, grande artère du commerce du midi de la Gaule, son *castrum* un des plus fréquentés par les légions, devaient attirer toute la sollicitude impériale. Ses murs, renversés par les invasions, avaient été relevés en 397, sous Arcadius, avec les débris des temples et des édifices écroulés, comme dans la plupart des villes de la Gaule [4]. Sur cette frontière,

[1] Notitia dignitatum imperii.
[2] Pérard, *Chartes de Bourgogne*, p. 184.
[3] Le sceau de ce prieuré porte, au treizième siècle, *Sarmaticum Cenobium*.
[4] An 397. Loi d'Arcadius. — Adsignata ad muros, vias, pontes, aquæductus, materia ex demolitione templorum.

entre les Eduens d'un côté, les Séquanais et les Ségusiens de l'autre, la carte indique *Sarmoissy*, près de la ferme de *Magnence* et du *Champ Constantin; Sermoyé*, position romaine au confluent de la Seille et de la Saône, près d'une seconde forêt de *Magnence* [1] et d'un village antique, *Albiniacum* (Arbigny). Non loin de là, on rencontre comme toujours un hameau de *Bous*. Quelque voie romaine oubliée ou détruite rapprochait probablement ces localités. On doit peut-être en chercher la trace à Monteret, *Mons Stratæ*, point intermédiaire entre ces stations. De Sermoyé à Sennecey, par Tournus, on trouve *Sermaisey*, près de la grande voie d'Agrippa; *Sermesse*, à la source de la Guye, défendu par un antique *castellum*, dans la paroisse de Sainte-Hélène, dédiée à la mère de Constantin; et plus bas, sur le cours de la même rivière, près Genouilly, *Charmesse*, appelé dans un acte de donation par le comte Heccard au prieuré de Perrecy, en 876, *villa Sarmatica*. Ces deux dernières stations étaient dominées par le point stratégique le plus important de la contrée, par le mont Saint-Vincent, qui s'élève sur la voie d'Autun à Mâcon.

Dans les montagnes retranchées de la Dheune qui ont conservé plus qu'aucune autre contrée les traces militaires de l'antiquité, les Sarmates occupaient, à côté des Suèves d'Albiniacum, différents postes. On doit compter parmi eux *Rome-Château*, au-dessus de Saint-Sernin-du-Plain, où furent trouvées des agrafes de bronze provenant d'équipements barbares du cinquième siècle. Un obituaire de Saint-Andoche d'Autun indique, au midi de la montagne, près du bois de Vergenne, une localité du nom de *Salmaseul*

[1] Appelée aujourd'hui Maillanche, elle était désignée autrefois sous le nom de Magnence.

(Sarmisolium). Un peu plus bas se retrouve à Bouhy la trace des Boïens.

Entre la Saône et la Loire, le Charollais comptait, comme l'Autunois et le Chalonnais, des colonies accolées de Sarmates et de Boïens. Vandenesse et le hameau de *Sermaise* étaient assis, près de Charolles, sur le cours de la Semence dont la source, d'après une règle ordinaire dans le système défensif, était dominée par le poste le plus fort de la contrée, le *castrum Sedunum* de la montagne celtique de Suin. Au-dessous de son confluent avec la Semence, l'Arconse coulait près d'un autre *castellum*, *Buxolium*, Busseul, fief antique situé sur une éminence d'où l'on découvre la Loire. Ce fief, dans la commune de Poisson, avait à ses pieds une *villa Sarmatica*, *Sarmaise*, qui rappelait son attribution militaire. De même que les *villa Sarmatica* de Sainte-Hélène et de Genouilly se trouvaient sur les confins des comtés de Chalon et de Mâcon, de même une autre *villa Sarmatica*, *Sermaise*, se trouvait sur les limites des comtés de Mâcon et d'Autun, à *Varennes-sous-Dun;* elle était rapprochée ainsi d'un des plus anciens, et des plus importants retranchements du pays Eduen, celui de *Dun-le-Roi*.

Sur les bords du Liger, les colonies sarmatiques ont laissé d'assez rares empreintes ; on n'y rencontre que celle de *Sermoise*, au confluent de la Loire et de l'Allier. Près de là, en avant de Chevenon, se voit une grande butte. En remontant les rives des principaux affluents ligériens, le système de ces colonies se retrouve mieux conservé dans les vallées que l'on peut appeler intérieures. Entre Digoin et Toulon, aux bords de l'Arroux, la voie romaine d'Autun à Clermont rencontrait *Vandenesse* avec un château. Entre Toulon et Autun, elle laissait sur le Mesvrin, affluent de l'Arroux, dans un pays parsemé de camps et de ruines, *Charmasse*, au

pied de l'enceinte retranchée de l'Essertenue. Les habitations construites sur les pentes de la montagne de Charmasse, en face du camp de l'Essertenue, étaient dispersées isolément près de sources nombreuses. Autour de chacune d'elles gisent des tuiles à rebords et d'autres restes; tout à côté est une butte antique retranchée. Sur les branches de l'Aron, qui tombe dans la Loire à Decize, on trouve d'un côté *Vandenesse* dans le voisinage de plusieurs buttes fortifiées; de l'autre, *Sermage*, non loin du camp de *Bou* [1] et de Moulins-Engilbert. Au nord d'Autun, en remontant le Tarnin, un ancien retranchement appelé au quinzième siècle *champ des Gaulois*, et aujourd'hui *camp des Montelles*, conserve encore un *vallum* considérable. A côté est le mont *Chermage*, dont le nom vient une dernière fois s'unir aux terrassements détruits des colonies sarmatiques.

Dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule* [2], M. Guérard, après avoir donné l'énumération des préfectures de Sarmates, a prétendu « que ces sortes de di» visions n'étaient pas fixes, et que l'on doit les considérer » comme des postes militaires qu'on établissait dans cer» tains lieux et pour un certain temps suivant les circons» tances. » Le contraire nous semble résulter de l'exposé qui précède. Le fait de la colonisation des Sarmates et des autres tribus germaniques sur des terres dont la culture et la défense leur étaient confiées, ce fait dont nous venons de citer des exemples assez nombreux semble avoir échappé à M. Guérard. Comment admettre que chargées de repeupler certains lieux et de les conserver contre des attaques toujours imminentes, ces tribus n'aient fait qu'y passer? Com-

[1] On se rappelle *Bou-sous-Sermaisey*, à la frontière des Eduens; et *Bou*, près de *Sermoyé*, dans le Chalonnais.
[2] P. 40, in-8°. Paris, 1832.

ment admettre qu'après tant de révolutions successives, leur nom y soit resté si leur séjour n'avait été que temporaire? Il faut de toute nécessité reconnaître qu'à l'exemple des Boïens le souvenir des Sarmates n'a survécu que dans les localités où ils ont formé le fond même de la population.

Cette opinion est conforme à celle qu'a émise d'une manière générale M. de Pétigny dans ses Etudes mérovingiennes [1]. « Plusieurs des tribus létiques mentionnées dans la Notice de l'empire existaient encore aux mêmes lieux au sixième siècle. Or, on ne voit point des corps militaires rester deux cents ans dans la même garnison, surtout lorsque dans l'intervalle le gouvernement et l'état du pays ont changé. Des établissements formés par des familles entières peuvent seuls avoir ce caractère de perpétuité qui constitue une véritable occupation du territoire. »

Nous ne connaissons que deux colonies de Marcomans. L'une voisine de celle de *Charmasse*, sous le camp de l'Essertenue, en tête d'une vallée, au-dessus du Mesvrin, près d'un *burgus* détruit (aujourd'hui la butte de Saint-Sulpice), est désignée dans les chartes sous le nom de *Marcomanica villa*, Marmagne; les restes romains y sont nombreux. L'autre, Marmagne près Montbard, occupait un des nombreux échelons fortifiés de la vallée de la Brenne, qui était, au nord, la principale entrée du *pagus Alsensis*, l'Auxois. [2]

Les vastes camps parallèles à la Saône, sur la vallée du Canal, semblaient devoir garder secret le nom de leurs habitants, lorsqu'une découverte inespérée a soulevé récemment

[1] T. I, p. 212.

[2] Un fait vient fortifier l'étymologie si frappante du nom *Marcomanica*, c'est que le petit comté dont ce lieu faisait partie, dans le canton des anciens *Dubii*, fut appelé *Dub-heim (demeure des Dubii)*, aujourd'hui *Duhême*; de même que l'ancien séjour des *Boii* près du Danube fut appelé par les Marcomans *Boïo-heim* (demeure des Boïens), d'où le nom de *Bohême*. (*Hist. des Gaulois*, par M. Thierry, t. I, p. 49.)

un coin du voile. Dans une des vallées de la rive droite de la Dheune, à Aubigny-sous-Aluze, deux archéologues autunois signalèrent, il y a quelques années, la tombe d'une jeune fille morte à seize ans; on y lisait :

DIS MANI
TERTINIAE FLORE
NTINIAE CIVES SVE
BANI CRETI VIXIT A...
XVI.. [1]

Malgré le laconisme mélancolique dont cette inscription est empreinte, elle éclairait d'un mot l'histoire de nos camps abandonnés. Elle révélait à leur pied l'existence d'une colonie de ces Suèves belliqueux qui passaient, dès le temps de César, de l'agriculture à la guerre, et dont la station de *Cretum* peut être fixée dans les environs de Rome-Château et de Santenay [2]. Diverses traditions germaniques conservées dans ces localités, le nom même du village voisin d'Aluze analogue à celui d'*Alisum* dans la forêt Hercynienne d'où étaient sortis les Suèves, se rapportent à leur établissement sur la Dheune.

Si l'inscription de Créot, sous le camp de Rème, si celles de Rome-Château, mentionnées trop brièvement par Courtépée, si celles de Charrecey, dont il ne reste qu'un fragment

[1] « Aux dieux mânes de Tertinia Florentinia, qui vécut XVI ans, les citoyens Suèves de Cretum. » L'inscription est au musée de Chalon.

[2] Voyez dans *Autun archéologique*, p. 117, 228, 290, des explications sur les traditions germaniques de ce pays.

Il faut faire violence aux analogies les plus évidentes pour chercher ailleurs que sur les bords de la Dheune le lieu de *Cretum* indiqué dans cette inscription, puisque nous trouvons là, dans un rayon d'une lieue, *La Créé, Creteuil, Crétaine.* Rappelons en passant que le mot *crau,* en langue celtique, signifie un pays pierreux, désignation qui ne saurait mieux convenir qu'à la contrée dont nous venons de parler. Nier la valeur d'un semblable document c'est condamner la méthode archéologique des Humboldt, des Fauriel, des Thierry, des Walkenaer.

La Notice de l'empire cite d'autres Suèves en Auvergne.

mutilé dans le mur de l'église, eussent été recueillies, elles eussent jeté, elles aussi, quelques lueurs sur les colonies de ces contrées. Les objets antiques qu'on y a découverts, tels que pierres sculptées, médailles, remontent généralement au troisième et au quatrième siècle. A Saint-Sernin, sous Rome-Château, on a sorti d'un tombeau une lame usée par la rouille et une agrafe de ceinturon en cuivre d'origine barbare. On croit même y reconnaître une croix gravée. De l'autre côté de la Dheune, près de la voie de Chalon à Autun, à Dennevy, en un lieu appelé Buxy, une autre sépulture renfermait un fragment d'agrafe identique, un morceau de vase en pierre et une médaille de Constantin. Les médailles des camps de Santenay et de Chassey appartiennent pour la plupart à une époque postérieure. Tous ces indices nous reportent vers cet âge de lassitude où Rome, débordée de toutes parts, appelait à son secours l'ennemi destiné à la détruire.

CHAPITRE VII.

TRANSITION DU BAS-EMPIRE AU RÉGIME FÉODAL.

SOMMAIRE.

Fiefs militaires sous les Francs et les Burgondes. — Persistance des institutions romaines sous la féodalité. — Immunités. — Bénéfices. — Patronages. — Usages divers. — Conclusion.

La Gaule, au cinquième siècle, était, comme on l'a vu, couverte de forteresses. Ses hauts plateaux, ses monts, ses vallées, ses voies, étaient clos à leurs issues par des camps, des châteaux, des castels, d'innombrables burgs. L'organisation des troupes stationnaires, payées par le sol de leur *service*, avait précédé l'occupation définitive des Germains. La Notice des dignités de l'empire, rédigée vers 430, a conservé la curieuse nomenclature des forces romaines au sein desquelles s'était déjà considérablement accru l'élément barbare. A côté des vingt-deux préfectures de troupes régulières (milites) formées de toutes nations et placées sous les ordres des cinq ducs de la Gaule, on trouve, sous le maître des milices Præsentales, dix-huit préfectures exclusivement germaniques de Lètes ou Gentiles. Nous avons vu précédemment que ces derniers avaient pour mission spéciale l'occupation fixe des points retranchés, et qu'on les préférait même aux vétérans romains.

Les Burgondes et les Francs ayant trouvé à leur arrivée ces postes militaires constitués, se les approprièrent comme le moyen le plus efficace pour conserver leurs conquêtes. La division des provinces et la multiplicité des attaques les rendaient indispensables. Aussi l'établissement des Francs et des Burgondes dans la Gaule ne modifia point le système défensif. Ils continuèrent d'occuper les stations retranchées comme l'avaient fait leurs devanciers depuis Constantin; ils acceptèrent même de Rome ses titres et ses dignités. Jusqu'en 476, à la fin de l'empire, les rois Burgondes, élevés au rang de *Patrices* et de *maîtres de la milice,* furent censés posséder leurs conquêtes au nom des empereurs. Ces derniers leur avaient cédé, dès leur entrée dans la Gaule, une certaine quantité de terres, à la charge du service contre les autres barbares. Gundioc, en partageant le sol entre les Gaulois et ses sujets, se réserva un nombre déterminé de villes et de domaines. On ne peut douter que ce lot ne comprît les anciens camps et les châteaux qui, partagés par Gundioc aux premiers de la nation, à titre d'honneurs et de bénéfices, perpétuèrent l'usage des fiefs romains, tout en assurant en même temps la possession du pays. La suppression de l'impôt romain ne permettant pas de donner une solde en argent aux guerriers, les anciennes terres des Lètes et des vétérans, milices qui avaient dû singulièrement être réduites par suite de la dépopulation de la Gaule, devenaient l'apanage obligé du service militaire. La condition même à laquelle les empereurs reconnaissaient les nouveaux chefs, à savoir, celle de défendre le sol concédé, obligeait de toute nécessité ces derniers à occuper les forts et les retranchements qui étaient entourés de domaines létiques.

Chaque chef, subdivisant son canton entre ses hommes, se trouvait par là à la tête d'une association qui constituait un

fief avec des mouvances proportionnées à son étendue. Les cantons, incultes pour la plupart à raison de la décadence de l'agriculture, reçurent généralement le nom des nouveaux occupants. Il est facile de reconnaître encore aujourd'hui les traces de ce partage primitif dans les dénominations de *champ, château, cour, montagne,* qui se retrouvent fréquemment autour d'un grand fief, et qui, accolées à des noms barbares ou romains, indiquent le lot de chacun dans la division générale. Pour nous borner à des exemples pris dans nos contrées, nous trouvons au pied du Beuvray, dans la dépendance du château de La Roche-Millay, les fiefs de *Champ-Robert, Champ-Regnault, Mont-Antheaulme, Champ-Cery,* etc., campus *Rotberti,* campus *Reginaldi,* mons *Anthelmi,* campus *Cererii.* Ces dénominations ne désignent autre chose que la portion de terrain attribuée aux guerriers du nom de Robert, Réginald, Anthelme, Cérérius, etc. Tels sont encore les noms si fréquents de *Champ-Allemand,* campus Allemanni, *Champ-Lemy,* campus Lemetii, *Champ-Aubert,* campus Otberti, *Mont-Abbon, Montsabo,* Mons Abbonis, *Mont-Ancelin,* Mons Ancelini, *Mont-Ambert,* Mons Amberti, dans la Nièvre; *Mont-Melard,* Mons Melardi, et *Château-Thiers,* castrum Theodorici, près Matour; *Chatel-Moron,* castrum Moroni, *Coternon,* curtis Arnulphi, *Corgengoux,* cors Gengulphi, *Confrancon,* curtis Franconis, *Corgoloin,* curtis Gandoleni, *Cortecloux,* cors Chlodovei, *Corbeton,* cors Bettonis, *Cortambert,* cors Amberti, *Cortamblin,* cors Ambleni, dans le Beaunois et le Chalonnais. C'est à la même origine qu'il faut rapporter aussi les noms de *La Chapelle-au-Mans, Capella Halman* [1], de

[1] On a tiré jusqu'ici le nom de La Chapelle-au-Mans du latin *Mansus.* Un pouillé du dixième siècle de la Cathédrale d'Autun, qui fait partie des archives de l'Evêché, désigne expressément ce lieu sous le nom de *Capella Halmann.* La consécration de cette église à Saint-Maurice la rattache aux Burgondes.

Paray-le-Frésy, castrum Paredi Frederici, de *Painblanc*, pratum Ambleni, de *Mansus Boniti*, près Moulins-sur-Allier, dont l'équivalent français est inconnu, etc. Ces noms, qui appartiennent presque tous à la langue germanique, se trouvent dans les Chartes de Pérard, et dans les pouillés de l'Eglise d'Autun à partir du dixième siècle.

Ils ne sont point, comme on pourrait le croire, ceux de simples particuliers. La dénomination de *château* et de *corte* qui les accompagne désigne suffisamment le classement de la terre et par suite celle de son propriétaire. Pour imposer ainsi son nom à une terre, il fallait posséder le domaine réel; il fallait être chef noble, seigneur ou vassal important. L'exemple tiré de la châtellenie de La Roche-Millay nous montre d'ailleurs que chaque *campus* donna naissance à un fief. Au dixième siècle, le même fait se retrouve encore; en 924, un seigneur du comté de Mâcon échange avec Lambert, abbé de Fleury-sur-Loire, une terre située dans la villa de Bussière, *Buxerias*, entre la Grande-Bussière, Buxy et Busseret. Au milieu de ces hameaux, dont tous les noms sont les mêmes aujourd'hui, on en trouve un portant exactement le nom du donateur (Rothard) [1]. Il ne serait pas impossible de nos jours, en relevant avec soin dans différentes localités les noms propres francs et burgondes, de retrouver la part que les conquérants s'attribuèrent et de juger de l'infériorité de la race conquise.

Ce mode de partage et d'occupation constitua une sorte de propriété féodale dont le nom même désigne l'état de choses que nous venons de signaler. La *terre féodale* (feod signifie guerre), dit M. de Pétigny, donnée sous les rois mérovingiens, à la condition du service militaire, était

[1] Carte de Cassini. — Pérard.

la traduction littérale de la dénomination de *terre militaire*, *terra militaris*, usitée chez les Romains qui, dans tous les temps, avaient récompensé leurs guerriers par des concessions territoriales. [1]

Dans les nouveaux fiefs, la hiérarchie resta ce qu'elle avait été autour du *castrum*. Les terres concédées aux guerriers se fractionnèrent en sous-fiefs, autour d'un château, d'après le nombre des castels et des burgs compris dans sa dépendance. Les devoirs et les charges restèrent les mêmes pendant plusieurs siècles.

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne des allusions continuelles aux antiques coutumes, *Antiquæ Constitutiones*, qui ne peuvent être autre chose que les lois romaines, *ces lois mères de toutes les lois humaines*, selon l'expression du grand empereur [2]. La législation carolingienne sur le service militaire, sur les fiefs, sur les peines encourues par les délits féodaux, est jusque dans sa forme un reflet du Code théodosien. En voici plusieurs exemples. La loi romaine, en 423 [3], autorisait tout soldat qui bâtissait une maison et fermait de clôtures un *terrain public* à s'en attribuer la propriété. Les Capitulaires de Charlemagne et de Charles-le-Chauve mentionnent le même usage et donnent aux champs ainsi occupés le nom de *per adprisionem occupatorii agri*, c'est-à-dire acquis par l'occupation. Le Code romain, parlant des détenteurs de châteaux qui abandonnaient leur poste, s'exprime en ces termes : « Quicumque castellorum loca, quocumque titulo possident, cedant ac deserant, capitali sententia cum publi-

[1] *Origine et progrès de la féodalité.* Mémoires de la Société de Blois, t. II, p. 104.
[2] Baluze, *Capit.* I, p. 1181-1286.
[3] Code théod. *De postliminio*, v. tit. V.

catione bonorum plectitur. » Un capitulaire de 812 dit de même : « Quicumque homo, nostros habens honores, absque licentia vel permissione principis, de hoste reversus fuerit, volumus ut *antiqua constitutio*, id est capitalis sententia, erga illum puniendum custodiatur. Res ejus fisco nostro socientur. » Et ailleurs : « Quicumque suum beneficium occasione proprii destructum habuerit et intra annum, postquam ei a comite vel misso nostro notum factum fuerit, illud emendatum non habuerit, ipsum beneficium amittat.» Tout Gentilis fixé dans une terre militaire était astreint à l'obligation d'entretenir et de réparer sa tour ou son castel; une loi de 409 ordonnait d'en expulser ceux qui manquaient à ce devoir. Charlemagne, qui admettait également des étrangers dans les fiefs, ordonne aussi d'examiner de quelle manière sont entretenus les bénéfices concédés en France à des Saxons. Il se plaint, comme Théodose [1], que les terres militaires passent en des mains étrangères, au moyen de fraudes tolérées ou pratiquées par les comtes. Le service militaire continue d'être la conséquence de la cession d'un bénéfice, comme il l'était dans les terres cédées aux vétérans et aux Lètes : « In primis, quicumque beneficia habere videntur, omnes in hostem pergant » 807. Les précautions employées par les derniers empereurs pour empêcher les barbares de se procurer des armes sont renouvelées par Charlemagne. Il est défendu de vendre aux marchands ou aux étrangers des armilles, *baugas*, des épées, des cuirasses, *brunias*. Les abbés, les évêques n'en doivent remettre qu'à leurs vassaux. Enfin, on voit que les castels bâtis sur la Loire et sur la Seine étaient entretenus et défendus comme sous les Romains. Les tours multipliées dans la défense ro-

[1] Code théodosien, *De terris limitaneis*, liv. VII, tit. XV.

maine, et dont la construction avait été, au cinquième siècle, accordée à tous, ne doivent plus être élevées sans permission du prince : « Turres vel munitiones privatus nemo ædificet sine permissu imperatoris [1]. » Cette restriction, en limitant leur nombre, dut contribuer à les maintenir dans les cadres romains.

La défense créée par cet empereur est une imitation romaine. Ses flottes qui stationnaient à l'embouchure des fleuves et ses comtes préposés « *ad custodiendam maritimam* » rappellent la *flotte séquanique et le comte du rivage saxon*, indiqués dans la Notice de l'empire. Les vassaux préposés « *ad custodiendam marcham* » sont les descendants directs des *duces limitanei* du cinquième siècle, et des *præfecti* de Gentiles qui étaient campés sur les voies, dans les châteaux et dans les burgs. On retrouve dans les écrivains contemporains les mêmes titres de dignité que dans le Code théodosien. « Anselmus *comes palatii* et Rotlandus *Britannici limitis præfectus* [2] interficiuntur, » dit Eginhard en parlant de Roncevaux. Les comtes conservent l'administration et la justice, comme sous l'ère impériale; les *missi dominici* eux-mêmes, que l'on considère comme une création particulière à Charlemagne, rappellent les *curiosi* romains. Enfin, lorsque cet empereur délimita les *marches* de son empire, lorsqu'il en fit le partage entre ses fils, il s'appuya sur la topographie romaine et traça les divisions d'après les voies et les grandes vallées.

L'hérédité qui avait obligé de père en fils les colons germains et les vétérans obligea également, sous les rois Francs, les vassaux qui occupaient directement le sol. La loi salique, en excluant les femmes de la succession des

[1] Capitulaires de Charles-le-Chauve.
[2] Ce titre est le même que celui du *Dux tractus Armoricani* de la Notice des dignités de l'empire.

fiefs, n'eut d'autre but que d'assurer le service militaire. Elle fut également appliquée plus tard, du moins dans l'usage, aux ducs et aux comtes qui jusqu'à Charlemagne et Charles-le-Chauve n'avaient été, à l'instar des grands dignitaires romains, que des fonctionnaires révocables, préposés au commandement d'une province ou d'un comté. Elle obtint même tant de force et de respect, que les rois francs n'osèrent y porter atteinte que dans le cas où l'insubordination de ces grands vassaux obligeait à enlever l'autorité à leur famille. Mais de pareilles tentatives, opposées à l'esprit du temps, n'étaient pas toujours couronnées de succès. Lorsque Charles-le-Chauve dépouilla du comté d'Autun Bernard de Gothie, qui s'était plusieurs fois rendu coupable envers lui de défection et de trahison, on vit pendant soixante ans les fils de Bernard lutter avec rage contre Warin, Isambard, Robert-le-Fort, à qui ce comté fut successivement dévolu, et le revendiquer comme leur héritage légitime.

C'est de ce temps que date, comme on le sait, l'indépendance des grands fiefs. L'édit de Kiersy de 877 ne fut que la ratification d'un état de choses préexistant. La plupart des historiens, frappés de l'importance de ce fait légal, lui ont attribué la formation de la féodalité; ils n'ont pas assez remarqué que son organisation politique, proclamée à cette époque, avait d'antiques et profondes racines dans une organisation territoriale qui reposait elle-même, depuis plusieurs siècles, sur le système des terres létiques.

Cette féodalité, lentement constituée, ne fit pas subir de profonds changements à la division civile et ecclésiastique de la France. Si les limites des grandes provinces furent modifiées selon les nécessités politiques du moment, les comtés, les *pagi*, les *vici* conservèrent généralement les leurs qui étaient basées sur la nature des lieux et les avantages topographiques.

Quelques *cités* même gardèrent intactes leurs anciennes circonscriptions. C'est ainsi que l'unité éduenne, si bien comprise par les Romains, se reforma immédiatement après l'invasion. On sentit la nécessité de ne point briser ce grand tout, et ce put être là même une des causes qui facilitèrent aux comtes d'Autun le chemin du trône, et firent des ducs de Bourgogne, leurs successeurs, les plus redoutables vassaux de la couronne.

Cette persistance, pendant les deux premières races, des anciennes limites de la cité éduenne est des plus frappantes. Dès 460, nous voyons sous Gondebaud le comte Attale préposé au commandement de la *cité* des Eduens. Grégoire, son parent, qui fut depuis évêque de Langres, lui succède dans la même qualité. Quoique après eux les documents disparaissent, tout porte à penser que leurs successeurs furent investis d'une autorité aussi étendue. Au huitième et au neuvième siècle, les *vicairies* de la cité éduenne, Chalon, Mâcon, etc., prennent, il est vrai, le titre de comté, mais elles n'en dépendent pas moins du comte d'Autun. On voit, en 736, Childebrand, frère de Charles-Martel, comte d'Autun, toucher d'une main à la Saône et de l'autre à la Loire, repousser les Sarrasins au midi, les Normands à l'ouest. En 850 et 860, Warin, Isambard, Hunfrid occupent les *castrum* de *Matisco*, de *Cabillonum*, de *Belna*, d'*Ebirnum*, et atteignent au nord les voies antiques d'Auxerre.

Cette unité, respectée dans le partage entre les fils de Louis-le-Débonnaire, fit placer en bloc les mêmes contrées dans le lot de Pépin d'Aquitaine : « Volumus ut Pippinus habeat Aquitaniam... et in Burgundia *Augustodunensem* et *Avalensem* et *Nivernensem* comitatus [1].» Le démembrement

[1] Baluze, *Capitulaires*, t. II, p. 573.

du comté d'Autun, à la fin du neuvième siècle, fut le résultat des nécessités politiques du moment. Bernard de Gothie, alors comte d'Autun, s'était rendu tellement redoutable à Charles-le-Chauve et à Louis-le-Bègue par son caractère turbulent et par ses grandes possessions en Aquitaine, qu'un démembrement put seul rassurer la royauté. Mais bientôt, vers 880, le duc Richard-le-Justicier, réunissant les parties un instant séparées, recomposa ce tout formidable et le transmit à son fils Raoul qui monta sur le trône. Gilbert de Vergy, Hugues-le-Blanc jouirent des mêmes provinces et des mêmes pouvoirs. Si le Nivernais n'eût été détaché de cette souche au onzième siècle, le pays Eduen, sous les ducs des deux races, fût arrivé intact jusqu'à Louis XI avec ses frontières romaines.

Pendant que la féodalité passait, du cinquième au neuvième siècle, par ces différentes phases, que devinrent dans le pays Eduen la défense romaine et ses postes fortifiés? On comprend tout d'abord que l'absence d'un pouvoir central, que le morcellement du sol en petits Etats en proie à des guerres intestines, que la pénurie d'argent aient rendu les armées permanentes impossibles. Disparues sous Klovis, les légions romaines furent de suite remplacées par la milice féodale, héritière directe des Gentiles. Cette disparition amena l'abandon des grands camps de montagnes qui avaient été occupés au moment des invasions ou qui avaient servi, pendant la paix, de dépôt aux recrues, *tirocinia castrensia* [1]. Ces vastes espaces, disposés pour des troupes nombreuses et permanentes, perdaient leur raison d'être avec des soldats obligés de rentrer dans leurs foyers après de courtes campagnes. La multiplication des fiefs et l'impor-

[1] Code théodosien.

tance croissante de la cavalerie contribuèrent aussi à les faire abandonner. Ceux, en très petit nombre, qui continuèrent à être habités virent leur enceinte se restreindre aux fossés des buttes élevées à leur centre ou à leurs extrémités.

Les superstitions idolâtriques et les oratoires païens dont les camps avaient été le siège les firent généralement comprendre dans l'héritage des temples cédés aux églises. Le mont Bibracte, l'Essertenue, le Mont-Dru près Autun passèrent aux évêques et aux abbayes. La défense se concentra dans les anciens châteaux, dans les châtelets, dans les tours nommées depuis *mottes* et *maisons fortes*. Les premiers héritèrent de la suprématie des camps et devinrent le centre d'un fief considérable qui englobait plusieurs sous-fiefs ayant chacun sa tour pour centre particulier. Souvent d'une même famille féodale possédant un château dépendait une série de fiefs échelonnés régulièrement dans les anciens burgs, sur une frontière ou sur une voie. Les castels de Glenne et La Roche-Millay, situés aux deux versants du Beuvray, et réunis presque constamment dans la même main, étendirent leur juridiction sur les montagnes dont Beuvray était le centre. Les fiefs du versant occidental, Thouleur, Montanteaulme, Champ-Robert, etc., relevèrent de La Roche; ceux du versant méridional, de Glenne. D'un côté Verrière, Vauthot, La Comelle, Glux, Sommant, Visigneux, placés sur des voies romaines ou à leur proximité, Château-Chinon à l'une des extrémités de la ligne, assuraient à Glenne la possession des montagnes du Morvan; de l'autre, cette châtellenie possédait sans interruption le cours de l'Arroux depuis Igornay jusqu'à Toulon, par les fiefs d'Igornay, de Laizy, de Chazeux, de la Perrière; ces trois derniers échelonnés sur la voie de Clermont. Enfin, par les fiefs de La Roche-Nolay et de Couches, Glenne avait un pied sur l'ancienne barrière des invasions séquaniques dont il a été parlé plus haut.

La châtellenie de Luzy, ancien *castrum*, présentait un fait analogue. Située au-dessous de l'ancien camp de Dône, où la Halène prend sa source, Luzy conserva le commandement du cours de cette vallée, depuis Dône jusqu'à Montécho [1], à son extrémité inférieure. Les buttes de la Loire, près de Bourbon, Saint-Syagre, Brion, etc., se rattachaient de la même manière à la terre de Saint-Aubin, un des anciens passages du fleuve.

Les grands retranchements des montagnes de la Saône perdirent aussi leurs habitants, tandis que sur la Loire les tours et les castels continuèrent d'abriter la population conquérante. Les vastes refuges de Rome-Château, de Rème, de Chassey, de Château-Beau devinrent déserts. Aucun débris n'y atteste une occupation postérieure à l'empire. Le siège militaire passa au *castellum* le plus voisin. On se rappelle la tour forte de Montaigu bâtie sur la voie de Cabillonum à Augustodunum; elle devint la principale châtellenie de la contrée, ainsi que le castel de Chamilly qui était construit à la pointe du camp de Chassey. Nous voyons, vers la fin du dixième siècle, les seigneurs de Montaigu posséder ce groupe de montagnes retranchées qui fermaient autrefois l'accès de l'Autunois et du bassin de la Loire; leurs dépendances s'étendaient jusqu'à Vignolle, près Beaune, sur une route antique. Ce ne fut qu'en 1644, après la destruction de Montaigu, que l'érection de Chamilly en comté démembra ce vaste domaine.

Quelques-unes des familles qui occupaient les anciens châteaux avaient conservé le nom d'une race de Gentiles ou d'une tribu germanique, soit qu'elles descendissent d'un de ses chefs, soit qu'elles eussent occupé pendant longtemps

[1] L'orthographe que nous avons suivie jusqu'ici dans ce nom demande une rectification. Dans une charte du onzième siècle, il est écrit Mont-Escot.

la résidence principale. Tel était le nom de Warin, frère de saint Léger, évêque d'Autun au septième siècle, et de Warin, comte de cette ville au neuvième siècle, qui rappelle les Warini, tribu voisine des Saxons, sur les bords de l'Elbe. Tel était le nom des seigneurs de Sarmace, près Verdun-sur-le-Doubs, de Salmaise sur l'Oze, *Sarmatæ*, celui des Damas, *Dalmatii*, qui rappelle les Dalmates, mentionnés dans la Notice de l'empire. Une charte du douzième siècle, citée par Pérard, donne à un Damas du Chalonnais le surnom de *li Ongre*, le Hongrois, qui semble un souvenir de l'origine de cette famille.

Ainsi la désertion des grands camps n'entraîna nullement celle des postes secondaires. Elle ne fit au contraire qu'accroître leur importance. Rien n'est plus certain que l'origine romaine des principaux fiefs qui remontent au-delà du dixième siècle. Les découvertes archéologiques ou l'histoire montrent que les plus anciennes baronies et les châtellenies qui relevaient directement des ducs de Bourgogne étaient construites sur des ruines romaines. En parcourant la description des trente-deux châtellenies qui composaient le duché de Nivernais au dix-huitième siècle, on voit que plus de moitié ont fourni dans leurs démolitions des débris romains authentiques. Enfin aujourd'hui même, dans presque tous les anciens châteaux, la découverte de médailles impériales vient révéler des dates inattendues. [1]

La persistance de certaines institutions militaires du Bas-Empire jusqu'au moyen-âge ne doit pas nous étonner; le même fait existe pour les institutions civiles. Celles-ci, à travers la bigarrure des usages particuliers, relèvent en partie de la législation romaine. L'imitation naturelle aux peu-

[1] Ce fait est frappant dans nos pays. On peut citer Glenne, Uchon, la Perrière, la Motte-du-Choul, Montescot, Luzy, Château-Chinon, etc., etc.

ples neufs est l'instrument providentiel de leur civilisation. On sait combien le retour aux formes impériales préoccupa la plupart des princes francs, visigoths et burgondes. De quel poids en effet pouvaient être dans la balance les quelques articles des lois barbares contre ces codes imposants, élaborés depuis dix siècles par les philosophes, les jurisconsultes, et épurés en dernier lieu par le christianisme? A part quelques règlements nécessités par des intérêts nouveaux, à part quelques rapports élémentaires créés par la conquête et par la diversité des races, il fallait de toute nécessité suppléer à l'insuffisance des codes barbares en recourant à ces codes modèles; il fallait accepter ce qui était déjà créé et dont, sur bien des points, on ne pouvait se passer. Aussi, lorsque Charlemagne dicta ses Capitulaires, il reproduisit plutôt les inspirations des empereurs que les siennes propres. Etat des terres, des personnes, des fonctions, administration, limites territoriales, privilèges, immunités, inégalité des charges, corvées, il emprunta presque tout aux constitutions impériales modifiées par les conseils des évêques.

Les conquérants constituèrent une caste à part dont la guerre fut, avant tout, la principale occupation. Tout en réunissant leurs plaids, en établissant leurs compositions pour les délits, ils ne transformèrent pas le peuple immobilisé par une longue pratique dans sa sujétion aux anciennes lois. Les campagnes, les villes surtout étaient restées romaines, et voilà pourquoi la loi salique et la plupart des codes barbares permettaient de régler les différends entre Romains par la loi romaine. La population romaine conserva même très longtemps une sorte de supériorité morale. Jusqu'au septième siècle, les évêques, comme on le sait, furent tous pris dans son sein; et, lorsque vers 657, on essaya d'élever pour la première fois un Franc du nom de Ragnoald (vulgai-

rement Saint-Racho) sur le siège épiscopal d'Augustodunum, ce candidat périt dans l'émeute soulevée par son élection.

Un travail qui suivrait pas à pas la transition des institutions civiles de l'empire à celles de l'ère féodale, du Code théodosien aux Capitulaires, demanderait un ouvrage entier. Ce travail sortant des limites de notre sujet, nous nous bornerons à indiquer en quelques traits la situation des personnes, de la propriété, des bénéfices au cinquième siècle; il en résultera cette conclusion déjà prouvée, ce nous semble, pour le service militaire : c'est que le régime du moyen-âge n'est au fond, sur beaucoup de points, que la continuation du régime romain.

Etat des personnes. — Le christianisme fut impuissant à effacer la division qui régnait entre les différentes classes de la société romaine. Les besoins démesurés développés par la guerre, par le luxe, par les constructions monumentales; la complication de ses propres rouages, le prestige qu'il fallait lui donner aux yeux des peuples, poussaient comme fatalement l'administration impériale à creuser entre les castes une scission de plus en plus profonde. D'un côté, elle entassait la richesse, de l'autre les charges; elle partageait violemment la société en deux portions extrêmes, les grands et les petits, les riches et les pauvres. A partir de Constantin (310), on voit les distinctions honorifiques et les privilèges qui les accompagnent se multiplier à l'infini. Au-dessous des familles sénatoriales, des préfets du prétoire, des maîtres des milices, des ducs, des comtes, des préposés de toute sorte; au-dessous des *perfecti*, des *illustres*, des *honorati* qui formaient, avec les chefs militaires déjà fixés par l'hérédité dans leurs castels, une aristocratie puissante, végétaient les classes populaires immobilisées dans leurs corporations, dans leurs métiers, dans leur misère. La plu-

part des carrières, étreintes par les chaînes de l'hérédité, ressemblaient à l'esclavage. Pour les professions ouvrières et industrielles, aussi bien que pour la curie, l'affranchissement n'existait pas. « Chacun devait vivre et mourir dans le métier qu'il avait embrassé. Un forgeron était toujours un forgeron, un monnoyeur toujours un monnoyeur, un tisserand toujours un tisserand. Les colons étaient irrévocablement enchaînés aux champs qu'ils arrosaient de leurs sueurs. Nés colons, ils mouraient colons. Leurs fils étaient colons comme eux et, qui plus est, colons forcés du même champ [1]. » Le servage régnait donc dans les villes et dans les campagnes, et nous allons voir quelles causes tendirent à le développer de plus en plus dans le sens du servage du moyen-âge.

Bénéfices et immunités. — La loi romaine créa la première le mot de *bénéfice* et lui donna une acception à peu près semblable à celle qu'il reçut sous la féodalité. Les bénéfices militaires et civils furent conférés par les empereurs au cinquième siècle, avec ou sans condition de redevances, et étaient transmissibles par voie d'hérédité. Ils consistaient soit dans des dons de terres, soit dans des immunités.

Les *terres données, donatæ*, provenaient de trois sources principales ; elles appartenaient par leur origine au domaine privé, à l'Etat ou aux temples, et étaient désignées sous le nom de *fundi juris privati, juris civilis, juris templorum*. Il arrivait souvent que les temples fussent dépouillés au profit du domaine privé qui affectait leurs terres aux dépenses militaires, aux particuliers, aux églises.

Les immunités consistaient dans l'exemption de toutes

[1] Cibrario, *Economie politique du moyen-âge*, traduction française, p. 16 et 17.

charges, dans la remise de l'impôt en nature, ou dans une diminution de l'impôt en numéraire. Elles étaient ordinairement accordées aux terres incultes ou depuis longtemps abandonnées, *fundi jejuni ac deserti*. Des inspecteurs constataient leur stérilité et les faisaient exempter de l'impôt; mais il arriva souvent que la corruption fit dégrever aussi les champs fertiles [1]. Les terres du domaine privé, ainsi que leurs colons, étaient exemptes de droit.

L'empereur donnait un bénéfice de son propre mouvement ou sur pétition. L'investi recevait une charte spéciale, d'où ces concessions avaient pris le nom d'Adnotationes; elles étaient inscrites au *Liber beneficiorum*, cartulaire général conservé entre les mains du prince. Afin d'assurer l'hérédité de leurs bénéfices, les titulaires avaient soin de faire ratifier leur charte au renouvellement de chaque règne, comme le firent les détenteurs de fiefs au moyen-âge. « Nous ordonnons, dit Honorius, que nos largesses et celles de nos devanciers, envers ceux qui ont bien mérité de l'Etat, soient garanties à perpétuité; que le fruit de leurs services, transmis à leurs héritiers, reste acquis à leurs descendants. Que ces possessions soient à l'abri des impôts extraordinaires. Si cependant la nécessité l'exigeait, nous ordonnons qu'elles viennent en aide à la dépense publique par un impôt biennal. » [2]

La création de ces immunités constituait un état analogue à celui des terres ecclésiastiques ou nobles au moyen-âge. Elles variaient avec les besoins publics, avec l'économie et la sagesse des empereurs; on les supprimait même dans les besoins pressants. En 362, l'administration pros-

[1] *De Conlatione donatarum*, Code théod., tit. XX.

[2] Une loi de 400 oblige tous les propriétaires aux réparations des greniers publics, bains, prisons, tavernes, greniers à sel, etc.

père de Julien lui permit de leur donner une extension nouvelle [1]. En 365, Valentinien et Valens les retirent aux particuliers pour en faire la récompense des soldats et des officiers du palais [2]. En 382, Gratien les accorde seulement à vie à différentes catégories de personnes, tandis que l'année suivante, Valentinien et Théodose les abolissent. D'après d'anciens usages rappelés par Gratien (382) (*vetusto more durante*), églises, rhéteurs, grammairiens, sénateurs et leurs hommes (senatores et eorum homines), palatins, comtes, décurions [3], etc., jouissaient d'immunités et étaient affranchis des *charges sordides*, sordida munera, *seu vilia* ,[4] réservées au peuple et aux curiales. « Leurs patrimoines, dit l'empereur, ne seront soumis ni à fournir la graisse, ni à faire cuire le pain, ni à le pétrir. Ils ne fourniront ni chevaux de poste, ni portefaix, ni journées, ni ouvriers; ils seront exempts de cuire la chaux, de fournir des charrois, du bois, des poutres, des planches et du charbon, excepté celui que réclament les ateliers monétaires et la fabrication des armes, selon l'ancien usage; ils ne seront point astreints à construire ou réparer les édifices publics et sacrés, ni à pourvoir les *maisons d'hospitalité* (hospitales domus). Les ponts et les voies ne les regarderont point; la fourniture des recrues, les dépenses des *legati* et des envoyés

[1] « Omnes omnino quicumque capitationis indulgentiam immunitatemque meruerunt, non solum ex annonario titulo, verum etiam ex speciebus ceteris atque largitionalibus excepti sunt immunesque erunt : neque præstanda dividimus : melius quippe est munificentiæ compendium integrum competere, quam sæpius postulari. »

[2] « Militibus nostris hisve qui in palatio nostro degunt, adprobantibus se sacramentis militiæ. »

[3] Rhetores, grammatici, *inlustres personæ*, palatini, senatores, comites, notarii, decuriones, silentiarii, magistri memoriæ, etc.

[4] Calcis excoctio, temonaria functio seu capitularia carbonis præbitio. Legatis atque allectis sumptuum collatio. Materia, lignum, tabulata, paraveredorum præbitio et parangariarum. Pistrini obsequium. Gratien énumère quatorze charges sordides. *De extraordinariis sive sordidis*, titre XVI.

allecti (envoyés pour affaires publiques) leur resteront étrangères. » La plupart de ces corvées correspondent évidemment à celles qu'on appelait *droits roturiers* au moyen-âge et qui pesaient sur les serfs, à l'exclusion des seigneurs et des clercs.

Le temps augmentait sans cesse le nombre des bénéfices et l'hérédité l'empêchait de jamais diminuer. Dans les rares moments où les finances de l'empire permettaient un allègement, quelques édits semblaient annoncer le désir de soulager sérieusement le peuple. Constantin ordonnait aux recteurs des provinces de faire eux-mêmes la répartition de l'impôt des villes, de peur que le caprice ou l'intérêt des riches ne fît peser la plus lourde part sur les moins aisés. La Gaule, en 399, se plaint que les petits propriétaires paient seuls l'impôt pendant que les riches en obtiennent remise. Cédant à un sentiment de justice ou plutôt à l'impossibilité de faire face aux barbares avec les ressources ordinaires, Arcadius supprime les privilèges, les bénéfices, étend les charges à tous et traite d'inique l'inégalité des possesseurs [1]. En 416, après l'inondation générale des peuples germains, les mêmes prescriptions sont renouvelées et frappent jusqu'au domaine privé du prince [2]. Mais les circonstances ou la cupidité rendaient presque toujours les édits illusoires; la trêve était de courte durée, le mal sans remède.

Les prêtres chrétiens élevèrent contre les privilèges une

[1] Omni amoto beneficiorum privilegio, possessores Sublimitas tua præcipiet universos muneribus adstringi, earum scilicet provinciarum ex quibus orta queremonia est, aut in quibus hæc retinendæ plebis ratio adscriptioque servatur. *Nullum gratia relevet. Nullum iniquæ partitionis vexet incommodum, sed pari omnes sorte teneantur.* Tit. I, *De annona et tributis,* Cod. théod.

[2] Nulla domus vel sacri patrimonii, vel amphyteotici juris, vel hominum privatorum, etiamsi privilegium aliquod habere doceantur, ab hac necessitate sejuncta sit. *Ibid.*

voix éloquente qui contraste avec la défaillance des lettres païennes. Quelques années après les règlements que nous venons de citer, Salvien, à la vue de la détresse des provinces gauloises, écrivait à Marseille : « Si durs que soient nos maux, nous les supporterions si nous souffrions également et en commun. Mais ce sont les pauvres qu'écrase le tribut des riches, et les faibles qui portent la charge des forts. Le poids des malheureux dépasse leurs forces ; ils ont à supporter la dépense du riche et l'indigence du mendiant. »[1]

« Les riches font l'impôt, les pauvres le paient. Dans chaque ville, dans chaque municipe, dans chaque bourg, il y a plus de tyrans que de curiales. Les premiers des cités dévorent les entrailles des veuves, des orphelins. »

Patronages. — Le découragement devait s'emparer facilement des âmes soumises à de pareilles épreuves. Elles étaient pénétrées de l'insuffisance des forces individuelles ; elles étaient sans confiance dans un pouvoir trop faible, trop éloigné pour les défendre, et dont les agents n'étaient la plupart du temps que des oppresseurs. Ce fut alors qu'on vit se former les pactes de défense mutuelle et d'assistance réciproque qui, en se généralisant, devinrent un nouveau mode de l'agrégation féodale. L'homme faible engagea sa foi à l'homme fort ; il se reconnut redevable envers lui de certains services, de certaines prestations, à la condition d'être protégé. Il devint *son homme*, terme qui existe déjà dans la loi romaine.

[1] « Et quidem hoc ipsum quamvis durum et inhumanum, minus tamen grave atque acerbum erat si omnes æqualiter atque in commune tolerarent. Illud indignius ac pœnalius, quod omnium onus non omnes sustinent, imo quod pauperculos homines tributa divitum premunt, et infirmiores ferunt sarcinas fortiorum. Nec alia causa est quod sustinere non possunt, nisi quia major est miserorum sarcina quam facultas... solutionem sustinent divitum, et indigentiam mendicorum. » *De Gubernatione Dei.*

Les habitants des bourgs, *vicani*, les colons, les laboureurs, *rustici, agricolæ*, plus exposés encore que les habitants des villes, se placèrent les premiers sous la protection d'un grand dignitaire, et prirent de là le nom de *suscepti*, que nous croyons pouvoir traduire par celui d'*hommes liges*. Ces dignitaires étaient ordinairement les maîtres des deux milices, les comtes, les proconsuls, les vicaires, les *præfecti augustales*, les ducs, les tribuns, les officiales du comte de la milice, tous ceux qui avaient entre mains une fraction du pouvoir. Ces protecteurs se chargeaient de défendre leurs *suscepti* contre les prétentions du fisc. Ils leur fournissaient même une cachette, *latebram*, lorsqu'ils étaient poursuivis. La perception des tributs éprouvant par là un déficit considérable, les empereurs furent contraints d'intervenir. Constance, Julien, Gratien, Arcadius prirent contre les patronages des mesures qui venaient échouer en face d'un ordre de choses résultant forcément de l'état social. En 368, Gratien prononce contre les patrons de fortes amendes, et porte contre les patronnés la peine de mort. [1]

Les malheureux que le désespoir poussait à réclamer le patronage éprouvaient souvent de cruels mécomptes. La main qui devait les protéger était la première à les opprimer. En lisant à ce sujet les plaintes de Salvien [2], on croit entendre les doléances de quelque serf taillé à merci : « Afin d'éviter la violence des exactions, ils se livrent aux grands pour être défendus et protégés. Ils se donnent aux riches (dedititios se divitum faciunt et quasi in *jus eorum deditio-*

[1] Abstineant patrociniis agricolæ, subjugandi supplicio si talia sibimet adjumenta commentis audacibus conquisierint. His vero qui propria patrocinia largiuntur per singulos fundos, quotiens reperti fuerint, viginti et quinque libras auri dare debeant; et non quantum patroni suscipere consuerant, sed dimidium ejus fiscus adsumat. *Code théod.*

[2] *De Gubernatione Dei*, liv. v.

nemque transcendunt), et se *placent pour ainsi dire dans leur juridiction et leur possession*. Loin de la flétrir, je louerais la grandeur des puissants s'ils ne vendaient ce patronage. Mais ils paraissent défendre les pauvres et ils les dépouillent; ils protègent les malheureux pour augmenter leur misère. Leurs défenseurs s'emparent de leur avoir, de sorte que le *fils d'un patronné reste sans héritage*. Voilà en réalité la protection des grands. Tout pour eux, rien pour leurs clients. [1] »

Les terres des *suscepti* étant incorporées au domaine du patron et cultivées comme un fief concédé, le patron lui-même étant bénéficiaire, ces terres participaient à l'immunité. De fréquentes émeutes éclataient lorsque la volonté impériale voulait les ramener au droit commun. En 399, la confiscation ayant été prononcée contre les patrons des bourgs et des paysans, on vit se produire fréquemment un fait qui nous reporte en plein moyen-âge. Les colons, mécontents de leur sort, prenaient la fuite et couraient se placer sous un patron plus puissant ou plus humain, comme firent les serfs qui allaient *s'advouer* d'un autre seigneur dans quelque *ville neuve* recherchée pour ses privilèges.

En 400, dans la Gaule, les curiales, les burgaires, les ouvriers des collèges désertaient la ville et épousaient clandestinement des filles de colons et de serfs pour partager leur sort à la campagne, sous un maître ou un protecteur. On vit même les curiales recourir, pour secouer le fardeau des charges publiques, à un moyen suprême; ils déposaient dans les actes d'Etat une renonciation formelle à leur propriété et l'abandonnaient au premier qui voulait la prendre. Ils perdaient par là le droit de pouvoir jamais la réclamer.

[1] Nihil susceptis tribuunt, sed sibi.

L'abandon des villes et des *vici publici*, le déguerpissement des champs qui en dépendaient, les immunités des églises et des grands faisaient retomber toutes les charges sur une poignée de malheureux. Les livres de cens, *paginæ censuales*, véritables terriers de toutes les propriétés soumises à l'impôt, voyaient chaque jour diminuer le chiffre de leurs cotes.

Ces désertions reçurent de l'invasion de 406 une impulsion nouvelle et continuèrent pour ne plus s'arrêter. A l'approche des bandes de barbares, les propriétaires et les colons qui se trouvaient sur leur passage prenaient la fuite. Les grands, sur les terres desquels ils se réfugiaient, profitant de leur malheur, les réduisaient souvent en esclavage : « Tous ceux qui sont reçus dans les terres des riches, dit l'historien Socrate, sont transfigurés comme par l'enchantement d'un breuvage de Circé. Ceux qu'ils reçoivent comme étrangers se trouvent être leur propriété; les hommes libres se changent en esclaves. Nous nous récrions si les barbares nous font prisonniers, et nous, nous faisons de nos frères des captifs. »[1]

Telles étaient les différentes causes qui avaient accru dans l'empire, au cinquième siècle, le nombre des patronages. Par suite de l'affluence des *suscepti* et des réfugiés dans les *vici privati*, le sol se fractionna en une multitude de petites sociétés unies par un danger commun. Or, si l'on rapproche ces sociétés des colonies militaires, n'est-on pas fondé à reconnaître dans toutes deux la double origine de la seigneurie féodale reposant sur le double pivot de la terre

[1] Isti qui intra fundos divitum recipiuntur, quasi Circei poculi transfiguratione mutantur. Nam quos suscipiunt ut extraneos et alienos, incipiunt habere quasi proprios : quos constat esse ingenuos vertuntur in servos. Et miramur si nos barbari capiunt, cum fratres nostros nos faciamus esse captivos.

et du château, de l'agriculture et de la guerre? N'est-ce pas le cas de répéter avec plus de raison encore que Châteaubriand, parlant du seul droit de défense, « tout le moyen-âge était là. »

Cette marche graduelle vers le servage dans la Gaule n'était au surplus qu'un retour aux anciennes formes de la société gallique, formes dont l'esprit n'avait pas complètement disparu. Malgré la puissante action exercée par les Romains, une partie des colons oubliés dans les champs avait conservé un profond attachement pour ses antiques usages. La langue celtique était encore parlée avec plus ou moins d'alliage dans certains cantons retirés. L'héritage des druides, contre lesquels les empereurs avaient prononcé la peine de mort, s'était transmis à des espèces d'enchanteurs ou de sorciers qui entretenaient secrètement dans les imaginations populaires l'ancien culte des fées, des fontaines et des bois; ils exerçaient sur elles la double influence que donnent la superstition du passé et une position persécutée. Il est donc permis de croire que les populations rurales regrettaient les anciennes clientèles gauloises qui flattaient à la fois leur penchant pour l'indépendance locale et leur apparaissaient comme un gage de sécurité pour l'avenir contre les tourmentes sociales. Lorsque le gouvernement romain perdit sa force de compression, ces colons demandèrent aux traditions de leurs aïeux un remède contre les maux présents. Ils cherchèrent à reformer leurs ligues, leurs clans, leurs nationalités circonscrites, à se serrer autour d'un chef commun, vivant au milieu d'eux.

Nous ne connaissons pas la formule des engagements pris par ces serfs de la fin de l'empire, non plus que les services auxquels ils s'obligeaient envers leur patron. Ces services ne pouvaient être que l'équivalent ou le diminutif de ceux qui étaient exigés par l'État, car le patron, qui remplissait

le rôle de ce dernier vis-à-vis de ses hommes, héritait aussi de ses droits sur eux. Ce fut donc par l'intermédiaire des patronages qu'une partie de l'impôt impérial, que les corvées, les dons, les fournitures, les charrois et mille autres devoirs imposés au peuple passèrent dans les coutumes et les lois féodales. La ressemblance des deux époques est trop frappante, sur plusieurs points, pour ne pas dénoter une commune origine.

Les *latifundia*, ces grandes propriétés rurales qui appartenaient en majeure partie à des familles sénatoriales, continuèrent naturellement d'être régies par les anciennes lois. Lors même qu'elles passèrent entre des mains germaniques, comme leurs cultivateurs étaient presque toujours gallo-romains, le droit romain ne cessa d'y rester en vigueur. Le signe même de la propriété féodale ne changea pas. La tour surmontée du colombier devint le symbole de la seigneurie, comme elle avait été celui de l'hérilité dans les villas.

Les rois mérovingiens se servirent, pour l'établissement des impôts, des tables de recensement et du cadastre des cités dressés sous l'empire. Des deux parties de l'impôt impérial consistant l'une en argent, l'autre en nature, cette dernière subsista à peu près seule après l'invasion franque, comme plus conforme à un état social où le numéraire était rare, où les produits du sol et les services constituaient presque tout le capital.

Le cultivateur était tenu de transporter lui-même la dîme prélevée par le fisc sur ses récoltes dans des granges publiques connues sous le nom de *mansionatica horrea*, et situées ordinairement sur les voies. C'est à cet usage que se rapporte le passage du *Discours d'actions de grâces*, où Eumène rejette sur l'état déplorable de la voie militaire d'Autun les retards éprouvés dans les transports des sub-

sides.[1] Le serf féodal amenait de même sa dîme dans les granges dîmières des châteaux et des abbayes. De là, ces noms de Grange restés à certaines localités où existaient des magasins considérables de ce genre, telles que Monthelon-la-Grange, près Autun, possédé avant le dixième siècle par l'église Cathédrale, et la terre des Granges, dans le Chalonnais, appartenant dès le septième siècle à l'abbaye de Saint-Martin.

Un édit impérial de 385 recommandait de ne pas astreindre les redevables à transporter leurs subsides dans un grenier trop éloigné et de tenir compte de la longueur du chemin. Au douzième siècle, des vassaux se réservent également, par des chartes de communes, de ne pouvoir être contraints à dépasser certaines distances dans les charrois dus aux seigneurs.

Les *horrea* ou greniers romains étaient pourvus de poids publics, de mesures en airain et en pierre, de livres, de muids, de setiers, *modii, sextarii,* que nous retrouvons plus tard en usage dans les granges des seigneurs et des églises. Dans ces greniers se puisait l'annone destinée à la nourriture des troupes, aux besoins des hauts fonctionnaires qui jouissaient du privilège de la *course publique,* c'est-à-dire d'être équipés, conduits et nourris, dans leurs voyages, aux frais du fisc; au traitement du *susceptor* et des *annotatores,* collecteur et greffiers de l'impôt en nature, qui, payés par les fruits eux-mêmes, prélevaient le centième ou le cinquantième du froment, le quarantième de l'orge, le vingtième du lard et du vin [2]. Aux onzième et douzième siècles,

[1] Ex quo sæpe accidit ut obsequia nostra tarda sint, cum paucarum frugum nobis difficilior sit evectio quam cæteris plurimarum. Et ailleurs : Desperatio *perferendi debiti* etiam id quod dari poterat inhibebat.

[2] Aujourd'hui encore, dans une partie de la Bourgogne, le propriétaire, en partageant avec les vignerons, prélève la vingtième pièce de la récolte, à titre de dîme, selon l'expression de ces derniers.

quand la féodalité proprement dite se trouve complètement constituée, on voit la plupart des officiers subalternes, dans les justices seigneuriales et ecclésiastiques, toucher en redevances une partie des émoluments de leur charge. Les prébendes des monastères et des églises n'étaient primitivement autre chose que la répartition des fruits et produits d'une propriété affectés à un office particulier ou à une dépense générale.

Sous les empereurs, les provinciaux étaient tenus de verser chaque année aux ateliers publics, sous le nom de *ferraria præstatio*, un poids déterminé de fer ou d'airain, pour fabriquer des armes. Sous Charlemagne, on voit exister une redevance de même nature avec la même destination.

Les droits de *Joyeux avènement*, levés sur les vassaux à l'installation du prince et du seigneur, ressemblent singulièrement au tribut de l'*aurum coronarium* offert à l'empereur lors de sa prise de possession, d'abord sous la forme de couronnes volontairement allouées, puis plus tard sous celle d'une certaine quantité obligatoire d'or brut ou monnoyé. A l'entrée en fonction des gouverneurs de provinces, les possesseurs de terres venaient présenter des offrandes, *xenia* [1], que l'habitude convertit aussi en impôt et fit dégénérer en une source de vexations [2]. Les présents offerts aux rois par les grands dans les plaids [3] sont nommés *xenia* par

[1] Xenia rectoribus provinciarum dari solita. *Code théod.*

[2] « Sive Xenia aut munuscula quæ *canonica* ex more *fuerunt* extorserint.» *Ibid.* — Les paysans finirènt par être pressurés à ce point que pour y mettre ordre une loi condamna à la même peine celui qui exigeait trop et celui qui se soumettait à l'exigence.

[3] « In die autem Martis campo, secundum *antiquam consuetudinem*, dona illis regibus a populo offerebantur. » Du Cange, *Dissert. sur l'Histoire de saint Louis*, p. 16. — Frédégaire, anno 766. — M. Henri Martin, t. II, p. 58, voit dans ces dons *gratuits* devenus *obligatoires* dans le régime féodal un usage barbare. Il existait déjà dans la Gaule sous l'empire.

Frodoard comme par le Code théodosien. Les redevances de chevaux au profit des empereurs, *equi canonici*, qui frappaient certaines terres, les frappent souvent plus tard au profit des seigneurs et des abbés. Les villas du fisc qui étaient obligées d'approvisionner les *mansions* ou hôtelleries impériales de pain, viande, lard, huile, vin, etc., se rencontrent au douzième siècle entre les mains des ordres hospitaliers qui défrayaient les pèlerins. Celles d'entre elles qui passèrent à des églises ou des seigneurs continuèrent d'être assujéties vis-à-vis d'eux aux mêmes redevances. Les *viatica* ou subsistances de route dues aux *allecti*, aux *legati*, à tous les hauts personnages autorisés par leur charte à jouir du bénéfice de la course publique, sont conservées par Charlemagne au profit de certains dignitaires désignés sous le nom de *mansionatici*. Ces usages donnèrent naissance aux droits de *parée* des seigneurs, des évêques et abbés, droits qui se retrouvent exactement dans les mêmes lieux que les précédents. L'hospitalité ruineuse due par les cités au président de la province, au moment de la tenue des assises, hospitalité que Majorien se crut obligé de réduire à trois jours, rappelle les droits de réception et de *gîte* des comtes et des grands fonctionnaires, à l'époque des plaids.

Les droits d'asile des églises et des monastères avaient pour origine des droits semblables établis dans les temples païens. Les clercs et les moines délivraient, au temps des empereurs chrétiens, les condamnés qui se rencontraient sur leur passage, comme l'avaient fait les vestales et les flamines de Jupiter. Une loi d'Arcadius, en 398, s'oppose aux abus résultant de cet usage qui ne disparut pas complètement et fit partie des privilèges de l'abbé de Citeaux et de certaines confréries.

Il n'est pas jusqu'à la torture qui n'ait emprunté ses affreux instruments aux bourreaux romains, jusqu'à la sorcel-

lerie moderne qui ne tire en partie ses formules, ses cérémonies, son vocabulaire de la sorcellerie antique.

Nous ne pousserons pas plus loin ces comparaisons qui pourraient se multiplier à l'infini, surtout si nous interrogions les mœurs du moyen-âge, ses croyances et ses fêtes populaires, les pratiques superstitieuses, les symboles usités dans la plupart des circonstances de la vie, telles que la naissance, le mariage et la mort. Nous trouverions à coup sûr dans cet ensemble de considérations plus d'éléments romains que d'éléments germaniques; nous y reconnaîtrions l'empreinte ineffaçable de cette civilisation romaine qui, avec l'aide du christianisme, a été la mère de la nôtre.

Cette prédominance des institutions romaines au sein des peuples qui semblaient avoir pour mission de les détruire, a été en grande partie méconnue au siècle dernier dans des systèmes historiques qui ont été détrônés par la critique moderne. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de ces écrits que l'érudition, à défaut de sagacité, recommande encore, et qui faisaient à la race conquérante une trop large part. Nous nous bornerons à exposer quelques opinions plus récentes et plus dignes d'attention, soit à cause du nom de leurs auteurs, soit par la nature des ouvrages où elles se trouvent.

Rappelons toutefois en passant qu'une femme dont les études profondes, interrompues par la Terreur, accusaient une intelligence virile, avait entrevu dans l'état social de la fin de l'empire le véritable germe de l'état social sous la féodalité. « L'oppression politique et les vexations fiscales,

dit Mlle de Lézardière [1], détruisant l'état et les propriétés des citoyens, étendaient chaque jour l'esclavage civil; *c'est là, et non dans le premier droit civil des Francs, que l'on doit chercher la cause de la multitude des servitudes qui existèrent chez eux aussitôt après leur établissement dans la Gaule.* »

De nos jours, M. de Courson, dans l'*Histoire des Peuples bretons*, a rattaché l'origine de la féodalité aux clans celtiques, et M. de Pétigny, dans un Mémoire qui fait partie des publications de l'Académie de Blois, l'a fait dériver de l'autorité domestique des grands propriétaires romains sur leurs colons, autorité qui présentait déjà l'image de la seigneurie. Nous sommes loin de méconnaître la part de vérité comprise dans ces divers points de vue. La féodalité se retrouve, à vrai dire, à l'origine de toutes les sociétés. Dans les associations qui commencent, tout se résout en des rapports d'une simplicité extrême. La nécessité de la défense crée le chef et les soldats; la nécessité de la culture crée le maître et le colon; la nécessité de l'autorité crée le patron et les clients. Rome pas plus que la Gaule, pas plus que les autres sociétés de l'antiquité, ne dut échapper à cette loi; et sa constitution primitive nous présenterait sans doute une foule de points de contact avec la féodalité, si cette constitution nous était mieux connue. Mais ce qui à nos yeux domine tout ce que le temps a respecté de la hiérarchie civile, tout ce qui put subsister des pactes entre patrons et clients, entre propriétaires et colons, c'est l'organisation *gentilique*. Cette organisation en participant de l'ancienne et forte constitution des clans, en conservant intacts les rapports du concessionnaire et du colon,

[1] *Les Lois politiques de la France*, t. I, p. 98.

présente de plus l'image de la propriété armée et chargée d'un devoir public auquel elle doit son existence et ses prérogatives. Or, c'est là que se trouve le véritable caractère de la féodalité, le complément de ses attributions. Aussi, le *patrocinium* romain, la *recommandation* germanique par lesquels on donnait sa terre à un homme puissant pour la recevoir ensuite de lui en fief, ne sont-ils à nos yeux que l'ombre du système féodal; il leur manquait toujours le caractère militaire.

Un historien qui sait résumer habilement l'état de la science [1], M. Cantù, tout en signalant l'organisation des vétérans et des *Gentiles*, se refuse à y reconnaître les premières données de la féodalité. Pour lui, l'essence du gouvernement féodal n'est ni dans la hiérarchie du pouvoir ni dans l'obligation du service militaire. Elle consiste dans l'union du vassal avec son seigneur. Quoique ce dernier principe lui paraisse en opposition complète avec l'esprit d'indépendance des peuples teutoniques qui étaient jaloux de leur liberté jusqu'à avoir en horreur les murailles d'une ville, M. Cantù arrive néanmoins à faire sortir la féodalité des institutions germaniques. « Lorsque, dit-il, les barbares eurent conquis les provinces de l'empire, considérant comme propriétés communes celles qui avaient été achetées au prix du sang commun, ils se les partagèrent. Les chefs de bande en prirent une vaste étendue et chacun d'eux en distribua, pour les exploiter, des portions à ses compagnons, qui furent ainsi attachés à la terre et au seigneur de qui ils les recevaient, et leurs rapports avec lui acquirent de la stabilité. » La féodalité a suivi cette marche, nous en convenons; mais c'est, il faut bien le reconnaître, l'histoire même des Gentiles.

[1] Cantù, *Histoire universelle*, t. IX, p. 177 et suiv.

Lors même qu'on se refuserait à voir dans les colonies militaires purement romaines une organisation féodale, on ne serait pas moins obligé de l'admettre chez les Gentiles d'origine germanique. Dès le commencement du quatrième siècle, les Romains acceptèrent des peuples germains quelques usages que l'importance croissante de ces peuples et leur introduction continue sur les terres de l'empire entraînaient forcément.

Lorsque les empereurs cédaient aux chefs barbares de vastes espaces dans les friches des provinces, et que ces chefs les répartissaient entre leurs soldats, en conservant sur eux l'autorité, les rapports hiérarchiques restaient les mêmes; la terre seule y était ajoutée et leur donnait une stabilité qui avait manqué jusqu'alors. La bande organisée de l'autre côté du Rhin apportait son régime intérieur sur les fonds incultes où elle s'établissait, jurant de les défendre à la condition d'en garder la pleine propriété.

Les empereurs ne troublèrent point ces barbares dans leurs usages propres; ils leur laissèrent leurs chefs nationaux. Les Sarmates, les Marcomans, disséminés dans la concession bénéficiaire de leur préfet, liés à lui par le serment militaire et par le fief héréditaire transmis de mâle en mâle [1], ces Sarmates et ces Marcomans étaient vassaux de l'empire dans la personne de leur chef. Ce nouvel ordre de choses dut sans doute encore à l'influence romaine un autre élément de durée, la discipline. Le triomphe définitif des races germaniques était plus propre à détruire qu'à resserrer les liens de la dépendance entre gens égaux dans la victoire. Si la féodalité n'eût été constituée déjà dans l'empire avant ce triomphe et selon l'esprit de la centralisation

[1] La Ferrière, *Hist. du Droit civil de Rome et du Droit français*, t. III, p. 184.

romaine, il est probable qu'elle l'eût été alors dans des conditions toutes différentes. Peut-être eût-on vu dès le principe ces guerres acharnées d'homme à homme, de fief à fief, qui marquèrent le règne des derniers Karlovingiens, lorsque les traditions romaines perdirent leur empire, lorsque le lien de la sujétion, affaibli ou brisé, rejeta chaque seigneur dans l'indépendance de la barbarie.

La filiation du cinquième au sixième siècle est trop évidente pour qu'on puisse voir dans les coutumes introduites par les peuples germains une dérogation absolue au passé. En entrant dans les détails de la constitution féodale, M. Cantù l'apprécie avec la même science, mais toujours au même point de vue. Il rapporte à l'action des barbares, après la conquête, ce que les lois et les monuments locaux nous signalent plus d'un siècle avant elle. Tels sont les *patronages* ou *recommandations*, la subdivision des bénéfices, déjà soumis, avant leur arrivée, au même ordre qu'après.

Un auteur qui a porté dans l'examen des questions historiques et philosophiques la marque d'un esprit supérieur, même lorsqu'il se trompe, M. Buchez, nous semble avoir abordé bien plus sûrement l'origine féodale [1], et son opinion est conforme aux conclusions de notre travail. M. Buchez n'hésite pas à rattacher l'origine de la féodalité aux institutions civiles et militaires de l'empire romain au cinquième siècle; elle existait suivant lui avant la conquête des Francs et des Burgondes. Mais, en admettant la justesse de cette observation, nous ne pouvons admettre également l'appréciation de cet auteur sur l'institution en elle-même, appréciation qui semble du reste tenir aux opinions politiques de l'écrivain, et contre laquelle il est le premier à fournir des arguments. L'institution féodale n'est à ses yeux

[1] *Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, article Féodalité.

qu'un accident historique que rien ne rendait nécessaire, et dont le premier résultat a été d'entraver le progrès social. Les raisons qu'il développe suffisent pour répondre à cette assertion. En reconnaissant, comme il le fait, la mobilité de la population aux premiers siècles de notre histoire, la tendance générale des colons romains à fuir le sol, il devient évident que la barbarie n'eût pas tardé à envahir de nouveau la Gaule, par suite de l'abandon de toute culture, si la féodalité n'eût pas fixé les habitants par des engagements réciproques. Il ne suffit pas de la volonté d'un chef ou d'une assemblée pour créer un état ou un esprit public. La diversité des races, des intérêts, des législations, ne permettaient pas dans la Gaule mérovingienne l'unité nationale : une force régulière eût manqué pour la protéger et la maintenir si elle eût existé. Si le colon était nécessaire pour faire vivre la Gaule, la tour féodale, au milieu des ravages des Sarrasins, des Normands, et des dissensions intestines, n'était pas moins nécessaire pour protéger le colon. Le contrat des services et du patronage pouvait seul consolider cet édifice sans racines et sans consistance. Les mêmes causes qui avaient produit la féodalité dans l'empire romain en maintenaient la nécessité aux premiers siècles de la monarchie. L'état social et l'état économique ne permettaient pas une autre organisation.

La thèse des terres létiques, comme origine principale de la féodalité, soutenue avec une certaine exagération, à la fin du siècle dernier, par Perreciot, a été remise de plus en plus au jour et a rencontré des contradicteurs et des apologistes. A mesure toutefois que la clarté se fait, et que les travaux se multiplient, elle réunit en sa faveur un plus grand nombre de défenseurs.

M. de Pétigny, complétant ses premiers aperçus, dans ses *Etudes sur l'Histoire mérovingienne*, a tracé de ce

point de vue, avec une autorité acquise par vingt années de travaux, l'histoire de la transition de l'empire romain aux Etats barbares. Il a pris à leur berceau les bandes germaniques. Il a fixé le sens de cette dénomination de *Lœti*, sur laquelle tant d'explications bizarres ont été données. Il a démontré que ces lètes ou gentiles n'étaient autre chose que les *hommes*, les vassaux de l'empire, comme les hommes du fief sous les premières races de notre histoire. Il les a suivis pas à pas depuis le jour où ils occupèrent quelques cantons aux frontières, jusqu'au jour où ils devinrent la force de l'empire, jusqu'au jour où ils l'absorbèrent définitivement. Cette influence croissante, qui amena fatalement la chute de l'empire romain et la création des Etats modernes, apparaît enfin sous sa véritable lumière. M. de Pétigny a porté le dernier coup à l'histoire qu'il a justement nommée classique, histoire qui élève à la chute de Rome une barrière radicale entre le monde romain et le monde moderne.

La chute de Rome fut donc un fait qui demeura sans influence notable sur les institutions. Les jeunes races suivent leur carrière sans interruption et continuent d'être régies par les mêmes usages. Le droit romain reste, et avec lui les municipalités; la propriété reste, et avec elle les vassaux et les serfs.

Nous avons vu que le système défensif était resté aussi. Nos modestes recherches sur ce dernier point ne sont que la confirmation de l'état actuel de la science, confirmation puisée sur les lieux mêmes, et particulièrement à ce pays Eduen, qui après avoir accepté le premier dans la Gaule centrale la civilisation romaine en a conservé le dernier l'empreinte.

APPENDICE.

LE BEUVRAY.

Nous avons tenté d'esquisser, dans l'*Essai* qui précède, le rôle militaire du Beuvray aux époques celtique et romaine. L'intérêt qui s'attache à cette montagne où se pose plus d'un problème religieux et politique, les discussions plus ou moins aventureuses auxquelles ces problèmes ont donné lieu sans arriver à une solution, nous engagent à réunir sur le Beuvray tous les souvenirs qui sont restés d'un passé obscur.

Derrière ce rempart primitif de la nationalité éduenne, dans cet *oppidum* des tribus des vallées, s'abritait un culte en harmonie avec l'esprit des peuples-enfants. Ce qui frappe en effet ces derniers, c'est la force dans la nature comme dans les hommes. Les hauts lieux, les arbres, les rochers, les fontaines, tous les éléments apparents du monde, tels sont les dieux qui prennent vie dans leur imagination.

Si le druidisme cachait une philosophie sous ses symboles, il avait frappé juste dans le choix de ses images. Le sommet du mont Beuvray était marqué d'avance pour un pareil culte. Tantôt voilé de toutes les brumes du Morvan qui s'y donnent rendez-vous, tantôt livrant à l'œil un espace sans bornes, qui embrassait presque toute la confédération éduenne, il devenait forcément le centre religieux de la cité. De tous les points du territoire, la demeure des dieux protecteurs apparaissait dans sa puissante majesté et résumait l'unité des tribus. Le sanctuaire druidique était sorti complet du sein de la nature, il ne fallait qu'en prendre possession. Une végétation vigoureuse semait sur ses flancs les forêts vénérées. De tous côtés les sources coulaient, des rochers élevaient la tête.

Immédiatement au-dessous du sommet s'allonge, sur un contre-fort de la montagne, un vaste plateau tourné au couchant, et qui domine à pic la vallée qui le sépare du hameau de Glux. Il est couvert d'une lande désignée dans les terriers du moyen-âge comme aujourd'hui sous la dénomination significative de *Finage de la Pierre, Champ de la Pierre*. Au bord extérieur de cette lande s'élève un bloc de rocher gris, haut d'environ cinq mètres et de vingt mètres de tour. Sa base a été évidemment déchaussée pour augmenter la saillie; il a été pour ainsi dire taillé dans la carrière [1]. Sur son sommet, une petite cavité contient de l'eau la plus grande partie de l'année (les bergers prétendent quelle vient

[1] Les pierres consacrées au culte druidique étaient généralement des blocs naturels, façonnés quelquefois par un travail grossier, quelquefois entièrement bruts. Des exemples multipliés et des traditions certaines prouvent le culte d'un grand nombre de ces pierres, autres que les dolmens, menhirs et monuments de ce genre. On peut citer, dans le Morvan, les *pierres des fées* de Quarré-les-Tombes. La question soumise au congrès de Nevers a été résolue en ce sens.

d'une source), et cette particularité, qui s'explique naturellement par le fait de la capillarité, fut une raison suffisante pour le consacrer au culte druidique. Ce bloc porte dans le pays le nom bizarre de *Pierre Salvée*. Est-il permis d'y voir une altération, une réminiscence confuse des pierres soulevées, *pierres levées* des Gaulois, quoique celle dont il s'agit ici n'ait aucun rapport avec les *menhirs?*

Sur le versant occidental, par-delà une vallée profonde parallèle au *Champ de la Pierre*, un autre bloc se dresse à quatre cents mètres du premier. Il s'appelle, comme lui, *Pierre Salvée*. En faisant sauter quelques quartiers dans le massif, ou peut-être par suite d'une cause naturelle, une aiguille verticale d'environ deux mètres de hauteur est restée détachée et porte toutes les apparences d'une véritable *pierre levée*. A gauche, une vaste et énorme table qui s'appuie sur une des parois du rocher présente l'aspect des monuments connus sous le nom de *demi-dolmen*. Une cavité remarquable existe au-dessous, et l'on s'assure facilement que la partie comblée n'est remplie que de terrain d'alluvion. Nous avons ramassé, sous ce dolmen à moitié renversé, un fragment de vase grossier en terre noire. Une autre preuve peut servir à nous convaincre de sa consécration au culte des druides. Une fontaine jaillissant un peu plus haut dans la montagne a reçu le nom de Saint-Pierre destiné à supplanter le culte qui s'attachait au pierres [1]. Ce misérable jeu de mots fera peut-être sourire, et pourtant c'est à de pareils rapprochements que le christianisme fut obligé de s'humilier pour pénétrer dans les campagnes. Il fut contraint de traiter le paganisme en enfant, de jouer avec lui. Seulement, il éleva ces jeux de toute la hauteur de sa doc-

[1] L'église de La Roche-Millay, bâtie sur un rocher au pied du Beuvray, est dédiée de même à Saint-Pierre.

trine et de sa morale. Il mit les saints à la place et dans les oratoires même des dieux : saint Saturnin à la place de Saturne, Sequanus à la place de la déesse Sequana; mais c'était la substitution des vertus aux vices, du spiritualisme à la matière, du sacrifice à la sensualité; c'était la résurrection de la dignité de l'homme. Ce fait fut général à partir du sixième siècle. Les églises, les *cella* élevées sur l'emplacement de monuments païens précédents, reçurent presque toujours le vocable de saints dont le nom ou les actes fournissaient des rapprochements avec le culte détrôné. On détourna ainsi les habitudes païennes en faveur du christianisme. Dans ce même siècle, saint Grégoire le Grand n'écrivait-il pas au moine Augustin, occupé à la conversion des Bretons : « Conservez les temples païens qui peuvent servir aux usages chrétiens. La foule, en voyant respecter ses temples, déposera son erreur, et, connaissant le vrai Dieu, viendra *plus familièrement* se presser aux lieux où elle avait l'habitude de se rendre. »

Sur les versants opposés à la fontaine Saint-Pierre, d'autres sources sacrées furent également l'objet d'un culte. Celle de Saint-Martin doit être signalée comme ayant joui, avant l'époque où elle reçut le nom de l'évêque de Tours, du renom le plus populaire et de la vénération la plus soutenue. Il suffit de constater qu'aujourd'hui les paysans morvandeaux, du pur Morvan, déposent encore mystérieusement sur ses bords des œufs et des pièces de monnaie, pour perdre la fièvre.

Après ces origines celtiques, le mont Beuvray sentit la main de Rome. Son plateau, couronné par ce beau camp dont les parapets de terre et les voies indestructibles surprennent encore le regard, donna l'hospitalité non-seulement aux soldats, mais aux divinités. Exilées sur ce sommet glacé, les légions y transportèrent les fêtes de l'Italie. Le culte de

Flore, ce culte célébré par des danses et des chants entachés de dissolution, fit accourir, à la décadence du druidisme ou simultanément avec lui, les populations voisines [1]. Ces fêtes où l'on ornait de verdure, de fleurs et de banderolles la statue de la déesse, s'acclimatèrent avec la facilité que rencontrent toujours les doctrines qui flattent les passions; leurs dernières traces n'ont point encore disparu. Les promeneurs qui se rendent au Beuvray, le premier mercredi de mai, ignorent sans doute qu'ils continuent, après dix-huit siècles, la célébration des fêtes de Flore marquées à cette époque dans le calendrier antique. Mais en voyant les nourrices se laver le sein dans la fontaine de Saint-Martin, consacrée jadis à la déesse qui donnait le lait; en voyant les Morvandeaux attacher des banderolles, des jarretières de couleur, des fleurs à la croix du saint qui a chassé cette déesse, ou déposer au pied des baguettes de coudrier en *ex-voto*, on ne saurait douter que le souvenir des rits païens ne soit resté. Dans la campagne de Naples, sous un ciel bien différent, les villageois attachent aussi des ornements semblables à leurs croix : le même culte a laissé les mêmes traces.

Le druidisme et le polythéisme romain vécurent ainsi côte à côte, avec leurs adeptes séparés ou réunis, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Au quatrième, apparaît un nom qui opéra une révolution dans les campagnes, et particulièrement dans le pays Eduen : nous voulons parler de saint Martin.

Saint Martin, telle est pour nous la date importante de l'histoire chrétienne du Beuvray, en même temps qu'elle constate l'existence du paganisme sur cette montagne. Par-

[1] Le culte de Flore n'existait pas seulement au Beuvray ; il était très répandu à Autun et dans ses alentours.

tout où apparaît le nom de saint Martin, à ces époques reculées, on peut affirmer que le polythéisme eut un sanctuaire, et le christianisme une lutte à soutenir. La multiplicité des lieux marqués de ce nom caractéristique n'a rien qui doive étonner. On connaît la prodigieuse activité, les courses continuelles de l'infatigable apôtre qui semblait s'être imposé la tâche d'extirper l'idolâtrie des Gaules. Il parcourut leurs diverses provinces, la Touraine, les montagnes d'Auvergne, les plages de l'Armorike, les forêts du pays Chartrain, étouffant dans leur berceau les traditions druidiques, chassant de leurs temples les divinités venues de Rome avec la conquête.

Son apostolat s'exerça surtout dans les campagnes, là où les populations, moins sensibles aux vérités morales qu'aux signes extérieurs, repoussaient avec plus de ténacité la prédication. Le culte des arbres et des fontaines, tous ces symboles pris dans la nature au sein de laquelle elles vivaient, furent autant d'obstacles contre lesquels il lutta avec son énergie victorieuse.

Ce fut en 376 que, revenant de Trèves, saint Martin visita Autun, du temps de l'évêque Simplicius qui se signala comme lui contre le culte des idoles. Il évangélisa le pays Eduen, et parcourut les campagnes aux alentours d'Augustodunum.

Dans ces courses où son éloquence familière, la pauvreté de son vêtement, sa charité sans bornes, sa foi forte jusqu'au miracle, le mettaient en communication plus étroite avec les pauvres et les simples, il allait, monté sur un âne, vêtu d'une longue tunique et d'un manteau noir tissu de poil, sans autres armes que la prédication et la prière.

Assisté de quelques moines, il annonçait la venue du Sauveur, la fin des expiations sanglantes, l'espérance d'une vie immortelle, l'impuissance des dieux et de la nature sur

les destinées de l'homme. Il renversait les temples, les *cella*, les statues, les arbres sacrés, érigeant à leur place une petite église, une cellule, un oratoire. Ces oratoires, en souvenir de son passage, lui furent généralement dédiés dans la suite. Deux fois menacé dans nos contrées par les paysans ameutés, il échappa deux fois miraculeusement à la mort. L'un de ces lieux est connu : c'est celui où s'éleva, au sixième siècle, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun; un oratoire, élevé par le saint, y avait remplacé la divinité mythologique renversée par lui. Quant à l'autre lieu, on l'ignore, Sulpice Sévère ayant laissé des détails peu précis. Observons seulement qu'un second oratoire consacré à saint Martin se rencontre dans le pays Eduen; c'est celui du mont Beuvray. Les légendes locales éclairent en partie l'histoire de son origine.

Les peuplades du Morvan, que saint Martin arracha aux erreurs des cultes antiques, ont conservé de ce souvenir une impression encore vivace; on la retrouve après quinze siècles dans leurs récits traditionnels. En gravissant le Beuvray du côté de La Roche-Millay, on rencontre un rocher à pic, surplombant de quinze pieds sur la vallée. Le villageois qui vous guide s'arrête avec respect : c'est la *Roche du pas de l'âne!...* Une empreinte creusée dans la pierre offre, en effet, l'image grossière du pied de cet animal. Saint Martin, poursuivi par les païens, non loin d'une des pierres consacrées au druidisme, pour échapper au danger, fit franchir une vallée profonde à son humble monture qui alla s'abattre sur la *Roche du pas de l'âne*, où son pied est resté empreint [1]. La vallée ainsi franchie a conservé un nom en

[1] Cette tradition, malgré les fables dont l'imagination du peuple l'a entourée, mérite une sérieuse attention. Dans les autres lieux où les saints ou les héros ont laissé de pareilles traces, à Saint-Emiland près Autun, par exemple, il est toujours question du *pas d'un cheval*. N'est-il pas étonnant de voir

rapport avec cet évènement; elle s'appelle *le Malvaux*, la *mauvaise vallée*, la vallée des mauvais génies.

Sans donner trop de réalité à ces vagues échos d'un autre âge, l'examen seul du temps et du lieu autorise suffisamment à mettre hors de doute le voyage de saint Martin au Beuvray.

Il semble peu probable que cet apôtre, évangélisant les environs d'Autun, n'ait pas été attiré sur cette montagne. L'importance des réunions populaires qui affluaient à son sommet, les superstitions séculaires dont elle était le siège, les fontaines sacrées où les tribus voisines venaient chercher la santé, les fêtes païennes qu'on y célébrait à l'ouverture du printemps, la signalèrent nécessairement à son zèle, comme le centre le mieux assis du polythéisme et du druidisme dans le Morvan. Le nom de saint Martin est resté deux fois inscrit sur le Beuvray, et ce n'est point par un jeu du hasard que la source antique et l'oratoire qui la dominait l'ont tous deux conservé. La même main qui effaçait l'idolâtrie élevait l'autel chrétien, et ce double rôle, indiqué si textuellement dans les écrits contemporains du grand évêque, reçut là une nouvelle confirmation. La source d'où fuyait la divinité païenne et le temple où descendait le Christ ont gardé, sur le champ de bataille, le nom du vainqueur.

L'antiquité de l'oratoire de Saint-Martin de Beuvray ac-

la tradition locale déroger à cette règle générale pour conserver le souvenir de l'âne *historique* de saint Martin. Elle confirme en second lieu, d'une manière formelle, ce que l'étude des documents contemporains autorise à supposer, c'est que le Beuvray est ce lieu inconnu du pays Eduen dont parle Sulpice Sévère, où saint Martin faillit être victime de son zèle et de la fureur des païens.

La popularité de saint Martin dans ces contrées est encore confirmée par la multitude des familles qui ont adopté son nom comme nom patronymique, et par les pierres nombreuses désignées dans tout le Morvan sous le nom de Saint-Martin. Ce double fait se reproduit dans d'autres parties de la Bourgogne, notamment au bas du camp de Santenay, aux Roches de Sampigny.

quiert une nouvelle certitude lorsqu'on le voit placé, dès l'origine, sous le patronage de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun fondée au cinquième siècle. Un missel du septième siècle appelle saint Martin le père des moines de Saint-Symphorien. Saint-Symphorien entretenu jusqu'à cette époque sur les fonds communs de l'église Cathédrale, reçut alors de l'évêque Ansbert une dotation particulière. Les terres qui lui furent attribuées avaient été distraites des temples païens à la chute du paganisme pour passer aux églises qui leur avaient succédé. La partie du mont Beuvray sur laquelle Saint-Symphorien possédait des droits nombreux se composait spécialement du plateau [1] où s'étaient autrefois tenues les fêtes païennes. Les flancs de la montagne appartenaient aux seigneurs de La Roche-Millay *et aux bonnes gens d'autour le pays*, d'après le langage des anciennes chartes.

La destruction de presque tous les titres écrits antérieurs au onzième siècle nous a sans doute privés de documents précieux sur la chapelle du mont Beuvray. Mais aussitôt que les chartes reparaissent, elles la signalent comme l'objet de l'hommage du peuple, de la féodalité, et parfois aussi de la convoitise de cette dernière. En retrouvant plus tard quelques-unes des dîmes de l'oratoire de Saint-Martin perçues par moitié avec les sires de La Roche-Millay, on ne peut guères douter que cette moitié n'ait été acquise au moyen de l'*avouerie* qui avait passé à ces seigneurs, et qui, sous prétexte de donner un défenseur à une église, lui donnait

[1] Les bois appartenant à la chapelle Saint-Martin sont situés entre les *fossés de Beuvray* et *terraults anciens*. Ces biens tiennent d'une part à ceux de M. de La Roche de Millay, et de l'autre à ceux *des bonnes gens d'autour le pays*. Les fossés, terraults d'entre deux sont et appartiennent à Saint-Symphorien.

(Terrier du quinzième siècle.)

souvent pour protecteur un larron. En 1077 Ponce de Glenne, en 1132 Gauthier de Glenne, étaient avoués des terres de l'abbaye de Saint-Symphorien. Le souvenir de l'ancienne importance militaire du Beuvray engagea les seigneurs de La Roche à donner à leurs fils le nom de cette montagne quoiqu'elle ne représentât pas un fief. Dans une charte de 1171, par laquelle Hugues III, duc de Bourgogne, ajoute trois jours de justice aux dix jours que possédaient déjà les chanoines de Saint-Nazaire dans la ville d'Autun, on voit figurer au-dessous des signatures des dignitaires du Chapitre, du duc, des seigneurs de sa suite et de ses officiers, celle de Jean de La Roche, et celles de Gérard de Mont-Escot et Pierre de *Véfrac*, qui probablement étaient les fils de ce dernier.

En Nivernais et en Bourgogne, plusieurs seigneurs, *pour le remède de leur âme*, lèguent une offrande *à la chapelle de Buvrait*, qui figure dans des testaments importants.

En 1233, Jean, abbé de Belvaux, recevant l'hospitalité au château de Glenne, situé sur une vallée qui le sépare de Beuvray, Alix, châtelaine du lieu, mère de Eudes, seigneur de Châtillon, énumère dans une charte les aumônes qu'elle veut répandre à sa mort sur les églises des deux provinces voisines : elle lègue à l'église de *Buvrait* 2 l., et prie l'abbé de Belvaux de confirmer cette charte de son scel.

Après la prise de possession du Beuvray par le christianisme, l'oratoire de Saint-Martin était devenu le but d'un pèlerinage où se rendait la foule, non-seulement au mois de mai, mais encore aux deux fêtes de Saint-Martin [1]. Les nombreuses offrandes qu'y déposaient les fidèles formaient son principal revenu.

[1] Terrier du Beuvray.

Ces réunions paraissent avoir pris, dès l'origine, un caractère politique indépendamment de leur caractère religieux. Placées à cette époque de l'année où s'ouvre la saison de l'activité, où les hommes ont besoin de se concerter, l'importance qu'elles occupent dans les chartes semble les rapprocher des *mallum* des Franks, des plaids des Karlovingiens. Si les documents des archives de la Nièvre n'avaient disparu, nous devrions trouver au Beuvray le centre de réunion féodale des peuplades du Morvan et du Nivernais, le *champ de mai* des comtes de Nevers, des sires de Châtillon, de Glenne, de La Roche-Millay [1]; nous y rencontrerions toute une aristocratie batailleuse, ennemie d'Autun et de son église, dont les prérogatives lui pesaient. Nous verrions les seigneurs de Glenne, impatients de sentir la moitié de leur châtellenie engagée dans le fief de l'évêque, chercher à étendre à ses dépens leurs domaines, composés déjà en partie de ce qu'ils avaient enlevé à l'abbaye de Saint-Symphorien lorsqu'ils étaient ses *avoués*; en 1239, Guy II, comte de Nevers, terminer avec Girard, évêque d'Autun, leurs différends sur la châtellenie de Glenne, à condition qu'ils ne pourront rien se redemander pour raison de *blessures, infractions, incendies de villes et de maisons* faites de *part et d'autre*; en 1253 [2], Jean de La Roche-Millay, sire de Châtillon, organiser l'audacieux coup de

[1] Pendant tout le moyen-âge, devant la noblesse du pays, les seigneurs de la Roche y passèrent une revue de leurs vassaux, revue suivie d'un tournoi qui ne cessa qu'en 1547.

[2] La sentence de Jean de la Roche fut rendue environ un mois après la foire de Beuvray. Il suivit, pieds nus, en chemise, un cierge à la main, une procession expiatoire, à Autun, à Chalon et à Nevers.

Cet esprit féodal ne s'affaiblit point chez ses descendants. Le 1er septembre 1561, Philippe de Vichy, seigneur du Jeu, au pied du Beuvray, ayant rencontré à Autun deux sergents du chapitre qui emmenaient un prisonnier, les contraignit à le relâcher.

main dans lequel il força le château d'Autun *cum armis et equitaturis*, pour enlever à la justice ecclésiastique Guy de La Perrière, damoiseau, et d'autres seigneurs de ses amis.

Il se tenait alors deux assemblées par an au mont Beuvray. On les trouve mentionnées encore dans les titres du quinzième siècle. Guy Coquille, en parlant de celle de mai, dit qu'elle était *renommée par toute la France*; elle était en effet si considérable que la foule qui en venait donnait lieu à Autun à une foire appelée la *descente de Beuvray*. La date de la seconde nous est inconnue; il est probable, toutefois, qu'elle avait lieu vers septembre, à l'époque du plaid d'automne. Cette réunion de septembre dut perdre en raison de sa proximité avec la Saint-Ladre d'Autun, qui entraînait alors la Bourgogne et le Nivernais. On prenait terme pour acquitter les redevances à ces deux époques. En 1361, Jean Bruley, abbé de Saint-Martin d'Autun, fondant dans son abbaye une messe quotidienne à la chapelle de la Vierge, déclare que les revenus attachés à cette fondation se paieront moitié à la Saint-Ladre, moitié à la foire suivante de Beuvray, *ad nundinas Biffracti*[1]. Douze ans plus tard, un de ses successeurs, Alexandre, cède à ses religieux les terres de Sermiselles et de Girolles, près Avallon, moyennant certaines redevances payables à la Saint-Ladre et aux foires de Beuvray. En 1454, un tenancier de la chapelle Saint-Martin s'engage à payer « aux foires de Beuvray, chacun an, sous peine d'être traduit en la cour de M. le Duc, nonobstant sentence *d'excommuniement*. »

En 1561, plusieurs habitants de Verrière-sous-Glenne, débiteurs d'une somme de 140 livres envers le chapitre d'Autun, paient en trois années et en trois termes, dont le premier à la Saint-Ladre, le second à la foire de la *descente*

[1] Des chartes de la même époque écrivent Biffrati.

de Beuvray à Autun, et le troisième à la foire même de Beuvray.

Avec la fin de l'indépendance féodale, la réunion du mois de mai baissa peu à peu aux proportions d'un rendez-vous d'affaires et de plaisir. Un terrier relatif aux redevances, dîmes, censes, etc., de la chapelle de *M. saint Martin, en l'haut de Beuvray*, dressé par ordre du cardinal Rolin, évêque d'Autun et prieur de Saint-Symphorien, nous a conservé quelques détails sur cette réunion, en 1454. [1]

La montagne renfermait alors un certain nombre d'habitations; un cimetière s'étendait autour de la chapelle. Vers les *Gaignonnes*, un des lieux où l'on doit supposer l'existence d'un établissement romain, une maison appartenant à Saint-Symphorien et connue sous le nom de *Maison de Beuvray* servait de retraite au moine chargé de la chapelle. Plusieurs chaumières de cultivateurs et différentes terres en culture chargées de dîmes sont désignées sur différents points. Des *loges* permanentes ou mobiles recevaient les principaux marchands; des tentes se dressaient sur le *cimetière*, où l'on vendait du vin; des *étaux* pour toutes sortes de marchandises couvraient le sommet; d'autres marchands campaient en plain air. On voyait figurer la draperie occupant la *grande loge*, les instruments d'agriculture nécessaires à

[1] On lit dans ce terrier : « Les hommes, laboureurs et autres parochiens de Saint-Pierre de La Roche-Millay, qui vont labourer hors de ladite paroiche, quelque part qu'ils aillent labourer hors d'icelle, Saint-Symphorien, ou ceux qui admodient le disme doivent aller prendre le disme.

» A Saint-Gengoul, au hameau de Velle, la chapelle a moitié du disme. Un quart appartient au prieur de Vanoise, l'autre au prieur de Marcigny, excepté au terrage de Pierre de la Bussière, où Saint-Symphorien ne prend rens. A Champrobert, à Mesle, à Périgny, paroisse d'Issy-l'Evêque, à Magny, à la Boutrille, à la Planche, à Pierrefitte, à la Chèze, etc., à la *Montagne* des *Châteaulx*, en *venant* de *Thoulon* à La *Roche*, au *Champ de la Pierre* ou *Champ au Sire*, commune de Poil, la chapelle de Saint-Martin de Beuvray lève des dismes entières ou conjointes. »

une exploitation peu compliquée; du fer en *euvre grosse* et en *euvre factissè*, des barillets pour la boisson, des pelles de bois, des *congles* (jougs) de bœufs, des cordes; des objets de consommation journalière; des ustensiles indispensables à une vie presque sans besoins, du sel menu et du sel en pain, des aulx, la mercerie, la poterie, tous les articles des *feroillons*, des *paesliers*, des *fructiers*, des *sauniers*, des *verriers*, des *tepiniers* [1] et des *vandeurs* de vin en bon nombre. [2]

[1] Potiers de terre.

[2] Rentes et redebvances qui se quittent et se reçoivent à cause de la chapelle de M. saint Martin de Beuvray, le jour que les foires se tiennent en haut dudit Beuvray.

Les offrandes, baise-main, oblacions qui sont et adviennent au long de l'an tant ès jours des deux foires comme ès deux festes de saint Martin, sont et appartiennent seulement au prieur dudit Saint-Symphorien, qui peuvent bien valoir de an pour autre de 12 à 15 fr., comme l'ont relaté et affermé... qui ont esté fermiers et admodiateurs de la dite chapelle de Saint-Martin de l'haut de Beuvray, et mesmement Girart Boulard, demeurant à Lachenal, lequel passé a et sont XII ans amodiés les baise-main, offrandes et oblacions chascun an la somme de 12 fr.

La grande loge de la draperie doit cinq sols toutes fois que la foire se tient et que les drapiers y mettent leurs marchandises.

Item, chacun paeslier (marchand de pelles) logé en estau, doit 3 soubz pour chacune foire qu'ils viennent mettre leurs marchandises.

Item, chascun paeslier logé for estau doit 18 deniers pour chascune foire de Beuvray.

Item, chacun paeslier laissant lesdits estaux et s'y loge de for, doit 3 soubs pour chacune foire qu'il vient au Beuvray.

Item, chacun feroillon qui vant euvre grosse doit 15 deniers à chacune foire dudit Beuvray qu'il vient mettre avant pour vandre ladite euvre grosse.

Item, chacun feroillon qui vant euvre factisse doit 4 deniers.

Item, ceux qui vandent congles à beufs (conjugla, *Gloss. français*), doivent un denier pareillement à chascune desdites foires pour tout ce qu'ils peuvent vandre.

Item, chacun saulnier qui vant sel menu doit 6 deniers, et avec ce il doit une denrée de sel; ainsi doit à chascune desdites foires 7 deniers.

Item, chascun saulnier qui vant sel blanc en pain doibt 12 deniers.

Item, doibt chacun mercier logié en ladite foire 4 deniers, et à chacune d'icelles foires 4 deniers.

Item, doibt chacun mercier qui vant fors de loge, un denier.

Item, doit chacune loge en laquelle on vant du vin, 2 deniers.

Es loges qui sont au cimetière, ès quelles on vant vin, ne prend rens le sei-

Tous ces marchands payaient un droit à la chapelle de M. saint Martin : la *grande loge* de la draperie payait cinq sols à chaque foire, les paesliers (marchands de pelles) en *estau*, trois sols, et for *estau*, 18 deniers; chacun feroillon (forgeron) pour *euvre grosse*, 15 deniers; pour euvre factisse, 4, ainsi que les marchands de *congles à bœufs;* les sauniers, 7 deniers; les *vandeurs de vin*, 2 deniers. Ceux qui vendaient les barillets devaient un barillet ou un denier; les verriers, un verre; les tepiniers (potiers de terre), *un tepin le plus grant emprès le premier grant:* aussi ne sera-t-on pas étonné de voir tous ces revenus s'élever par an à deux ou trois francs.

Avant de courir aux affaires, la foule allait prier à l'oratoire de Saint-Martin; aussi les *oblacions*, offrandes et *baise-main* s'élevaient-ils par an à 15 liv., cinq ou six fois plus que tous les droits levés sur la foire.

Une seconde fondation religieuse arrêtait encore les fidèles au Beuvray. C'était la maison des Cordeliers, le *couvent de Bibracte*, nom sous lequel le désigne un historien de

gneur de La Roche; mais Saint-Symphorien y prend et doit avoir sur chacune loge 4 deniers, toutes fois qu'on y vant vin.

Item, chacun cordier doit ung denier pour chacune fois qu'il vient auxdites foires.

Item, chacun pennetier doit ung denier qui vant pain.

Item, ceux qui vandent barillets doivent ung barillet ou ung denier.

Item, chacun verrier qui vant verres doit ung verre toutes fois qu'il vient vendre èsdites foires.

Item, chacun tepinier (potier) doit ung tepin le plus grant emprès le premier grant.

Item, chacun fructier doit 2 deniers ou deux denrées de fruicts.

Item, chacun qui vant aulx doit 2 deniers ou deux denrées d'aulx.

Lesquelles droictures et redevances devant escriptes peuvent bien valoir chacun an, aux deux foires dudit Beuvray, comme l'ont certifié à leur advis discrette personne messire Jehan de Roy, curé de Brion, Guenin le clerc d'Autevaul, et autres qui ont reçeu lesdites droitures par plusieurs années, de 2 à 3 francs.

l'ordre de Saint-François [1]. « Le vulgaire, dit-il, tient, par je ne sais quelle tradition, que Bibracte estoit en la montagne de Beuvray. Encore y a-t-il de nos pères qui sont de cette opinion, et de mon jeune âge je l'ay ainsi ouy dire à nos anciens religieux; et je crois qu'ils prennent leur fondement sur ce que, devant les *premiers troubles de 1562*, nous avions un couvent en cette montagne, nommé en latin *Bibracte, et c'est encore ainsi escrit dans le livre de la Province;* mais ce n'est qu'une simple opinion favorisée seulement par le vulgaire. »

Ce monastère, le plus jeune établissement du mont Beuvray, n'est guère mieux connu que ceux des druides. Les moines l'avaient élevé sur les débris d'une habitation romaine, fixés sans doute par la facilité avec laquelle ils trouvèrent dans les ruines les matériaux de leur construction. Du sein de leurs humbles cultures, où la fertilité est restée après eux, ils apercevaient les restes des grandeurs déchues d'Autun : cette plaine historique sillonnée par toutes les races du monde romain; ce paysage empreint de la tristesse du passé. On montre, au milieu des ronces, les traces de leur monastère entouré d'un étroit jardin : une lande, située sur le versant méridional, conserve le nom de *Pâture du Couvent.*

Quelques dates, quelques rapprochements historiques permettent seuls de constater de loin en loin son existence. Sans avoir rien de précis sur les fondateurs du couvent de Beuvray, que l'historien de l'Ordre semble n'avoir pas mieux connus que nous, on est porté à croire qu'il fut érigé par les seigneurs de La Roche-Millay, dans le courant du quatorzième siècle au plus tard. On lit dans un terrier contem-

[1] Fodéré, *Histoire de l'Ordre de Saint-François*, p. 434.

porain : « Le seigneur de La Roche de Millay, et madame sa femme, et leurs hoirs, par certain accord fait entre lesdits seigneurs et feu messire Jehan Esperon, prieur de Saint-Symphorien, en 1432, paient chaque année à Saint-Symphorien ung franc, et ce, à cause *de la chapelle des Cordeliers de Beuvray*. »

Il n'était pas rare de voir la noblesse féodale élever ainsi de petits couvents de cet ordre, témoins les sires de Chastellux qui avaient érigé celui de *La Cordelle*, à mi-côte de Vézelay. Les fondateurs élisaient ordinairement leur sépulture dans la chapelle. La pauvreté des frères de Saint-François leur valait une pareille faveur, en même temps qu'elle les mettait à l'abri des convoitises qui, durant tout le moyen-âge, attirèrent de cruelles tribulations à l'ordre de Saint-Benoît.

Les quêtes qui servaient à faire vivre les Cordeliers du Beuvray, les prédications auxquelles ils se livraient dans les villes et dans les campagnes, les mettaient continuellement en rapport avec toutes les classes de la société. Ils étaient souvent chargés de colporter dans leurs courses des messages de familles; ils se prêtaient même à devenir dans certaines circonstances les instruments d'un parti.

En 1424, Philippe-le-Bon, n'écoutant que le désir de venger la mort de son père, avait, par le honteux traité de Troyes (1420), accompli le mariage de Catherine de France, fille de Charles VI, avec Henri V, roi d'Angleterre, et enlevé la couronne au Dauphin pour la poser sur la tête de Henri V. La plupart des villes de Bourgogne s'étaient, à l'instar de Paris, réjouies de cette trahison. Mais une partie des seigneurs restait fidèle au Dauphin, et dans les campagnes le sentiment populaire protestait généralement. Odette de Champdivers, qui avait consolé l'imbécillité du pauvre Charles VI, était, depuis la mort du roi (21 octobre 1422), reti-

rée à Dijon où elle vivait d'une pension que lui faisait Philippe-le-Bon. Elle s'employait en secret à créer des partisans au Dauphin, et se servit, comme émissaire, d'un cordelier du Beuvray, qui, arrêté par ordre du duc de Bourgogne au château de La Roche-Millay, fit la déposition suivante :

« Confession de frère Etienne Charlot, cordelier religieux de Beuvray, né au Donjon en Bourbonnois, prisonnier à Autun, par le faict de son bon gré et sans gehenne;

» Du 26 avril 1424. — Interrogé par *Monseigneur le Chancelier* [1], dit par ses premières réponses qu'il avoit été nouvellement trouver Mons. le Dauphin le mardi après la mi-carême, sur ce que par ordre de frère Guy Gaillard, supérieur de Beuvray, allant trouver le custode de leur ordre qui étoit à Langres, et passant à Dijon, il vit une damoiselle appellée *la Petite-Reine* [2], qui le fit appeller par un écuyer. Etant entré en sa chambre, elle lui demanda s'il n'étoit pas du Bourbonnois, qu'alors il devoit aller trouver M^de^ de Bourbon [3] pour l'avertir qu'il y avoit plusieurs gens dans la ville de Lyon qui avoient vendu cette ville au comte de Salisburry [4], et que l'on devoit tuer dans ladite ville tous ceux qui étoient du parti du Dauphin. — De sorte qu'étant retourné à Beuvray il se disposa pour aller trouver M^de^ de Bourbon, et pour cet effet, il dit aux religieux de Beuvray qu'il alloit voir la *sœur Colette* [5]. Au lieu de cela il se ren-

[1] Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne depuis 1422.

[2] On nommait ainsi Odette de Champdivers.

[3] Marie, fille de Jean de France, duc de Berry, oncle de Charles VI. Jean I, duc de Bourbon, son époux, était en ce moment prisonnier à Londres depuis la bataille d'Azincourt (1415).

[4] Le comte de Salisbury, gouverneur de Champagne et de Brie pour les Anglais, cherchait dans ce moment même à agrandir leurs possessions surtout au nord de la France.

[5] Sainte Colette, canonisée en 1807 par le pape Pie VII, supérieure générale et réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, ramena à l'observance la plus austère les monastères de Savoie, de Bourgogne, des Pays-Bas et d'Es-

dit à Ternan [1], de là au château de Brusles appartenant au seigneur de Norry, auquel ayant communiqué son dessein, il lui donna des chevaux et un valet pour le conduire à Bourbon-l'Archambault et de là à Chantelles [2] où étoit M^{de} de Bourbon, à laquelle il dit en particulier ce que la *Petite-Reine* lui avoit confié à Dijon, laquelle lui donna lettres pour porter au Dauphin, qui lors étoit à Bourges [3]. Où étant arrivé il alla le lendemain matin trouver ce prince étant accompagné de Mons. Charles de Bourbon [4], auquel il dit ce qu'on l'avoit chargé de lui faire savoir; — lequel prince lui demanda qui lui avoit parlé de cette conspiration, il lui fit réponse que c'étoit la *Petite-Reine*, laquelle le Dauphin dit bien connoître. Qu'en la chambre du Dauphin étoit Charles de Bourbon et l'évêque de Clermont [5], et comme on lui demanda si Tanneguy du Chastel n'étoit pas présent il répondit que non, parce qu'il étoit allé au-devant des Ecossois qui venoient à l'aide du Dauphin. — Après cette audience du prince, lui religieux s'en retourna à Beuvray par le même chemin. Que de là étant allé à La Roche-Millay pour

pagne. « Sœur Colette, dit Olivier de La Marche, étoit une moult saincte et dévote femme, religieuse de Sainte-Claire, au pays de Bourgogne, qui alloit par toute la chrétienté, édiffiant maisons et églises de la religion de Saint-François et de Sainte-Claire en y apportant la réforme. »

[1] Philippe de Ternan, compagnon d'armes du maréchal de Chastellux.

[2] Chantelle, résidence et château-fort des ducs de Bourbon, qui fut démantelé par ordre de François Ier.

[3] Jamais (dit M. de Barante, à l'année 1424), la cause du roi Charles n'avait paru en si mauvais point; alors plus que jamais les Anglais par raillerie le nommaient le *roi de Bourges* ou le *comte de Ponthieu*.

[4] Charles Ier, duc de Bourbon, fils de Jean alors captif en Angleterre, était un des plus puissants soutiens de Charles VII, à qui il conservait le Languedoc, la Guyenne, ainsi que les pays du Nivernais, du Bourbonnais, du Forez, du Beaujolais, du Mâconnais, du Lyonnais, dont il avait reçu le commandement général.

[5] Martin Gouge, évêque de Clermont, était un des conseillers intimes de Charles VII.

confesser M. de Listenois [1], où il ne fut pas plutôt, que deux de ses frères survinrent pour l'avertir qu'on vouloit l'arrêter. Il chercha la nuit à se sauver par une fenêtre avec les draps de son lit qui s'étant rompus, il tomba dans les fossés du château, où s'étant grièvement blessé il ne put aller plus loin et fut arresté. — Questionné sur ce qu'il avoit quitté son état religieux pour suivre les armées, il demeura d'accord qu'après avoir été prestre il avoit suivi un capitaine de gens d'armes appellé *Ferrebourg*, mais qu'alors il avoit délaissé ses habits de prestre; — puis, qu'il en composa avec les familiers de Monseigneur d'Ostun [2] à quinze francs pour les reprendre et le rétablir en la prestrise.

» Et le 26 avril étant de nouveau interrogé ledit Estienne Charlot a répondu qu'il sait que Mons. de Bourbon envoya incontinent avertir le sénéchal de Lyon, et qu'un écuyer en porta la nouvelle à la *Petite-Reine*. Il dit encore que lorsqu'il étoit en présence du Dauphin, ce prince lui demanda s'il y avoit bien des gens de guerre en Bourgogne, auquel il répondit qu'il n'y avoit que le capitaine Perrenet Grasset [3] proche Ostun. Ajouta qu'il dit au Dauphin que les villes de Dijon, Chalon et Beaulne étoient bien gardées; — qu'étant interrogé par l'évêque de Clermont si elles estoient bien unies, a répondu que oui; — qu'étant à Langres un bourgeois lui dit qu'on étoit mal satisfait du duc de Bourgongne, et qu'ils aimeroient mieux être Armignacs qu'Anglois; —

[1] Philippe de Vienne, comte de Listenois et de Montagu, qui devint, vers cette époque, propriétaire de la terre de la Roche-Millay possédée précédemment par les Mello et les Châtillon.

[2] Ferry de Grancey, évêque d'Autun depuis 1414, avait reçu, en 1423, le duc Philippe-le-Bon à Autun.

[3] Perrenet Grasset, aventurier audacieux, qui avait vendu ses services au duc de Bourgogne, gagnait et conservait avec une intrépidité remarquable de nombreuses places, mais dont la fidélité insolente donnait sans cesse des sujets de plaintes ou des soupçons.

dit aussi que Bourbon-Lancy et Decize-sur-Loire se prendroient facilement parce qu'il n'y avoit pas de garnison ainsi que dans les autres villes de Bourgogne. — Qu'il devoit faire savoir à la *Petite-Reine* ce que lui auroit dit le Dauphin, laquelle il devoit trouver à Chalon la Semaine-Sainte; — que le Dauphin s'informa en outre où étoient le gouverneur de Bourgogne et M. de Coulches [1], qu'il repponđit que quelquefois il étoit à Coulches, et d'autres fois à Epoisses; — interrogé si tous les seigneurs de Bourgogne avoient fait serment aux Anglois, — dit que Mons. d'Orange [2] l'avoit fait, mais non le seigneur de Coulches, et qu'il avoit ouï dire que M. de Chastelvilain [3] tenoit le parti du Dauphin. — Interrogé s'il n'avoit aucun complice pour l'aider à espier les villes, il répondit que oui, et qu'un seigneur appellé Estienne de Monestoi, près Ostun, se devoit mettre en habit de cordelier pour espier les villes et se devoient trouver ensemble la veille de Pasques audit lieu de Monestoi où le dit Estienne [4] se tient avec le capitaine de Chantemelle [5]; — dit en outre qu'ils le chargèrent fort de faire savoir où se

[1] Claude de Montaigu, chambellan de Philippe-le-Bon, le dernier d'une puissante famille qui descendait d'Alexandre, fils du duc de Bourgogne Hugues III.

[2] Louis de Chalon, prince d'Orange, attaché à la maison de Bourgogne, ayant été sollicité par le roi d'Angleterre de prêter le serment réglé par la paix de Troyes : « Je viens ici, répondit-il fièrement, servir monseigneur de Bourgogne; mais faire serment de mettre le royaume ès mains de l'ennemi ancien et capital de la France, jamais ne le ferai. » Et effectivement il ne prêta jamais ce serment, quoi que dise le cordelier de Beuvray.

[3] Il n'y avait pas en Bourgogne, dit M. de Barante, de plus grand seigneur que lui. Il descendait des comtes de Bourgogne et tenait immédiatement du royaume les seigneuries de Grancey et de Pierre-Pont. Aussi dans les traités de paix ou trèves que faisait le duc, le sire de Châteauvilain traitait comme allié et non comme sujet. Il n'avait pas voulu se déclarer contre Charles VII.

[4] Ancienne famille qui possédait la terre d'Epinac près Autun, laquelle passa, dans le cours du quinzième siècle, au chancelier Rolin.

[5] De Chantemerle, ancienne famille du Bourbonnais, qui existe encore aujourd'hui.

tenoient Mess. Guy de Bar [1], Claude de Chastellux [2] et M. de Rochefort, etc., etc. [3]

Le 31 janvier 1538, les religieux du Beuvray, à savoir : Pierre Maulpain, père, gardien du couvent, frère Bernardin Mouschot, frère Jehan de Grey, frère Olympe Morelat et frère Jehan de Marry, étaient assemblés avec noble seigneur Philibert de Barvault, seigneur de Montmort, dame Charlotte de Boutillat, sa femme, veuve en premières noces de messire Guillaume de Marry, en son vivant chevalier et seigneur de La Bussière, et Liger de Marry son fils. Appartenant à une famille qui possédait, dès le douzième siècle, au-dessous de La Vieille-Montagne, un château fort relevant de La Roche-Millay, les Marry avaient envoyé des croisés en Terre-Sainte, avaient peuplé les prieurés du voisinage, en attendant que l'un d'eux se jetât dans la réforme de Calvin. Mais en ce moment, les membres de cette famille, dont le fief avait été dès 1500 partagé en deux, étaient réunis aux religieux du Beuvray pour un tout autre motif. Jean de Marry, encore jeune, étant sur le point de prendre l'habit religieux, désirait faire son testament.

Il se prosterna à genoux en terre par-devant lesdits religieux, puis se retourna par-devers noble dame de Boutillat sa mère, « et leur remontrant le bon voloir et volonté qu'il avoit en la religion de Monseigneur saint François, en laquelle il vouloit demourer à jamais et espéroit faire profession en temps dehu, il les requit de lui permettre de disposer à sa volonté. » En ayant obtenu la permission, il les re-

[1] Guy de Bar, prévôt de Paris en 1418 pour le duc de Bourgogne.

[2] Le maréchal de Chastellux, qui avait gagné en 1423, contre les troupes du Dauphin, la bataille de Cravant, avait été pour ce fait comblé d'honneurs par Philippe-le-Bon, et reçut en 1424, du roi d'Angleterre, une part considérable dans les terres confisquées sur les sujets du roi de France.

[3] Notes extraites des Archives de la Côte-d'Or, par M. César Lavirotte.

mercia très humblement, et ladite dame sa mère l'ayant relevé, et lui étant debout au milieu de tous les dessus dits religieux, seigneurs et dame, et Liger de Marry son frère, il fit donation sur les trois mille livres tournois, prix de la vente de tous ses héritages et meubles, consentie par lui à sa mère et à son beau-père, d'une somme de cent livres tournois payable par annuités de vingt livres, le jour de la Nativité de Notre Seigneur, pour la réparation et entretènement du couvent de Beuvray, « lequel deppuis peu de temps a esté du tout par feu bruslé et desmoly et n'est reffaict. » [1]

La source principale des revenus des frères du Beuvray consistait dans leurs quêtes et les aumônes qu'ils recevaient. On trouve dans les papiers du cardinal Rolin, aux archives de l'évêché d'Autun : « Qu'en 1448, les *frères mineurs* du couvent de Beuvray firent la quête à Ostun; le cardinal Rolin leur donna ung franc. »

On lit dans les registres du chapitre de la Cathédrale : « Le 19 juillet 1567, messieurs les chanoines de l'église d'Ostun ont octroyé par aulmosnes aux religieux et gardien du couvent de Beuvray, pour et afin de plus soigneusement vacquer à l'estude des lettres sainctes et oraisons, *ung ponson* de vin d'anniversaire et deux sextiers seigle, mandant à leurs commis ès caves et contrerolleur ès greniers, à chascun d'eux à leur endroict, leur délibérer lesdits ponson de vin et sextiers de graine. »

Cette trace est la dernière qui signale l'existence du couvent. Le passage de Fodéré cité plus haut, où cet auteur laisse entrevoir que cette maison n'existait plus en 1562, ne doit donc pas être pris à la lettre, puisqu'on voit encore les

[1] Collection de pièces manuscrites sur la Nièvre, recueillies par M. Lory, de Moulins-Engilbert.

moines faire la quête à Autun en 1567. Elle subsista vraisemblablement jusqu'en 1570. A cette époque, les protestants de Vézelay firent des incursions jusqu'à Saint-Prix et dans le territoire d'Autun. Les moines du Beuvray, prévoyant le sort qui les attendait, durent abandonner leur monastère. Après les guerres de religion, et à la faveur de l'administration vigoureuse de Richelieu, ils firent un effort pour le relever. Une cloche, conservée aujourd'hui dans l'église de Poil, a perpétué la date de cette tentative; on lit sur son pourtour : « *Jean Gaudar a fondé cette cloche du couvent de Boevvret.* 1632. » Une autre cloche sans inscription, placée dans la même église, passe pour avoir la même origine. Mais l'essai resta sans résultat durable.

L'oratoire de Saint-Martin subit le même sort par suite des mêmes causes. A la fin du seizième siècle, il menaçait ruine. Les populations habituées à s'y agenouiller le voyaient avec tristesse sur le point de disparaître. Leurs murmures trouvèrent un écho auprès du procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moutier qui, en 1604, réclama de Saint-Symphorien la reconstruction de la chapelle de Beuvray, pendant que celui d'Autun en saisissait les revenus pour les décimes. L'argent resta sans doute entre les mains de ce dernier, et rien ne fut reconstruit. Le dix-septième siècle s'écoula.

Vers 1725, Bénigne Germain, théologal de la Cathédrale d'Autun, occupé de ses recherches historiques, visita la montagne; il a laissé ces lignes manuscrites : « La maison des cordeliers de Beuvray est à présent toute ruinée du côté du nord. On voit encore quelques ruines d'une douzaine de maisons de paysans, et celles *d'une petite chapelle de Saint-Martin.* » Seul débris de cette chapelle, une statuette du saint, qui y figurait autrefois, s'est conservée dans le pays. Un vieillard aveugle, assis au pied de la croix, le pre-

mier mercredi de mai, la présente à la vénération des fidèles agenouillés, et reçoit en échange des œufs et des pièces de monnaie, souvenir des anciennes oblations.

En 1851, nous eûmes l'honneur de lire devant le Congrès archéologique de la Société Française, qui tenait à Nevers sa dix-huitième session, une notice sur le mont Beuvray. Nous déplorions que le dernier monument érigé en souvenir de l'apôtre le plus populaire des Gaules, que la croix de bois de Saint-Martin, plantée sur l'emplacement de l'antique oratoire, fût maintenant renversée par la pluie et les vents. « En voyant, disions-nous, ce dernier jalon près de disparaître, on se demande quelle main aura l'honneur d'entretenir l'histoire sur ce plateau où elle date de trois mille ans? Ce rôle, Messieurs, appartient à la Société Française. Elle relèvera sur ce tombeau du druidisme et du polythéisme le seul symbole qui ait le droit de défier le temps et les révolutions. »

Cet appel fut immédiatement entendu, et une somme fut allouée par le Congrès pour relever la croix du Beuvray. Les souscriptions locales réunies à ces premiers fonds permirent de donner à cette croix un caractère plus durable.

Le 10 septembre 1851, en présence de MM. les Grands-Vicaires d'Autun, le siége vacant par le décès de Mgr d'Héricourt, en présence de plusieurs membres de la Société Eduenne et au milieu du concours des populations voisines, une croix de pierre monumentale fut élevée sur l'emplacement de l'ancienne; un bas-relief taillé dans le fût représente saint Martin à cheval, en habit de légionnaire, donnant la moitié de son manteau à un pauvre. Au-dessous de ce bas-relief, des inscriptions commémoratives rappellent que cette croix a été élevée à saint Martin, apôtre des Gaules, en souvenir de son passage au Beuvray, sur l'emplacement d'un

ancien oratoire qui lui était dédié, par le XVIII[e] Congrès archéologique tenu à Nevers en 1851.[1]

Puisse l'érection de cette croix être un premier pas vers une restauration chrétienne du Beuvray! puisse une pensée pieuse, émue des souvenirs du passé, relever l'humble oratoire de Saint-Martin et dresser ainsi un asyle à la prière sur une de ces hauteurs qui ont reçu la double consécration de la religion et de l'histoire.

[1] Voyez sur cette cérémonie une Notice de M. De Fontenay, secrétaire de la Société Eduenne, intitulée *Le Beuvray et la Croix de Saint-Martin*. Autun, 1851.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

AVANT-PROPOS.

CHAPITRE I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — Coup-d'œil sur l'ensemble des retranchements gallo-romains. — Il est impossible d'attribuer leur création à la féodalité. — Les grands camps de montagne. — Les buttes et les tours. — Leur position, leur forme, leur destination. — Epoque et causes de leur construction. — Leur nécessité dans le pays Eduen. — Précis des principales invasions. 1

CHAPITRE II. — RETRANCHEMENTS DE LA RIVE DROITE DE LA SAONE, ENTRE CHALON ET AUTUN. — Vallées de l'Orbize, de la Dheune, de la Couzane. — Camps de Chassey, Rully, Château-Beau, Rome-Château, Rème, etc 47

CHAPITRE III. — RETRANCHEMENTS DE L'AUTUNOIS. — Plateau de Couches. — Pierre-Luzière. — Bassin d'Autun. — Vallée supérieure de l'Arroux. — Morvan. — Charollais 60

CHAPITRE IV. — VALLÉE INFÉRIEURE DE L'ARROUX. — Mont-Dru. — La Perrière. — Vallée du Mesvrin. — L'Essertenue. — Toulon. — Dardon. — La Motte. — Vallée de la Somme. — Mont. — Buttes des environs de Bourbon-Lancy 91

CHAPITRE V. — BASSIN DE LA LOIRE. — Invasion des Pirates. — Maricus. — Bagaudes. — Forts des affluents de la Loire. — Bibracte. — Vallées de la Halène. — Montécho. — St-Honoré. — Buttes diverses. — Rive gauche de la Loire. — Allier . . 117

CHAPITRE VI. — ORGANISATION MILITAIRE. — Inscriptions militaires du pays Eduen. — Castellani. — Burgarii. — Terres militaires. — Vétérans. — Gentiles. — Colonies militaires du pays Eduen : Boïens, Chamaves, Marcomans, Sarmates, Suèves . 161

CHAPITRE VII. — TRANSITION DU BAS-EMPIRE AU RÉGIME FÉODAL. — Fiefs militaires sous les Francs et les Burgondes. — Persistance des institutions romaines sous la féodalité. — Immunités. — Bénéfices. — Patronages. — Usages divers. — Conclusion 191

APPENDICE. — LE BEUVRAY 228

TABLE

DES POINTS RETRANCHÉS ET DES COLONIES BARBARES.

Alise, 80.
Alleux (les), 128.
Antigny, 76.
Anzy, 87.
Arcilly, 17, 153.
Arcis, près Bourbon, 108, 114.
Artus, 85, 86.
Aubigny, 189.
Autun, 71.
Auxonne, 48.
Auxy, 70.
Avallon, 79, 128.
Bar, 72, 75, 76, 78.
Baraudin, 76.
Baudin, 155.
Beaubery, 85, 87.
Beaune, 48.
Beauwely, 158.
Beuvray, Bibracte, 129.
Bois des Bussières, 108.
Bois de Mont, 158.
Bois de la Brosse, 159.
Bona, 127.
Bouhy (Nièvre), 178.
Bouhy, 68, 177.
Bou, près Moulins (Nièvre), 128, 187.
Bou, près Arbigny, 185.
Bou-sous-Sermaisey, 177.
Bourbon-Lancy, 115.
Boyer (Chalonnais), 179.
Brandon, 68, 96.
Brion (Autun), 95.
Brion (Bourbon), 112.
Brosses de Saint-Yan, 87.
Brouillat, 151.
Bruyère (La), 76.
Buisson des Closaux, 76.
Busseuil, 87, 186.
Carcousset, 158.
Cercy-la-Tour, 152.
Chagny, 50.
Chalon, 48.
Chamilly, 54.
Champ-des-Gaulois, 79.
Champ-Blanc, 104, 109.
Champ-Guériot, 115.
Chapelle-de-Barnaud, 108.
Change, 63.
Chantaillon, 60.
Charbonnière, 69.
Charmasse (Mesvres), 96, 183, 186.
Charmesse sur la Guye, 185.
Charnay, 151.
Charolles, 87.
Chassey, 52.
Chasson, 75, 77.
Chastellux, 128.
Château-sur-Allier, 160.
Château-des-Puits-d'Arcis, 154.
Château-Chinon, 129.
Château-des-Mottes, 73.
Châtelot ou ancien Roussillon, 72.
Chatelet, près Nolay, 64.
Château-Beau, 49, 57.
Châtel-Moron, 49, 59.
Châtelet, voyez Dône.
Chatellenot, 78.
Chevanne, 73, 94.
Chora, 183.
Cité de Barbarie, 156.
Cosne, 118.
Couches, 67.
Courcheval, 87.
Creuset, 155.
Dardon, 105.
Decize, 118.

Dennevy, 66.
Deffend, près Ivry, 72.
Deffend, près Roussillon, 72, 80.
Dettey, 65, 101.
Dijon, 48.
Dondin, 85.
Dône, 146.
Dracy-lès-Couches, 68.
Dun-le-Roi, 85, 88, 186.
Emeringes, 174.
Engarde (l'), 114.
Epoisses, 79.
Eringes, 174.
Essanlé, 104.
Essertenue (l'), 65, 98.
Etang, 104.
Etang-Vieil (l'), 114.
Flavigny, 80, 184.
Fleury-la-Tour, 127.
Folin, 110.
Fossés-Moutiaux, 114.
Fours, 151.
Issy-l'Evêque, 106.
Juliar, 60.
Jully, 49, 59.
Laisy, 95.
Lanty, 152.
Lesmes, 109.
Lormes, 81, 128.
Maître-Jean, 158.
Maligny, 76.
Marmagne (Autunois), 98, 188.
Marmagne (Montbard), 188.
Maulaix, 151.
Marry, 154.
Mellecey, 59.
Mesvres, 96.
Metz-le-Comte, 128.
Mont, 112.
Mont-Afrique, 48.
Montardon, 48.
Montaigu, 52, 57.
Montbard, 80.
Montécho, 84, 147.
Mont-Dru, 72, 92.
Mont-Chermage, 187.
Montelles, 79.
Montigny-en-Morvan, 150.
Montigny-sur-Canne, 155.
Montigny-sur-Loire, 158.
Mont-Milan, 49.
Mont de Seune, 50.
Mont-Saint-Jean, 78.
Mont-Perroux, 109.
Montreuil, 151.
Mont-Saint-Vincent, 84.
Mont-Sabo, 128.
Motte-du-Choul, 96.
Motte, près Dennevy, 66.
Motte-Saint-Jean, 104.
Moulins-Engilbert, 128.
Murailles (les), 152.
Nevers, 118, 119.
Nion, 67.
Osserein, 78.
Palinges, 174.
Parpana, 102.
Perrecy, 52.
Perrière (La), 95.
Pierre-Luzière, 69.
Plaine de Valère, 79.
Positots (les), 158.
Poy-Fou, 21.
Quilles (les), 50, 64.
Redoute (La), 109.
Redoutes de Saint-Martin, 74.
Rème, 50, 62, 63.
Remilly, 151.
Rochefort, 104.
Roche-Millay, 149.
Rome-Château, 50, 62, 185.
Ronde (La), 159.
Ronglures (les), 152.
Roussillon, voyez Châtelot.
Rully, 50, 55.
Saint-Emiland, 68.
Saint-Forgeot, 72.
Saint-Gervais, 63.
Saint-Honoré, 81, 153.
Saint-Saulge, 127.
Saint-Sulpice, 97.
Saint-Syagre, 111.
Salmaise sur l'Oze, 184.
Salmaseul, 185.
Santenay, 50.
Sanvignes, 52, 84.
Sarmaise (Auxois), 184.
Sarmaise sur l'Arconce, 186.